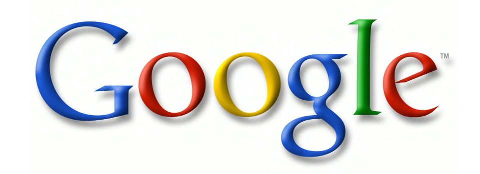
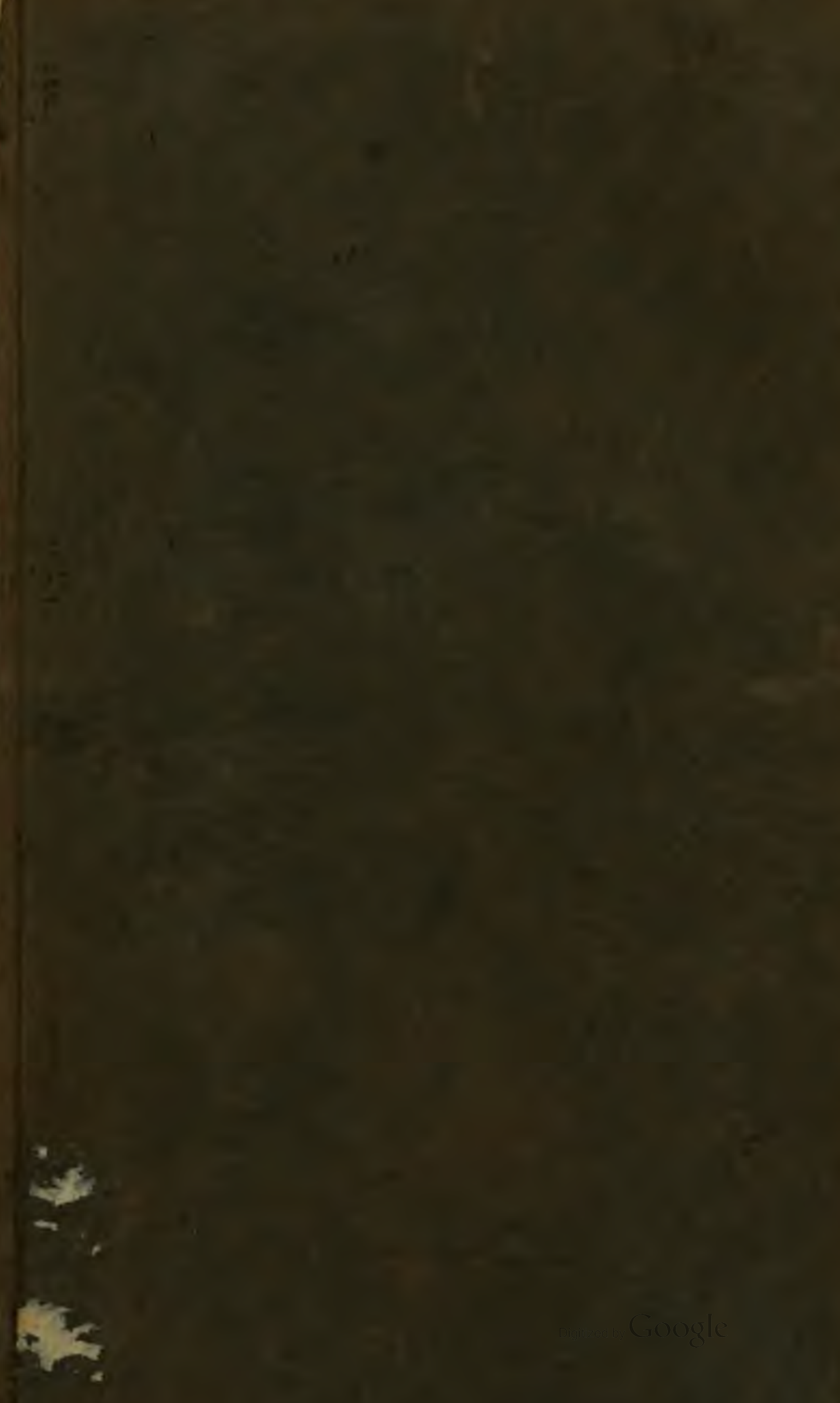






MÉMOIRES

DE

G.-J. OUVRARD.

BRUXELLES.
LIBRAIRIE DE LECHARLIER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, No. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

MÉMOIRES

DE

G.-J. OUVRARD,

SUR SA VIE

ET SES

DIVERSES OPÉRATIONS FINANCIÈRES.

ORNÉS DU FAC SIMILE
D'UNE LETTRE DU PRINCE DE LA PAIX.

DEUXIÈME PARTIE.

PARIS.
MOUTARDIER, LIBRAIRE,
RUE GÎT-LE-CŒUR, N°. 4.

1826.

MÉMOIRES

DE

G.-J. OUVRARD.

Lorsque après trois ans de calomnies, d'injures et d'absurdes accusations, j'ai publié la première partie de mes mémoires pour offrir le tableau de ma vie à ceux qui semblaient l'avoir oubliée ou ne l'avaient jamais connue, et pour me montrer tel que je suis à la génération qui ne me connaissait que d'après des portraits tracés par la malveillance, l'affaire des marchés de Bayonne était encore soumise aux investigations de la justice. Pressé de faire connaître la vérité, de provoquer la discussion sur tout ce qui pouvait paraître mystérieux, animé, en un mot, d'un désir de publicité que mes accusateurs ne partageaient pas, je traçai un exposé

rapide de ce qui s'était passé à Bayonne et dans les premiers jours de l'entrée des Français en Espagne. Aujourd'hui le procès est fini ; la justice a prononcé ; ceux qui craignaient l'éclat d'une discussion solennelle y ont échappé ; mais moi qui, loin de le craindre, l'ai toujours recherché, je ne me crois pas dispensé, par un arrêt à huis clos, de détruire les imputations dont j'ai été l'objet, et de montrer quelle a été ma conduite pendant la campagne qui suivit la conclusion des marchés de Bayonne. Ayant été forcé, dans la première partie de mes mémoires, d'anticiper sur les événemens, pour préparer les voies à la vérité que le public réclamait de moi, je reprends mon récit où il devait naturellement se terminer dans le premier volume, et j'emprunte mon début au rapport de la commission des pairs.

« Les circonstances politiques étaient urgentes ; » les révolutionnaires, revenus de leur stupeur, » pouvaient organiser au delà des monts une ré- » sistance qui prolongerait la guerre et en chan- » gerait le caractère. L'armée elle-même, tour- » mentée par le souvenir de nos vieilles divisions, » tout à coup imprudemment réveillé au milieu » d'elle, avait besoin d'agir pour retrouver sur le

» champ de bataille l'union et la confiance qu'on » venait de lui faire perdre. »

Le prince généralissime, informé de mon arrivée à Bayonne, le 3 avril, je reçus l'invitation suivante de me rendre chez lui :

« J'ai l'honneur de prier M. Ouvrard de se ren» dre aujourd'hui, à onze heures, chez S. A. R., » qui désire lui parler.

» Pour le major général,

» L'aide major général,

» Baron de MÉRIAGE. »

Ce billet que je n'ai pu produire dans la première instruction a donné lieu à une foule de conjectures aussi invraisemblables que calomnieuses.

Dans la nuit du 5 au 6, les traités furent signés; l'intendant Sicard écrivit, le 6, au major général, la lettre suivante :

« Vous savez combien est précaire la situation » des ressources qui doivent concourir à assurer » le service de toutes les opérations de l'armée.

» Ma conscience et l'honneur m'imposent l'o» bligation de ne pas vous dissimuler toutes les

» entraves que la méchanceté, l'imprévoyance la
» plus criminelle et l'ignorance semblent avoir
» multipliées dans toutes les parties.

» J'ai fait tout ce qu'il était humainement pos-
» sible de faire ; mais il est un obstacle qu'aucune
» puissance ne pourrait vaincre, c'est le manque
» de temps, l'absence des hommes et des choses.

» Néanmoins, je m'empresse de vous informer
» que je crois avoir trouvé l'homme qui nous créera
» tous les objets dont on nous a laissé manquer
» jusqu'à ce jour, de la manière la plus coupable.

» Cet homme est M. Ouvrard de Paris, ayant
» déjà commencé des opérations majeures avec
» la régence d'Espagne.

» Je n'ai donc pas dû hésiter, dans la position
» critique où nous nous trouvons, de recevoir les
» propositions que j'ai l'honneur de vous adresser
» ci-jointes, et dont la prompte adoption peut
» seule nous tirer de la situation fâcheuse où nous
» nous trouvons.

» Je vous supplie de les soumettre à l'approba-
» tion de S. A. R., et de me faire connaître si elle
» daigne y donner son adhésion.

» SICARD. »

Tel était le langage du fonctionnaire supérieur de l'administration de la guerre, dont l'avis devait régler la décision du prince généralissime, au moment où les rapports journaliers faisaient connaître ce que l'instruction a prouvé plus tard d'une manière positive à la commission de la chambre des pairs : « Le foin, la paille, l'avoine man» quaient également; des réquisitions, secondées » à la fois et tempérées par l'esprit libéral de » nos institutions constitutionnelles, par le bon » esprit des administrateurs, l'amour des habitans » pour le roi, et l'excellente discipline des trou» pes, ont pu seules fournir en France à la sub» sistance des chevaux de l'armée. Elles étaient » impossibles en Espagne. Quelque favorables que » pussent être pour l'armée les dispositions des » Espagnols, elle ne pouvait espérer de rencon» trer chez eux des administrateurs aussi dévoués » que les fidèles serviteurs du roi, ni une popu» lation de frères et de compatriotes; il n'était » donc pas inutile de prendre à ce sujet une me» sure d'urgence.

» On avait besoin d'un homme actif, entrepre» nant, qu'aucune difficulté n'arrêtât, confiant » dans ses propres forces : M. Ouvrard se présenta;

» qui oserait dire qu'il ne réunissait pas ces qua-
» lités ?

» Ce n'était point au capitaliste qu'on s'était
» adressé, mais à un homme de capacité, d'ex-
» périence, et dont les longues relations avec
» l'Espagne étaient précieuses en une pareille
» occurrence [1]. »

Lors même que le rapport de M. Sicard eût été inexact, il n'en aurait pas moins réclamé la confiance du prince, comme la seule autorité dans la gestion des approvisionnemens de l'armée; mais dans ce tableau, loin d'altérer la vérité, il ne faisait qu'exprimer l'opinion de tous ceux qui connaissaient l'état des choses, et ici je n'ai besoin que de citer le ministère public lui-même à la chambre des pairs :

« Vers le mois de mars 1823, presque tout le
» monde, sur les lieux où se rassemblait l'armée
» pour effectuer l'invasion, généraux, administra-
» teurs, agens des vivres, négocians, qu'ils eussent
» tort ou raison, croyaient les approvisionnemens
» insuffisans, l'organisation des services mal faite
» et les mesures en défaut. »

[1] Premier et second rapports de M. Portalis.

Le noble rapporteur de la chambre des pairs, M. le comte Portalis, s'exprime aussi de la manière suivante :

« Tout concourt à prouver que M. Ouvrard, qui » avait eu autrefois de grands intérêts et une po- » sition très-élevée en Espagne, voulait se rendre » utile, nécessaire même, au gouvernement de » cet état et à son roi, pour reprendre peut-être ses » anciens plans et renouer ses anciennes relations. » Il avait l'œil ouvert sur les événemens politiques » et sur la marche de l'administration. Il a tout » disposé pour mettre à profit les fautes de l'une » et les chances que lui ménageaient les autres. » Il a cherché à rendre sa spéculation la meilleure » possible. Or, aucune loi ne déclare coupable un » fournisseur qui cherche ses avantages et qui les » obtient ; c'est à ceux qui représentent l'état à » veiller sur ses intérêts ; leur faute ne saurait être » imputée à délit à ceux qui traitent avec eux sans » dol ni fraude. »

Le 6 avril, S. A. R. revêtit les marchés de son approbation, et, le 7, l'armée passa la Bidassoa.

Le 8, le major général me remit une lettre de M. le duc de Bellune.

« Monsieur le comte, j'apprends indirectement
» qu'un marché pour les vivres et transports de
» l'armée a été passé avec M. Ouvrard. Les circon-
» stances ont pu dicter cette mesure extraordinaire,
» et, sous ce rapport, je dois l'approuver; mais on
» a oublié que le ministre de la guerre était seul
» responsable des dépenses résultant de ce marché,
» et que celui-ci ne pouvait être légal sans une ap-
» probation authentique de ce ministre. Cette
» omission était facile à éviter, puisque je me trou-
» vais sur les lieux; mais je me suis aperçu déjà
» plus d'une fois qu'on s'occupe aussi peu des règles
» que des convenances. Du reste, je vous prie de
» m'adresser ce marché à Paris, afin qu'il y reçoive
» les formalités sans lesquelles son exécution pour-
» rait présenter quelques difficultés. J'en approuve
» toutefois provisoirement les dispositions, afin
» de lever, pour le moment, les entraves que le
» service administratif éprouve. »

J'entrai en Espagne avec le titre de munitionnaire général; il n'y avait qu'une opinion dans l'armée et parmi les chefs, c'est qu'on devait à moi seul l'ouverture de la campagne. L'idée d'un tel service et de ceux qu'on attendait encore de moi, la confiance que le prince généralissime me

témoignait hautement, ajoutaient à mes yeux à l'importance des fonctions qui m'étaient confiées, et rendaient bien naturel le mouvement d'orgueil que j'en ressentais.

Parti avec M. Tourton, dès la deuxième étape il me quitta pour retourner à Bayonne, d'où il écrivit, le 17 avril, à mon fils, la lettre suivante :

« Vous avez vu, mon bon ami, comment » notre voyage a pris une direction et une im- » portance tout autre que celle que nous avions » pensée avant de quitter Paris. Voilà votre père » et moi devenus Espagnols ou à peu près. Je » suis encore ici, cependant, pour quelque temps, » Ouvrard étant au grand quartier général. Soyez » tranquille sur sa santé, il se porte à merveille; » je le crois rajeuni tant il a pris feu à l'impor- » tante affaire qu'il a conclue. Elle a un côté » bien satisfaisant, c'est la satisfaction qu'éprouve » toute l'armée de ce qu'il l'a faite, et de ce » qu'elle lui doit la fin d'un désordre et d'un » dénuement qui n'a pas d'exemple. »

S'il était nécessaire d'ajouter de nouvelles preuves pour établir que rien n'était prêt pour entrer en campagne, et pour détruire l'imputation que

les traités ont été élaborés à Paris, la première et la dernière partie de cette lettre, écrite avec un abandon étranger à tout calcul, suffiraient pour donner la conviction contraire à l'esprit le plus prévenu.

Je me retrouvais dans ce pays que j'avais parcouru vingt ans auparavant; j'étais alors dans la force de l'âge; mon esprit était dans toute son activité, et les vastes projets de spéculation qui m'occupaient sans cesse, avaient toujours pour base l'utilité publique; en voyant un sol si riche des dons de la nature rendu presque stérile par la faute de ceux qui l'habitent, j'avais pensé qu'on pouvait y rappeler la prospérité que lui promettent son soleil, sa fécondité et l'étendue de ses côtes. Le temps avait marché; l'Espagne avait été le théâtre d'une guerre sanglante et de mémorables événemens, et pourtant rien n'était changé; l'invasion de Napoléon n'avait ajouté que des ruines au tableau qui s'offrit devant moi; c'était toujours l'immobile Espagne; le mouvement créé par la constitution des cortès ne s'était fait sentir qu'à la superficie de la nation; ce mouvement éphémère, trop isolé, trop indécis pour pénétrer jusqu'aux masses, s'était arrêté

de lui-même avant d'avoir pu arracher le peuple espagnol à ses habitudes stationnaires.

A trois lieues de la Bidassoa, à Oyarsun, en lisant les mots, *Constitution, l'an premier du salut du peuple*, je crus un moment que nous trouverions des partis nombreux ; mais il fut bientôt facile de voir que cette nation n'était pas disposée à faire pour le régime constitutionnel ce qu'elle avait fait en 1808 à la voix de ses prêtres, pour son indépendance et pour sa religion ; l'enthousiasme n'était que dans les inscriptions et dans les harangues publiques, il n'était nulle part dans le peuple ; les hommes armés qu'on rencontrait étaient encore de la famille de ceux contre lesquels j'avais demandé, en 1805, au prince de la Paix, d'être protégé par des miquelets. Ces hommes avaient été redoutables dans la guerre de l'indépendance ; aujourd'hui ils n'avaient ni zèle pour la cause qu'ils devaient servir, ni confiance dans le succès.

Nos troupes n'ayant rencontré aucun obstacle encombrèrent bientôt la petite ville d'Oyarsun ; elles y étaient déjà sans aucunes ressources. Les vivres et les transports manquant à Bayonne, on avait eu beaucoup de peine à fournir au soldat

des rations pour quatre ou cinq jours de marche, que les pluies et le gaspillage avaient détruites. Cette situation a été éloquemment tracée par un noble pair, dont la loyauté chevaleresque est au dessus de tout éloge. Le duc d'Escars a dit à la chambre haute, le 16 juin dernier : « Le » fait est qu'au 5 avril il n'y avait plus de fa» rine à Bayonne que pour très-peu de jours de » consommation; que les fourrages manquaient » tellement qu'à la veille d'entrer en campagne, » on était réduit à distribuer à la cavalerie une » partie de sa ration en son au lieu d'avoine. Le » service des transports était nul; l'artillerie n'a» vait pas de chevaux, même pour porter l'appro» visionnement d'une seule journée de combat.

» Les troupes avaient aussi pris part à l'opinion » générale; l'inquiétude régnait dans les canton» nemens; la défiance gagnait tous les esprits; » chacun s'entretenait de l'insuffisance des maga» sins, du manque des transports, du dénuement » complet de tous les services. L'arrestation du » premier aide de camp du major général venait » d'avoir lieu, et avait encore été le sujet de mille » conjectures. Le mot sinistre de conspiration » remplissait toutes les bouches. Il faut avoir été

» sur les lieux, il faut s'être trouvé dans la po-
» sition de connaître tous les détails de l'inquié-
» tude, tant publique que secrète, pour se faire
» une idée de la situation de l'armée au 1er. avril.
» A toute heure parvenaient des révélations, des
» avis de prétendues trahisons. Des esprits in-
» quiets, des vues timorées, croyaient apercevoir
» dans chaque corps, dans chaque régiment, des
» foyers dangereux d'insurrection. La difficulté
» des distributions de vivres augmentait encore
» le trouble des esprits. »

Dans ce pressant besoin, mes agens étaient en butte à toutes le exigences du soldat, et un général s'oubliait même jusqu'à frapper, sur la place publique, un employé de l'administration.

Je m'empressai d'arriver à Tolosa, troisième étape, lieu de séjour et premier quartier général du prince généralissime, où mon service devait commencer. La pluie n'avait pas cessé de tomber ; l'armée bivouaquait dans les faubourgs ; son mécontentement, ses inquiétudes sur le manque absolu de subsistances, s'exhalaient en plaintes et en présages alarmans. On entendait des propos sinistres : « C'est une véritable Moscowa, » disait-on de toutes parts.

J'ai fait connaître les heureuses combinaisons par lesquelles j'assurai immédiatement le service de l'armée et décidai la question des approvisionnemens de toute la campagne. Elles ont fourni au même noble pair les réflexions suivantes : « J'ai » vu de mes yeux l'effet presque magique produit » au moment de notre entrée en Espagne par la » vue des tables couvertes d'argent que le munitionnaire général fit exposer aux yeux des paysans ; cette vue, comme un charme irrésistible, » attirait les plus défians. Pendant plusieurs jours » des prix exorbitans furent accordés à tous ceux » qui apportaient quelques denrées ; la confiance » s'établit, la concurrence ne tarda pas à faire » baisser graduellement les prix ; tout rentra dans » l'ordre ordinaire ; le munitionnaire avait sans » doute fait des sacrifices considérables, mais la » difficulté était vaincue. Jamais un intendant ou » un agent de l'intendance n'eût pris sur lui d'en » agir ainsi. Cet agent eût dû et voulu acheter » à des prix justifiables et rapprochés des prix » ordinaires du pays, et il eût couru le risque » de ne pas trouver à acheter du tout ; car, je le » répète encore, nous entrions dans un pays où » l'habitant nous craignait et avait droit de se

» défier de nous; dans un pays montagneux et
» difficile, traversé par une seule grande route,
» nous ne pouvions aller chercher les ressources,
» il fallait que la confiance nous les fît apporter. »

Mes services assurés, je pouvais croire ma mission remplie; mais si j'avais assez fait pour les intérêts et les devoirs du munitionnaire général, j'étais loin de compte avec moi-même. En entreprenant ce voyage, je lui avais assigné dans mon esprit des résultats plus importans; je songeais qu'il existait encore des moyens de rendre à ce pays la vie et le mouvement que je lui avais, pour ainsi dire, créés en 1804, et qu'en relevant son crédit détruit, je pouvais prétendre au remboursement de mes anciennes créances sur le gouvernement espagnol.

Un des premiers actes du prince fut de former un gouvernement provisoire sous le titre de junte, où il appela MM. le général Eguia, Calderon et Erro; dès lors la régence d'Urgel, composée du marquis de Mataflorida, de l'archevêque de Tarragone et du baron d'Éroles, se trouva dissoute de fait. On avait ri à Paris de cette régence et de son emprunt; mais elle avait porté ses fruits; elle avait été le premier centre de résistance

organisée, et lorsque la guerre entre la France et le gouvernement des cortès est devenue, contre mon opinion, inévitable, elle n'a pas peu contribué à l'élan royaliste en faveur de l'armée française.

Le marquis de Mataflorida, personnage principal de cette régence, se distinguait par une grande inflexibilité de caractère, et par un dévouement sans bornes à la monarchie. Avocat à l'époque de la guerre de l'indépendance, il fut, en 1814, appelé au ministère de la justice, et, peu de temps après, créé marquis de Mataflorida : il avait une fortune personnelle considérable. Avant de lever l'étendard de la monarchie absolue, il vendit ses propriétés pour une somme de plus de deux millions. Le payement effectué, il réunit sa famille et lui déclara qu'il lui abandonnait la moitié de cette somme et qu'il allait consacrer l'autre à la formation d'une régence destinée à diriger les forces royalistes pour la liberté du roi.

Les sentimens du marquis de Mataflorida furent partagés par tous les membres de sa famille, qui lui abandonnèrent leur légitime pour être employée au même but. Ses deux fils se placèrent immédiatement sous les ordres de la régence, comme soldats de la foi. Le dévouement qui s'im-

pose de tels sacrifices est bien rare dans le siècle où nous vivons, et il doit obtenir l'estime de ceux même qui n'en approuveraient pas les motifs.

L'archevêque de Tarragone était un homme d'un esprit très-cultivé, zélé pour la cause de la monarchie, qui était pour lui celle de la religion; il accordait beaucoup de déférence au dévouement et aux lumières de M. de Mataflorida.

Le baron d'Éroles, un des derniers chefs de la guerre de l'indépendance, était encore fier de l'opiniâtreté avec laquelle il avait disputé le pays qu'il habitait près d'Urgel. Il était aimé et obéi des paysans; actif et prudent, il réunissait les qualités qui font un bon chef de partisans. Si on le trouvait rarement aux délibérations de la régence, on était assuré de le trouver devant l'ennemi. Aussi désintéressé que M. de Mataflorida, il était loin d'avoir en politique des principes aussi inflexibles.

On a vu que dans mes conférences avec M. de Villèle j'avais inutilement essayé de lui faire reconnaître la régence d'Urgel; mais cette régence contrariait les vues du ministre, qui ne songea bientôt qu'à la détruire. Si M. de Mataflorida était le président de la régence, le général d'Éroles y

jouait un rôle presque aussi important, puisqu'il avait la direction de toutes les opérations militaires. M. de Villèle l'appela à Paris. Plusieurs jours se passèrent en explications qui ne furent pas à l'avantage du président du conseil. Sa politique était tenue en échec par les sentimens de fraternité et de fidélité qui attachaient le baron d'Éroles à ses collègues. Mais avec de bonnes intentions on n'est pas toujours doué de cette fermeté qui résiste aux artifices d'une politique astucieuse et à l'ascendant d'un grand pouvoir. M. de Villèle parvint à faire adhérer le général à l'intrigue qu'il avait nouée, et lui fit séparer ses intérêts de ceux de ses collègues. Néanmoins, quelque sévèrement qu'on juge cet acte de faiblesse, il n'en est pas moins juste de reconnaître que tous ceux qui composaient la régence ont offert le rare exemple d'un dévouement d'autant plus digne d'éloges, que déjà, dans leur pays, les services rendus à la cause qu'ils servaient avaient été payés par l'ingratitude, et les sacrifices par des persécutions.

Déjà Bessières, à l'aide de fonds que j'avais fait remettre, s'avançait en enfant perdu sur Madrid avec une poignée de soldats de la foi.

La junte provisoire, dès son installation, me proposa de lui faire prêter deux cents millions. Cette proposition, avant d'être admise, méritait un sérieux examen. Depuis l'emprunt que j'avais conclu pour la régence d'Urgel, la question avait bien changé de face. Ce premier emprunt avait pour but de prévenir l'intervention armée; maintenant l'intervention était décidée, il fallait en calculer les conséquences, prévoir les résultats de la campagne, les chances que nous réservait le caractère espagnol, et surtout les embarras que pouvaient causer les auxiliaires qui nous suivaient. Je ne pouvais pas non plus séparer de mes combinaisons l'Amérique espagnole, dont les liens avec l'Espagne n'étaient pas alors irrévocablement rompus, et qu'une politique habile eût pu encore rattacher à la métropole. L'Amérique était encore espagnole, si l'on considère l'influence que la royauté, la religion, les mœurs, le langage y avaient conservée.

Je ne pouvais donner aucune réponse à la junte provisoire, sans avoir pressenti l'approbation que S. A. R. pourrait donner à mes vues. Nous nous ajournâmes au lendemain.

Occupé de cette situation nouvelle, dont tous les

élémens étaient familiers à mes souvenirs, et qui semblait m'appeler de nouveau à exercer quelque influence sur les destinées de l'Espagne, je me reportais à l'époque de la haute faveur dont j'avais joui à la cour de Madrid, où le ministre souverain des Espagnes accueillait le sociétaire de son auguste maître avec cette confiance intime et presque fraternelle que faisait naître une sorte de fusion des intérêts de la monarchie avec les miens. Il suffira de lire la lettre autographe suivante du prince de la Paix, pour juger qu'il n'y avait rien alors d'exagéré dans mes espérances.

« J'ai vu, avec le plus grand plaisir, les deux » lettres de M. Ouvrard, en date des 16 et 18 » février. La persévérance dans ses idées justifie » l'opinion que j'avais des termes dans lesquels » je désirais être avec lui. Jamais il n'aura lieu » de se repentir de sa confiance; j'espère que mon » délégué se rendra digne de son estime, et que » l'alliance de nos intérêts enfantera des résultats » utiles à nos états respectifs. M. Ouvrard sait » déjà combien par caractère je suis loin de tenir » à l'étiquette, et qu'une fois ma parole donnée » rien ne peut porter atteinte à son inviolabilité. » Je ne recommande pas de nouveau à M. Ou-

» vrard nos affaires mercantiles. Ce qui est con-
» venu recevra son exécution.

» Je renouvelle à M. Ouvrard l'expression de
» mon amitié et de mon attachement.

» Le prince DE LA PAIX.

» Aranjuez, le 2 mars 1805. »

Dès 1807, j'avais conseillé à ce prince de transporter dans la jeune Amérique le siége de la vieille monarchie, et de confier la royauté à l'amour, à la fidélité de ces peuples, dont rien n'avait altéré la pureté du culte primitif, pour qui leurs rois étaient des divinités auxquelles il ne manquait que de devenir présentes et visibles; mais Charles IV ne comprit pas sa position. Son âge, autant que la nature de son esprit et de son caractère, lui faisait un besoin du repos. Ses pensées, ses affections se reportaient vers l'Italie; et le maître du plus vaste royaume préférait la Villa Farnèse et un palais à Rome aux trônes du nouveau monde. Les événemens le jetèrent forcément dans cette retraite, que plus d'une fois, au temps de sa puissance, il avait appelée de ses vœux.

Des améliorations simples et faciles alors, quoique

immenses dans leurs résultats, présentaient maintenant de graves difficultés. Les partis, dans la péninsule, et principalement le clergé, opposaient à toute réforme un obstacle que le mauvais état des finances rendait encore plus difficile à surmonter. Il fallait donc commencer par la restauration du crédit et par l'extinction des dettes du trésor.

Ce qu'un gouvernement légitime craint de tenter, un gouvernement de fait peut l'exécuter sans inconvénient. Les cortès avaient, disait-on, humilié, ébranlé, affaibli la royauté; une haute politique pouvait leur faire réparer tout le mal qu'on leur reprochait. Au lieu de poursuivre, de proscrire cette assemblée, il fallait obtenir qu'elle rendît des lois propres à faciliter la marche du gouvernement royal, lois dont le pouvoir restauré ne pouvait prendre l'initiative, mais qu'il eût pu maintenir comme utiles à la chose publique. La majorité des cortès se serait prêtée à cet arrangement, moyennant des garanties pour les existences personnelles, et dans l'espoir de faire triompher des réformes que réclamaient les besoins de l'Espagne. La restauration eût ainsi évité deux graves écueils: le rétablissement de tous les abus

de l'ancien régime, qui lui ont suscité tant d'embarras, et des persécutions impolitiques qui, sans affermir son pouvoir à l'intérieur, ont soulevé contre elle l'opinion publique en Europe.

Mon plan embrassait les deux propositions suivantes :

1°. Faire *revivre* et *accroître*, pour la France et l'Espagne, les avantages du pacte de famille en fixant pendant quelques années, au Mexique, la résidence de la famille royale, et laissant pour gouverner la péninsule, une régence sous le protectorat du prince généralissime.

2°. Faire rendre par les cortès des lois d'administration et de finances propres à rendre facile et sûre la marche du gouvernement.

Louis XIV fit du pacte de famille l'une des bases de l'existence politique de la France; mais le traité de Versailles, qui le premier consacra l'indépendance des États-Unis, dérangea le système général et jeta, l'on peut le dire, les germes de la séparation des deux mondes que nous voyons se développer aujourd'hui. Le mal ne s'arrêta pas là; notre résignation au partage de la Pologne fut encore plus fatale à notre sécurité, parce qu'elle nous laissa sans frontières au Nord. Plus tard, sous

l'empire, l'ambition se montra plus imprévoyante encore en forçant la Prusse à se séparer de notre alliance au profit de la Russie. Ainsi la France, privée des auxiliaires qui la couvraient au Nord resserrée en-deçà de ses limites naturelles, a été réduite à entendre un ministre dire à la tribune : « Nous devons combattre au midi, ou » nous défendre au nord. »

La première de mes propositions offrait à la richesse et à l'industrie des deux nations, tous les résultats commerciaux que l'apathie naturelle de l'Espagne et le défaut des débouchés pour la France, abandonnaient à la prévoyance et à l'activité de l'Angleterre. Ce plan désarmait les partis devant un pouvoir national et légitimé, dont l'action, fortifiée de toutes les mesures que lui léguaient les cortès, eût assuré promptement le rétablissement de l'ordre.

La seconde proposition embrassait l'exécution de la cédule royale de Charles IV relative à la vente des biens du clergé, que j'avais provoquée en 1804, et que j'avais fait sanctionner par sa sainteté Pie VII, à Fontainebleau; une égale répartition de l'impôt, les emprunts, la réorganisation de la banque Saint-Charles et de la

compagnie des Philippines, la création d'une caisse d'amortissement, des lois sur les majorats, l'agriculture, les douanes, les canaux, les routes, les mines, l'accroissement à donner à la marine, enfin la liquidation de toutes les dettes de l'état, et leur réduction au tiers payable, par la création d'un fonds public consolidé, en cinq pour cent.

Tout était profit pour les peuples et les gouvernemens dans ces projets, dont l'accomplissement n'avait rien de chimérique; la scission de l'Espagne et des anciennes colonies n'était pas irrévocablement consommée: le Mexique, la Colombie, le Pérou, pouvaient, comme le Brésil, former de puissans empires. En couronnant Iturbide, les Mexicains avaient montré l'ascendant que conservait encore la royauté et le goût pour le pouvoir d'un seul. En renversant cet empereur éphémère, ils avaient prouvé que, si le trône n'avait rien d'incompatible avec leurs mœurs et leurs idées, ils ne le voulaient point occupé par un aventurier. La Colombie, constituée en république, mais sans finances, sans prospérité commerciale et sans organisation intérieure, n'offrait aucune garantie de stabilité; elle ne pouvait ni nourrir, ni solder son armée, que Bolivar s'était

hâté d'emmener au Pérou, bien plus pour la faire vivre que pour tenter des conquêtes. Au Pérou, l'Espagne conservait des forces imposantes; son armée nombreuse, aguerrie, bien équipée, était appuyée par une grande partie de la population péruvienne, et ses premières hostilités contre l'armée indépendante n'avaient été marquées que par des succès. Quant aux républiques du Chili et de Buénos-Ayres, dominées tour à tour par des factions rivales qui s'entre-déchiraient, elles devaient être peu attachées à une indépendance qui ne leur avait encore valu que de cruelles agitations. Croit-on que, dans de telles conjonctures, il eût été difficile de trouver de nombreuses intelligences dans le pays, et de préparer les esprits à l'arrivée de la dynastie européenne? Croit-on que cette dynastie se présentant entourée d'une force imposante, saluée par ses partisans, dont le zèle se fût réveillé, proclamant l'abolition des abus qui avaient rendu odieux le régime colonial, n'eût point rétabli sur des bases solides son autorité dans le nouveau monde? Elle n'eût eu peut-être qu'à se défendre de l'enthousiasme des peuples. Les colonies, élevées ainsi à l'état de métropole, jouissant de toutes les faveurs qui découlent d'une admini-

stration à portée de tout voir, de distribuer les récompenses et de punir les fautes, auraient bientôt préféré cet état de bien-être à d'orageuses tentatives de révolution et d'indépendance, et leur fidélité, offerte en exemple à la péninsule et à l'Europe, eût peut-être exercé assez d'influence pour contrebalancer la tendance vers les idées républicaines qui se sont développées depuis avec tant de force. Tout était concilié durant cet interrègne volontaire : la monarchie n'avait que déplacé son siége ; elle occupait un de ses trônes dans le nouveau monde sans compromettre celui qu'elle laissait passagèrement sur le vieux continent, et l'Espagne devenait une espèce d'apanage européen, confié à la loyauté et à la fidélité du prince généralissime. Quelles plus nobles mains pouvaient conserver un si précieux dépôt !

L'ordonnance d'Andujar a prouvé assez qu'il avait jugé comment on pouvait pacifier l'Espagne et y éteindre les haines des partis. Combien sa tâche n'eût-elle pas été plus facile encore, quand de vastes relations de commerce, rétablies entre la métropole et ses anciennes colonies, eussent ramené l'aisance et le travail au sein d'une population oisive et misérable ?

Cette régence, dominant toutes les intrigues qui, dans la péninsule, enchaînaient le pouvoir royal, eût ouvert toutes les sources de prospérité; elle eût fécondé tous les germes d'utilité publique, et opéré une sorte de fusion entre les idées nouvelles et les idées anciennes. Le petit-fils d'Henri IV eût reproduit, pour le petit-fils de Philippe V, les prodiges qu'avaient réalisés pour l'Espagne les armes de Louis XIV et les exploits du duc de Vendôme.

L'avenir de l'Europe, mes intérêts liés aux résultats de la campagne, et la longue connaissance que j'avais des hommes et des choses en Espagne, m'attachaient à ces idées. Je me rendis chez S. A. R., et lui demandai la permission de lui développer mon plan. La dernière partie, toute financière, assurait les vrais intérêts des créanciers; mais j'étais appelé à parler devant un prince qui, comme le roi Jean, croyait que si la bonne foi était exilée de la terre, elle devait se réfugier dans le cœur des rois. La partie relative à la réduction et à la consolidation de la dette provoqua cette brusque et belle réponse : « Mais, monsieur Ouvrard, cette réduction serait » une banqueroute. » — « C'est vrai, monseigneur;

» mais un tiers comptant vaut mieux que trois
» tiers toujours reconnus et *jamais* payés. »

Tout le monde sait que S. A. R. n'aime pas les longues conversations, et que la nature de son esprit lui fait saisir rapidement toutes les questions.

Je pris congé de Son Altesse Royale.

Quoiqu'il en puisse arriver, il n'en faut pas moins dire : Honneur aux princes dont la loyauté et la conscience donnent des garanties de l'intégralité des engagemens pris par les gouvernemens !

En rentrant chez moi, j'y trouvai le général Éguia, président de la junte provisoire. C'était un vieillard qui trouvait, dans un amour exalté pour la monarchie et le roi, des forces au-dessus de son âge. On ne pouvait se défendre d'un sentiment de peine en voyant sous des cheveux blancs cette violente exaspération ; la vieillesse, qui affaiblit en nous les sentimens affectueux, doit aussi amortir les passions haineuses ; quand il en est autrement, il semble que l'équilibre soit dérangé. Le général était fort peu au fait des questions d'administration et des opérations de finances ; sans entrer dans le détail de mes motifs,

j'ajournai à mon arrivée à Madrid toute explication sur la proposition d'emprunt.

M. Calderon, ancien légiste renommé, me fit quelques observations sur les Amériques, je lui répondis aussi laconiquement qu'à M. Éguia.

M. Erro était un homme capable en administration; mais il était inutile de lui proposer un plan un peu étendu. Les questions de finances se réduisaient pour lui à calculer les moyens de combler le déficit qu'une année léguait toujours à l'année suivante. Il attendait tout d'une prétendue amélioration qu'il projetait, et dont il ne voyait le succès que dans les vieilles routines.

Cette junte voyait accroître les embarras de sa situation, par la division qui existait entre ses généraux.

Le comte d'Espagne, d'une ancienne famille française, homme d'esprit, estimé comme militaire, avait paru comme ambassadeur de la régence d'Urgel au congrès de Vérone, où je l'avais vu souvent à l'occasion de sa mission. A son retour du congrès, il eut de fréquentes conférences avec M. de Villèle, et, se séparant de la régence d'Urgel, il ne tarda pas à entrer dans les intérêts de la junte provisoire.

Charles O'Donnel, d'une famille irlandaise, dont le frère, Alexandre, commandait à Saint-Sébastien, et dont le second frère, le comte l'Abisbal commandait à Madrid, avait occupé longtemps le poste de capitaine général de la Vieille-Castille; les emplois qu'il avait remplis, l'influence de Joseph, son quatrième frère, qui servait comme lui la cause royale, son habileté et son active persévérance, lui donnaient de l'importance. Il continua à montrer un zèle à toute épreuve pour la cause monarchique, sans se prononcer entre les deux juntes rivales, que le ministère français mettait en quelque sorte en présence.

Quésada, créole d'origine, plutôt partisan que général, avait guerroyé pour la régence dans les Asturies et l'Aragon; avant l'ouverture de la campagne de 1823, il avait paru dans les salons ministériels de Paris; il eut des conférences avec M. de Villèle, dont il adopta les vues sur l'Espagne, en reconnaissant la junte provisoire.

Longa, chef de guérillas dans la guerre de l'indépendance, était généralement regardé comme l'homme de la régence; il avait une sorte d'influence dans les montagnes du Guipuscoa et d'Alava.

Antonio Marañon, dit le Trapiste, dont on a beaucoup parlé, était une espèce de tambour major à cheval; on le rencontrait partout, uniquement occupé à soulever la population. Je ne sais quelle idée il avait de l'importance de mes services pour la cause royale; toutefois il ne m'a jamais rencontré dans ses courses sans se précipiter de cheval pour m'offrir ses respects et m'étouffer dans ses embrassemens.

A côté de la régence, se trouvaient deux hommes influens qui attendaient les événemens pour justifier en quelque sorte la faveur dont ils avaient joui près de Ferdinand VII. Victor Saés, confesseur du roi, encore à la fleur de l'âge, joignait à beaucoup d'esprit naturel quelque connaissance des affaires. Le père Cirilo de la Méda, général des cordeliers, à peine âgé de trente-six ans, était arrivé à cette dignité que rehaussèrent plus tard les honneurs de la grandesse, par le développement des qualités qui constituent un homme d'esprit, et en font dans les circonstances un homme d'état; il commandait à dix ou douze mille hommes de son ordre; son influence s'étendait dans toute l'Espagne; il recevait à chaque heure des piétons d'ordonnance qui lui

apportaient, de tous les couvens, les rapports secrets que plusieurs religieux étaient chargés de lui adresser à l'insu l'un de l'autre. Cette correspondance, qui s'étendait sur tous les points de l'Espagne, mettait dans ses mains un immense moyen d'action sur les populations.

En entrant en campagne, la position financière de tous les chefs espagnols était fort triste. Charles O'Donnel avait inutilement épuisé toutes ses ressources à Bayonne, en fournitures d'habillement et de petit équipement pour sa troupe. Je concourus à le faire sortir d'embarras : je lui avançai, en outre, quelques fonds, ainsi qu'au général Longa qui n'était pas dans une situation plus favorable. D'autres officiers avaient également eu recours à moi pour obtenir des avances que je leur faisais avec d'autant plus d'empressement, que la plupart, ayant des relations très-suivies dans le pays et des parens dans l'armée constitutionnelle, étaient à même de donner des renseignemens certains sur les ressources locales et sur les dispositions des généraux ennemis.

Il eût été difficile de juger à Tolosa de l'opinion ntionale et de la résistance qu'elle pourrait opposer. On pouvait remarquer encore, dans l'in-

térieur de plus d'une famille, l'esprit d'exaltation et d'indépendance qui avait fait la force de l'Espagne dans la dernière guerre. Logé militairement chez une personne riche, un de mes employés supérieurs, au moment de se mettre à table, vit la maîtresse de la maison entrer la serviette sous le bras, se placer derrière sa chaise. Il en témoigna aussitôt son étonnement à cette dame, qui lui répondit, avec l'accent d'une fierté profondément blessée : « Monsieur, depuis l'entrée de l'armée » française, nous devons nous considérer comme » esclaves; je commence mon service. »

Le général Molitor, ayant sous ses ordres les généraux Loverdo, Ordonneau, Pelleport, à la tête de vingt deux mille hommes, se mit en mouvement sur Pampelune par les défilés de la Navarre, emportant, par mes soins, des vivres pour dix jours.

La conclusion des marchés avait été à Bayonne le signal d'une lutte qui s'engagea entre l'intendance et le munitionnaire, et qui dura toute la campagne; elle se montre à découvert dans le rapport de la commission d'enquête, à l'occasion du fait que je viens de rapporter. M. Delamarre, intendant du deuxième corps, a dit à cette com-

mission qu'on n'avait distribué que pour deux jours de vivres, tandis que le colonel Fournier d'Incourt, chef d'état major de ce même corps, s'exprime ainsi : « Dirigées sur Pampelune avant » de partir de Tolosa, les troupes furent complétées » à cinq jours de vivres; et le général en chef, » avant de s'engager dans les défilés de la Na- » varre, obtint qu'il serait suivi d'un convoi de » voitures bouvières, portant une réserve de cinq » autres jours. » Ce rapport est confirmé par le général Loverdo devant la commission d'enquête.

Que l'on pèse le témoignage d'un intendant dépossédé, pour ainsi dire, de ses attributions par le munitionnaire, et ceux d'un général de division et d'un chef d'état major entièrement désintéressés dans la question; que l'on considère que le général Molitor s'engageait dans un pays inculte, coupé de défilés où il est impossible de trouver, pendant plusieurs jours de marche, aucun moyen de subsistance, et il sera aisé de connaître de quel côté se trouve la vérité, et avec quelle bonne foi on s'est conduit envers le munitionnaire!

Le quartier général marcha sur Vittoria, par Villafranca, Villaréal et Mondragon. Dans cette dernière ville l'opinion publique se manifesta da-

3.

vantage; les hauts prix que j'avais payés, l'or que j'avais répandu, firent naître une nombreuse concurrence, et par conséquent l'abondance; des négocians de Bergara et de Miranda sur l'Èbre vinrent m'offrir leurs services. Je vis qu'ils avaient de l'activité, qu'ils connaissaient bien les localités, qu'ils avaient de nombreux correspondans; leur opinion constitutionnelle et l'influence qu'elle leur donnait au delà de l'Èbre, parurent devoir favoriser le succès. Je conçus le projet de faire, par eux, mes approvisionnemens en avant de l'armée dans les pays occupés par l'ennemi. Je trouvai d'abord en eux quelque répugnance; mais une forte commission et des avances de fonds triomphèrent de leurs scrupules; quatre d'entre eux s'associèrent, et, se divisant les services, chacun de son côté réalisa ce que j'en attendais.

Pour entretenir et accroître la confiance de l'armée dans les mesures hardies et dispendieuses que j'employais pour assurer le service, je rendis compte de cette opération à M. le major général. Je sentis aussi qu'il fallait prévenir les calomnies auxquelles aurait pu donner lieu la multitude d'agens que j'envoyais dans tous les pays occupés par les constitutionnels; j'aurais désiré entretenir

également S. A. R. des résultats que je pouvais me promettre de cette mesure ; mais S. A. marchait toujours à l'avant-garde ; elle était à cheval lorsque je me présentai chez elle.

Un agent à Bilbao fut chargé de préparer les arrivages des bâtimens expédiés de Bayonne, et d'acheter toutes les denrées propres au service qu'il trouverait dans les magasins, principalement de l'eau-de-vie qui manquait sur la ligne.

L'avant-garde de l'armée arriva à Vittoria le 16; le prince y établit, le 17, son quartier général. L'enthousiasme éclata dans la population de la ville et dans celle des campagnes qui avaient redouté l'approche de nos troupes. Nous fûmes salués par les cris de la joie la plus expressive.

Un des premiers soins du prince fut de réunir la junte provisoire et de la charger de répandre la proclamation qu'elle avait adressée aux Espagnols dès l'ouverture de la campagne. L'aspect de la population était assez rassurant ; mais, avec les idées que chacun s'était faites sur le caractère espagnol, on n'était pas sans défiance, ni sans inquiétude.

Les deux premiers jours les nouvelles les plus contradictoires circulèrent au quartier général sur

les forces des constitutionnels et sur leur plan de défense. On cherchait à refroidir le zèle de nos soldats par le souvenir des événemens de la dernière guerre. Les constitutionnels avaient, présens sous les armes, cent trente mille hommes sans compter les milices [1]; mais ce nombre, bien suffisant pour nous faire craindre une vive résistance, était, en outre, exagéré par les rapports des royalistes effrayés, et des constitutionnels intéressés à nous tromper sur leur véritable situation.

A les entendre, Morillo était à Valladolid avec un corps de trente mille hommes, et augmentait tous les jours ses forces. L'Abisbal était sorti de Madrid à la tête d'une levée en masse. Ballesteros avait réuni l'élite des troupes espagnoles, et marchait au-devant de nous avec quarante mille hommes. De nombreux chefs de partisans, à la tête de fortes guérillas, devaient nous suivre et nous harceler de tous côtés. L'incertitude produite par tous ces bruits, jointe au manque absolu de munitions de guerre, détermina le prince à séjourner à Vittoria. Telle avait éte l'imprévoyance de l'administration, qu'au moment du départ de Bayonne tous les moyens de transport

[1] Voir l'Annuaire historique, 1823, pag. 379.

manquaient au point que cent cartouches seulement par homme purent suivre l'armée sur des voitures couvertes d'une simple toile, de sorte qu'en cas de pluie, ce peu de munitions était perdu, et l'infanterie réduite à ce qu'elle portait dans ses gibernes. L'artillerie n'avait que la moitié de ses batteries attelées, et ses réserves, traînées par des bœufs, ne purent la rejoindre qu'à Madrid.

J'avais fait, pour le service des transports à Bayonne, ce que je fis à Tolosa pour les subsistances. Dès que les traités furent signés, j'expédiai des agens sur toutes les routes, à cinquante lieues à la ronde, avec ordre d'acheter ou louer toutes les voitures qu'on rencontrerait, soit sur les chemins, soit dans les auberges, au prix que les rouliers en *demanderaient*, avec indication de les diriger aussitôt sur l'armée.

J'informai le prince de cette disposition et des résultats qu'elle produisait à chaque instant; mais, malgré mes soins et tous les sacrifices faits aux exigences du moment, les voitures ne pouvaient suivre la marche rapide du prince. Force était d'attendre. S. A. R. décida de séjourner trois semaines à Vittoria, pour y organiser les services et envoyer des émissaires dans l'intérieur, afin de connaître

le véritable état des choses et de préparer des négociations avec les chefs constitutionnels. Durant ce temps, mes transports, réunis à Bayonne, partirent successivement avec les munitions de guerre et le matériel de l'armée. Cette opération, qui assurait le service des transports de l'armée et celui de l'artillerie, fut loin de me concilier la bienveillance du général en chef de l'artillerie ou de ses alentours. Cette arme est très-jalouse de ses prérogatives; elle pousse cet esprit si loin qu'elle ne souffre d'entrepreneurs que ceux qu'elle se donne elle-même; cependant elle avait abandonné, faute de chevaux et de bœufs, soixante-sept caissons de cartouches.

Une invitation du quartier général me fut faite pour me charger du transport de ces caissons et même de ceux de toute l'artillerie pendant la campagne; mais si les officiers de cette arme ont de la répugnance pour les entrepreneurs, les entrepreneurs qui connaissent leur métier sont peu empressés de se charger d'un service organisé de manière qu'on peut rejeter sur eux une injuste responsabilité, et leur faire expier les fautes personnelles ou les négligences commises dans un jour de combat par les chefs de l'artillerie. Néan-

moins, quelle que fût ma répugnance, dans l'intérêt du service, j'acceptai *provisoirement*. Le général Tirlet m'adressa, en conséquence, l'ordre qu'il donnait au capitaine de parc à Bayonne, de me délivrer soixante-sept caissons de cartouches pour être rendus à Vittoria dans un délai déterminé : un courrier extraordinaire porta, de ma part, cet ordre à mon agent, et j'eus soin, selon mon habitude, de calculer le moment où il devait être de retour, pour qu'en cas de retard de quelques heures seulement, je fusse en mesure d'en expédier un autre.

Le chef de bataillon, sous-chef d'état major de l'artillerie de l'armée, Hamar, occupé de conclure un traité avec le maître de poste d'Irun, avait fait signer, par le général Tirlet, un autre ordre à ce capitaine de parc pour ne pas livrer les caissons à mes agens ; mon courrier m'apporta, pour toute réponse, le certificat de ce contre-ordre. Je n'avais pas fait de traité, et j'avais déjà oublié ce service d'artillerie, lorsque j'appris que le général Tirlet, mécontent de ne pas voir arriver ses caissons au jour indiqué par lui, s'était rendu chez le prince, pour demander à S. A. R. que je fusse envoyé devant un

conseil de guerre, pour y être jugé comme ayant compromis son service devant l'ennemi. Le prince voulut faire examiner sa demande avant d'y faire droit; mais le général, irrité de ne pas obtenir une prompte satisfaction, déclara qu'à son âge, et après quarante ans de service, il ne voulait pas être déshonoré, et que si S. A. R. n'accédait pas à sa demande, il se brûlerait la cervelle en rentrant chez lui; sur une telle insistance, le prince crut devoir ordonner la convocation d'une commission.

Appelé devant cette commission, ma défense se borna à représenter le certificat de contre-ordre; et la poursuite, on le conçoit, fut immédiatement abandonnée.

Le chef de bataillon Hamar, que je n'accuse pas cependant d'avoir surpris la signature de son général, s'est vengé de ce désappointement sur un de mes employés, M. Moléon, chargé par moi de la partie des transports, en l'accusant de lui avoir offert une gratification de cinq mille francs. Il est à regretter que la justice n'ait pu saisir les papiers du maître de poste d'Irun; si elle eût pu y porter la même investigation que dans ceux du munitionnaire, peut-être y aurait-elle trouvé le

motif secret de la conduite du sieur Hamar.

Dès l'instant où la signature des marchés à Bayonne me fit remettre le service, il m'avait été facile d'apprécier le personnel de l'administration qu'on avait mis à ma disposition, et de mesurer toute l'étendue du danger auquel l'ignorance, la mauvaise foi et la cupidité pouvaient exposer mes intérêts, tout en compromettant le service. C'est ce personnel qui a fourni à M. le duc d'Escars les réflexions suivantes dans son opinion à la chambre des pairs :

« Le personnel des services administratifs, dit
» M. Lucot d'Hauterive, intendant du 4e. corps,
» était composé de gens pour la plupart inhabi-
» les, incapables, et d'enfans.

» Le personnel, dit M. l'intendant général
» Sicard, était très-mauvais sous le rapport de
» la moralité, de la conduite, des opinions poli-
» tiques et administratives.

» A très-peu d'exceptions près, dit M. le sous-
» intendant Belizal, jamais on ne vit un person-
» nel aussi mal composé. Les employés étaient,
» pour la plupart, ramassés sur le pavé de Paris;
» ni connaissances, ni moralité; presque tous
» n'entraient en Espagne que pour y faire for-

» tune, et faisaient connaître que tous les moyens
» leur seraient bons.

» Les fautes auxquelles peut donner lieu un
» semblable personnel, dit M. l'intendant Join-
» ville, sont couvertes par le mode d'exploitation
» d'une entreprise générale; mais quel adminis-
» trateur, avec la juste sévérité de nos formes
» administratives, ne serait pas effrayé d'une
» brusque reprise avec de tels élémens?

» De semblables renseignemens ne sauraient
» être équivoques; mais s'il était nécessaire de
» s'assurer encore plus de leur exactitude, il suffi-
» rait de consulter les notes de police relatives à
» ces individus; cet examen apprendrait combien
» le choix en avait été malheureux. Quelques-
» uns avaient été flétris par la justice, d'autres
» étaient désignés comme suspects, capables de
» tout, et devant être scrupuleusement sur-
» veillés. »

Durant trente années, il n'y avait pas d'employé de l'administration des subsistances qui n'eût été sous mes ordres, et dont je n'eusse pu connaître la capacité. Mon premier soin avait été d'écrire à Paris pour en engager un grand nombre à se rendre près de moi. C'est à Vittoria que je reçus

les réponses de la plupart d'entre eux. Ces réponses me firent connaître la situation des choses au ministère, et le ressentiment qu'éprouvait l'administration de la guerre de se voir dépossédée du service. « Les traités du prince ne seront pas res-
» pectés, me disait-on, ils vont être cassés. Avec
» une telle perspective, vous jugerez qu'on ne
» peut entreprendre un voyage aussi long et
» aussi pénible. »

Cependant le maréchal duc de Bellune, après avoir approuvé mes traités, partit de Bayonne avec la conviction que tout manquait pour l'entrée en campagne, et déterminé, suivant ce qu'il m'avait dit, à faire mettre en jugement M. Andréossy. Il écrivait encore au prince, à son retour à Paris, le 16 avril : « Un funeste concours
» de circonstances est venu contrarier toutes mes
» combinaisons : d'une part, la direction générale
» des subsistances, dont je dois encore m'abste-
» nir de qualifier les opérations, a éprouvé, dans
» l'exécution de mes ordres, des entraves qu'elle
» a négligé de me faire connaître, dans l'espoir
» sans doute de pouvoir seule en triompher;
» d'une autre part, le service des transports, que
» je devais croire assuré, s'est trouvé manquer

» subitement à l'armée des Pyrénées-Occiden-
» tales, par la défection de l'entreprise Rollac.

» On m'a caché le danger, et j'en ignorerais
» peut-être encore l'étendue, si S. M. ne m'avait
» pas envoyé sur les lieux. »

Si l'on se demande pourquoi M. le duc de Bellune a depuis changé la nature et le but de ses accusations, pourquoi montré tout à coup d'autres dispositions à l'égard du directeur général des subsistances, je ne puis que rapporter ce que M. de Villèle, pressé sur cette même question, a répondu « Vous ne savez pas que
» M. Andréossy, en vrai diplomate, s'est mis
» en règle; il a un ordre du ministère de sus-
» pendre les approvisionnemens pendant vingt
» jours; et, s'il produisait cet ordre, ce serait
» à mettre la clef sous la porte. »

La ligue contre les traités devenait chaque jour plus compacte et plus active. Le renvoi de M. Sicard lui était nécessaire; son remplacement par M. l'intendant Bourdon, que le ministère regardait sans doute comme dévoué à ses ordres, fut annoncé au prince par le télégraphe; mais, dans l'intervalle, S. A. R. avait appelé auprès d'elle M. Regnault, intendant de la onzième division.

Le prince en informa le ministre, et donna ordre au général Janin, commandant la première subdivision militaire, de retenir M. Bourdon en France. S. A. R. n'eût pas peut-être consenti à la révocation de M. Sicard, si ce fonctionnaire ne se fût pas obstiné, malgré des ordres réitérés, à rester à Bayonne pour hâter le départ de convois de denrées devenues inutiles, et l'expédition pour Bilbao de navires qui n'étaient pas plus nécessaires. Étranger, pour ainsi dire, à ce qui s'était passé à l'armée, il ne connaissait que par des ouï-dire les faits les plus importans relatifs à l'ouverture de la campagne; aussi m'écrivait-il :

« N'ayant pu obtenir un rapport écrit sur le » service que vous avez rendu, en assurant ino- » pinément la subsistance du deuxième corps, » commandé par M. le lieutenant général Molitor » lorsqu'il se sépara de l'armée à Tolosa pour se » porter sur Saragosse, je vous prie instamment » de me faire connaître, dans le plus grand dé- » tail, la vérité sur un fait aussi essentiel, et qui, » grâce à votre présence d'esprit, a sauvé le » deuxième corps de la crise qui le menaçait. » Il n'y avait pas d'intendant général près du prince; et par une singularité dont aucune campagne

n'avait peut-être offert l'exemple, on vit trois intendans généraux à Bayonne, comme on avait vu précédemment deux ministres de la guerre et deux majors généraux.

M. Regnault fut définitivement nommé intendant général. On a dit depuis que j'avais eu quelque part à sa nomination, on s'est trompé; je ne connaissais pas plus M. Regnault que M. Bourdon; mais, dans de semblables conjonctures, tout intendant autre que celui qu'envoyait le ministre pouvait convenir au bien du service : le fait est qu'en apprenant la nomination de M. Bourdon, j'avais dit : « L'homme du ministère, ennemi des » traités, ne peut que contrarier le service; ce » serait s'exposer à perdre en disputes le temps » nécessaire à l'action. »

C'était bien avec raison que j'insistais aussi fortement pour qu'on n'accrût pas, par des tracasseries administratives, les difficultés qui se présentaient presque à chaque pas. Il me suffira, pour le prouver, de citer quelques lignes de la correspondance d'un des détracteurs des traités, qui était sur les lieux spectateur et acteur[1].

[1] Rapport de M. Portalis, du 21 juillet, pag. 47.

« Dans la correspondance particulière de
» M. Baugé avec M. de Perceval, toute entière
» dirigée contre les marchés de Bayonne, et pu-
» bliée par la commission d'enquête, on lit ces
» propres paroles : *Le service depuis Irun jus-*
» *qu'à Vittoria a été d'une difficulté épouvan-*
» *table, et c'est un tour de force d'avoir fait*
» *vivre l'armée dans cet affreux pays.* »

Tandis qu'on se déchaînait à Paris contre les traités, et qu'on ne songeait qu'aux moyens de les faire annuler, les rapports de tous les points occupés par nos troupes faisaient connaître au prince que le service n'avait pas manqué un seul jour, et que tous les approvisionnemens étaient assurés. L'intendance n'avait pu trouver l'occasion de passer aucun de ces marchés d'urgence qui l'eussent si merveilleusement servie pour justifier ses hostilités contre le munitionnaire général.

M. Regnault reçut, quelques jours après son entrée en fonctions, un paquet d'instructions ministérielles. On lit dans une lettre de M. le duc de Bellune, du 24 avril, cette phrase : « Si
» vous réussissez à préparer les moyens de résilier
» le traité Ouvrard, je saurai provoquer en votre fa-

» veur une récompense proportionnée à ce service. »

Le 1er. mai, le même ministre renouvelait l'injonction de tout tenter pour se passer, sans secousse, de mon intervention; la nécessité et le succès me vengèrent de la mauvaise foi ministérielle.

Fatiguée des tracasseries sans cesse renouvelées que lui suscitait le ministère, et des plaintes qui arrivaient de Paris, S. A. R. nomma une commission pour examiner les traités et les modifier en tant qu'ils en seraient susceptibles.

Parmi les lettres que je reçus alors de mes employés, je citerai celle de M. Allard, du 17 avril 1823, lettre saisie dans mes papiers, qui montre l'animosité que les traités avaient excitée et les intrigues qu'on ourdissait pour les faire résilier. La commission des pairs en a fait mention dans son rapport :

« Un anonyme m'a adressé la lettre ci-jointe; » je crois que vous la trouverez de votre goût. Ou » je me trompe, ou on a la sottise de croire que » c'est le fonctionnaire qui a tout fait. On est bien » loin de penser que vous tenez l'affaire de plus » haut. On aura peur, on ne rompra rien; car

» ceux qui voudraient faire les méchans pourraient
» être amenés devant un conseil de guerre ou des
» pairs, pour avoir placé notre armée dans l'affreuse situation où elle était au moment de son
» départ. »

Cette lettre a joué un grand rôle au procès. On l'a commentée dans tous les sens pour y trouver un texte favorable à l'accusation; mais il a fallu, après bien des subtilités, finir par n'y voir que la pensée qu'elle exprime et qui l'avait réellement dictée. M. le procureur général a dit dans son réquisitoire: « Ces mots n'étaient pas un langage de pa-
» rade, ils n'étaient pas prononcés en public et pour
» en imposer à personne; ils étaient donc l'expres-
» sion d'une conviction profonde, qu'au mo-
» ment du départ l'armée était dans une situa-
» tion affreuse. »

Étaient-ils donc si onéreux, ces traités si violemment attaqués, et dont les prix cependant étaient de moitié au-dessous de ceux de la dernière guerre liquidés au ministère, et bien inférieurs aussi aux prix payés en 1823 par l'administration de la guerre, en Catalogne et dans les dixième et onzième divisions militaires?

M. le duc d'Escars n'en a pas pensé ainsi.

Voici comment il s'est exprimé à la chambre des pairs :

« Ces marchés étaient-ils onéreux ?

» J'entends par un marché onéreux, non pas » simplement un marché dont les conditions sont » chères, mais bien celui qui, vu les circonstances, » serait plus élevé que le taux ordinaire des mar- » chés de même espèce. Il faudrait de plus, à mes » yeux, pour qu'un marché fût évidemment oné- » reux, qu'il fût prouvé que celui qui l'a passé eût » pu se procurer les mêmes denrées, les mêmes » avantages, satisfaire les mêmes besoins, à des » prix moins élevés.

» C'est donc une question toute relative, et qui » ne peut être résolue qu'en ayant égard à la po- » sition dans laquelle se trouvaient respective- » ment les deux parties contractantes.

» Examinons donc cette position ; elle nous » indiquera comment la difficulté doit être équi- » tablement résolue.

» Vous avez déjà vu, nobles pairs, la situation » de l'armée au commencement d'avril ; inquié- » tude morale, inquiétude pour les vivres, manque » de transports, manque de chevaux d'artillerie. » M. Ouvrard avait récemment accepté l'emprunt

» fait par la régence d'Urgel, c'était un fait re-
» marquable et le premier acte public de grand
» intérêt qui prouvait la confiance des étrangers
» dans la bonté de la cause royaliste. M. Ouvrard
» avait bien mérité des Espagnols partisans du
» roi. Personne n'était plus que lui intéressé au
» succès de l'entreprise, aucun choix ne devait
» paraître plus propre à la partie de la nation que
» nous allions avoir pour alliée.

» Mais quelles bases devait-on prendre pour ce
» traité? Pouvait-on espérer d'en faire adopter de
» meilleures?

» Je ne le pense pas, et il me semble démontré
» que l'intendant de l'armée, placé par les cir-
» constances dans une position si précaire et si
» peu propre à l'exigence, a dû encore se félici-
» ter de pouvoir traiter à des conditions moins
» élevées que celles de tous les marchés passés en
» Espagne dans le cours de la précédente guerre;
» d'être admis à prendre pour base le cours moyen
» de la valeur des grains[1], d'obtenir enfin les
» mêmes prix qui avaient, il y a peu d'années, été
» accordés par le ministère à la compagnie Van-

[1] Commission d'enquête, pag. 588, 3e. vol., 2e. partie.

» lerberghe, pour fournitures faites dans le midi
» de la France. Ce sont ces mêmes prix qui furent
» adoptés, et qui ont été attaqués si amère-
» ment.

» Je suis cependant en droit de penser, mal-
» gré toutes les plaintes et tous les reproches,
» que la régie n'aurait pu faire exécuter le service
» à des prix inférieurs ; et voici sur quelles données
» je base mon opinion.

» Les marchés de Bayonne portent la ration
» à 30 cent. $\frac{2}{3}$; cette même ration a coûté en Ca-
» talogne, et pour la même campagne, 27 cent. $\frac{1}{2}$,
» selon le compte établi au ministère de la guerre ;
» 38 cent. selon le compte établi par M. l'inten-
» dant Regnault, et 41 cent. selon la liquidation
» faite à Toulouse par M. l'intendant Ballyet.

» Une si forte différence établie entre les comp-
» tes des bureaux de la guerre et ceux des deux
» intendans militaires, provient, je pense, de ce
» que les premiers n'ont pas compris, dans les
» prix des rations, l'évaluation moyenne des trans-
» ports et des pertes, qui pourtant, dans le sys-
» tème de la régie, doit être ajoutée à la valeur
» de la denrée. »

Si l'on pouvait encore disputer sur la néces-

sité des marchés, j'opposerais à mes adversaires l'autorité du duc de Reggio, et je leur mettrais sous les yeux une lettre de ce maréchal, citée par le ministère public lui-même dans son réquisitoire.

« Me voilà sur le point d'entrer en campagne, » sans ambulances ni médecins, ni chirurgiens en » chef; sans fourgons pour le transport des vivres; » sans directeurs de postes pour le quartier général » et les divisions de mon corps d'armée, et » sans payeur. J'ignore pour combien de jours les » soldats devront être pourvus de vivres et de » quelle nature sont ceux qu'on pense sans doute » à leur donner. L'intendant de mon corps me » rend compte qu'il n'a pu encore apprendre de » M. l'intendant en chef de l'armée de quelles » ressources il pourrait disposer pour l'approvisionnement » du premier corps, en vivres et fourrages. » Il ajoute que n'ayant ni équipages militaires, » ni mulets de bât, et l'entreprise des » transports généraux paraissant devoir y suppléer, » il n'a auprès de lui aucun agent accrédité » de cette administration qui puisse l'instruire » des mesures prises pour l'organisation de ce service. »

J'ai dit qu'une commission avait été nommée par le prince pour examiner les modifications dont les traités seraient susceptibles. Elle se composait de MM. Guilleminot, Bordesoulle, Regnault, intendant en chef, et Bricogne, payeur général.

Elle avoit pour instruction de régler à forfait la ration des fourrages, dont je n'avais voulu me charger, à Bayonne, que par commission, n'ayant pas pour ce service, comme pour celui des vivres, des précédens qui me permissent de déterminer d'avance le prix qu'on devait m'accorder.

Les prix payés depuis la Bidassoa excédaient de beaucoup l'évaluation de 4 fr. 30 cent. la ration de convention prise provisoirement à Bayonne, pour base des à-comptes à délivrer au munitionnaire.

Mais la concurrence et la confiance que j'avais fait naître, soutenues par la belle discipline de nos troupes, me permirent de soumissionner la ration au prix de 3 fr. 15 cent. pour l'Espagne, et 1 fr. 98 cent. pour les dixième et onzième divisions militaires.

Ces propositions furent acceptées.

Ici, comme à Bayonne, on se trouvait dans

la nécessité de suppléer à l'absence de toute prévoyance administrative. Dira-t-on de ces articles additionnels, comme des traités de Bayonne, qu'ils avaient été préparés à l'avance? On conviendra que c'eût été une singulière manière de les préparer que d'offrir, le 8 mars 1823, à Paris, à l'administration de la guerre, un approvisionnement de riz indispensable à l'ouverture de la campagne, dont elle manquait, et qu'elle a néanmoins refusé le 14 en ces termes :

» Monsieur, vous m'avez offert, par votre lettre » du 8 du courant, six mille quintaux métriques » de riz livrables à Toulouse et Port-Vendre, à » raison de 92 fr. les cent kilogrammes.

» La direction générale n'a, dans ce moment, » aucun besoin de riz; et elle a d'ailleurs des offres » dans les mêmes qualités à meilleur compte. Il ne » pourra, en conséquence, être donné aucune suite » à votre proposition.

» J'ai, etc., etc.

» Comte Andréossy. »

Ces riz que j'avais fait acheter à Marseille, et un voyage que mon neveu fit sur les côtes de

l'Ouest, en se rendant à Bayonne en 1823, pour s'informer du prix des denrées et prendre connaissance de l'état des récoltes et des approvisionnemens, a fourni au ministère public l'explication suivante[1] : « Toutes les fois que les » circonstances amènent quelque mouvement extraordinaire, où il y a un moyen de demander des richesses à des chances, et même à » des dangers, le sieur Ouvrard se présente; » son imagination s'allume; elle travaille, elle » combine, elle explore, elle observe, elle s'informe et se fait informer de tout; elle s'enquiert pour savoir si, par hasard, il n'y a » pas de besoins, de grands besoins. Elle cherche où elle pourra prendre ses moyens si » l'affaire lui arrive, et elle prépare enfin d'avance, à tout risque, les ressources qu'elle pourra » trouver sous la main, dans le cas espéré par » elle où l'imprévoyance en serait réduite à » l'invoquer.

» Eh bien! le sieur Ouvrard a fait dans cette » occurrence ce qu'il a fait dans mille autres.

» Un grand événement se préparait vers les

[1] Réquisitoire de M. Bellart, pag. 15.

» Pyrénées; il s'est mis aux aguets; il a vu ou » il a cru voir dans la perspective des embar- » ras; il est parti du moins de la supposition » qu'il y en avait; et sans autre avis que celui » de sa perspicacité, sans autre concert que celui » qu'il entretenait avec les événemens qu'il pré- » voyait, il a agi comme devait agir un homme » qui avait besoin de se tenir tout prêt, sauf à » n'user ni de ses ressources ni de ses rensei- » gnemens, si l'entreprise n'arrivait pas jusqu'à » lui. »

Si les articles additionnels ont donné lieu, sur le prix des fourrages, aux récriminations les plus injurieuses, ils ont aussi fourni à M. le duc d'Escars, témoin honoré de la confiance du prince, les observations suivantes à la chambre des pairs.

« Quant aux fourrages, quelque considérables » que paraissent les prix de 3 fr. 15 cent. accor- » dés au munitionnaire, par ration complète » fournie en Espagne, et 1 fr. 98 cent. par ra- » tion délivrée dans les dixième et onzième di- » visions militaires, d'après les comptes officiels, » ces prix ont été élevés en Catalogne. Le » compte général de liquidation les porte à » 3 fr. 55. cent., c'est-à-dire 40 cent. de plus

» que le prix du marché de Vittoria. L'opinion » générale qu'on s'était faite de la cherté de ces » rations est exagérée; il sera peut-être utile de » donner ici une explication de la ration de four- » rage à la guerre; plusieurs de nos nobles col- » lègues m'en ont témoigné le désir. Cette ex- » plication pourra faciliter l'appréciation du prix » des marchés; je vais tâcher de l'établir en peu » de mots.

» La ration complète ou de convention n'a » aucun rapport avec la ration de distribution né- » cessaire à la nourriture d'un cheval pour un » jour; en voici une preuve évidente : la nour- » riture de quarante-deux mille chevaux pendant » neuf mois, a dû nécessiter plus de onze mil- » lions cinq cent mille rations de distribution, » tandis que les comptes ne portent que sept » millions de rations complètes ou de conven- » tion.

» Le ministre de la guerre refusa de laisser » exécuter le marché du munitionnaire dans les » dixième et onzième divisions militaires, et le » service continua à y être administré aux frais » du gouvernement. En résulta-t-il un bénéfice

» pour l'état? Les comptes font voir que les ra-
» tions de fourrage distribuées dans la onzième
» division militaire sont revenues au prix moyen
» de 2 fr. 62 cent. $\frac{1}{2}$, et dans la dixième divi-
» sion militaire au prix moyen de 2 fr. 29 cen-
» times.

» Pendant toute la campagne, la nourriture
» d'un cheval, à Vittoria, à la Corogne, à Va-
» lence ou à Cadix, coûtait moins à l'état que s'il
» eût reçu ses rations à Bordeaux ou à Libourne, à
» Pau ou à Bayonne. N'a-t-il pas fallu un étrange
» aveuglement pour flétrir d'épithètes odieuses
» ces traités et ceux qui les ont signés ou con-
» seillés? »

Pendant qu'on s'occupait d'assurer, pour le reste de la campagne, le service de l'armée, on reçut des nouvelles des principaux émissaires qu'on avait envoyés, et particulièrement de Madrid. L'agitation régnait dans les cortès : cette assemblée, qui n'avait su rien organiser pour son propre salut, s'alarmait à l'approche d'un danger qu'elle semblait n'avoir point prévu, et qu'elle ne pouvait plus conjurer. Ainsi qu'il arrive dans les momens de crise, chacun proposait un moyen pour sauver la patrie menacée, et le sentiment

même de leur faiblesse et de leur impuissance produisait chez quelques-uns des orateurs une exaltation qui ne se communiquait point au dehors. Enfin, après de longs et tumultueux débats, les cortès, ne se sentant pas assez fortes ni pour aller au devant du danger, ni pour l'attendre, crurent avoir beaucoup fait en l'ajournant; elles décrétèrent la translation du gouvernement à Séville.

S. A. R. touchée de la situation de Ferdinand, apprit cet événement avec peine, mais avec la conviction qu'il ne pouvait qu'éloigner de quelque temps l'accomplissement de sa mission. Elle disposa tous les mouvemens de son armée pour seconder, sur le plus grand nombre de points possibles, l'élan des populations royalistes, et partit de Vittoria pour Burgos.

Je reçus, vers la même époque, des nouvelles de divers chefs royalistes et de leurs principaux agens.

Longa, qui occupait la côte de Santander, m'adressa plusieurs émissaires dont les instructions pouvaient se réduire à ce peu de mots : « Tout va » bien; partout on voit les Français en libéra- » teurs; les denrées sont abondantes, les constitu-

» tionnels n'en ont emporté aucune; les voitures
» et les mulets de bât qu'ils ont fait suivre seront
» bientôt ramenés par les conducteurs qu'on ne
» paye pas. »

Les charrettes qui avaient apporté les pontons de Strasbourg à Bayonne étaient les seuls transports que l'entreprise Pech eût pu réunir, et, dès Vittoria, le défaut de payement allait les faire rétrograder. Je fis les avances nécessaires (qui me sont encore dues par le sieur Pech), et ces transports furent remis à mon service.

J'envoyai un directeur en Catalogne et un autre à Saragosse près du deuxième corps, avec des fonds et des employés pour assurer les services de ces deux divisions séparées de l'armée principale.

Le 9, le quartier général du prince fut transporté à Miranda sur l'Èbre. Nous avions devant nous les formidables défilés de Pancorbo, qui pouvaient être facilement défendus; mais ils furent évacués. S. A. R. arriva le surlendemain à Burgos.

Ce fut là, que, malgré les in entions formelles du prince généralissime et la discipline de nos troupes, commencèrent à se multiplier les scènes de tumulte et de désordre que vinrent accroître

l'esprit de vengeance et la soif du pillage. L'opinion constitutionnelle ne comptait point de partisans dans le peuple; mais elle en avait dans les familles aisées, et notamment parmi les femmes qui, ne pouvant rien vouloir froidement, avaient adopté les idées nouvelles avec toute l'ardeur de leur sexe et du caractère national. J'eus l'occasion de m'en apercevoir le jour même de mon arrivée à Burgos. Je réclamais de l'hôte chez lequel m'avait conduit un billet de logement, une chambre qu'il me refusait. Une de ses filles vint prendre part à la discussion; je lui adressai quelques complimens, et lui dis, entre autres choses, que nous amenions beaucoup de galans chevaliers qui allaient briguer la main des beautés espagnoles. Vous n'aurez, ajoutai-je, que l'embarras du choix. Mais la fière Castillane n'était pas de celles qui voyaient un libérateur dans chaque Français. « Monsieur, » me dit-elle, je n'aime pas votre bannière; je » mourrai vierge plutôt que d'appartenir à un *ser-* » *vile.* » Durant cette conversation, le peuple, excité contre cette famille connue pour appartenir à l'opinion constitutionnelle, lança une grêle de pierres dans les croisées, et fit entendre des cris de mort. Le général O'Donnel, installé dans

ses fonctions de capitaine général de la Vieille-Castille, vint me voir; il eut toutes les peines du monde à se faire jour à travers cette populace furieuse : ce ne fut pas sans courir quelques risques qu'il harangua, du balcon, ces forcenés, qui lançaient continuellement des pierres; il parvint pourtant à ramener l'ordre. J'ai appris que, dans une autre circonstance, mon hôte avait péri victime de la fureur populaire.

La junte provisoire de gouvernement publia plusieurs décrets ou proclamations; mais, dénuée de toute ressource financière, elle sentait bien que des phrases ne suffisaient pas pour lui faire acquérir quelque consistance. Elle renouvela près de moi ses instances pour un emprunt. J'ignorais quels étaient les projets de S. A. R. sur le gouvernement de la Péninsule et des Amériques, et quels moyens on comptait employer pour que la délivrance de Ferdinand fût marquée par l'établissement d'un ordre légal propre à rendre au gouvernement quelque crédit, et au pays quelque calme et quelque bien-être. La junte marchait à la tête des vieilles idées; les *viva la santa inquisicion y el rey absoluto!* signalaient partout son passage. Tout cela pouvait être fort beau comme

manifestation de doctrine, fort satisfaisant pour ceux qui mettent avant tout les traditions du vieux temps; mais je n'y apercevais rien qui pût inspirer la confiance, ni décider des capitalistes à hasarder un écu sur la garantie d'un gouvernement ainsi dirigé : il fallait attendre les événemens : c'est d'eux seuls que je pouvais prendre conseil. Je laissai pressentir aux membres de la junte les motifs qui m'arrêtaient, et j'ajournai encore toute explication à notre arrivée à Madrid.

Néanmoins, voulant leur prouver ma bonne volonté, et préparer les voies aux grandes opérations que je pouvais être à portée de leur proposer, je leur accordai un crédit de deux millions pour être employés par eux, à Bilbao, à des achats de tabac au profit de la ferme générale qu'ils rétablissaient, et qui donnait cinq ou six capitaux de bénéfice.

Au milieu des embarras que multipliait autour de nous l'esprit de réaction, qui semblait partout n'attendre que la présence des troupes françaises pour éclater avec fureur, au milieu des contrariétés non moins vives qui naissaient à chaque instant des prétentions et de la turbulence de nos auxiliaires, S. A. R. déployait cette modération

pleine de calme et de fermeté qui avait fait entendre à la France déchirée par les factions, les mots *union et oubli*, et qui plus tard eût assuré la pacification de l'Espagne par l'ordonnance d'Andujar, si le ministère n'eût opposé ses vues rétrécies, sa politique sans dignité et sans élévation, à la politique généreuse dont le prince puisait les inspirations dans son âme.

Les rapports qui parvenaient de tous côtés étaient loin de ressembler à ceux qu'on avait reçus à Vittoria. Un résultat prompt et heureux de cette guerre à peine commencée devenait de jour en jour plus probable. Le parti constitutionnel voyait enfin tout le danger de sa position, et l'imminence de sa ruine le rendait plus accessible aux transactions, en même temps que l'opinion royaliste devenait de plus en plus exigeante. Morillo montrait déjà de l'indécision. L'Abisbal, chargé de défendre une capitale que le gouvernement avait cru devoir abandonner, n'était pas sans inquiétude sur sa situation personnelle. Ballesteyros restait à peu près inactif en Andalousie. Nous n'apercevions plus de *guérillas*, et les chefs les plus entreprenans s'enfonçaient dans les Asturies et dans la Galice.

5.

Les négociations entamées produisaient leur effet. Déjà l'on pouvait juger que le sort de la liberté était confié à des hommes moins occupés de sa défense que de leurs intérêts personnels. Il était même déjà facile d'apprécier la nature et la quotité des sacrifices qu'on aurait à faire, soit en argent, soit en garantie de places et de titres honorifiques, ou en promesses d'en faire obtenir.

Ces deux moyens, ensemble ou séparément, sont puissans partout, et le dernier l'est en Espagne plus qu'ailleurs, où tout individu qui a possédé le pouvoir un moment, ne peut plus s'en voir privé sans que l'orgueil humilié ne le réclame comme une sorte de droit de convenance. Il lui semble qu'il est condamné à subir l'arbitraire dont il a lui-même usé largement envers les autres. La vanité le domine en général plus que la cupidité; mais la circonstance faisait exception; le caractère connu du roi inspirait peu de confiance en ses promesses. Le pouvoir du prince généralissime était trop précaire et trop momentané pour que sa garantie parût suffisante. L'argent devenait donc un moyen d'influence sur les Espagnols, parce qu'ayant à traiter avec un pouvoir qui avait manqué une fois à sa parole, ils ne voyaient de

sûreté qu'en acquérant les moyens de vivre hors des atteintes d'une clémence sujette à de fâcheux retours.

Pour prévenir la retraite des cortès à Cadix, et la translation du roi dans cette place réputée imprenable, on décida, dans le conseil, la marche d'un corps de la garde royale, sous le commandement du général Bordesoulle, pour faire un coup de main sur Séville. Cette décision ne devait cependant s'exécuter qu'après l'arrivée du quartier général à Madrid. Informé de cette disposition, pour que j'eusse à régler mon service en conséquence, je pensai qu'un corps, marchant sur la grande route, et qui pouvait être attendu à heure fixe, ne remplirait pas le but qu'on se proposait. Le roi se trouvait à Séville dans la même position qu'à Madrid à l'époque où je conseillai d'entourer cette ville par des corps de partisans. Je renouvelai mon projet, qui, cette fois, fut accueilli. En conséquence, je fus autorisé à écrire à plusieurs colonels espagnols que je connaissais, de se mettre en route pour tâcher d'arriver à Madrid avec l'armée française.

Pour l'exécution de ce projet, je fis partir pour Séville M. d'Escalonne, ancien commissaire géné-

ral de police à Bayonne, et un Espagnol *negro*, dont la présence ne pouvait exciter aucune défiance.

Le premier de ces agens, arrêté par des voleurs près de Ségovie, détroussé et battu, fut obligé de rester à Madrid. L'Espagnol arriva à sa destination.

L'armée se dirigea sur Madrid, le quartier général par Sommo-Sierra et le premier corps par Valladolid. Cette marche triomphale de l'armée était bien loin de justifier les craintes dont on n'avait pu se défendre en entrant en Espagne : ces défilés qui, dans la guerre de l'indépendance, avaient caché tant d'embuscades, et servi de théâtre à tant de combats sanglans, semblaient s'ouvrir pour laisser passer nos troupes. Quelques pâtres, quelques paysans, curieux de contempler la marche de nos colonnes, occupaient seuls la cime de ces montagnes qu'il avait fallu naguère gravir sous le feu des batteries, au pied desquelles étaient restés ensevelis tant de nos compatriotes ! Et pourtant elles devaient être les Thermopyles de la liberté, suivant les proclamations des cortès et le langage de leurs orateurs ! Mais le peuple qui a défendu son indépendance à la voix de ses prêtres, peut

rester indifférent dans une lutte pour sa liberté, quand les prêtres lui disent de ne pas combattre. Pour défendre l'indépendance, il suffit d'une sorte d'orgueil national soutenu par un fanatisme aveugle; pour défendre la liberté, il faut que les lumières de l'esprit et la dignité de l'âme en fassent sentir le besoin et apprécier les bienfaits; ce serait trop attendre des habitans d'un pays sans préparation, sans éducation analogue. Dans le premier cas, tous les hommes sont soldats, la population entière est en armes; dans le second, les citoyens seuls s'arment pour combattre; or, dans la plupart des nations de l'Europe, et surtout en Espagne, les hommes dignes de ce titre sont loin de former la majorité.

Nous arrivâmes, sans rencontrer l'ennemi, à Aranda-de-Duero, où l'armée séjourna.

Plus libre du soin de mes services, je rendis compte à M. de Villèle de ma situation, du traité additionnel de Vittoria et de mes ressources pour l'avenir.

Cette lettre, après plus de trois ans d'investigations et d'hostilités contre les traités, est encore la meilleure réponse que je puisse opposer à toutes les attaques dont ils ont été l'objet;

elle fournissait dès lors à M. le président du conseil les moyens de prévenir, au dire d'un grand personnage, un scandale dont le souvenir durera un siècle, et qui coûtera un milliard à la France.

« Au quartier général d'Aranda, le 16 mai 1823.

» Depuis long-temps je désirais écrire à votre » excellence, pour lui rendre compte de ce que » j'avais fait et de ce que je me proposais de faire, » pour l'exécution des divers services de l'armée, » qui me sont confiés. Je désirais aussi appeler son » attention et fixer son opinion sur quelques points » de mes traités qui ont paru susceptibles de cri- » tique.

» Mais la nécessité de pourvoir d'abord aux » besoins les plus pressans, et d'étendre ensuite, » et au loin, des relations commerciales avec les » riches négocians ou les gros propriétaires espa- » gnols, pour leur confier une partie de mes opé- » rations d'achats, et paralyser ainsi un person- » nel nombreux malheureusement trop prononcé » contre mes intérêts et ceux du soldat; l'urgence » de régulariser toutes les mesures prises, et de

» préparer par-là des comptes précis et prompte-
» ment rendus; tous ces motifs ont entièrement
» disposé de mon temps, et j'ai d'ailleurs sou-
» haité parler avec certitude à votre excellence.

» Devant Saint-Sébastien, Pampelune, comme
» devant *Santona*, les troupes de siége ne man-
» quent de rien. Les places de *Bilbao* et de Sant-
» ander sont garnies; le deuxième corps opère
» avec aisance en Aragon; mes dispositions sont
» prises pour que le quatrième corps reçoive ce
» qu'il lui faut en Catalogne. La division Burck
» va marcher, bien pourvue, vers le corps por-
» tugais; la ligne d'étape est bien assurée sur nos
» derrières, et pendant que le premier corps
» marche dans l'abondance sur Madrid par la
» route de Valladolid, le gros de l'armée et le
» grand quartier général traversent, pourvus de
» tout, les steppes et les montagnes stériles qui
» séparent Burgos de Madrid, à la distance de
» soixante lieues, par les routes d'Aranda et
» du centre, en même temps que la division
» du général Obert se dirige de *l'Èbre* sur le
» même point, et avec tout ce qui lui est néces-
» saire, par les montagnes de *Catalayud*.

» Avant même que ces mouvemens fussent

» commencés, les routes étaient garnies; des or-
» dres étaient donnés, et en commencement
» d'exécution, de la *Tierra-del-Campo*, dans les
» environs de la capitale, et même jusque dans
» la Manche, pour acheter, réunir, préparer
» pour plus de deux mois, par delà les troupes
» ennemies et en leur présence, des approvision-
» nemens immenses et de toutes espèces, des-
» tinés aux troupes nombreuses qui doivent se
» réunir à Madrid, dont les environs produisent
» peu.

» L'opinion publique et les états de situation
» au 1er. avril ont prouvé bien évidemment que
» les magasins de Bayonne manquaient à cette
» époque des approvisionnemens nécessaires à
» l'armée pour faire son mouvement.

» Si, comme on l'avait annoncé à l'avance, le
» passage de la Bidassoa était marqué du 5 au
» 10 avril, il fallait rigoureusement, ou que
» l'armée ne remplît pas son mandat, ou que,
» s'aventurant dépourvue de tout dans les gorges
» du Guipuscoa, elle s'exposât à la dislocation,
» qui est la conséquence de la disette, et à une
» retraite certaine sur Bayonne.

» Votre excellence aura pu savoir que dans les

» trois premiers jours, et avant que mes dispo-
» sitions eussent physiquement pu agir, il y eut,
» de la part de quelques généraux, et pour l'exé-
» cution d'ordres importans, un moment d'hési-
» tation, et que l'arrivée d'un premier convoi
» considérable disposé par moi, put seul faire
» cesser.

» Les chevaux, surtout ceux de l'artillerie,
» souffraient, et déja les troupes de ce corps
» avaient fait des battues qui n'avaient rien pro-
» duit, dans les environs d'Hernany et de To-
» losa, lorsque, donnant aux denrées et aux
» transports dix fois leur valeur effective, jusqu'à
» une heure déterminée, passé laquelle, et d'heure
» en heure, ces prix décroissaient, je parvins, par
» cet heureux stratagème, à faire arriver des
» secours.

» Votre excellence n'a pu ignorer que, pour
» activer les arrivages de denrées, le zèle des
» habitans et des employés, j'ai répandu à pleines
» mains des sommes énormes dont j'espérais me
» couvrir par la suite, ce qu'une administration
» de régie n'aurait jamais osé, jamais pu faire,
» et, chose singulière, sans s'exposer à être ac-
» cusée et à être traitée comme dilapidatrice.

» Si de ces considérations générales, je descends » aux observations de détail, je m'arrêterai de » préférence sur la dépense principale, le prix » du pain, qu'on paraît avoir si injustement at» taqué.

» En effet, diverses entreprises importantes ont » été exécutées sous le régime impérial et sous le » gouvernement du roi. Les prix de la première » ont servi de base aux prix des autres, et voici » comment ils étaient établis.

» Dans le nord de la France, où on comptait » deux cent mille hommes à nourrir, et où les » grains sont inférieurs de près de moitié aux » prix du midi. — 19 cent. $\frac{1}{5}$.

» Dans le midi où on comptait quarante mille » hommes seulement et où les grains étaient plus » chers. — 30 cent. $\frac{2}{5}$.

» Ces deux prix, compensation faite des con» sommations, donnaient pour terme moyen » 21 cent. $\frac{1}{10}$, ainsi qu'on peut le voir en pre» nant la plume et en ouvrant le traité alors » passé avec M. Vanlerberghe; et il faut observer » que ce même traité réclamait une indemnité » si, l'équilibre établi étant rompu, des troupes

» venaient à passer du nord dans le midi.

» Or, ce prix de 30 cent. $\frac{2}{3}$ a été critiqué, et » cependant, dans quelle position différente n'é- » tais-je pas! Sur cent cinquante mille soldats que » la France nourrit, cinquante mille étaient dans » le nord, et cent mille dans le midi, accumulés » sur les points les plus chers.

» Les comptes de l'ex-direction générale *Maret* » font ressortir le prix moyen des exercices 1810, » 1811, 1812 et 1813, à 31 cent. $\frac{615}{1000}$.

» Le calcul du traité Vanlerberghe est basé sur » l'état de paix, dans un temps où la main-d'œu- » vre et tous les objets de première nécessité sont » à un taux ordinaire: point de pertes, point d'a- » varies à craindre. Même prix est établi sur le » pied de guerre dans un temps où la main-d'œu- » vre et tout se paient au double, et pour un pays » où le bois est si rare, que dans la dernière guerre » on fut obligé de démolir des maisons pour en » brûler le bois, pour chauffer les fours; dans un » pays où la mouture est si difficile, si chère, sur- » tout en été, qu'à Madrid, par exemple, il faut » porter les grains à dix lieues de distance, ou » faire moudre chèrement dans des meules tour-

» nant par des chevaux, ce qui donne de mauvaise
» farine et de mauvais pain, *et en plus faible*
» *quantité*; ensuite, que de pertes, que d'ava-
» ries, de vols, que la surveillance la plus active
» ne peut éviter !

» En pareil cas, la surveillance des agens du
» gouvernement, quelque talent, quelque envie
» de bien faire qu'on leur suppose, ne pourra ja-
» mais être comparée à celle qu'est appelé à exer-
» cer un munitionnaire général, dont l'intérêt
» particulier et l'active inquiétude doivent le por-
» ter à avoir l'œil ouvert sur tout ce qui peut se
» faire de mal, et l'engager à prévenir, plutôt qu'à
» réprimer, des méfaits.

» J'éviterai à votre excellence des détails sur les
» prix des autres denrées des traités, tous égale-
» ment établis sur des antécédens certains.

» Que votre excellence me permette de passer
» aux prix des transports.

» Le traité Anglada, au quatrième corps, sanc-
» tionné par M. l'intendant Lucot d'Hauterive,
» et approuvé par S. E. le ministre de la guerre,
» est plus cher que celui du munitionnaire de 150
» pour cent pour les mulets de bât, et de 12 $\frac{1}{2}$
» pour cent par collier.

» Le traité Rollac, signé par le ministre lui-» même, en mars 1823, est de 20 pour cent au-» dessus des prix du munitionnaire.

» Le traité de Pesch, qui a succédé au traité » Rollac, est de 33 pour cent au-dessus des prix » du munitionnaire.

» Enfin, le traité Barbaste, signé par l'inten-» dant de la onzième division militaire, est » de 300 pour 100 plus cher que celui du muni-» tionnaire [1].

» En voilà assez, je pense, pour convaincre » votre excellence que mes prix de transports » sont moins chers que ceux alloués par le mi-» nistre de la guerre ou ses représentans.

» J'ajouterai toutefois que, pour avoir des trans-» ports et pour doubler leur action, il m'est ar-» rivé de payer jusqu'à 60 fr. la journée d'un char » à deux bœufs, qu'on payait la veille 10 fr., et » qui, en temps ordinaire, se paie 6 à 7 fr.

[1] Ainsi, en appliquant le prix commun des marchés qui viennent d'être analysés, à la fourniture de six mille mulets et de six cents voitures que devait faire le munitionnaire, on trouvera, par jour, en faveur du trésor royal, une différence de 40,950 francs.

» Comment peut-on faire des parallèles entre » les prix de paix et les prix de guerre!

» Quel que fût le talent des chefs de l'administration de l'armée française, et en supposant que » ce talent eût pu suppléer à l'argent répandu par » moi à pleines mains, dans le principe, et qu'enfin le service *se fût fait*, il est certain qu'avec » le personnel actuel de l'administration, s'il avait » porté dans les dépenses pour compte du gouvernement l'avidité dévorante qu'il a déployée » pour celles au compte du munitionnaire général, ce qui est au moins très-probable, j'ose » affirmer à votre excellence, et c'est une chose » que je m'engagerais volontiers à lui prouver, par » des détails certains, que la masse des dépenses » aurait été plus forte par une régie, et qu'en » définitive, les bénéfices que je réaliserai (s'il s'en » trouve à la fin des traités), ne sauraient être comparés à la masse de ceux qui s'éparpilleraient » entre les mains de tous les agens de l'administration qui y auraient participé plus ou moins, » en raison de leur grade ou de leur avidité.

» Un fait également certain, monseigneur, » c'est que depuis l'organisation des premières » compagnies d'armes jusqu'à ce jour, personne,

» que je sache, n'avait conçu la pensée de traiter
» à prix ferme des services d'une armée de plus
» de cent mille hommes entrant en campagne,
» et cependant je puis affirmer à votre Excellence
» que mes divers services marcheront à souhait;
» mais je la prie de tenir la main à ce que mes
» traités s'exécutent avec toute la ponctualité qu'exi-
» gent les circonstances dans lesquelles l'armée se
» trouve placée.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Le munitionnaire général,

» Par p[on]. J. OUVRARD. »

Nous apprîmes le 17, à Buitrago, l'agitation produite à Madrid par la marche de l'armée.

Le quartier général séjourna trois jours dans cette petite ville, où M. le duc de l'Infantado possède un château et un très-grand parc.

Le prince voulut s'y promener; dès que l'intendant fut informé de ce désir, jaloux d'offrir à S. A. R. un spectacle nouveau pour elle, il réunit sur une riante colline les divers troupeaux de mérinos qui, à cette époque de l'année, pâturaient dans le parc. L'intendant disait qu'il n'y en avait pas moins de quarante-cinq mille têtes. Ces trou-

peaux, rangés avec ordre et symétriquement distribués, étaient mis en mouvement par les chiens et les surveillans; de manière à figurer dans le lointain les manœuvres d'un corps d'armée..... Voilà l'Espagne tout entière! D'un côté d'immenses richesses concentrées dans les mains d'un seul seigneur, et de l'autre, un peuple qui ne possède pas un pouce de terre, et qui, couvrant sa nudité d'un manteau déchiré, semble être voué par les lois et par sa propre inclination à une oisiveté et une immobilité perpétuelles.

Les rapports qui arrivaient à chaque instant de Madrid confirmaient les premiers renseignemens qu'on avait reçus, sur la disposition des esprits et l'attitude des partis dans cette capitale. Les constitutionnels les plus prononcés sentaient que le poste n'était pas tenable, et que le mieux était d'en sortir par une capitulation. Le général Zayas, commandant de Madrid, jugeant avec habileté sa position, vint en parlementaire demander une suspension d'armes. Cet officier, distingué par son élégance autant que par ses manières polies, était accompagné de deux aides de camp. Il y avait dans la tenue de ces militaires quelque chose qui s'écartait des souvenirs que

j'avais conservés de mon premier voyage. En les regardant, on reconnaissait que l'Espagne avait été en contact avec les mœurs et les idées de l'Europe. Le général Zayas fut conduit chez le général Bordesoulle; dans cette conférence, M. de Zayas chercha avec habileté, mais sans succès, à déguiser assez la vraie situation des choses à Madrid pour que la proposition d'une suspension d'armes pût paraître avantageuse aux deux partis. Le général français répondit par un refus formel. M. de Zayas paraissant prêt à se retirer et affectant une certaine confiance dans l'issue d'une attaque qui était imminente, le général Bordesoulle lui fit cette proposition : « Faites sortir toutes vos troupes de Madrid, je » demanderai au prince un seul des régimens » de la garde pour vous combattre. » Cette brusque réponse ne rebuta pas le négociateur, qui réduisit ses demandes à obtenir d'évacuer la ville au moment où l'armée française y ferait son entrée, mais avec promesse de ne point être poursuivi pendant trois jours. Il fut décidé que, pour prévenir les désordres qu'on pouvait craindre d'une population turbulente livrée à elle-même, l'armée espagnole sortirait de Madrid

par la porte de Badajoz, pendant que l'armée française entrerait par celles d'Alcala, de Buitrago et de Ségovie.

J'eus, avec le général Zayas, un entretien dans lequel je cherchai à connaître pourquoi il n'avait pas, comme les autres, opéré sa retraite de Madrid, puisque nous en étions encore à plusieurs jours de marche. Il me semblait difficile que sa conduite fût motivée par sa sollicitude pour une population qui ne cherchait plus à déguiser les sentimens de haine qu'elle nourrissait contre lui et contre l'Abisbal. Celui-ci, moins ferme à l'approche du danger, moins fidèle au parti qu'il avait embrassé, venait d'abandonner son commandement et de chercher sa sûreté dans une retraite. La position de Zayas m'offrit des motifs pour expliquer sa négociation. Il avait voulu frapper une contribution. En effet, de retour à Madrid, il se hâta d'imposer une forte taxe qui fut acquittée en grande partie. Il paraît que ce général n'avait point renoncé à l'idée de combattre encore après l'évacuation de Madrid, et qu'il avait senti que, pour conserver ses soldats, il fallait qu'il se procurât les moyens de les payer.

Le chef royaliste Bessières, instruit de la situa-

tion des esprits et de la taxe frappée par Zayas, crut l'occasion favorable pour tenter un coup de main de partisan. Feignant d'ignorer la convention de Buitrago, il entra le 20 dans Madrid, et pénétra, par la rue d'Alcala, jusques auprès de la *plaza del Sol*, où il fut chargé et culbuté par Zayas. Plus de deux cents personnes de la ville, de tout âge et de tout sexe, périrent dans cette scène de désordre.

Le prince, informé de ce mouvement, hâta la marche des troupes, et fit entrer le 23 son avant-garde à Madrid. Elle fut reçue avec des acclamations et des transports qui surpassaient tout ce que l'ivresse et le délire peuvent produire dans les pays méridionaux. Madrid se présentait alors à mes yeux sous un aspect bien différent de celui qu'il offrait quand j'y arrivai vingt ans auparavant sous le règne de Charles IV. Ce n'était plus l'extérieur calme et régulier d'une population naturellement grave dans ses allures, ce luxe gothique annonçant la présence de la cour, cette pompe majestueuse, mais triste, offrant encore les vestiges d'une puissance qui s'éteignait de jour en jour dans la langueur, sans effort, sans commotion violente; tout cela avait fait place au tumulte et

au désordre. Des masses de population parcouraient les rues, tantôt poussant d'affreuses clameurs, tantôt marchant dans un silence plus effrayant encore. Les hôtels, les riches habitations offraient l'aspect de la solitude : les uns, entièrement fermés depuis le rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage, semblaient depuis long-temps abandonnés ou disposés pour soutenir un siége; les autres, également déserts, mais dégarnis de leurs fenêtres, semblaient offrir des traces récentes du pillage. Aussitôt que les troupes françaises parurent, l'exaltation du peuple ne connut plus de bornes; ces bruyans témoignages d'allégresse exprimaient bien moins la reconnaissance que l'espoir et le besoin d'assouvir des vengeances, dont on croyait que nos troupes allaient se rendre complices. Les femmes du peuple, exaspérées par les cris et les *viva*, tombaient épuisées et sans voix sous les pieds des chevaux, et s'accrochaient aux bottes de nos cavaliers; partout des cris de mort se mêlaient à la joie frénétique de cette redoutable population. La veille de l'entrée, j'avais devancé le quartier général pour assurer mon service; je m'arrêtai à une lieue de Madrid à Chamartin, maison de campagne du duc de

l'Infantado et quartier général de Napoléon en 1808.

Dès que les troupes de Zayas eurent fait leur retraite, le peuple commença ses vengeances. C'était un affreux spectacle dont il était impossible que les Français consentissent à demeurer témoins impassibles. Le prince, qui ne voulait pas que la gloire de sa mission fût obscurcie par des désordres populaires, prescrivit les mesures les plus sévères contre ceux qui se livreraient au pillage ou à des actes de violence envers les constitutionnels. Dans ces vues, il fit publier la proclamation suivante :

« Espagnols

» Avant que l'armée française franchît les Py-
» rénées, j'ai déclaré à votre généreuse nation
» que la France n'était point en guerre avec elle.
» Je lui ai annoncé que nous venions, comme
» amis et comme auxiliaires, l'aider à relever ses
» autels, à délivrer son roi, à rétablir dans son
» sein la justice, l'ordre et la paix. J'ai promis
» respect aux propriétés, sûreté aux personnes,
» protection aux hommes paisibles. L'Espagne
» a ajouté foi à mes paroles. Les provinces que
» j'ai parcourues ont reçu les soldats français

» comme des frères, et la voix publique vous
» aura appris s'ils ont justifié cet accueil, et si
» j'ai tenu mes engagemens.

» Espagnols! si votre roi était encore dans
» sa capitale, la noble mission que le roi mon
» oncle m'a confiée, et que vous connaissez tout
» entière, serait déjà près de s'accomplir. Je
» n'aurais plus, après avoir rendu le monarque
» à la liberté, qu'à appeler sa paternelle sollici-
» tude sur les maux qu'ont soufferts les peuples,
» sur les besoins qu'ils ont de repos pour le pré-
» sent et de sécurité pour l'avenir.

» L'absence de S. M. m'impose d'autres devoirs.

» Le commandement de l'armée m'appartient ;
» mais quel que soit le lien qui m'attache à votre
» roi, et qui unit la France avec l'Espagne, les
» provinces délivrées par nos soldats alliés ne
» peuvent ni ne doivent être gouvernées par des
» étrangers.

» Depuis la frontière jusqu'aux portes de Madrid,
» leur administration a été provisoirement confiée
» à d'honorables Espagnols, dont le roi connaît le
» dévouement et la fidélité, et qui ont acquis, dans
» ces circonstances difficiles, de nouveaux droits à
» sa reconnaissance et à l'estime de la nation.

» Le moment est venu d'établir d'une manière
» solennelle et stable la régence qui doit être
» chargée d'organiser une armée régulière, et de
» concerter avec moi les moyens de consommer
» notre grand ouvrage, la délivrance de votre roi
» Cet établissement offre des difficultés réelles
» que la franchise et la loyauté ne permettent
» pas de dissimuler, mais que la nécessité doit
» vaincre.

» Le choix de S. M. ne peut être connu; il
» n'est pas possible, sans prolonger douloureuse-
» ment les maux qui pèsent sur le roi et sur la
» nation, d'appeler les provinces à y concourir.

» Dans ces circonstances difficiles, et pour les
» quelles le passé n'offre pas d'exemple à suivre,
» j'ai pensé que le moyen le plus convenable, le
» plus national et le plus agréable au roi, était
» de convoquer l'antique conseil de Castille, et
» le conseil suprême des Indes, dont les hautes
» et diverses attributions embrassent le royaume
» et ses possessions d'outre-mer, et de confier à
» ces grands corps, indépendans par leur élé-
» vation et par la position politique de ceux qui
» les composent, le soin de désigner eux-mêmes
» les membres de la régence.

» J'ai en conséquence convoqué ces conseils,
» qui vous feront connaître leur choix.

» Les hommes sur qui se seront réunis leurs
» suffrages exerceront un pouvoir nécessaire jus-
» qu'au jour désiré où votre roi, heureux et libre,
» pourra s'occuper du soin de consolider son
» trône, en assurant, à son tour, le bonheur qu'il
» doit à ses sujets.

» Espagnols! croyez en la parole d'un Bourbon;
» le monarque bienfaisant qui m'a envoyé vers
» vous ne séparera pas, dans ses vœux, la liberté
» d'un roi de son sang, et les justes espérances
» d'une nation grande et généreuse, alliée et amie
» de la France.

» Louis-Antoine.

» *Contresigné* de Martignac. »

Ce noble langage fut compris. Le lendemain tout rentra dans l'ordre.

Je fus logé dans le bel hôtel du marquis d'Alcanisas, qui avait épousé depuis peu la fille du marquis de Santa-Cruz, petite-fille de la duchesse d'Ossuna, que j'avais l'honneur de connaître depuis long-temps.

On se rappelle que les principales familles avaient pris parti pour la constitution, et suivi le roi à Séville. Lorsqu'elles partirent, il était facile de prévoir que la réaction royaliste ne les épargnerait ni dans leurs personnes ni dans leurs biens. La plupart avaient enlevé jusqu'aux fenêtres de leurs hôtels, et si je n'avais pas été connu de cette famille, il m'eût été difficile de les faire rapporter.

Mes agens, en avant de l'armée, avaient réussi à concentrer, à Madrid et dans les environs, de grands approvisionnemens. Je louai un hôtel pour y installer l'administration du munitionnaire.

Le prince, par un motif bien propre à faire ressortir la noblesse de son caractère, se refusa à habiter le palais du roi : il occupa l'hôtel du duc de Villa-Hermosa, ambassadeur actuel à Paris. Dès le premier jour, le fils de France se cacha, en quelque sorte, pour ne laisser paraître que le général en chef d'une armée pacificatrice. Si des grands levers ne rappelaient pas les usages de la cour de France et de Madrid, le spectacle imposant des troupes passées en revue dans la plus belle tenue, un abord facile pour tout le monde, l'exactitude à remplir, selon ses pieuses habitudes,

des devoirs religieux chers au peuple, conciliaient au prince l'affection et le respect, et lui donnaient un grand ascendant sur les esprits.

Dès notre entrée à Madrid, la junte provisoire cessa ses fonctions; une régence, que l'on crut propre à exercer quelque influence sur les Espagnols, fut formée de cinq ministres dirigeans sous la présidence du duc de l'Infantado, ayant près d'elle M. de Martignac, en qualité de commissaire du roi de France. M. Saëz avait le portefeuille des affaires étrangères, et M. Erro celui des finances.

M. d'Escalonne vint dans la journée me rendre compte des obstacles qu'avait rencontrés sa mission. Les colonels espagnols que j'avais invités, de Burgos, à se rendre à Madrid, vinrent également me trouver. Je leur proposai de contribuer à abréger la captivité du roi et la durée de la guerre par une entreprise hardie, qui consistait à se placer avec un corps de partisans entre Séville et Cadix, en s'y dirigeant par des routes de traverse pour appuyer les mouvemens du corps d'armée aux ordres du général Bordesoulle, qui allait se mettre en marche par la grande route d'Andalousie. Ces Espagnols me firent diverses

propositions peu praticables dans l'exécution. Enfin le colonel Moralès, homme habile et d'un courage éprouvé, me dit : « Il nous faudrait de l'argent, » et à chacun de nous 300 chevaux. » L'argent n'était pas une question; la difficulté était de se procurer de suite les chevaux. Je fis part au commandant de l'expédition de cette demande; mais comme il fallait disposer des chevaux de l'armée, il ne voulait rien prendre sur lui; il fallait des délibérations. Dans les explications qu'elles amenèrent, je soutenais que trois ou quatre corps de partisans, répandus dans les environs de Séville, jetteraient l'épouvante dans les cortès, et les bloquant pour ainsi dire dans la ville, amélioreraient la position du roi, favoriseraient l'élan des royalistes à l'approche de notre armée, et empêcheraient sa translation à Cadix. On objectait que les cortès poussées à bout ne respecteraient rien. On semblait ignorer que la royauté était restée en Espagne l'objet d'un culte en quelque sorte religieux, et que ce n'est pas là qu'on peut craindre les scènes sanglantes de White-Hall ou de la place de la Révolution.

Au milieu de ces discussions, les chevaux ne furent pas fournis. Le 1[er]. juin, le général Borde-

soulle s'avança à marches forcées sur Séville, et les colonels que j'avais appelés restèrent à Madrid.

A cette époque, le retour de l'agent constitutionnel que j'avais envoyé de Burgos à Séville, vint me confirmer dans toutes mes conjectures sur la situation des esprits, et me donner le regret de ne pouvoir faire exécuter les mesures que je proposais. Tout était en confusion dans la ville. Les cortès redoutaient les vengeances du peuple, si elles persistaient à disposer de la personne du roi, malgré sa volonté : elles craignaient encore plus les rigueurs de Ferdinand, si elles lui rendaient la liberté sans conditions et sans garanties. Les chefs les plus exaltés étaient disposés à entrer en arrangemens avec S. A. R., et donnaient l'assurance qu'on pouvait compter sur leur concours pour faire rendre, ainsi que je l'avais proposé à Tolosa, les projets de lois qui leur parviendraient par l'intermédiaire de MM. Wismann et Gower, banquiers de Madrid.

Cependant le gouvernement français s'occupait de réaliser les moyens qu'il avait obtenus des chambres pour entreprendre cette guerre, qui semblait déjà approcher de son terme.

Le 4 juin, parut dans le *Moniteur* une ordon-

nance du roi autorisant la vente, avec publicité et concurrence, de vingt-trois millions de rentes cinq pour cent consolidés, appartenant au trésor. L'exécution de cette mesure, qui devait avoir lieu par la voie de soumissions cachetées, fut accueillie avec une sorte de confiance. Mais moi qui avais pu me convaincre que les présidens du conseil peuvent, par hasard ou par habileté, connaître le secret des soumissions, j'étais loin de croire que cette voie offrît une entière sécurité. Les particularités dont j'avais connaissance pouvaient justifier ma défiance sur ce point; elles ont assez d'importance pour qu'on me pardonne de suspendre un moment mon récit, et de les rapporter avec quelque détail.

Le 9 août 1821, jour de l'adjudication de l'emprunt de douze millions de rentes, je me trouvais chez M. le duc de Richelieu, lorsqu'on le prévint qu'on demandait à lui parler dans la pièce voisine. Il s'y rendit de suite : la porte, restée ouverte, me mit involontairement dans la confidence de la conversation : « Ma maison, » dit cette personne, représente une partie du » commerce français dont elle est en quelque » sorte le commissionnaire dans l'emprunt qu'elle

» va soumissionner. Il lui serait aussi pénible » de se tromper dans l'intérêt de ses commet» tans que dans le sien propre. Si votre excel» lence comptait sur de longues années de paix, » ma maison serait plus hardie dans sa proposi» tion. » A cette ouverture aussi loyale que française, M. le duc de Richelieu répondit aussitôt affirmativement, et je compris que cette personne, dans laquelle je crus reconnaître un banquier justement considéré, élèverait le prix de sa soumission à 85 fr. 50 c.

M. Laffitte, chef d'une compagnie, à laquelle s'étaient réunis MM. Rothschild et les receveurs généraux, m'avait fait espérer une partie de rentes dans sa soumission. Ce qui venait de se passer chez M. le duc de Richelieu me plaçait dans une situation où mon intérêt disparaissait devant le sentiment de ce que je me devais à moi-même et au noble ministre, dont la confiance, dans une question si délicate, n'avait pas craint de parler en quelque sorte tout haut devant moi. Je devais voir M. Laffitte pour lui faire connaître la réponse de MM. Delessert à M. Greflulhe sur le projet de réunion des deux compagnies françaises, que MM. Delessert repoussèrent sur le motif des

répartitions qu'ils avaient déjà faites, pour le cas où ils seraient adjudicataires. MM. Rothschild frères et M. Collot, au nom des receveurs généraux, étaient réunis chez M. Laffitte; je me contentai de dire à ce dernier : « Allez avec hardiesse, » mettez un bon prix. . . . » Mais la discussion qui avait précédé mon arrivée n'avait pas disposé à cette confiance. La soumission de MM. Delessert se trouva la plus élevée et leur valut la préférence.

En apprenant ce résultat, M. Laffitte se loua plutôt de sa prudence qu'il ne regretta d'avoir été écarté, et, comme un bon citoyen, il s'en consola encore en voyant l'opération confiée à une maison de Paris qui en avait fait elle-même une disposition française. Quant à M. Rothschild de Londres, il en eut une telle humeur que je le trouvai le lendemain plus mécontent encore que la veille.

Avec de tels souvenirs, on voit que j'avais bien le droit d'être en défiance sur l'exécution de la mesure ministérielle, et de chercher à pénétrer le secret de cette opération.

En m'apprenant que je m'étais adressé trop tard à M. de Rothschild, pour être compris dans

la répartition de l'emprunt soumissionné par sa maison, on me donna le détail suivant.

« L'adjudication des 23 millions de rentes a » eu lieu aujourd'hui avec la solennité d'usage. » Voici ce qui s'est passé : Rothschild avait fait » faire dans ses bureaux trois modèles de sou- » missions; l'un a été rempli à 87 fr. 25 cent., » l'autre à 87 fr. 50 cent., et le troisième est » resté en blanc; c'est avec ces trois pièces qu'il » est arrivé à l'hôtel du ministère au moment » où allait se faire l'adjudication ; mais au lieu » d'entrer dans la grande salle comme les autres » soumissionnaires, il est entré dans le cabi- » net de M. de Villèle. Là, ayant probable- » ment connu que la soumission de MM. Laf- » fitte, Lapanouze et autres, était de 87 fr. 75 c., » il remplit sans doute celle qu'il avait apportée » en blanc du prix de 89 fr. 55 cent. Cette cir- » constance aura rendu Rothschild adjudicataire; » il ne l'aurait peut-être pas été sans cela, puisque » le résultat de ses combinaisons soutenu par la » hardiesse de son frère arrivé exprès de Londres, » n'avait pu lui faire élever sa proposition au- » dessus de celle de la compagnie française où » figurait M. Laffitte. En sortant de l'adjudication,

» M. Rothschild a mis en réserve, tant sous son
» nom que sous celui de *Pierre*, *Paul*, *Jean*,
» *Antoine*, etc., etc., etc., quatre millions de
» rentes de cet emprunt.

» La rigueur qui sera apportée dans l'exécu-
» tion de ce contrat pourra seule affaiblir l'opi-
» nion d'une coopération d'intérêts entre les puis-
» sances financières. Si je recueille de plus amples
» détails, je vous les transmettrai. . . . .
» . . . .
» . . . . »

Je reviens à la régence :

Les combinaisons les mieux conçues, les plus faciles dans l'exécution, les plus fécondes en résultats, devaient y trouver un insurmontable obstacle dans son sein. Les hommes qui la composaient n'avaient, pour la plupart, tiré aucun enseignement ni de l'histoire, ni des événemens de France, ni de ceux de leur propre pays. Ils apportaient au pouvoir, outre l'inexpérience des affaires, des préjugés enracinés et des passions plus difficiles encore à vaincre; la force pour rétablir le trône, la vengeance pour l'affermir, tel est le cercle où se renfermaient toutes leurs idées. Ainsi, dès les premières conférences, il fut im-

possible de s'entendre. M. de Martignac, arrêté à chaque pas dans les conseils qu'il avait essayé de faire prévaloir, devint aussi un embarras pour le prince, qui, sans cesse entravé dans ses dispositions par la déplorable politique de M. de Villèle, se vit bientôt dans l'impuissance, non-seulement de faire le bien, mais même d'empêcher le mal. C'est cette triste conviction qui, plus tard, le détermina à refuser toute participation aux affaires du gouvernement intérieur de l'Espagne. Cette situation me fut connue dès le principe, et j'en appréciai trop bien les fâcheuses conséquences pour ne point chercher à y apporter quelque remède. J'avais l'honneur de voir souvent M. le duc de l'Infantado : il me fut aisé de lui faire comprendre tout le danger de sa position, et la nécessité de marcher dans d'autres voies, pour ne point perdre irrévocablement les Amériques, pacifier l'Espagne, et arriver à pouvoir s'occuper utilement de sa prospérité.

On a vu que, dès 1804, lorsque l'Espagne était en paix et dans un état de puissance comparativement à sa position présente, j'avais dressé le bilan de la monarchie espagnole, dans les deux mondes, et établi son budget sur les bases d'une

large exploitation du sol, des mines, des canaux, de l'industrie et de son commerce. Aujourd'hui, il fallait chercher des ressources et des moyens de prospérité, et les faire naître des conjonctures mêmes qui semblaient devoir les paralyser et les éloigner pour long-temps. Ce n'était pas assez que notre intervention toute pacifique, fondée sur la reconnaissance des droits de S. M. Ferdinand VII et de l'indépendance de la nation, n'ajoutât aucune charge aux dettes de l'état et ne constituât pas la France créancière de l'Espagne. Je jugeai que la durée même de cette intervention, présumée de trois années, permettrait d'exécuter, en quelque sorte sous sa garantie, tous les projets que j'avais préparés.

On était toujours aux expédiens dans les trésoreries. De plus en plus pressé par la régence, qui me demandait tous les jours ma réponse, bien assuré de l'influence qu'on pourrait exercer à Séville sur les cortès, ainsi que je l'avais indiqué à Tolosa, je m'occupai d'un emprunt dont l'intérêt et l'amortissement eussent été garantis sur les produits des mines de vif-argent, et par la création d'un papier de douanes admissible dans toutes les provinces, en paiement des dettes.

Les mines de vif-argent, comme toutes les branches de revenus en Espagne, étaient susceptibles d'être triplées de valeur par une exploitation mieux entendue et plus active; d'un autre côté, la contrebande se fait par toutes les frontières, et presque toujours d'accord avec les douaniers. Il en résulte, pour tous ceux qui s'en mêlent, assez de dangers et d'embarras pour que l'on préfère la voie légale qui offre toujours un avantage de cinquante pour cent à celui qui est porteur d'une *licence*. L'emprunt, ouvert à cinquante, trouvait donc, dans cette mesure, la sûreté de paiement de l'intérêt et de l'amortissement; il en recevait un crédit qui en assurait la hausse, et permettrait d'en ouvrir d'autres.

Je réclamai spécialement l'exécution de la cédule royale relative à la vente des biens du clergé, que j'avais provoquée de S. M. Charles IV, et que j'avais ensuite fait approuver par sa Sainteté à Fontainebleau; voici cette cédule :

« Le Roi, etc. Par ordre royal du 1er. décembre dernier, j'ai remis à mon conseil des Indes, pour ce qui le concerne, copie du décret royal que j'ai daigné rendre, en date du 28 novembre dernier, ainsi que de l'instruction qui l'accompagne, rela-

tive à la vente des biens d'*œuvres pies* en mes royaumes des Indes et des îles Philippines; la teneur de ce décret, de cette instruction et des quatre formulaires qu'elle renferme, est ainsi qu'il suit :

» Par mon royal décret, du 19 septembre 1798, et pour les motifs y exprimés, j'ai ordonné d'aliéner les biens-fonds appartenant aux œuvres pies de toutes les classes, et de verser dans la caisse royale d'amortissement le produit de leur vente, et le capital des cens rachetés ou subsistant encore; le tout portant un intérêt annuel de trois pour cent, sous l'hypothèque spéciale de deniers d'octrois désignés. Ces versemens ont dû être employés au paiement des dettes de la couronne et principalement de ses rentes, toutefois en conservant aux propriétaires respectifs leurs droits intacts, tant pour les présentations que pour la perception de certains émolumens qui leur seront distribués par le trois pour cent annuel. Quoique alors mon intention royale n'était pas d'étendre cette prévoyance à mes possessions d'Amérique, ayant éprouvé en Espagne son utilité et ses effets avantageux, tant pour les œuvres pies elles-mêmes qui, exemptes de tout risque et

danger dans leur administration, ont par-là entièrement rempli le but des fondateurs, comme pour le bien général de la monarchie et le bien-être de mes vassaux, dont l'empressement à acquérir et à améliorer prouve l'avantage qu'ils y trouvent; par toutes ces raisons, et par l'intérêt que je prends à mes sujets d'Amérique, j'ai résolu de les faire participer aux mêmes bienfaits; à cette fin, j'ordonne que dans toute l'étendue de mes royaumes d'outre-mer, on procède à l'aliénation et à la vente des biens-fonds appartenant aux œuvres pies, quelles que soient leur classe et leur condition, et que le produit de cette vente, celui des cens et les capitaux existant, soient versés dans ma caisse royale d'amortissement, le tout portant l'intérêt justement apprécié, ayant cours dans la province au temps de la vente; lesdits intérêts et capitaux ayant pour hypothèque tous les octrois consignés au général et au particulier dans l'ordonnance du 30 août 1800, nonobstant que sous cette hypothèque et par les soins de mon conseil royal et de sa commission directrice, les obligations contractées seront partout religieusement remplies. J'ajoute, pour plus grande sûreté des propriétaires en Amérique, l'hy-

pothèque spéciale des revenus du tabac et alcabalas, et en outre celle de mes fonds royaux entrant dans ces trésoreries; laissant à l'arbitre des intéressés à indiquer ce qui leur conviendra le mieux pour leurs recouvremens respectifs; et je déclare dès à présent libres du droit d'alcabala et de tout autre, les ventes et contrats qui auront lieu d'après le présent décret et l'instruction signée de mon secrétaire d'état et des finances, et je charge les très-révérens archevêques, évêques et prélats réguliers de tenir main, en ce qui les concerne, à l'exécution des présens décret et instruction, comme je l'attends de leur devoir et de leur zèle. Qu'il soit entendu, et communiqué à ceux qu'appartiendra, et principalement à mon conseil des Indes, afin qu'il expédie la cédule royale nécessaire pour l'exécution. — Signé de la main royale de S. M., le 28 novembre 1804, A. D. *Miguel Cayetano* Soler. — Certifié copie du décret original que S. M. a daigné me communiquer, *Miguel Cayetano* Soler. »

Rien n'était plus facile que de remettre en vigueur cette cédule royale, qui avait commencé à être exécutée sans aucun obstacle sous le règne de Charles IV. Le bref du pape sur lequel elle

était fondée, prévenait toutes les difficultés que les cortès avaient rencontrées lorsqu'elles avaient voulu disposer d'une partie des biens du clergé. L'usurpation du domaine de l'Église a toujours été frappée de réprobation par les prêtres. Lorsque les cortès avaient voulu, par la seule autorité législative, aliéner une partie des biens du clergé comme propriété de l'état, elles avaient rencontré une résistance insurmontable dans les préjugés, dans les scrupules religieux du peuple espagnol; personne n'osait se rendre acquéreur d'un bien dont la possession devait attirer sur sa tête les anathêmes de l'Église. Il n'en avait point été ainsi sous Charles IV, parce que la sanction du pape ôtait aux dispositions ordonnées par la cédule royale, tout le caractère d'hostilité contre le clergé. En remettant cette cédule en vigueur, on pouvait donc se flatter d'arriver, sans froissement et sans violence, à l'exécution d'une mesure qui pût contribuer à mettre un terme à la pénurie de l'Espagne, et lui rendre quelques moyens de crédit et de prospérité. Non-seulement le produit devait offrir des ressources considérables pour pourvoir au besoin de l'état, mais cette masse de propriétés, que leur

concentration rendait peu productives, en rentrant dans la circulation, en se divisant entre un grand nombre de propriétaires, devait en peu de temps s'améliorer, acquérir plus de valeur, multiplier les produits et les moyens d'échange, répandre l'aisance dans la population, et, ce qui est bien plus précieux encore, l'activité et l'amour du travail. On aura beau enfanter des plans, des projets pour remédier aux maux de l'Espagne, quoi qu'on fasse, quoi qu'on imagine, la vente des biens du clergé est le premier, l'indispensable moyen à employer pour arriver à quelque chose de bon et d'utile. Ferdinand VII n'a pas voulu comprendre cette vérité que son auguste père avait si bien sentie. Il a essayé d'un autre système : la déplorable expérience qu'il prolonge doit finir par le ramener à ce puissant moyen de salut.

A de telles mesures je demandais qu'on ajoutât le règlement annuel de toutes les dépenses de chaque ministère, même de celles de la maison du roi ; qu'on réorganisât la banque Saint-Charles, où le trésor eût versé toutes ses recettes, et où chaque ministère aurait eu son crédit spécial mensuel. Le produit des emprunts aurait

couvert le déficit, en attendant les améliorations de revenus nécessaires aux dépenses publiques.

La marche des événemens, et les réponses que j'avais reçues de Séville, me permettaient de croire que je pourrais appeler, avec profit, pour l'Espagne et la France, l'attention de S. A. R. sur les projets dont j'avais eu l'honneur de l'entretenir à Tolosa, au début de la campagne. Dans cette confiance, j'entrai en négociation avec la régence pour l'emprunt si désiré de deux cents millions, basé sur le plan que j'ai exposé plus haut, et qu'elle adoptait.

Mais durant ces conférences, et lorsque mes services marchaient à la satisfaction du prince et de l'armée, la guerre déclarée aux marchés avait continué avec activité à Paris et à Madrid: une foule d'agens arrivés depuis peu, et salariés par le ministère, répandaient les inculpations les plus odieuses contre les fonctionnaires civils et militaires de l'armée. Parmi ces agens de délation et de calomnie figurait un sieur Poisson, qui, plus tard, s'est moqué de la France et de l'Europe, en adressant à la chambre des députés une pétition où régnait une exagération tellement absurde qu'elle devait suffire pour tenir

en garde les députés les plus jaloux de remplir leur mandat et de veiller à la fortune publique. Poursuivi par la police de l'armée, qui ne croyait pas devoir tolérer à Madrid l'établissement de maisons de jeux et autres contraires aux mœurs autant que nuisibles à la discipline, le sieur Poisson a supposé que j'avais eu quelque part à son expulsion de la péninsule. M. le procureur général près la cour des pairs s'explique ainsi sur ce fait :

« Le sieur Poisson, homme assez mal famé, » chassé d'Espagne et du quartier général en » vertu d'ordres venus de Paris, pour sa mau- » vaise réputation et à cause de quelques soupçons » qu'elle inspirait, ayant, à ce qu'il paraît, conçu » du ressentiment de cette expulsion contre le » sieur Ouvrard à qui il l'attribue, etc., etc. »

Je ne connaissais pas même de nom cet individu, et j'ai ignoré les mesures dont il a été l'objet.

Quelque temps après notre arrivée à Madrid, une adresse de la grandesse d'Espagne, à laquelle fut invitée d'adhérer la grandesse de France et des autres pays, fut présentée à S. A. R. Cette adresse laissait percer une forte pensée politique; peut-être avait-elle pris naissance dans les

vues que S. A. R. avait manifestées dans ses conseils pour le meilleur régime à établir en Espagne. Cet acte était une véritable pétition de participation au pouvoir en faveur de la grandesse, à laquelle, pour contre-poids, il eût fallu nécessairement opposer les deux autres ordres de l'état. C'était donc l'expression des modifications nécessaires à apporter à l'exercice du pouvoir absolu. Parmi les hommes éclairés qui ont signé cette adresse, plusieurs jouissaient de la confiance de S. M., et avaient donné des gages de leur attachement à leur pays, et de l'indépendance de leur caractère. Les cortès, dominées à Cadix par les *exaltados*, se méprirent sur le but politique de l'adresse de la grandesse d'Espagne, et provoquèrent un décret, que le roi signa avec d'autant plus de facilité que ses ennemis lui prêtaient leur appui à un acte de proscription en faveur de son pouvoir absolu.

Voici ce décret qui, loin d'avoir été révoqué à Sainte-Marie, comme le décret *d'oubli et d'amnistie* du 29, eut encore son exécution à Madrid à l'égard de plusieurs grands d'Espagne, qui avaient joui de la plus grande faveur près de Ferdinand.

« Il a plu au roi de lancer, par l'intermédiaire » du ministre de grâce et de justice, le décret sui- » vant, sous la date du 15 juillet :

» L'adresse qui, au scandale de l'Europe, a été » publiée comme ayant été présentée par différens » grands d'Espagne, des deux sexes, au chef de » l'armée française, appelle impérieusement mon » attention, parce que, si elle n'est pas l'œuvre de » la fraude et de l'imposture, elle est certaine- » ment un monument remarquable de déloyauté » et de bassesse. Le style singulier dans lequel » elle est conçue, les faussetés manifestes sur les- » quelles elle est fondée, et surtout le caractère de » quelques-uns des individus qui l'ont signée, » donnent lieu de croire qu'elle est fausse. Il est » sans doute à peine possible de concevoir que l'on » trouve parmi ces individus un seul des mêmes » hommes qui ont adopté et signé la constitution » de 1812 ; et comment est-il possible d'imaginer » qu'on trouve associé avec eux l'homme qui ma- » nifestait l'adhésion la plus prononcée envers le » système établi par la constitution, qui jouissait » de la confiance de la nation et de la loi même, » qui était favorisé et honoré des plus hautes di- » gnités de l'état ?

» Un tel mépris pour la foi et l'honneur, une
» pareille inconséquence et une ingratitude aussi
» noire, déshonoreraient les plus basses classes de
» la nation; combien ne doivent-ils donc pas
» déshonorer des nobles de Castille? Il est également incroyable et absurde, que des hommes
» de ce rang élevé, et proclamant leur loyauté
» inviolable, courbent bassement le genou devant
» le généralissime français, qu'ils le félicitent sur
» ses funestes succès, et qu'ils l'encouragent à humilier leur nation; mais cependant le fait est
» notoire, le document a été imprimé dans un
» journal semi-officiel, copié par les autres, et
» personne ne s'est présenté pour le contredire.
» Cette adresse, par la publicité qu'elle a reçue et
» ses effets, est une tache à la loyauté espagnole,
» une insulte aux lois et au gouvernement, une
» calomnie contre la nation, et une coopération
» odieuse et criminelle avec les Français. Ces
» hommes, qui représentent le système constitutionnel comme l'effet de la violence d'un parti
» qui tient la nation et le monarque dans l'esclavage, trompent le monde, et se trompent eux-mêmes; ils trompent le monde ainsi qu'eux-mêmes, puisque, étant honorés et distingués

» par le système constitutionnel, soit dans leurs
» personnes, soit dans celles de leurs enfans ou de
» leurs parens, ils attaquent les mêmes lois qui
» les nourrissent et les protégent, aussi-bien que
» le reste des citoyens.

» Enfin ils trompent le monde et ceux qui, im-
» putant à la nation espagnole une bassesse et une
» stupidité odieuse, consentent à cette violation
» scandaleuse des droits des nations, et la favori-
» sent par leur insultante connivence, puisque,
» par cette manifestation de leurs sentimens, ils
» voudraient détruire, autant qu'il est en leur
» pouvoir, les lois et le gouvernement auxquels
» ils ont prêté serment d'obéir; puisqu'ils auto-
» risent, autant qu'ils le peuvent, les maux et
» les horreurs de l'invasion étrangère et de la
» guerre civile qui font gémir l'Espagne actuel-
» lement; puisqu'ils y applaudissent, et que,
» pour livrer leur malheureux pays à un joug
» étranger, ils offrent leur coopération, leur exis-
» tence et leurs propriétés à ceux qui immolent
» la liberté et l'indépendance de leur pays. Les
» auteurs de cette adresse, de quelque rang
» qu'ils soient, sont compris dans le décret des
» cortès, adopté sur ma proposition du 2 cou-

» rant. En conséquence, j'ai déclaré et résolu ce
» qui suit :

» Article Ier. Ceux qui ont volontairement si-
» gné l'adresse au duc d'Angoulême, comman-
» dant en chef de l'armée française, sous la date
» de Madrid le 18 mai, adresse qui a été publiée
» comme ayant été présentée par les grands d'Es-
» pagne, et souscrite par (*suivent les noms des*
» *trente-un signataires*), sont indignes du nom
» espagnol, et traîtres à leur patrie et à leur roi,
» et seront regardés et traités comme tels.

» II. Comme ladite adresse a, dit-on, été signée
» volontairement, les trente-un individus qui pa-
» raissent l'avoir souscrite, et qui, jusqu'à ce mo-
» ment, ne l'ont pas niée, puisqu'ils n'ont donné
» aucune preuve qu'ils ne l'avaient réellement
» pas signée, ou qu'ils n'y avaient pris aucune
» part, ou enfin qu'ils n'étaient compris dans
» aucune des exceptions de l'art. 21 du Code
» pénal, seront mis en jugement aussitôt qu'ils
» seront arrêtés.

» III. Je déclare par le présent, que les trente-
» un individus ci-dessus mentionnés ne composent
» pas la totalité de la grandesse d'Espagne, ni
» même la majorité; qu'ils ne possèdent et n'ont

» jamais possédé aucun titre ou caractère pour la
» représenter. En conséquence, l'adresse ci-dessus
» mentionnée est et doit être regardée simplement
» comme l'acte particulier de ceux qui l'ont faite,
» et le caractère de la grandesse d'Espagne, qui
» s'est toujours distinguée par sa loyauté et son
» patriotisme, ne doit pas souffrir de la dégrada-
» tion ou du parjure d'un petit nombre d'indi-
» vidus.

» IV. Les trente-un individus qui ont signé la-
» dite adresse sont, à l'avenir, privés de leurs titres,
» honneurs, décorations, rangs, emplois, offices,
» émolumens, pensions, revenus, prérogatives et
» distinctions dépendant du pouvoir suprême ci-
» vil d'Espagne; et quant à ceux qui n'en dépen-
» dent pas, ils ne pourront exercer aucun de ces
» droits dans le royaume, et lesdits individus ne
» seront pas reconnus comme ayant aucun rang
» et privilége en Espagne.

» V. Les titres, décorations, offices, pensions,
» distinctions personnelles ou honoraires, que ces
» individus peuvent avoir obtenus de moi ou de
» mes prédécesseurs, sont donc éteints pour l'a-
» venir, comme s'ils n'avaient jamais existé. Ils
» seront également supprimés pour les héritiers,

» pendant la vie des individus ci-dessus mentionnés; mais, à la mort de ceux-ci, lesdits titres descendront à qui de droit, conformément aux lois, à condition que les successeurs n'auront pas mérité la forfaiture pour leurs propres offenses. » Quant à l'ex-duc de Mortemar, l'ordre contenu dans mon décret du onze du courant sera exécuté.

» VI. Les propriétés de toute espèce, appartenant aux trente-un individus ci-dessus mentionnés, seront immédiatement séquestrées, et, après avoir satisfait aux réclamations légales, elles seront appropriées au trésor national pendant la vie de ces individus, et, à leur mort, elles descendront à qui de droit, selon la loi; mais, en attendant, les épouses, enfans et frères, s'ils résident en Espagne, et qu'ils restent fidèles à la constitution, recevront les pensions que je jugerai convenable de leur assigner.

» VII. Je déclare cependant que, si chacun des trente-un individus ci-dessus mentionnés se disculpait de l'accusation spécifiée dans l'article 2, les articles suivans, 4, 5 et 6, deviendront immédiatement nuls à leur égard, et leur réputation ne sera nullement attaquée par le présent, mon royal décret.

» Je vous charge de l'exécution de ce décret,
» et d'en ordonner l'impression, la publication et
» la circulation.

» Cadix, 13 juillet.

» FERDINAND. »

Un événement grave, à raison des conjectures auxquelles il donna lieu, vint éveiller l'inquiétude générale et mettre la police en campagne. Le prince, dont l'habitation était à quelques pas du couvent de Saint-François, avait adopté l'église de ce couvent pour y entendre tous les jours la messe militaire. Un dimanche, au moment où il y était, le feu éclata aux quatre coins avec violence, et ne laissa à S. A. R. que le temps de sortir. Cet incendie dura trois jours avant qu'on parvînt à s'en rendre entièrement maître, et les causes n'ont pu en être bien connues. On ne sauva du couvent que des meubles, des bouquins, et quelques objets de peu de valeur qui furent jetés des fenêtres sur la voie publique.

Je m'aperçus bientôt que mes liaisons avec les membres de la régence et la confiance dont m'honorait le duc de l'Infantado, son président, portaient ombrage à M. de Villèle.

Mes propositions de rasseoir la monarchie espagnole sur un système d'ordre, de prospérité, de crédit, base du plan que j'avais proposé à S. A. R. à Tolosa, la nouvelle demande d'emprunt que la Régence m'avait faite à Burgos, et l'assistance que je lui avais donnée, n'avaient fait que rendre le ministre français plus attentif à surveiller mes rapports avec elle, et il craignait naturellement qu'à Madrid les circonstances ne vinssent me prêter leur appui pour faire triompher mes propositions; cette préoccupation sembla mettre en défaut sa sagacité accoutumée, en lui faisant confondre mes projets pour l'administration intérieure de l'Espagne avec la prétention qu'il avait d'obtenir de nouvelles modifications aux traités de Bayonne; en conséquence, il crut faire un chef-d'œuvre d'habileté et déconcerter tous mes projets en ordonnant, d'accord avec le ministre de la guerre, l'envoi d'un haut commissaire à Madrid. Le choix de l'homme désigné pour cette double mission n'était pas indifférent : il fallait que par sa position et par les emplois qu'il occupait, il pût au besoin faire craindre que le munitionnaire général ne fût exposé à être remplacé par l'ancien intendant des armées impériales.

Dès que j'appris la nouvelle de l'arrivée de M. Joinville, que je n'avais jamais vu, je me rendis chez lui où je fis annoncer le munitionnaire général. Quelle fut ma surprise, quand en venant au-devant de moi il me dit : « Ah ! M. Ouvrard, » j'allais passer chez vous : vous avez sans doute » entendu parler de ma mission ; mais, avant de » nous occuper des traités de Bayonne, je suis » chargé par M. le président du conseil de vous » demander votre engagement formel de ne pas » aider le gouvernement espagnol, et de ne prendre » aucune part à ses affaires ; en cas de refus, ma » mission à votre égard sera terminée. »

J'avoue que peu préparé encore à tout ce que j'ai vu depuis, une telle déclaration ne laissa pas de me surprendre, et ses conséquences me parurent sur-le-champ aussi faciles à calculer que difficiles à éviter. Si l'on ne s'arrête qu'à l'extérieur des choses et des positions, sans doute j'étais fort indépendant des volontés du ministère ; je n'étais ni son subordonné, ni son agent ; négociant, j'avais traité à Bayonne avec le gouvernement français ; négociant, j'étais le maître de traiter avec le gouvernement espagnol ; mais qu'importent le droit, l'indépendance des professions, la liberté

des contrats, qu'importe enfin ce qui doit être; n'est-ce pas toujours de ce qui est, de ce qu'on veut, quand on est le plus fort, qu'il est question; et dès 1822, avant mes nouvelles et dures expériences, n'en savais-je pas assez pour être bien sûr que l'astuce qui attaquait tous les jours mes traités, la force qui voulait les méconnaître, pourrait encore plus facilement, et par mille moyens secrets, faire rompre les engagemens que l'Espagne prendrait avec moi ?

Ces considérations me prescrivaient d'accéder à la demande de M. Joinville, et je lui remis une lettre pour M. le président du conseil, par laquelle je prenais l'engagement de ne pas aider le gouvernement espagnol tant que je serais chargé des services de l'armée.

Voilà donc où aboutissaient les vastes combinaisons de M. de Villèle; voilà principalement pour quelle importante négociation il faisait décider en conseil la mission d'un envoyé extraordinaire. L'activité d'un simple particulier lui portait ombrage, et ce n'étoit pas trop de toutes les ressources de son pouvoir, et des menaces indirectes de l'arbitraire administratif, pour paralyser mes opérations et prévenir ce qui aurait pu en

résulter d'utile pour l'Espagne et pour la France elle-même. Il paraît que, dès ce moment, le système de M. le président du conseil à l'égard de l'Espagne était bien arrêté. Il n'épargnait rien pour empêcher que la sagesse et les vues conciliatrices du prince généralissime n'assurassent la pacification de ce malheureux pays; et on voit qu'il ne se donnait pas moins de peines pour entraver les mesures qui auraient pu mettre un terme à son discrédit et à sa pénurie financière. Grâces à lui, l'Espagne est déchirée par les factions et tombée dans la misère. Il peut se flatter d'avoir obtenu un résultat entièrement conforme à ses vues, ce qui ne lui est pas arrivé souvent dans sa carrière politique.

M. Joinville voulait écrire dans les provinces pour prendre des renseignemens sur le prix des denrées; je l'engageai à suivre cette idée, et nous terminâmes cette conférence en ajournant la question relative aux marchés. En quittant M. Joinville, je me rendis auprès de la Régence. Je sentais combien il était important de lui laisser ignorer la lutte nouvelle qui s'élevait entre le ministère et moi, et de prévenir les impressions fâcheuses qui auraient pu en résulter dans l'esprit des membres

qui la composaient. Je me bornai donc à leur dire : « L'armée va marcher en avant ; le plan que » je vous ai communiqué exigerait ma présence à » Madrid ; mais obligé de suivre le quartier gé- » néral, je dois ajourner tout arrangement. » Cette réponse, loin de satisfaire la Régence, amena de nouvelles instances de sa part, et enfin l'explication suivante : « Mais, M. Ouvrard, parlons sans » détours : nous avons reçu de M. de Villèle l'in- » vitation de ne rien faire avec vous ; néanmoins » notre confiance est entière ; nous sommes dis- » posés à traiter de l'emprunt et à accueillir tous » les projets que vous nous présentez : n'auriez- » vous pas reçu vous-même l'invitation de ne point » traiter avec nous ? » J'avoue que ma discrétion fut mise à une rude épreuve ; mais, réfléchissant que je ne pouvais me rendre juge des motifs secrets de la conduite de M. de Villèle, je renouvelai mon refus de toute coopération dans les affaires de la Péninsule.

C'était un changement immense dans ma situation. On connait les anciens intérêts que j'avais à régler avec le gouvernement espagnol ; on a vu tout ce que mes liaisons avec les hommes influens auraient pu me permettre d'entreprendre pour la

prospérité d'un pays dont j'avais étudié toutes les ressources, et approfondi tous les moyens de prospérité dans les deux mondes. Il était bien affligeant pour moi de trouver le président du conseil ennemi des résultats d'une intervention qu'il devait protéger et encourager, dans l'intérêt de l'Espagne, comme dans celui de la France.

Quelques jours après ces discussions, on vit arriver à Madrid un agent de M. Guebhard, banquier de Paris. La régence, pressée par ses besoins journaliers, conclut avec lui un emprunt de cinquante millions, sur la base d'un remboursement à terme fixe au taux de cinquante-cinq. Cette mesure fut un nouveau désastre pour l'Espagne. Elle n'embrassait que le moment présent, et paralysait pour l'avenir les principales ressources du pays, et, comme il est arrivé, elle devait de plus en plus ruiner son crédit. Aux premières échéances les versemens ne furent point effectués; des obligations sans valeur ont été vendues successivement pour faire face aux intérêts, en sorte que le trésor n'aura presque rien touché d'une opération qui a rendu impossibles tous les emprunts qu'on a tentés depuis, et qui est encore aujourd'hui un embarras pour l'Espagne.

M. de Villèle, en arrêtant le développement de mes propositions, et ne mettant rien à la place, amenait la nécessité, pour la France, d'accroître continuellement sa créance sur l'Espagne, sans fournir à celle-ci aucuns moyens de se libérer, même dans un avenir éloigné; en trahissant l'intérêt des deux nations amies, il aventurait les ressources de la France pour retenir sans profit l'Espagne dans sa dépendance. Quel déplorable calcul! Qu'il doit paraître absurde et misérable quand on peut se convaincre que par mes emprunts, dont l'intérêt et l'amortissement étaient assurés, la France était soldée de toutes les avances, dispensée d'en faire de nouvelles, et qu'en Espagne la restauration du crédit eut suivi la restauration du pouvoir! Quelle aberration dans la politique, et comment les leçons de l'histoire contemporaine peuvent-elles être sitôt mises en oubli! Les deux dernières invasions n'ont-elles pas fait une nécessité à la France de se créer des alliés puissans, et parmi ceux qu'elle peut choisir, en est-il un plus à sa convenance que l'Espagne, plus naturellement indiqué par sa position et par les traditions politiques? On s'accorde à reconnaître que l'infanterie espagnole, médiocre chez

elle, peut rivaliser au dehors avec les meilleures troupes d'Europe; que par l'habitude de vivre de peu, la faculté de supporter les températures extrêmes, de marcher plus vite, plus long-temps qu'aucune autre, une armée espagnole peut être le meilleur et le plus prompt auxiliaire. Il fallait donc rendre l'Espagne forte pour la faire entrer, en cas de besoin, dans un système d'alliance offensive et défensive. Il fallait faire revivre ce vaste corps qu'on a laissé dépérir dans une agonie telle que des secours ne semblent avoir été accordés que pour la prolonger.

Je ne me fais pas illusion, et je suis sûr que l'opinion que j'exprime ici n'est point le résultat du ressentiment trop naturel de tant d'injustices ni du besoin de récriminer. Ce n'est point sur des idées vagues, ni sur des données hasardées, mais sur des souvenirs positifs et des connaissances locales, que je me fonde pour exposer tout ce qu'il était si facile de faire alors pour utiliser les ressources de l'Espagne, et lui rendre un mouvement de vie et d'activité qui eût épargné à la France tant d'inutiles sacrifices; et quant à ce tableau si riche d'espérances, j'oppose l'histoire de ce qui a été fait depuis trois ans, et le spectacle

de ce qui se passe aujourd'hui. J'ai bien le droit de demander à M. le président du conseil à quoi ont abouti ses combinaisons inquiètes ainsi que l'opposition passionnée et irréfléchie qu'il a montrée contre des plans bien arrêtés, pour lesquels on ne lui demandait ni coopération, ni assistance politique ou pécuniaire. Qu'est-il arrivé, grâce à ce système jaloux qui ne fait rien et ne laisse rien faire? Ces colonies qui pouvaient, en quelque sorte, être rendues à la métropole par une combinaison qui eût créé des liens d'utilité et de prospérité mutuels entre l'Amérique et l'Espagne, sont à jamais perdues pour celle-ci au profit de la seule Angleterre, et le beau royaume dont Louis XIV avait fait disparaître les limites pour le soumettre à un sceptre de famille, languit dans une affreuse détresse qu'aggrave encore le poids d'une dette indéfinie envers la France, dette dont on ne pourra réclamer le paiement sans effacer les dernières traces de la reconnaissance que la France eût pu mériter de l'Espagne pour son intervention. Mais M. le ministre du roi de France, pour obtenir au *profit des États-Unis*, et *momentanément* au profit de l'Angleterre, la dangereuse émancipation des Amériques, et le renversement d'une

constitution à laquelle tous les bons esprits reconnaissaient la nécessité de faire subir des modifications, a préféré réduire l'Espagne à la misère, et a cru la tenir ainsi dans sa dépendance. Si l'on demande ce que l'Espagne vaut en cet état, je répondrai : *Tout contre nous et rien pour nous*.

M. le président du conseil n'a pas même réussi a obtenir sur le gouvernement espagnol l'ascendant qu'il se flattait d'exercer; loin de recevoir ses directions, on n'a pas même écouté ses conseils, et par une bizarrerie qui a excité la risée de l'Europe, on a vu la France, qui avait prêté ses soldats et sacrifié ses trésors pour la restauration de Ferdinand, avoir moins de crédit et d'influence auprès de ce prince que les autres cabinets de la Sainte-Alliance qui s'étaient bornés à être spectateurs de la guerre entreprise par la France.

La politique de M. de Villèle révélée à l'Espagne, quelle reconnaissance pouvons-nous attendre d'une nation que nous n'avons secourue que pour méconnaître ses droits et aggraver sa situation? Nos insuffisantes avances, qu'il n'entre sans doute pas dans la pensée du ministère de

prolonger aussi indéfiniment que la nécessité de l'occupation, ne donneront bientôt lieu qu'à des réclamations qui aigriront davantage contre nous la nation et le gouvernement sans nous faire recouvrer un écu.

Prétendre avoir raison de l'Espagne par la misère, c'est à la fois faire un affreux calcul, et méconnaître le caractère de ses habitans. Le peuple espagnol est sans besoins comme sans luxe. La classe moyenne des villes a des revenus modiques qui peuvent suffire à sa sobriété; la noblesse et le clergé possèdent assez de biens pour végéter longtemps. L'armée vit de réquisitions en nature admises en payement des contributions; les employés trafiquent de monopoles et de priviléges. Quant à la famille royale, sa dépense est acquittée par des taxes sur le clergé; elle vit de ces espèces d'aumônes jointes au produit de quelques domaines; en sorte que le gouvernement espagnol, sans besoins réels, ne se trouve pas dans une position qui permette de calculer, comme à l'égard d'un autre, l'époque où il pourra subir la loi de la nécessité.

En Espagne, pour être ministre, même dirigeant, on ne cesse pas d'être Espagnol et de

conserver les mœurs nationales. On y est plus occupé à rechercher la faveur du prince qu'à faire sa fortune. L'histoire y compte plusieurs favoris; mais depuis la découverte du nouveau monde, le beau-frère du prince de la Paix, le marquis de Branci-Forté, d'origine italienne, est le seul grand fonctionnaire qu'on cite pour avoir fait de la vice-royauté du Mexique l'origine d'une grande fortune. Le prince de la Paix lui-même, d'après des documens qui ont été dans mes mains, n'a dû ses richesses qu'à des dons publics ou secrets du roi. M. Soler, ministre des finances en 1804, qui conserva ce portefeuille pendant quinze ans, mourut pauvre. M. Manuel Sixto d'Espinosa, pendant seize ans ministre, *contador de la consolidation*, seul dirigeant les affaires de la Péninsule et des Amériques, et avec qui, dans cette qualité, j'avais fait onze traités, dont le moindre était de cinquante-deux millions, vivait très-simplement dans un appartement composé de trois petites pièces; et bien qu'il employât tout son traitement, sa dépense n'allait pas à mille francs par mois. Classé à la restauration parmi les *Joséphinos*, il se réfugia dans le midi de la France, n'emportant

aucune ressource et n'en laissant aucune dans son pays. Cette situation, que je pressentis, me fournit le motif de la lettre suivante, que je lui adressai à Agen, le 14 janvier 1814.

« Monsieur,

» J'ai eu grand plaisir à recevoir de vos nou-
» velles par M. Durand, et j'ai été bien recon-
» naissant du souvenir que vous l'avez chargé
» de me témoigner. Je voudrais bien que vous
» prissiez la résolution de venir passer à Paris le
» temps que les circonstances mettent à votre
» disposition; et, pour être plus à portée de jouir
» de votre société, je vous offre de bon cœur un
» appartement chez moi, à côté d'une bibliothé-
» que. Vous trouveriez à Paris de quoi contenter
» vos goûts pour les arts et la littérature, et vos
» loisirs y seraient mieux employés que là où
» vous êtes. Si cependant votre santé vous faisait
» préférer le climat du midi, je vous offre près
» de Bordeaux, dans une propriété d'un de mes
» frères, une retraite aussi commode qu'on peut
» se la promettre dans les campagnes des environs
» de cette ville. Je ferai donner pour cela des

» ordres convenables au régisseur de cette pro-
» priété.

» Soit que vous acceptiez ou non l'une ou
» l'autre de ces deux offres, je vous prie de me
» marquer franchement comment je pourrais
» vous être utile; car, d'après la connaissance
» personnelle que j'ai de votre caractère, je ne
» doute pas que vous ne soyez dans une position
» fort difficile, et je me ferai un véritable plaisir
» de contribuer de tous mes moyens à l'aisance
» qui peut vous manquer.

» Je suis, etc.

» J. OUVRARD. »

On va lire la réponse d'un ministre qui a été le dispensateur de tous les priviléges, d'un homme qui a disposé de toute la fortune des Espagnes, et qui, pendant seize ans, a employé, selon sa volonté, les riches galions du nouveau monde versés dans les caisses dont il avait la suprême direction.

« Monsieur et cher ami,

» Sans pouvoir, pour le moment, aller en
» Espagne, sans devoir attendre des secours du

» gouvernement de France et sans moyen d'em-
» prunter, je suis dans la nécessité de recourir à
» mes amis. Reconnaissant en vous cette vraie
» qualité, et encouragé en outre par les généreuses
» offres contenues dans votre aimable lettre du
» 14 janvier, je vous prie de me faire toucher
» ici, quelque somme, ne mettant pour le rem-
» boursement d'autre condition que celle de la
» possibilité de l'effectuer.

» Agréez, mon cher monsieur, les sentimens
» de la plus sincère amitié. »

A la réception de cette lettre je lui ouvris un crédit illimité chez M. Lemaître, receveur général du département de Lot-et-Garonne, un des six receveurs généraux qui m'étaient redevables de leurs emplois, dont j'avais fait les cautionnemens sans intérêt aucun.

« Je vous prie, écrivais-je à M. Lemaître, de
» faire compter à S. E. M. d'Espinosa, conseiller
» d'état de S. M. C., les sommes qu'elle pour-
» rait vous demander, et dont vous vous rem-
» bourserez sur moi à votre convenance. »

Qui pourra lire sans étonnement et sans admiration la réponse que M. d'Espinosa fit à ma seconde lettre. Quel ministre disgracié pourrait

offrir une preuve aussi éclatante de son désintéressement ou de son intégrité? Et chez quelle nation, le seul traitement d'un ministre ÉCONOME, pendant seize ans, ne laisserait-il pas de quoi pourvoir, dans sa retraite, à de modiques besoins?

Voici cette réponse :

« Monsieur et mon cher et digne ami,

» Avec le plus grand plaisir et la plus vive » reconnaissance, j'ai reçu la lettre de crédit que » vous m'avez fait l'honneur d'ouvrir à ma dis- » position sur M. Lemaître.

» Je m'empresse à vous faire d'abord mes re- » mercîmens pour un bienfait si signalé, qui » restera toujours gravé dans ma mémoire.

» Quand je présentai la lettre de crédit à M. Le- » maître, il n'avait pas encore reçu votre lettre » d'avis, qui n'arriva qu'une heure après. Mal- » gré cette circonstance, et malgré la méfiance » qu'inspire un étranger, M. Lemaître a eu en- » vers moi l'attention de m'offrir la somme dont » j'aurais besoin cependant; je n'ai pas voulu re- » cevoir aucune somme jusqu'à ce qu'il aurait eu » la lettre d'avis.

» Maintenant je ne ferai usage du crédit qu'à

» mesure de mes besoins. J'ai donc l'intention
» de prendre d'abord trois cents francs, et dans
» la suite je prendrai au plus cent francs par
» mois, que vous aurez la bonté de faire porter
» sur mon compte; restant, moi, dans l'obliga-
» tion sacrée de vous rembourser aussitôt que
» j'aurai les moyens.

» Je n'ai jamais perdu l'espoir de jouir un jour
» de votre aimable société à Paris; mais ma-
» dame Espinosa désire que je reste ici ou que je
» m'approche de la frontière d'Espagne pour
» avoir la facilité de me faire une visite quand
» elle aura demandé et obtenu la permission et
» les passe-ports du gouvernement, pour ne pas
» exposer sa propriété particulière à être séques-
» trée. Aussitôt que cette affaire sera finie, j'aurai
» à grand honneur, et je sentirai un grand plaisir
» à accepter votre généreuse offre d'un apparte-
» ment dans la maison que vous occupez.

» Je suis charmé des manières douces et af-
» fectueuses avec lesquelles vous augmentez le
» prix de vos bienfaits. Dans cette circonstance,
» je ne fais pas davantage que vous vouer un
» éternel attachement et l'amitié la plus sincère. »

Sa dépense n'a jamais excédé la modeste somme

de cent francs par mois, et son compte n'a pas été chargé d'autres frais.

C'est avec M. Espinosa que fut conclu, c'est par lui que fut signé l'acte de ma société avec Charles IV. Faire connaître ici ce traité, est, je crois, le plus noble hommage qu'on puisse rendre à la mémoire d'un homme qui n'a jamais eu en vue que le bien de son pays, et qui n'aurait manqué ni de courage ni de persévérance pour réussir si les destinées de la France ne fussent intervenues pour anéantir l'Espagne, et en faire d'une nation amie une ennemie. Ce résultat funeste fut, en 1807, l'ouvrage de l'abus et de l'excès de la force; en 1823, l'œuvre de l'imprévoyance et de la faiblesse.

Voici l'acte :

« Entre le sieur don Manuel Sexto d'Espinosa, » du conseil de S. M. C. dans le suprême des » finances, ministre contador général de la com- » mission gouvernative de la consolidation des » valès, d'une part;

» Et le sieur Ouvrard, de l'autre.

» A été convenu ce qui suit :

» ARTICLE Ier. Il sera formé de suite une maison

» de commerce à Bordeaux sous la raison de
» François Ouvrard et compagnie.

» II. Cette maison sera dirigée par le sieur
» François Ouvrard, et commanditée par le sieur
» d'Espinosa.

» III. La durée de cette association en comman-
» dite sera égale à la durée de la guerre avec
» l'Angleterre.

» IV. Il sera établi d'un commun accord, dans les
» places d'Hambourg et autres villes, des maisons
» de commerce pour le compte de la société sous
» la raison de François Ouvrard et compagnie. Il
» est dès à présent convenu qu'il en sera formé
» une au port de New-York en Amérique.

» V. Le sieur d'Espinosa pourra, à sa convenance,
» avoir un commis de confiance dans la maison
» François Ouvrard et compagnie, de Bordeaux,
» et dans celles qui seraient établies ailleurs, en
» vertu de l'article ci-dessus.

» VI. La maison François Ouvrard et compagnie,
» de Bordeaux, jouira dès à présent, et pendant
» toute la durée de la guerre avec l'Angleterre,
» du privilége exclusif d'introduire sous pavillon
» neutre, dans les ports de la Vera-Cruz, la
» Havane, Caracas et Monte-Video, les marchan-

» dises, ustensiles, denrées et en général tout ce
» qui est nécessaire à leurs besoins et à leur
» consommation. Elle jouira également du privi-
» lége d'extraire desdites colonies, et sous pavil-
» lon neutre, toutes les denrées, productions et
» matières d'or et d'argent qu'elles peuvent pro-
» duire.

» VII. Le fond capital de la société sera de huit
» millions de livres tournois, dont quatre mil-
» lions seront faits par M. d'Espinosa, et quatre
» millions par le sieur François Ouvrard.

» VIII. Les quatre millions à fournir par le sieur
» d'Espinosa le seront du produit des premières
» recettes que la maison François Ouvrard et
» compagnie, de Bordeaux, doit faire dans les
» colonies espagnoles pour le compte dudit sieur
» Espinosa.

» IX. Les avances qui seront faites à la société
» dans l'intervalle du temps nécessaire pour la
» mise de fonds, soit par le sieur d'Espinosa,
» soit par le sieur François Ouvrard, seront bo-
» nifiées à raison d'un intérêt de demi pour cent
» par mois.

» X. Les maisons de commerce auxquelles la
» maison François Ouvrard et compagnie, de

» Bordeaux, s'adressera dans les différens ports
» des colonies de S. M. C., lui seront incessam-
» ment indiquées par le sieur d'Espinosa.

» XI. Le sieur d'Espinosa s'engage à mettre à la
» disposition de la société, tous les permis néces-
» saires pour l'expédition des bâtimens d'Europe
» dans les colonies espagnoles, selon l'indication
» qui lui aura été donnée à cet effet par la maison
» François Ouvrard et compagnie, laquelle, d'a-
» près l'approbation d'un plan concerté entre elle
» et le sieur d'Espinosa, demeurera spécialement
» chargée de diriger, administrer et combiner les
» opérations pour le compte de la société, de la
» manière qui lui paraîtra la plus économique et
» la plus sûre.

» XII. La maison François Ouvrard et com-
» pagnie aura la faculté d'opérer pour le compte
» de la société avec l'établissement de la caisse
» de la consolidation des valès; mais, à l'excep-
» tion de ce seul cas, elle ne pourra s'occuper
» d'aucune affaire que de celles relatives à ladite
» société.

» XIII. Les bénéfices résultans de toutes les opé-
» rations de la société seront partagés par moitié à
» l'expiration de ladite société, d'une part entre le

» sieur d'Espinosa pour le compte de la conso-
» lidation des valès, et le sieur François Ouvrard
» de l'autre.

» XIV. Au moyen de la répartition des béné-
» fices telle qu'elle est stipulée par l'article précé-
» dent, la maison François Ouvrard et compagnie
» ne percevra aucune commission sur les exporta-
» tions et importations qu'elle aura effectuées, à
» l'exception pourtant de celles de matières d'or
» et d'argent appartenant à S. M. C., dont elle
» sera chargée, et sur le montant desquelles il est
» convenu qu'il lui sera alloué un pour cent de
» commission : tous les frais et risques seront à
» la charge de S. M. C.

» XV. Dans le cas où la société voudrait appli-
» quer à l'achat des marchandises coloniales ou
» autres, le tout ou seulement partie des piastres
» qu'elle aura à faire revenir en Europe pour le
» compte de S. M. C., la faculté lui est accordée à
» la charge par elle de tenir compte à S. M. C.,
» lesdites piastres au prix qu'elles vaudront en
» Europe, et un mois après l'arrivée des mar-
» chandises qui les représentent, déduction faite
» pourtant : 1° d'un pour cent en vertu de l'arti-
» cle XIV du présent traité ; 2°. du prix du fret

» d'assurances et autres frais que l'on évaluera
» d'après le compte des autres piastres versées
» dans les caisses de S. M. C.

» XVI. Toutes les stipulations de l'article pré-
» cédent sont également applicables aux piastres
» que la société devra recevoir pour le compte
» de la caisse de la consolidation des valès.

» XVII. Il sera établi, pendant la durée de la
» société, un compte d'intérêt réciproque à demi
» pour cent par mois, soit pour les sommes dont la
» société serait en avance avec le sieur d'Espinosa,
» soit pour celles dont il serait en avance avec
» la société.

» XVIII. Les droits d'entrée et de sortie seront
» acquittés en Espagne; savoir : pour les mar-
» chandises d'Europe, deux mois après qu'on aura
» eu connaissance de leur arrivée en Amérique; et
» pour celles d'Amérique, deux mois après qu'on
» aura eu connaissance de leur arrivée dans les
» ports d'Europe.

» XIX. D'après les plans concertés, et sauf les
» modifications que pourra donner la correspon-
» dance, il est convenu que la nature des cargai-
» sons sera choisie par M. François Ouvrard et
» compagnie, et qu'ils auront la faculté d'en

» diriger à leur volonté les expéditions, soit des
» différens ports d'Europe, d'après la connaissance
» qu'ils se seront procurée des espèces et des lieux
» susceptibles de rendre l'opération plus utile.

» XX. Les achats de la société se feront aux
» termes de paiement le plus éloigné qu'il sera
» possible.

» XXI. La société aura soin de faire connaître à
» M. d'Espinosa les commissionnaires dont elle
» se servira.

» XXII. Les dépenses de Bordeaux et les faux
» frais nécessaires seront supportés par la société.

» XXIII. Au 1er. janvier de chaque année il sera
» fait un bilan général des affaires de la société, et
» il en sera remis un double au sieur d'Espinosa,
» certifié du sieur François Ouvrard.

» XXIV. Indépendamment du bilan général et
» annuel, il sera fait chaque mois un état de si-
» tuation visé par le sieur François Ouvrard, par
» le commis de confiance du sieur Espinosa, et
» par le teneur de livres de la société; les livres
» en seront tenus en partie double.

» XXV. Dans le délai d'un an après la cessa-
» tion de la guerre, il sera procédé, par le sieur
» François Ouvrard, à la liquidation de la pré-

» sente société, et les capitaux et les bénéfices se-
» ront partagés le plus tôt possible.

» XXVI. Le présent acte de société sera en-
» registré à la volonté d'une des parties contrac-
» tantes.

» XXVII. En cas de mort du sieur François
» Ouvrard, avant l'expiration de la société, son
» décès n'entraînera pas la dissolution, et elle
» continuera d'exister dans les mêmes termes
» entre le sieur d'Espinosa et le sieur Gabriel-
» Julien Ouvrard, qui se mettra en lieu et place
» de son frère en tout ce qui est relatif aux droits
» et aux charges de la présente association.

» XXVIII. Le présent contrat n'aura son exé-
» cution qu'après l'approbation de S. M. C.

» Fait double à Madrid, le 26 novembre 1804.

» *Signé* François Ouvrard *et compagnie.*

» Manuel Sixto Espinosa.

» Et plus bas approuvé.

» Moi le Roi. »

J'ai fait connaître les raisons qui empêchèrent l'entière exécution de ce traité. Napoléon, do-

miné par des préjugés auxquels il eût dû être supérieur, n'ayant que des systèmes faux en finances et en économie politique, n'avait pas aperçu les avantages que la France pouvait retirer de cette convention; il n'avait été frappé que de la participation de l'Angleterre, et il n'en fallait pas davantage pour l'effaroucher. C'était une erreur, sans doute, mais il est peu d'erreurs, quelque funestes qu'elles soient, qui ne portent avec elles une sorte d'excuse. Cette excuse, M. de Villèle l'avait-il, lorsqu'en m'interdisant tout rapport avec la régence, il renversait des projets utiles à l'Espagne, sans avoir lui-même rien imaginé pour y suppléer? Il connaissait la situation de l'Espagne; il savait qu'il était dans l'impuissance d'y remédier: en supposant que mes projets ne lui parussent pas exempts d'inconvéniens, il n'a pu lui échapper qu'il valait encore mieux essayer de ce moyen que de laisser tomber l'Espagne dans l'abîme où elle est tombée, sans rien faire, sans rien tenter pour l'arrêter dans sa chute. Quels motifs ont donc pu le faire persévérer dans une opposition absolue à tout ce que je voulais entreprendre? Qu'on ne les cherche pas dans de fausses combinaisons, dans

des calculs erronés ; on les trouve dans une susceptibilité ombrageuse, dans une ambition inquiète qui s'alarme de tout ce qui met en évidence un individu, même étranger aux fonctions publiques; dans un amour de domination qui ne veut rien laisser faire par d'autres; en un mot, dans de petites passions indignes d'un homme qui est revêtu d'un grand pouvoir.

Ce que M. de Villèle se proposait à l'égard de l'Espagne, avec une déloyauté si incroyable, s'exécutait déjà sur la personne même de Ferdinand. Nous occupions Madrid, et le commissaire du roi de France près la régence avait été inutilement pressé par les agens secrets de Ferdinand, de fournir à ce prince des secours qui lui eussent permis d'encourager le dévouement et la fidélité, et de préparer quelque combinaison pour sa liberté, au sein même des cortès.

Voulant procurer à S. M. Ferdinand ce secours qu'il ne pouvait obtenir du ministère français, la régence avait frappé sans succès à toutes les portes ; désespérée de ne pouvoir réunir les sommes les plus modiques, elle recourut encore à moi. Le souvenir de l'engagement que M. de Villèle avait exigé de moi, me fit hésiter un

moment; mais réfléchissant qu'il ne s'agissait pas des affaires de l'Espagne, ni de son gouvernement, mais de la personne du roi en péril, je pensai, en le voyant dans une telle détresse, qu'il ne m'était pas permis d'oublier l'accueil que j'avais reçu à la cour de Charles IV, et les vastes intérêts pour lesquels il avait bien voulu se mettre en communauté avec moi. La reconnaissance m'ordonnait de rendre à son auguste fils tous les services qui étaient en mon pouvoir. Je m'occupai donc sans délai de pourvoir aux besoins du noble captif. Il ne suffisait pas d'avoir des fonds disponibles; Cadix était rigoureusement gardée, et la plus sévère surveillance était exercée sur toutes les personnes qui en approchaient.

On a vu que dans aucun temps il n'y avait eu de blocus pour moi : il ne me fut pas difficile de faire remettre immédiatement dans les mains de S. M., par la maison Wismann et Gower, banquiers à Madrid, et par M. Wash, consul anglais à Séville, deux millions en or; et, tandis que la police s'évertuait à interpréter le mouvement de cet or, qu'elle supposait porté par moi à M. Joinville, le roi pénétré de reconnaissance

daignait me faire écrire, par son premier ministre, la lettre suivante :

« J'ai fait part à S. M. de l'empressement que » vous aviez mis, au mois de juin dernier, à me » procurer, sans intérêts, deux millions en man- » dats sur Cadix, pour aider S. M. dans la mal- » heureuse captivité qu'elle souffrait alors; la- » quelle somme a été reçue effectivement et a » servi aux fins qu'on s'en proposait.

» S. M. informée de tout cela m'ordonne de » vous témoigner en son nom royal les plus » vifs remercîmens pour cet important service, » et pour votre confiance en la remise de ces » fonds, d'autant plus appréciable, que les dés- » astres de cette époque étaient plus grands. » Enfin, la conduite que vous avez observée mé- » ritant en tout la royale gratitude de S. M., je » vous la fais connaître pour votre satisfaction.

» Séville, 15 octobre 1823.

» V. Saez. »

Ce service me valut quelques jours après la visite du père Cirillo. Les deux moines qui l'accompagnaient, comme des aides de camp, contrastaient par leur costume et leurs manières

négligées, avec l'élégance et la recherche de leur général. Il n'avait pas l'extérieur d'un abbé musqué du siècle de Louis XV, mais la représentation et la dignité d'un prince de l'Église.

Je lui rendis sa visite suivant toutes les règles de l'étiquette. Il me fit l'accueil le plus gracieux. Nous parlâmes beaucoup d'affaires. Il montrait de la sagacité sur toutes les questions de haute politique. J'ai déjà dit qu'il exerçait, par ses légions de moines, une grande action sur les populations. J'étais avec lui lorsqu'on vint lui apporter une corbeille remplie de lettres, qui formaient la correspondance du jour; voulant me convaincre de sa puissance, il parcourut un grand nombre de ces lettres avec rapidité, et en découvrant une de Bergara : « Voyons, dit-il, ce qui » est advenu à l'Abisbal, qui a été reconnu par » le maître de poste, et retenu en prison. » Le compte rendu de cette arrestation se terminait par ces mots : « Nous attendons vos ordres pour » le faire lapider, ou pour le faire évader. » Je ne pus lui dérober la fâcheuse impression que me causait la révélation de ce pouvoir dictatorial ; mais le père Cirillo se hâta d'ajouter : « Il est sauvé. » Ainsi celui qui, quelques jours

avant, commandait une armée vaincue sans avoir tenté les chances de la fortune, fugitif sans avoir combattu, ne devait la vie qu'à la générosité ou au dédain d'un moine. Les généraux espagnols s'étaient engagés à maintenir la constitution contre ceux qui voulaient la renverser, à défendre leur pays contre l'armée qui venait l'envahir. Comme Français, comme opposé à leur gouvernement, je me suis réjoui de leurs irrésolutions et de leur faiblesse; mais si la fortune, pour leur laisser la vie sauve, a justifié leurs combinaisons, il leur reste à subir une dernière responsabilité, et l'histoire leur demandera compte de la mission qu'ils avaient acceptée, des moyens qui leur furent confiés, des sermens qu'ils avaient librement prêtés.

Cependant M. Joinville avait reçu les renseignemens qu'il avait demandés sur le prix des denrées. Il s'était aussi adressé à l'intendant espagnol de Madrid, qui était à même de lui communiquer le tableau général des mercuriales du royaume. Il n'était plus possible de s'aveugler sur le danger auquel le personnel des subsistances pourrait exposer l'administrateur qui eût été tenté de reprendre mon service.

De mon côté, mieux fixé sur la nature de la guerre, éclairé sur les ressources locales et sur les produits de la récolte, satisfait de voir l'administration entrer dans les voies de la justice en traitant avec moi de gré à gré, et en abandonnant l'arbitraire contre lequel je me suis toujours raidi, j'étais disposé à faire les concessions raisonnables qu'on pourrait me demander; mais, dès le début de l'entretien, je dis à M. Joinville ce que j'avais dit à Vittoria à M. l'intendant Regnault : « Les marchés de Bayonne renferment deux conditions, sans lesquelles je ne traiterais pas plus aujourd'hui, que je n'eusse traité alors, la liquidation sur place et l'arbitrage. »

Par ces deux clauses dont j'avais, dès 1819, développé, dans un ouvrage sur le crédit administratif, la nécessité pour les parties et l'utilité pour le trésor, j'établissais : 1°. Que le bon ou le récépissé qui constate la délivrance des objets fournis, doit être immédiatement transformé sur les lieux, dans un bordereau qui devient pour l'entrepreneur un titre aussi sacré qu'une reconnaissance du trésor, ou une inscription au grand livre.

2°. Que les contractans avec le gouvernement ne peuvent consentir à être enlevés à leurs juges naturels, et à voir leurs contestations soumises à des fonctionnaires juges et parties.

Il m'est impossible de ne pas m'arrêter toutes les fois que le récit des faits me ramène sur ces combinaisons honteuses, qui entraînent les dépositaires du pouvoir à se jouer des engagemens contractés, des témoignages rendus par eux-mêmes, de leur conviction intime; jeu cruel où la fortune et l'existence de ceux qui ont cru à la bonne foi du gouvernement sont sacrifiées sans scrupule aux misérables vanités, aux étroites ambitions, aux obscures rivalités de quelques hommes qui, parvenus au pouvoir, ne songent plus qu'à s'en disputer la part plus ou moins étendue qu'ils se croient appelés à exercer.

Ainsi, il y avait à peine trois mois que les marchés de Bayonne étaient conclus, que le ministre de la guerre les avait formellement approuvés, que sur les lieux mêmes il avait reconnu l'insuffisance des approvisionnemens et la nécessité d'une mesure d'urgence; eh bien! on va voir ce même ministre, à part et à l'insu du président du conseil, recommander à son agent

de ne rien faire qui puisse *accuser son administration*, c'est-à-dire, qui puisse confirmer ce qu'il a dit, ce qu'il a écrit, l'obliger, en un mot, à être conséquent avec lui-même, à se montrer d'accord avec ses propres déclarations, avec sa propre opinion!

Les principes du droit commun, que je posais comme base invariable de tout nouveau traité, ayant été adoptés par M. Joinville, il ne nous restait à traiter d'autre question que celle des prix. Deux séances furent consacrées à l'examen de tous les renseignemens qui pouvaient nous guider dans cette stipulation; mais lorsque toutes les difficultés semblaient s'aplanir, une résistance secrète que la Commission d'enquête a révélée, dominait M. Joinville, et faisait naître à chaque instant des objections sur la rédaction du protocole du nouveau traité. La lettre du duc de Bellune, du 15 juillet 1823, explique l'opposition du commissaire extraordinaire du roi.

« Toutefois n'oubliez pas, disait ce ministre, » qu'en inscrivant dans le protocole d'une nou- » velle convention que les marchés du 5 avril » étaient urgens, vous me mettrez dans la né- » cessité de refuser mon assentiment à une nou-

» velle convention qui ne tendrait à rien moins » qu'à accuser l'administration de la guerre d'im- » prévoyance et d'impéritie. »

Ce grand procès que je léguerai à mes enfans, sous les auspices et l'invincible garantie de l'héritier du trône; ce procès dont la conscience publique fera tôt ou tard justice; ce procès qui, si je le perdais, coûterait en moins d'un siècle plus d'un milliard à la monarchie, parce que tous ceux qui traiteraient avec elle seraient avertis d'imposer des conditions dures et onéreuses, pour éviter leur ruine; ce procès, dis-je, reçoit, dans mon intérêt, une nouvelle lumière de chaque époque où la question est traitée: ici, par exemple, M. Joinville, fidèle tout ensemble à son mandat et à la justice, commence par prétendre à la suppression de la clause des arbitres: je dis, moi, à Madrid, comme à Bayonne, comme à Vittoria: « La clause ou point de » traité. » M. Joinville en rend compte au ministère, et il ne signe qu'après avoir reçu réponse. C'est donc avec une entière et parfaite connaissance de cause, que cette clause protectrice et tutélaire est consentie pour la troisième fois dans les traités du munitionnaire général.

Je n'examinerai pas si les instructions envoyées à M. Joinville, par M. le duc de Bellune, étaient concertées avec le président du conseil, et si celui-ci n'y voyait pas une arme dont il pourrait user au besoin contre son collègue; mais comme j'étais assez indifférent à ce débat, et que M. Joinville était pressé par l'ordre du départ du quartier général pour l'Andalousie, nous mîmes fin à toutes les explications par la convention du 26 juillet, que je signai avec la réserve qu'elle serait nulle, si elle n'était revêtue de l'approbaion du prince. Le même jour S. A. apposa sa signature à la nouvelle convention.

A peu près dans le même temps, je reçus d'un de mes agens le détail de ce qui s'était passé à Séville à l'arrivée du général Bordesoulle. Voici ce qu'il me mandait : « Tout a été découvert: » le général Dowonie et ses amis viennent d'être » arrêtés. Les cortès, ne pouvant décider le roi à » donner son autorisation à sa translation à Cadix, » ont nommé une régence, se fondant sur ce » que S. M. ne jouissait pas, dans ce moment, » de toutes ses facultés intellectuelles. L'irrita» tion est extrême, les cortès sont tremblantes, » c'est *un sauve qui peut*. Le roi a été embar-

» qué malgré lui dans le bateau à vapeur. Tout » ce qui règne ici de confusion me prouve combien il est à regretter qu'on n'ait pas admis » le plan d'envoyer quelques corps de partisans » entre Séville et Cadix ; dans ce moment de » désordre, deux mille hommes auraient suffi » pour prévenir le départ du roi, et lui faire » attendre en sûreté l'arrivée des troupes françaises. »

M***, Anglais d'origine, était depuis quelque temps à Madrid. Je l'avais connu à Paris. Je savais qu'il avait le désir et le besoin d'améliorer sa position. Je lui proposai d'aller à Séville voir ce qui s'y passait, et ce qu'il serait possible d'y tenter. Il était homme de ressources; M. Dowonie son compatriote était gouverneur de l'Alcazar, habitation du roi; ses services dans la guerre de l'indépendance lui avaient acquis assez de faveur pour le déterminer à se naturaliser Espagnol. M***, plus habile que M. Dowonie, put facilement pénétrer ses secrets et être informé des projets qui avaient été formés pour la liberté du roi et auxquels concourait ce général.

La marche du général Bordesoulle sur Séville avait jeté la confusion dans les cortès; mais ce

général se trouvait alors retenu devant Cadix par de formidables obstacles; la guerre commençait à traîner en longueur, et cependant on approchait de l'équinoxe, époque qui devait rendre dangereuse ou nulle la coopération de notre escadre. Ces considérations décidèrent le départ du prince.

Les dispositions autant que les ressources des principaux chefs constitutionnels commençaient à être mieux connues. Morillo, entré tard dans le parti constitutionnel, ne s'était rendu populaire qu'en plaçant une grande partie de sa fortune dans les domaines nationaux; général plutôt que citoyen dans la lutte actuelle, l'intérêt personnel avait peut-être eu plus de part que le patriotisme à la conduite qu'il avait tenue. Il avait agi comme au 7 juillet 1822, suivant les événemens. Aujourd'hui, à la tête d'un corps d'armée, il attendait l'occasion de céder aux inspirations de sa prudence, en entrant en arrangement sans paraître déserter d'une manière trop éclatante la cause qu'il avait embrassée. Le traitement qu'on avait fait subir au roi à Séville lui fournit le prétexte qu'il désirait pour se prononcer, bien qu'il ne l'eût pas attendu pour entrer en négociation. Il

refusa de reconnaître la régence de Cadix et envoya sa soumission.

Dès que l'ordre du départ du prince fut connu daus Madrid, la consternation fut générale : sa haute sagesse avait établi une sorte d'armistice entre les partis ; il avait suspendu les vengeances, amorti les fureurs de la réaction, et contenu l'exaltation du parti triomphant ; en apprenant qu'il allait s'éloigner, chacun tremblait de voir renouveller les scènes qui avaient précédé son entrée à Madrid. La régence n'était guère plus rassurée : dépourvue de moyens d'action autant que de force morale, n'étant appuyée ni par la confiance, ni par l'affection du peuple, elle ne pouvait envisager sans effroi l'idée de rester seule à Madrid, et elle sollicitait inutilement du généralissime la faculté de suivre l'armée ; cependant ses craintes se dissipèrent un peu lorsqu'elle sut que le prince laissait à Madrid M. de Martignac, ainsi que le corps diplomatique qui ne quitta la capitale qu'après la prise de Cadix. Elle se résigna alors à la nécessité, et publia une proclamation pour inviter les citoyens au maintien de la tranquillité et du bon ordre.

Nous partîmes le 28 juillet par une forte cha-

leur, laissant à Madrid le maréchal duc de Reggio. Les premières journées de marche eurent lieu sans aucune rencontre; il en fut de même au passage de la Sierra-Morena : l'ennemi avait fui partout devant nos troupes. Le prince, au milieu de ces marches forcées, pénibles et presque sans séjours, montra toute sa sollicitude pour les soldats dont le sort lui était confié. De doubles rations, distribuées exactement, prévenaient les maladies que pouvaient développer un soleil ardent et des fatigues renouvelées tous les jours. L'armée n'eut aucun malade ni aucun traîneur. Le sixième jour le prince apprit le succès du général Molitor. Ballesteyros vaincu à Campillo, après une longue poursuite, avait fait sa soumission le 4 août : il obtint que ses troupes, fortes encore de douze mille hommes, resteraient réunies et en armes dans leurs cantonnemens. Ces troupes occupant des positions qui flanquaient la route de Cadix, pouvaient inspirer des inquiétudes pour le faible corps qui marchait avec le prince. Les nouvelles que l'on reçut à l'approche d'Andujar n'étaient propres à inspirer de sécurité ni pour le présent ni pour l'avenir; nous approchions d'un champ de bataille devenu déplorablement célèbre dans

la guerre de l'indépendance, lieu funeste, où un échec sanglant essuyé par nos armes dissipa le prestige qui les faisait regarder comme invincibles, et décida la population espagnole à se soulever de toutes parts. Les souvenirs désastreux de Baylen, réveillés parmi nos soldats, semaient une inquiétude qu'accroissaient de faux rapports sur le nombre de partisans répandus dans les montagnes : c'était Lécho avec dix mille guérillas, Quiroga ou Riego avec une partie de l'armée constitutionnelle; enfin les cantonnemens de Ballesteyros, travaillés par des agens des cortès, faisaient pressentir de prochaines hostilités. Ces bruits pouvaient paraître d'autant plus alarmans que le prince n'avait avec lui que trois mille hommes; mais sa haute sagesse avait déjà conçu le moyen de conjurer tous les dangers plus efficacement qu'avec de nombreuses armées, il avait apprécié la situation des partis, les dispositions de la nation, le vœu de tous les citoyens éclairés et la position de l'armée française, au milieu d'un pays où elle était entrée en libératrice; il avait senti que la présence de nos troupes devait être un gage de tranquillité pour tous les habitans paisibles, de sûreté et de protection pour

tous les constitutionnels qui s'étaient soumis, de confiance pour tous ceux qui étaient disposés à se soumettre. Une fois la nation bien convaincue que telle était la mission que venait remplir l'armée française, il n'y avait plus d'hostilités sérieuses à craindre, et l'opiniatreté de quelques exaltés ne pouvait retarder long-temps l'entière pacification de l'Espagne. Pour atteindre ce but si désirable, il fallait comprimer d'une main ferme la réaction furieuse qui se manifestait sur tous les points où l'autorité royale était rétablie; tâche difficile, mais que le prince était capable de remplir, si on le lui eût permis.

Arrivées à Andujar, les troupes eurent séjour; c'est là que fut publiée l'ordonnance suivante qui renfermait tout l'avenir de l'Espagne.

« Nous Louis Antoine d'Artois, fils de France,
» duc d'Angoulême, commandant en chef l'armée
» des Pyrénées.

» Considérant que l'occupation de l'Espagne
» par l'armée française sous nos ordres, nous met
» dans l'indispensable obligation de pourvoir à la
» tranquillité de ce royaume et à la sûreté de nos
» troupes;

» Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» ARTICLE I[er]. Les autorités espagnoles ne pour-
» ront faire aucune arrestation sans l'autorisation
» du commandant de nos troupes dans l'arron-
» dissement duquel elles se trouveront.

» II. Les commandans en chef des corps de notre
» armée feront élargir tous ceux qui ont été arrê-
» tés arbitrairement et pour des motifs politiques,
» notamment les miliciens rentrant chez eux.

» Sont toutefois exceptés ceux qui, depuis leur
» rentrée dans leurs foyers, ont donné de justes
» motifs de plaintes.

» III. Les commandans en chef des corps de
» notre armée sont autorisés à faire arrêter ceux
» qui contreviendraient au présent ordre.

» IV. Tous les journaux et journalistes sont
» placés sous la surveillance des commandans de
» nos troupes.

» V. La présente ordonnance sera imprimée et
» affichée partout.

» LOUIS ANTOINE.

» Fait à notre quartier général d'Andujar, le 8 août 1823. »

Cette ordonnance fut mise à l'ordre du jour; si elle fit renaître l'espérance dans le cœur des Espa-

gnols, elle ne causa pas moins de satisfaction dans les rangs de notre armée. Nos officiers, nos soldats, presque tous dans l'âge où les sentimens généreux ont le plus d'empire, voyaient avec horreur les sanglans excès, les lâches vengeances auxquels se livrait une populace soulevée par des moines fanatiques; ces cris de mort, ces emprisonnemens, ces persécutions contre des familles entières rendues responsables de la conduite d'un de leurs membres; ces pillages, ces voies de fait excitaient, parmi les Français, un dégoût antipathique : ils devaient donc accueillir avec joie l'ordonnance d'Andujar, qui, en mettant un terme à ces désordres, rappelait notre intervention à une destination plus glorieuse et plus digne du caractère national. Si quelques-uns la virent avec défaveur, c'est qu'ils espéraient trouver dans la tolérance accordée à la réaction une recommandation et un moyen d'avancement auprès du parti qui applaudissait à tout ce qui s'était fait jusqu'à ce moment; mais ceux-là n'étaient pas nombreux.

Cependant on devait s'attendre que cette mesure salutaire exciterait la fureur de ceux dont elle détruisait la tyrannie, en brisant les tables de pro-

scription sur lesquelles ils inscrivaient à leur gré les victimes. La régence d'Espagne qui eût dû l'accueillir avec transport, ne fut pas la dernière à la frapper d'anathème : ce qui pouvait cependant lui arriver de plus heureux, c'était de se trouver réduite à l'impuissance de faire le mal qu'on exigeait d'elle, c'était de pouvoir alléguer la volonté du prince au parti avide de vengeance, qui sous le prétexte de la soutenir, la dominait et la traînait à sa suite; mais elle participait elle-même aux passions et à l'aveuglement de ce parti, et ne comprenait ni les difficultés de sa position, ni le moyen qui s'offrait à elle pour les surmonter.

Ainsi la régence, les autorités du pays, le parti que nos armes faisaient triompher, étaient entraînés par les passions que déchaînent les révolutions politiques, et cet entraînement leur ôtait la faculté d'apprécier sainement ce qu'exigeaient l'intérêt du pays et leur propre intérêt. Si cette exaltation ne justifie pas l'opposition aux volontés du prince, si elle n'en rend pas les conséquences moins déplorables, elle peut du moins servir à l'expliquer : mais qui comprendra qu'un ministre français, que M. de Villèle, étranger par son caractère autant que par ses devoirs aux fureurs qui bouleversaient l'Es-

pagne, placé, par les rapports qu'il recevait et par son éloignement même, dans la position la plus favorable pour bien juger les maux de ce pays et les remèdes qu'on pouvait y appliquer; qui comprendra que ce ministre se soit déclaré contre l'ordonnance d'Andujar, qu'il ait repoussé ce moyen unique de salut et de pacification, qu'il se soit rangé parmi les contradicteurs du prince à qui seul étaient dus les succès de la campagne? Croyait-il la durée de son pouvoir compromise, s'il permettait que l'on contînt dans de justes bornes le parti exalté de la Péninsule. Un coupable amour-propre lui faisait-il rejetter le bien par cela seul que ce bien n'était pas son ouvrage? On se perd en conjectures lorsqu'on cherche à expliquer une conduite si étrange.

Malheureusement les effets ne tardèrent pas à s'en faire sentir; le ministre ne se contenta pas d'une opposition déclarée aux volontés du prince, il eut recours aux influences secrètes: on vit des généraux commenter dans leurs proclamations l'ordonnance d'Andujar de manière à en annuler toutes les dispositions; il fut bientôt facile aussi de reconnaître que les instructions de M. de Villèle au commissaire du roi près

la régence, loin de seconder les vues de S. A. R., étaient favorables à ceux qui voulaient les traverser. Dès ce moment des difficultés inattendues se manifestèrent à chaque pas, jusqu'à ce qu'enfin le prince abreuvé de dégoûts, las de voir ses intentions méconnues, son pouvoir contrarié, ses vues bienfaisantes rendues stériles, prit la résolution de ne plus s'occuper de la politique intérieure du pays, résolution dont la responsabilité doit peser toute entière sur le ministère, et qui fut la source des calamités auxquelles l'Espagne est encore en proie.

Au lieu de publier l'ordonnance, comme l'exigeait l'ordre du prince, la régence députa près de lui pour l'engager à la rapporter, en lui faisant un tableau très-alarmant des dangers qu'elle présentait; mais S. A. R. démêlant facilement les motifs de cette opposition, montra toute la fermeté d'un petit-fils du Béarnais, comme il avait montré la noble confiance de son aïeul, en refusant de croire à la conspiration de Bayonne. Ces sollicitations importunes donnèrent lieu à des injonctions très-précises pour l'exécution de l'ordonnance, et firent défendre à la régence d'approcher du quartier général.

Le prince, après avoir quitté Andujar, conti-

nua sa marche sur la capitale de l'Andalousie, où il fit séjour. Le général Bourmont commandait dans la place. S. A. R. descendit à l'Alcazar; la population fit éclater un vif enthousiasme; de toutes parts on accourait pour voir le prince que la voix publique proclamait le libérateur de l'Espagne.

Je logeai par billet de logement, chez M. Vasquez, ancien munitionnaire des armées d'Espagne, le plus riche particulier de Séville, dont l'hôtel confinait au jardin de l'Alcazar. En ma qualité de munitionnaire général, je fus reçu avec une sorte de magnificence et de recherche orientales. Sa maison, comme la plupart des grandes maisons de Séville, offrait un de ces intérieurs moresques à l'aspect desquels le voyageur peut se croire transporté dans l'Orient. Ce qui distingue particulièrement ce genre de construction, c'est une cour au centre de la maison, pavée en marbre de diverses couleurs, autour de laquelle règne une galerie ornée de colonnes élégantes; des fontaines jaillissantes versent leurs eaux au milieu d'arbustes odoriférans, et une toile épaisse et mobile, tendue à la hauteur convenable, intercepte les rayons du soleil. Cette cour, fermée sur la rue par une grille façonnée avec art, sert

à la fois de volière, d'orangerie et de salle de réunion. C'est un tableau ravissant pour un étranger qui se promène le soir dans les rues de Séville, que la vue de ces intérieurs éclairés par dix lustres, où les femmes parées de vêtemens légers se montrent dans tout leur éclat. La salle à manger était entre cette cour et un jardin planté d'orangers et de citronniers; autour de la table circulaient de jolies Andalouses, dont les seules fonctions étaient de chasser les mouches et de rafraîchir l'air. La table fut chargée de mets présentés sous des formes moresques et espagnoles.

M. Vasquez est propriétaire des plus belles races de taureaux qui paissent dans les vastes prairies qu'arrose le Guadalquivir entre Séville et Cadix. Il a l'honneur d'en fournir pour les courses auxquelles le roi assiste en personne. On donna au prince ce spectacle favori; il y eut dans la soirée deux courses où M. Vasquez envoya ses taureaux, comme il eût fait pour une représentation royale.

Au milieu de ces fêtes, une lettre de Paris m'apprit le retour de M. Joinville et le compte rendu par lui, au conseil des ministres, des résultats de sa mission à Madrid. M. Joinville ayant

jugé que la campagne commencée, il ne pouvait, sans imprudence, hasarder une révolution dans le système administratif, avec un personnel dont l'organisation ne lui présentait aucune garantie, s'exprimait ainsi à l'occasion du traité du 26 juillet : « Il ne m'a pas été possible de préférer un autre » mode d'administration, quoiqu'à vrai dire, il » serait encore douteux, si l'on traitait à fond » cette question, qu'un autre mode eût été plus » profitable à l'état.

» La discussion des prix a nécessité les docu- » mens les plus authentiques : on ne pouvait » s'appuyer que sur la connaissance la plus po- » sitive et la plus légale des prix courans en Es- » pagne, pendant les trois dernières années et » pendant les précédentes guerres. Il faut savoir » qu'il y a une grande différence entre les prix » des provinces réputées plateaux, et les prix des » provinces montagneuses, et que, pour opérer » avec exactitude, il faut confondre ces prix pour » en tirer un terme moyen. C'est ainsi que j'ai dû » procéder, et je soutiens que tous les documens » que peut posséder le ministère de la guerre, ne » sauraient prouver cette assertion si extraordi- » naire, que les prix sont exagérés. »

Une telle apologie fut loin d'être agréable à M. le duc de Bellune; il se rappelait encore avec déplaisir l'ordre que S. A. R. avait donné à M. Joinville de continuer son travail sur les bases qu'elle avait approuvées, et de rester, à cet effet, au quartier général. Aussi, dès le 12 août, le ministre fit au conseil un rapport qui contenait une censure amère de la convention conclue à Madrid. C'était la suite du plan d'hostilité concerté contre l'administration du prince, plan exécuté dès l'entrée en campagne et révélé par l'ouvrage commandé au sieur Odier, sous-intendant militaire, où étaient évalués, avec l'exactitude du sieur Poisson, les dommages causés à la fortune publique par les marchés du 5 avril.

Le traité de Madrid était revêtu de toutes les formalités légales : il avait été conclu par un fonctionnaire élevé en dignité, revêtu d'un caractère spécial pour traiter, et investi de pouvoirs illimités délibérés en conseil des ministres; toutes ces garanties, que le divan eût peut-être respectées à Constantinople, furent sans force devant le ministère du roi de France. L'auguste autorité de la royauté elle-même déléguée au digne héritier de la couronne, n'a servi, par son impuissance,

qu'à donner un scandale de plus. Si M. Joinville, honoré de la bienveillance du prince, n'encourut pas la disgrâce de M. le président du conseil, le ministre de la guerre lui fit expier, par le blâme le plus marqué, l'indulgence apparente de M. de Villèle. La manière dont il fut acceuilli révéla bientôt la position des membres de l'administration supérieure vis-à-vis les uns des autres. Cette lutte eut pour moi le résultat de la précédente. En vain, j'avais écrit de Madrid à divers employés de venir prendre part à mon administration; tous me répondaient, comme à Vittoria : « Votre » nouveau traité ne sera point approuvé; il y au» rait de la folie à se risquer dans une telle in» certitude; vous seul avez assez de persévérance » et de courage pour aller en avant et suppor» ter les désavantages d'un combat qui doit être » sans compensation par les pertes énormes que » la conduite du ministère doit vous faire éprou» ver. »

Je restai donc avec mon détestable personnel, moins un de mes agens supérieurs, qui m'ayant voulu faire la loi à Madrid, me mit dans le cas d'accepter sa démission. Mais en même temps l'intendance, instruite par les chefs de bureaux

de la guerre, vrais ministres au petit pied, renouvelait sur tous les points une lutte à outrance contre les traités et contre le service du munitionnaire. Qu'on juge de ma situation : obligé de suivre le quartier général, j'avais en quittant Madrid, point central de la Péninsule, confié mes services à M. Baugé, directeur en chef des subsistances de l'armée à l'ouverture de la campagne. Cet agent du ministère, qui était passé sous mes ordres à Bayonne après la signature des traités, avait été plus occupé à correspondre avec l'administration de Paris qu'avec moi. La commission d'enquête a révélé la correspondance *secrète* qu'il entretenait avec M. Perceval, directeur général du matériel de la guerre. Je laisse à apprécier quel était mon embarras avec des employés qui croyaient relever en quelque sorte de cet agent principal, qui avait par ses relations dans les bureaux du ministère une grande part à leur nomination.

L'extrait suivant des lettres de M. Baugé à M. Perceval justifiera ce que je viens d'avancer.

« Voyez, Monsieur, si en envoyant près du
» Prince un homme de marque qui ait la confiance
» du Ministère, un homme qui puisse faire briller

» aux yeux du Prince, la vérité qu'il aime, il y a
» moyen de renverser cet échafaudage, et si je
» puis vous y aider par les renseignemens que je
» me ferai un devoir de fournir. »

« . . . . Je tiens tout le service sous ma main,
» et je le prendrai pour le compte du gouverne-
» ment, quand on voudra, du jour au lendemain,
» sans secousses et sans l'exposer à manquer. »

» . . . . Le service, depuis Irun jusqu'ici, est
» divisé en trois arrondissemens; celui de Vittoria,
» celui de Burgos et celui de Madrid. A la tête de
» chacun de ces arrondissemens, j'ai des Direc-
» teurs dont je suis sûr, et qui, sur un mot de
» moi, exécuteront ce que je leur prescrirai.

» J'ai placé de même au corps du général
» Bordesoulle et à celui du général Bourmont,
» qui vont partir incessamment, des hommes qui
» me sont dévoués; il en est de même du deuxième
» Corps commandé par le général Molitor.

» . . . . Il faut faire faire le service par une
» administration.

» Je ne demande pas à en être le chef, si l'on
» ne m'en croit pas capable, mais je m'engage
» à donner tous les renseignemens à celui qu'on

» enverra et à rester auprès de lui pour l'aider
» pendant le temps qu'on voudra. »

En même temps, M. le duc de Bellune par une animosité opiniâtre et un inconcevable abus de pouvoir, ne se contentait pas de nuire à mes intérêts ; il s'exposait à causer à l'armée des préjudices incalculables en désorganisant les services en présence de l'ennemi. Cette mésintelligence dans le conseil des ministres a donné beau jeu aux efforts de la malveillance et de la cupidité. Il n'est presque pas un intendant qui n'ait cru devoir faire, pour son compte, la guerre aux traités. Le temps nécessaire à la direction suprême, à la surveillance et au contrôle des opérations fut perdu en allées et venues, en conférences et en débats superflus ; on se demande comment le maréchal duc de Bellune a pu s'obstiner à contester au prince généralissime le maintien des dispositions qui avaient assuré la marche de l'armée, que l'administration de la guerre avait laissée à Bayonne hors d'état d'entrer en campagne. S'il y a quelque chose de plus étonnant qu'un tel aveuglement, c'est ma confiance inébranlable au milieu de tant d'entraves, de tant d'efforts sans cesse renouvelés par le ministre de la guerre pour appeler l'animadversion

sur mes opérations, pour diffamer tous les actes par lesquels une sage prévoyance avait triomphé de tant de difficultés que l'administration n'avait su ni prévoir, ni surmonter.

Plusieurs de mes employés, chargés de retirer sur les routes les pièces de comptabilité, arrivèrent à Séville la veille de notre départ. Ils avaient été surpris en chemin par les bandes connues dans ces contrées sous le nom des sept enfans d'Écijà. Ces brigands ne trouvant pas, sur les voyageurs, l'argent qu'ils cherchaient, s'en vengèrent sur mes pièces comptables qu'ils brûlèrent. Après trois jours de repos, l'armée reprit son mouvement sur Cadix. Des affaires du service me retinrent quarante-huit heures, et voulant arriver devant Cadix avec l'armée, je pris le paquebot à vapeur, de Séville à San-Lucar par le Guadalquivir. Cette traversée me fournit une nouvelle preuve de ce qu'on peut entreprendre avec succès pour l'amélioration de l'agriculture en Espagne.

Les travaux pour la navigation du fleuve et son entretien, ayant exigé de grandes dépenses, avaient été confiés à une compagnie appelée du *Guadalquivir* : le trésor n'ayant pu la rembourser de ses avances, qui s'augmentaient annuellement, lui

concéda, sur la gauche du fleuve, une vaste étendue de terres restées incultes depuis l'expulsion des Maures. Tout ce que mon guide me dit de ce pays, qui présentait aujourd'hui les plus belles cultures, me donna l'envie de descendre à terre. De belles fermes, à peu près uniformes, s'élevaient de distance en distance : celles que je visitai offraient le matériel propre à une grande exploitation; tout y était dans le meilleur état. Je pouvais me croire tout à coup transporté en Flandre, à côté de granges remplies du produit des récoltes; d'immenses meules éparses ajoutaient au tableau de l'abondance. Un grand nombre de chevaux et de bœufs sont élevés sur ces fermes, les plaines abondent en gibier de toute espèce, l'outarde s'y trouve en troupeaux. Enfin cette rive du Guadalquivir présente tout ce que la culture peut donner pour récompenser l'homme de son travail; tandis qu'en parcourant l'autre rive, si l'on n'apercevait quelques jolies maisons sur le bord du fleuve, on se croirait transporté dans les savanes incultes de l'Amérique : on n'y voit que chevaux et taureaux sauvages destinés aux hécatombes des courses, en sorte qu'au milieu du fleuve on peut dire, selon qu'on jette ses yeux à droite ou à gauche :

« Voilà ce qu'est l'Espagne ; voilà ce qu'elle peut » être ! »

Arrivé à San-Lucar, j'eus un spectacle d'un genre tout nouveau. Le général Bordesoulle, avec une activité et une volonté rares, était parvenu, pendant que notre marine était retenue par les vents, à former avec les bâtimens du commerce, une véritable flottille militaire. L'approvisionnement de cette flottille, qui faisait partie de mon service, m'occupa quelques momens. Après y avoir pourvu, je me hâtai d'arriver à Port-Sainte-Marie, quartier général du prince. Les conjonctures offraient en ce moment plus d'un genre de difficultés : on était à la veille des équinoxes ; la marine était déjà en retard, et il était permis de craindre qu'elle ne pût seconder les opérations de l'armée de terre pendant le reste de la campagne. La flottille manquait de munitions de guerre ; on avait envoyé le fils du général Bourmont à Lisbonne, pour s'en procurer. Les rapports sur la situation de Cadix, les souvenirs de la longue et triomphante résistance pendant la dernière guerre, ajoutaient aux inquiétudes que faisait naître l'insuffisance de nos moyens d'attaque. On pouvait craindre que S. A. R. n'eût trop hâté sa marche, et qu'au terme de son expédition, elle

ne fût retenue devant Cadix plus long-temps qu'on n'avait dû le calculer.

Les cantonnemens de l'armée étaient établis à Puerto-Réal, à Chiclana, à Rota et à San-Lucar. Le service y était très-onéreux pour le munitionnaire; la guerre aux traités était là dans toute son activité; les sous-intendans étaient de petits Barbier de Tinan; ce dernier, attaché au cinquième corps, était arrivé tard à l'armée, et y avait apporté des instructions particulières du ministère, pour mettre en défaut le service du munitionnaire.

M. Guiroye, sous-intendant de la division Bordesoulle, était à Sainte-Marie, où, profitant de la facilité et de la crédulité de mon préposé, il le força de passer un marché à un prix supérieur aux prix alloués au munitionnaire et pour la durée de plusieurs mois. Si le service eût été en souffrance, le droit du sous-intendant était d'y pourvoir, à tous prix, par un marché d'urgence de dix jours, sauf à le renouveler, s'il y avait lieu; mais un marché de ce genre ne peut être conclu à long terme sans qu'on soit fondé à suspecter les motifs qui ont fait agir le fonctionnaire contractant. Les mandats de paiement étaient délivrés au

fournisseur, sur la caisse du payeur pour m'être passés comme argent reçu. Mon premier soin fut de casser ce marché que je n'avais pas approuvé et de refuser de prendre pour valeur les mandats délivrés par M. Guiroye. Mon refus devint embarrassant pour le payeur qui se voyait sans recours; il insista vivement pour aplanir toute cette contestation, et comme il avait agi de bonne foi, je cédai à son désir, malgré la nécessité de faire un exemple et de prévenir les abus de ce genre.

En butte à l'animadversion du ministère de la guerre, j'avais été pour les cortès l'objet d'une haine non moins active. Le banquier de la régence d'Urgel, devenu munitionnaire général, leur parut mériter qu'on suivît contre lui un plan d'hostilités spéciales. Les papiers et instructions secrètes de deux agens pris à bord d'un bâtiment, dans les eaux de Trafalgar, firent connaître que, me regardant comme le véritable moteur de l'entrée en Espagne, les cortès m'avaient en quelque sorte mis hors la loi. Leurs agens avaient ordre de se saisir de moi par surprise ou autrement et de me tuer en cas de résistance.

Ces dispositions menaçantes, fruit d'un premier

moment d'irritation, avaient fait place à d'autres vues et à d'autres sentimens : depuis que les cortès poursuivies dans leur dernier asile, voyaient diminuer chaque jour autour d'elles les chances d'une résistance prolongée, loin de me craindre, loin de songer à attenter à ma liberté ou à ma vie, elles ne s'occupaient plus qu'à rechercher mon influence. On jugera facilement de mon étonnement, lorsque quelques jours après mon établissement à Sainte-Marie, je vis entrer chez moi M. L. . . . qui s'annonça comme chargé d'une mission des cortès près de moi.

Personne dans les cortès ne défendait plus l'intégrité de la constitution de Cadix. On reconnaissait trop tard qu'en repoussant toute idée de modification à cette œuvre imparfaite comme tout ce qui sort des mains de l'homme, on avait compromis les garanties sociales, les principes de liberté qu'il eût été possible de conserver. Les ouvertures faites au cabinet de Londres étaient demeurées sans résultat. Un parti proposait d'approprier la constitution aux mœurs de l'Espagne, de la rendre meilleure, plus stable et d'une exécution plus facile en la fondant sur un système fédéral. Cette idée, qui aurait eu peut-être l'assen-

timent national dès le commencement de la révolution parce qu'elle était conforme aux traditions historiques, n'était plus admissible.

Si on considère l'état de la société en Espagne, on peut croire que cette constitution eût satisfait aux besoins comme aux vœux de la classe éclairée. Le prince, las des fautes de la régence d'Espagne, convaincu qu'il n'y avait aucun parti à tirer d'elle pour le bonheur du pays, aurait peut-être écouté les propositions qu'on lui eût faites pour une transaction qui eût donné à l'Espagne des institutions à peu près semblables à celles qui régissent la France; mais M. de Villèle en avait décidé autrement; sa politique n'admettait aucun arrangement, aucune mesure conciliatrice propre à amener la pacification de la Péninsule. Cette politique a porté ses fruits : les intrigues contre l'ordonnance d'Andujar étaient encore trop actives, les dégoûts qui en étaient résultés pour le prince étaient trop récens pour qu'on pût espérer de triompher de la résolution qu'il avait prise de se renfermer strictement dans son caractère de généralissime, et de ne plus s'occuper que des affaires de la guerre. Après les premières explications, je fis sentir à M. L... l'inutilité de la démarche

qu'on lui faisait faire près de moi, et je l'engageai, au nom de la prudence et de sa propre sûreté, à ne pas prolonger son séjour à Sainte-Marie; mais une retraite brusque lui était impossible; débarqué furtivement dans les dunes, à jeun depuis vingt-quatre heures, il tombait en défaillance. Je lui fis donner tout ce que son état réclamait. Appelé pour le service chez le major général de l'armée, je trouvai la police militaire en grandes recherches d'un personnage dont le débarquement avait été signalé dans la nuit par les védettes. Un tel mouvement me donna quelque inquiétude pour M. L... Je rentrai aussitôt chez moi pour l'informer de ce qui se passait, et l'inviter de nouveau à prendre toutes les précautions que sa position exigeait. Il me remercia et me témoigna le regret, que d'après l'idée que les cortès s'étaient formée du prince, auteur de l'ordonnance d'Andujar, on ne pût leur ménager aucun accès auprès de lui. Les recherches, quoique très-actives, demeurèrent sans effet. Dans la nuit, M. L... quitta mon domicile et profita, sans accident, des voies qu'il s'était ménagées pour sortir de Sainte-Marie.

Le général Bordesoulle commandait toujours le

siége de Cadix. L'époque de la reddition de la place ne paraissait pas se rapprocher. On regardait comme difficile, dans la saison où nous étions, de faire des travaux avancés sous le Trocadero, et comme impossible de l'attaquer à découvert. Dans cette situation inquiétante, le général Guilleminot fit prévaloir auprès du prince, l'avis d'ouvrir malgré la sécheresse, une tranchée entre Puerto-Real et le Trocadero, distance de trois quarts de lieue environ. Les travaux, commencés dans la nuit du 19 au 20 août, se prolongèrent sans relâche sous le feu le plus vif jusqu'à la nuit du 30 au 31, où le Trocadero fut emporté. Dans la matinée du 30, je parcourus la ligne à cheval avec S. A. R. le prince de Carignan de Savoie. J'avais eu l'honneur de le voir enfant chez moi, où il avait logé pendant plusieurs années avec la princesse sa mère. Le prince, naturellement brave, désirait qu'il y eût une affaire sérieuse dans laquelle il pût se montrer. Tout annonçait que l'occasion ne se ferait pas long-temps attendre; mais il ne soupçonnait pas qu'elle se présenterait dans la nuit même. Le colonel Garcès, membre des cortès, qui commandait la *Cortadura*, avait calculé que l'armée ne pourrait passer le canal qu'à trois heures (moment

de la plus basse marée). Le prince généralissime ayant arrêté toutes les dispositions, fit mettre les troupes en mouvement dès deux heures un quart; elles traversèrent le canal ayant de l'eau jusqu'aux aisselles. Le prince de Carignan, d'une haute taille, prêtait avec les grenadiers l'épaule aux chasseurs. L'ennemi, quoique surpris, fit bientôt un feu très-vif de mousqueterie et d'artillerie; mais les soldats étaient déjà dans les retranchemens.

Le prince de Carignan gagna ainsi noblement les épaulettes de grenadier français.

Le colonel Garcès parvint à se retirer avec douze ou quinze cents hommes sur une chaussée bordée de marais impénétrables. Dans cette position, il pouvait se maintenir jusqu'à ce que la haute marée permît au commandant de Cadix de lui envoyer des barques pour se retirer; mais le prince s'apperçevant qu'au milieu de son triomphe l'armée restait stationnaire, ordonna de marcher en avant sur la chaussée et d'emporter cette nouvelle position.

Une heure après nous étions maîtres du poste avec mille prisonniers; l'ennemi avait eu tués ou blessés, quatre cents hommes.

La prise du Trocadero, réputé imprenable, porta le découragement dans Cadix; les travaux de siége reprirent avec une telle activité, que le 4 septembre, nos batteries incendièrent les magasins de bois et de goudron situés à Puntalès.

La flottille s'était réunie à l'escadre dans la baie de Cadix, et stationnait devant Rota. Malgré la chaleur excessive, je parcourais souvent à cheval les cantonnemens. Ces marches pénibles à travers des sables brûlans et des nuages épais de moucherons insupportables, avaient pour but de m'assurer si le service était fait exactement, et de prévenir la malveillance des intendans. Un jour, arrivé à Chiclana, exténué de fatigue, je priai M. le général de Béthisy de me faire donner un logement; il n'y en avait aucun de disponible; mais il donna des ordres pour que j'occupasse provisoirement la chambre du colonel de service à la tranchée, dans la maison d'un riche propriétaire de vignes.

Je fus conduit par un domestique dans cette chambre, qui n'était séparée que par une mince cloison de celle de la maîtresse de la maison.

J'allais me mettre au lit, lorsque j'entendis mon nom prononcé par une voix de femme. Un mou-

vement de curiosité bien naturel me fit prêter l'oreille. Qu'on juge de mon étonnement, quand je reconnus qu'un marché d'urgence, par lequel le mari devait, dès le lendemain, obtenir la fourniture des vins de l'armée, faisait les frais de l'intrigue amoureuse qu'un sous-intendant conduisait à côté de moi. Je trouvai que c'était outre-passer les priviléges de la galanterie, et je ne me crus pas obligé de payer les plaisirs de M. le sous-intendant. Je fis venir immédiatement le garde-magasin, à qui je donnai les ordres suivans : « On » veut faire rejeter vos vins par la troupe, et, par » un marché d'urgence passé à l'avance, on pré» sentera ceux du maître de cette maison. Arran» gez-vous, vous êtes prévenu ; si vos vins ne sont » pas trouvés les meilleurs, vous serez destitué » après la distribution. »

Le lendemain ma menace avait produit son effet, la troupe prit de préférence le vin du garde-magasin ; le vin de mon hôte, à qui il avait été alloué un prix double de celui du munitionnaire, resta à la disposition du sous-intendant. Mais ce dernier, confiant dans le succès de sa petite manœuvre, avait déjà délivré un mandat sur le payeur pour le marché d'urgence. Le mari de

l'hôtesse crut l'argent bon à garder, le considérant peut-être comme une indemnité qui lui était due à son double titre de mari et de fournisseur, et le sous-intendant resta, pour cette fois, débiteur du payeur. Si l'on pouvait remonter à l'origine du petit nombre de marchés d'urgence passés durant la campagne, peut-être trouverait-on des causes semblables, ou même d'une nature encore moins excusable.

La prolongation du siége avait amené de nouveaux corps de troupes sous Cadix. Une partie du corps du général Molitor venait d'arriver; les approvionnemens s'épuisaient à une certaine distance. Pour prévenir l'embarras que la concentration d'un si grand nombre de troupes pouvait causer, je demandai à S. A. R. l'autorisation de faire un traité avec l'empereur de Maroc pour l'importation des grains et des bœufs nécessaires à l'approvisionnement de l'armée.

Le prince, après s'être fait rendre compte de la situation des ressources du pays, jugea convenable de faire écrire à S. M. l'empereur de Maroc, et de mettre à ma disposition un bâtiment de la station.

M. de Gouville, commandant le brick le Zèbre, reçut en conséquence de M. l'amiral Duperré l'ordre de me conduire à Tanger.

Le passage de Cadix à cette résidence se fait ordinairement en quelques heures; mais l'équinoxe commençait déjà à se faire sentir: la mer était mauvaise pour l'entrée du détroit, et surtout pour le mouillage de Tanger qui est bordé de rescifs. Ramené deux fois par la tempête, et borné pour le temps que je pouvais consacrer à ce voyage, je fus obligé d'y renoncer.

La route de terre à Algésiras était interceptée, mais la nécessité parlait; mon neveu Victor entreprit ce voyage à travers les montagnes de Ronda, escorté par le chef de brigands Antonio, condamné à mort, et qui venait d'obtenir sa grâce sous la promesse de livrer les voleurs qui avaient arrêté le duc de l'Infantado, à la promenade. Mon neveu, après avoir passé plusieurs nuits dans les cavernes de ces redoutables montagnes, arriva à Gibraltar, où M. Bénoliel, riche négociant, Juif et consul général de Maroc, lui donna tous les renseignemens nécessaires, ainsi que des lettres de recommandation pour le pacha de Tanger, et pour Benjelo, principal ministre de l'empereur.

Mon neveu prit un bateau pour se rendre à Tanger. Sa traversée fut heureuse et courte : M. Sourdeau, consul général de France, le reçut très-bien, lui offrit sa maison, et lui témoigna tout le désir qu'il avait de le servir dans sa négociation. Mon neveu avait appris que les présens étaient une taxe de bienvenue à laquelle tout étranger, qui a des affaires à régler dans l'empire de Maroc, est obligé de se soumettre ; aussi avait-il eu le soin de se faire accompagner de plusieurs objets qu'on lui avait indiqués comme devant être agréables à l'empereur et à ses principaux agens qu'il serait dangereux d'oublier. Ces présens produisirent l'effet qu'on s'en était promis ; un traité d'exportation de trois cent mille quintaux d'orge et de quatre mille têtes de bœufs fut signé le 25 novembre par un agent spécial qu'avait délégué l'empereur, par le pacha et par mon neveu, et il fut envoyé immédiatement à Fez, résidence du souverain, pour y recevoir l'approbation impériale.

Le pacha de Tanger est le chef d'une tribu indépendante, la plus belliqueuse de toutes celles de l'empire et récemment soumise. L'empereur la craint et la ménage ; aussi ce pacha exerce-t-il, dans le gouvernement, une très-grande in-

fluence. Dès la première audience, après que mon neveu eut offert au pacha les présens, et qu'il lui eut fait expliquer les motifs de son voyage, celui-ci lui avait répondu : « Ce que vous » demandez là est peu de chose ; vous pouvez de- » mander davantage, et l'empereur vous l'accor- » dera ; les Français sont nos meilleurs amis et » le peuple que nous aimons le plus : ayez con- » fiance en nos paroles. » Dans la seconde audience, celle où le traité fut signé, le pacha poussa la courtoisie jusqu'à inviter mon neveu et les personnes qui l'accompagnaient, à prendre le thé avec lui, honneur qu'il n'accorde qu'à très-peu de personnes.

Les mœurs et les usages au Maroc sont les mêmes à peu près que dans les autres pays mahométans. Les vêtemens des habitans sont simples, et n'ont d'autres ornemens que des broderies en soie ; l'or et l'argent sont proscrits pour leurs habits comme pour leurs meubles. Leur haine et leur mépris pour les chrétiens se manifestent en toute occasion. Un fait suffira pour montrer jusqu'à quel point ils portent ces deux sentimens. Un jour mon neveu était à la chasse dans les environs de Tanger, ayant avec lui un détache-

ment de soldats qui l'escortaient par ordre du pacha; on demanda à l'un des soldats de l'escorte s'il consentirait à prêter son cheval à mon neveu pour revenir à la ville, dans le cas où il se trouverait fatigué. « Si mon cheval servait à un chré» tien, répondit-il, je le tuerais! »

C'est le pacha qui rend la justice à Tanger. Quand c'est pour un fait commercial, la partie qui se croit lésée peut en appeler à l'empereur, en ayant soin de lui porter un présent. Les pauvres eux-mêmes sont tenus de lui porter de l'eau dans leurs mains, autrement ils ne seraient pas entendus. Dans les affaires criminelles ou de police correctionnelle, les supplices sont le bâton, la perte du poignet, du pied ou de la tête, selon la gravité des crimes.

Les juifs, qui sont nombreux au Maroc, y sont très-malheureux, et l'amour du gain peut seul les engager à y rester : ils ne jouissent d'aucune considération auprès des Maures, et ils sont soumis aux plus cruelles avanies. Eux seuls supportent les charges de l'état. Si un musulman frappe un juif et que celui-ci fasse le geste de vouloir riposter, il a la main coupée sur-le-champ. Quand un juif passe devant une mosquée, il faut qu'il

ôte ses sandales, autrement il recevrait deux cents coups de bâton : il en est de même lorsqu'il entre dans le palais du pacha ou de l'empereur.

Dans ce pays les fous sont réputés saints, et le peuple a pour eux la plus grande vénération : ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent, même des injures ; on les croit inspirés par le prophète : ils ont un ascendant extraordinaire, au point que si deux partis étaient prêts d'en venir aux mains et qu'un fou se mît entre eux, à l'instant la querelle serait apaisée. Le fou qui jouit de la plus grande faveur au Maroc, est celui qui demeure à Argila, à huit lieues de Tanger.

J'ai reçu d'un agent que mon neveu avait laissé à Tanger pour y suivre l'exécution de son traité, une relation d'un voyage qu'il fit à Fez avec M. le consul de France à l'époque où celui-ci porta à l'empereur les présens de S. M. le roi de France. Cet agent avait à demander à l'empereur que les conditions du traité qu'on voulait enfreindre fussent maintenues, et il obtint justice.

« Le 4 mai, dit-il, M. Sourdeau se mit en » route pour Fez ; il était accompagné du vice-

» consul, de deux officiers de l'armée française
» restée à Cadix, d'un médecin, de son interprète
» et de moi : il avait une nombreuse escorte que
» S. M. l'empereur lui avait envoyée, et qu'il avait
» tirée de sa garde. Nous fumes trois jours à nous
» rendre à Alcassar, seule ville qu'on rencontre
» de Tanger à Fez. Alcassar est situé dans une
» belle position sur le bord d'une rivière rapide
» et entourée de jardins. On y compte dix-sept
» mosquées et dix mille habitans, dont un tiers
» de juifs.

» Depuis Alcassar jusqu'à Fez, il n'y a rien de
» remarquable ; on ne rencontre que des *Douares*,
» sorte de paysans, qui habitent sous des tentes
» et changent de position selon leur caprice.

» De Tanger à Fez, il n'y a point de route
» tracée et il serait impossible d'y conduire des
» voitures.

» Une lieue avant d'arriver à Fez, nous fûmes
» reçus par le ministre de la guerre, et le pacha
» de Tanger, qui se trouvaient à la tête de quatre
» à cinq mille hommes de troupes à cheval et
» entourés de douze drapeaux ; après qu'ils eurent
» salué le consul, un feu roulant se fit entendre
» sur toute la ligne des troupes qui s'étaient

» rangées en bataille. Ensuite les douze drapeaux » vinrent se mettre devant le consul, et nous » arrivâmes escortés de la sorte par toute la troupe, » le ministre et le pacha, jusqu'aux portes de Fez » et toujours au milieu de décharges de mous- » queterie; là, nous fûmes obligés d'attendre une » demi-heure pour voir *courir la poudre* (sorte » d'exercice à feu chez les Maures) par une par- » tie de la garde impériale. Ce spectacle était » curieux par la manière et l'adresse avec laquelle » les soldats maniaient leurs armes en lançant » leurs chevaux au grand galop.

» Après cette réception, nous entrâmes en » ville au milieu d'une population de cent mille » âmes au moins. Nous étions serrés de si près » que notre garde était obligée de nous faire faire » place à coups de bâton : plusieurs personnes » furent écrasées autour de nous.

» On nous conduisit au vieux Fez, dans un » jardin assez beau; nous y restâmes trois jours, » sans pouvoir communiquer avec personne. Au » bout de ce temps, on prévint M. Sourdeau » que l'empereur allait le recevoir. A l'instant nos » dispositions furent faites, et nous fûmes con- » duits devant le palais. Près d'y arriver, on nous

» fit mettre pied à terre, et aussitôt que l'empe-
» reur parut, nous nous avançâmes à sa ren-
» contre. Nous étions précédés de trente juifs,
» qui portaient chacun une caisse ou un ballot,
» contenant les présens offerts à l'empereur. Dès
» qu'ils furent déposés devant l'empereur, les
» juifs se retirèrent, et le prince s'avança vers
» nous. Il montait un superbe cheval blanc, ri-
» chement harnaché; sa suite, très-nombreuse,
» était à pied. L'empereur Abderaman, neveu et
» successeur de Muley Soliman, a une belle
» figure; il a le teint blanc; ses yeux et sa barbe
» sont très-noirs; il a les yeux vifs et s'exprime
» avec beaucoup de facilité; son habillement est
» comme celui de ses sujets; le signe qui le dis-
» tinguait était un grand parasol qu'on tenait au-
» dessus de sa tête.

» M. Sourdeau, après avoir remis sa lettre de
» créance, lui fit les complimens d'usage, par
» l'organe de son drogman. L'empereur lui ré-
» pondit : *Que son amitié pour le roi de France*
» *était invariable; qu'elle ne pouvait qu'aug-*
» *menter; que la paix était dans son cœur et*
» *qu'il savait l'apprécier, surtout avec une na-*
» *tion comme la France*. Cette audience ne dura

» que dix minutes ; l'empereur, en nous quittant,
» ordonna à ses ministres de nous faire promener
» dans ses jardins : ils nous y offrirent des fleurs.

» Le palais de l'empereur n'a rien de remar-
» quable ; ce sont de grands appartemens sans
» glaces ni décorations ; dans plusieurs on a pra-
» tiqué des niches comme celles qu'on fait dans
» nos églises pour y mettre les saints.

» Après quinze jours de résidence dans cette
» ville, nous partîmes pour Tanger, où nous ar-
» rivâmes le 4 juin, par des chaleurs insuppor-
» tables. »

Le traité qui avait été envoyé à Fez pour être soumis à l'approbation de l'empereur, revint douze jours après, revêtu de la signature de ce prince et avec les firmans d'usage.

Je me suis un peu étendu sur les notions que mon traité avec l'empereur de Maroc m'a mis à même de recueillir sur un pays dont les ressources sont peu connues chez nous ; un marché de ce genre a été conclu par les Anglais, pour l'approvisionnement de Gibraltar, mais c'était la première fois que ce pays faisait à la France une concession aussi considérable. D'ailleurs, une circonstance imprévue, en faisant naître de ce traité

le principal motif de ma situation devant la police correctionnelle, est venue lui donner une telle importance qu'on me pardonnera d'anticiper sur la troisième partie de mes Mémoires, pour offrir les détails propres à éclairer l'opinion sur ce procès. Voici les faits.

Mon neveu, Victor Ouvrard, après la résiliation des traités de Bayonne, avait cédé à Cadix, à MM. Ducroc et Dolfus, agens du nouveau service de l'armée, l'exploitation de son contrat, moyennant le remboursement de cent mille francs, avancés sur le paiement des droits de douanes, et pour lequel ils lui avaient remis des acceptations à long terme.

Ces agens se trouvèrent hors d'état de pouvoir exécuter le contrat et de payer leurs acceptations.

Les porteurs, sans se mettre en règle contre l'endossement du munitionnaire, envoyèrent ces effets à Paris pour y faire effectuer le remboursement, par M. Ducroc qui s'y trouvait alors, logé avec un de ses amis, M. Poissonnier, parent de M. l'intendant Ballyet. Le seul recours étant contre MM. Dolfus et Ducroc, ce dernier, tout en prétendant, par un procès intenté à Toulouse, exercer son recours contre le munitionnaire, avait

néanmoins un grand intérêt à le déterminer au retrait de ses acceptations, avant que l'omission du protêt lui fût connue. Dans ce but, M. Poissonnier se mit en mouvement auprès de M. Moléon, ami de M. Ducroc. Mais M. Moléon, n'étant plus dans les affaires, s'adressa à M. Espariat, négociant, pour l'engager à faire des avances sur des valeurs que je remettrais, et dont le produit serait employé à retirer de circulation les effets *Ducroc* et *Dolfus*. Lorsque cette proposition me fut faite, je ne connaissais pas M. Espariat; mais ayant pris des renseignemens sur sa maison, et dans le but d'éviter des poursuites qui ne pouvaient qu'ajouter à des embarras déjà trop nombreux, je remis à M. Poissonnier un bon de vingt mille francs sur M. Demachy, agent de change, et deux cent mille francs de billets Doumerc qui représentaient environ quatre-vingt mille francs, ce qui faisait le montant intégral des acceptations Ducroc et Dolfus. Celles-ci, dans l'état où elles étaient, pouvaient être retirées pour une somme bien inférieure, peut-être même pour moitié. Mais les effets Doumerc étaient échus et ne pouvaient être négociés sans un transfert ou un bordereau d'escompte; et si je ne voulais me

prêter à donner ce bordereau d'escompte qu'en recevant les acceptations Ducroc et Dolfus, de leur côté, ils cherchaient à être nantis pour mieux soutenir une garantie qu'enlevaient les dispositions du Code de commerce relatives à l'endossement. MM. Poissonnier et Ducroc s'étaient adressés, comme je l'ai déjà dit, à leur ami, M. Moléon, l'un des directeurs de mes services. La parenté de M. Poissonnier avec M. l'intendant Ballyet, qui avait été chargé à Toulouse de la liquidation provisoire du munitionnaire, fournit à M. Moléon, pour me déterminer à donner ce bordereau, le prétexte de sa lettre du 12 janvier 1825, qui fait aujourd'hui tout mon procès et qui a donné lieu dans l'instruction à de longues controverses.

Cette lettre fut, dans le but qu'on se proposait, naturellement confiée à M. Espariat, qui se présenta dans ma chambre, à Sainte-Pélagie, la tenant en main.

Par le premier paragraphe de cette lettre, M. Espariat m'était annoncé comme étant dans la confidence. A peine eus-je lu ces lignes, que je jetai ma lettre sur la table. M. Espariat me dit alors : « Je viens me concerter avec vous, mon-

» sieur, sur la négociation des valeurs Doumerc, » pour lesquelles j'ai besoin d'un bordereau d'es» compte. » La confiance que m'inspirait M. Espariat, qui prenait la peine de venir me trouver pour cette affaire, m'aurait déterminé à déposer en ses mains ce bordereau d'escompte; mais la voie détournée qu'on prenait me fit naître des soupçons d'une spéculation sur le retrait de ces effets, et m'éloigna de donner la moindre satisfaction à M. Espariat : je lui déclarai même formellement qu'il ne devait plus compter sur la régularisation de ces effets.

Après cette visite, entra M. Lidoine, l'un de mes directeurs en Catalogne, qui venait pour me parler de la situation des employés. Pendant cette conférence, je fus appelé au greffe pour des significations de nombreux actes que je recevais chaque jour. Quand je rentrai chez moi, mon domestique, qui avait servi le thé pour mon déjeuner, avait placé la lettre qui se trouvait sur ma table parmi des papiers qui n'avaient aucun rapport à mes affaires journalières. Je ne pensai plus à la lettre, qui était sans importance, après ma réponse à M. Espariat; et ce n'est qu'à l'instruction, où elle a joué un grand rôle, que j'ai pu me la rappeler.

Je reprends mon récit. La régence de Madrid, comme on l'a déjà vu, éclairée sur les dispositions politiques de S. A. R., sentait mieux encore combien il était important pour elle de s'emparer de l'esprit du roi au moment de sa délivrance; en conséquence, malgré les ordres du prince, son président, le duc de l'Infantado, et D. Victor Saez se mirent en route pour le port Sainte-Marie. Le prince généralissime n'avait pas renoncé à l'espoir de convaincre Ferdinand de la nécessité d'adopter un système de modération tel que le réclamait l'état de la Péninsule; il sentait que dans une première entrevue, au milieu des effusions de la reconnaissance, le roi recevrait facilement des impressions de clémence et de magnanimité, et que les exhortations de celui qui venait de le délivrer ne seraient pas sans influence sur son esprit, auquel personne n'aurait pu encore donner une mauvaise direction; il était donc fort important qu'il fût le premier à entretenir Ferdinand : le prince était d'ailleurs convaincu qu'on chercherait, par des conseils secrets et des scrupules religieux, à détourner le roi des voies dans lesquelles la paix et le salut de l'Espagne exigeaient qu'il entrât. Dès qu'il fut informé du départ du duc de l'Infantado et de

D. Victor Saez, départ qui avait eu lieu avec autant de mystère que de précipitation, il ne put se méprendre sur le but de leur voyage, et leur expédia, à Xérès, l'ordre de ne pas paraître au quartier général. Quelques instances qu'ils fissent pour obtenir la révocation de cet ordre, le prince fut inébranlable.

Cependant on ne tarda pas à reconnaître que, tant que des approvisionnemens pourraient entrer dans Cadix, cette place prolongerait sa résistance. Le fort de Santi-Petri, favorisant par sa position l'introduction des vivres, avait dû fixer l'attention des généraux qui dirigeaient le siége.

Jusqu'à présent la marine, contrariée par le temps, n'avait pu seconder les opérations des troupes de terre; son assistance, exagérée à l'avance, était devenue au quartier général un sujet de raillerie; mais le brave amiral Duperré parut, et dès lors toutes les forces navales mises en mouvement préparèrent les résultats attendus. Le 20 septembre, la division du contre-amiral Desrotours s'empara de Santi-Petri. Le 23, l'amiral en personne s'approcha avec la flotte de bombardement sous le canon de Cadix, et dans la matinée fit pleuvoir deux cents bombes dans la ville.

Les Espagnols, comme les Turcs, ne se rendent guère aux menaces ou aux négociations; mais lorsqu'un événement, qu'ils affectaient de ne pas redouter, vient à s'accomplir, on est à peu près certain que le moment de traiter est arrivé.

Les bombes lancées dans Cadix, qu'un préjugé faisait regarder comme *imbombardable*, répandirent l'épouvante, et accréditèrent la probabilité d'un débarquement dans l'île de Léon. Au milieu de la confusion et du découragement, tout le monde parlait de capitulation.

Tout à coup le bruit se répandit que Riégo était parvenu à sortir de la place, et qu'il avait rejoint, avec douze cents hommes, Ballesteyros dans ses cantonnemens, et l'avait entraîné à reprendre les armes pour la cause des cortès. Aussitôt des courriers furent expédiés pour porter aux troupes françaises qui se trouvaient sur ce point, l'ordre d'attaquer Riégo et Ballesteyros; mais au moment même où l'on expédiait cet ordre, on reçut la nouvelle que Ballesteyros avait résisté à toutes les sollicitations et maintenu ses troupes dans les conventions stipulées. Peu d'instans après, Ballesteyros arriva, avec un nombreux état major, au quartier général. Riégo, resté prisonnier des soldats qu'il avait inu-

tilement voulu soulever, serait bientôt devenu leur victime si nos troupes ne l'eussent pris sous leur sauvegarde.

La tentative de Riégo pouvait, si elle eût réussi, amener une puissante diversion en faveur des cortès renfermées dans Cadix : si les généraux, qui avaient traité sous l'empire d'une espèce de force majeure, s'étaient souvenus tout à coup des engagemens qu'ils avaient pris envers le pays dont ils venaient d'abandonner la défense; s'ils avaient réuni leurs troupes pour relever leurs drapeaux, il est probable que cette résolution, qui n'eût pas sauvé la cause des cortès, pouvait du moins leur offrir des chances de transactions.

Le but de la campagne était près d'être atteint; le roi allait être réintégré dans la plénitude de ses droits; le retour du prince à Paris devenait déjà le sujet de toutes les correspondances entre la capitale et l'armée. Toutes les ambitions étaient fortement excitées par l'appât des dignités, de l'avancement ou des titres qui allaient récompenser le prompt succès de la campagne. Les bureaux du ministère de la guerre, effrayés de l'opposition déloyale qu'ils avaient déployée contre tous les actes de l'administration du généralissime, cherchaient

à effacer les traces de cette hostilité, et à se créer des droits aux faveurs qui devaient marquer le retour de l'auguste chef, dont la prudence avait conduit, malgré eux, notre armée à la victoire. Dans ces circonstances je reçus, en date du 31 août, la lettre suivante de mon correspondant.

« M. P....... offre de suspendre ses hostilités; » mais à condition que vous obtiendrez du prince » qu'il demande pour lui une place de conseiller » d'état : voyez donc ce que vous auriez à faire » dans cette circonstance. Il est solidement établi; » son parti à la chambre est fort et deviendrait » dangereux, ne serait-ce que pour le scandale. » Voyez et mandez-moi jusqu'à quel point ce » moyen de réconciliation serait praticable; mais » répondez-moi de suite, afin que je sache quoi » dire. Le moment est favorable; je le crois em- » barrassé de sa mauvaise position, d'où il voudrait » sortir à la satisfaction de son amour-propre. »

Je ne conservais point de rancune contre le personnage qu'on me désignait, et l'idée de me venger de lui par un service entrait tout-à-fait dans mon caractère; mais cette proposition eût été repoussée par l'opinion connue de S. A. R. à l'égard des chefs du ministère de la guerre, qui, depuis Bayonne jus-

qu'à Cadix, avaient entravé ses opérations avec plus d'activité que les constitutionnels espagnols. Ma position en outre ne me permettait pas une telle initiative.

Pendant que les intrigues se croisaient en tous sens, à Paris et à Madrid, le dénoûment de la campagne approchait. Le 28 septembre, on vit arriver à Port-Sainte-Marie M. Alava, général aussi distingué par la noblesse de son caractère que par ses talens, et M. Valmediana, chambellan du roi, l'un et l'autre importans par leur rang, leurs services, et la considération dont ils jouissaient en Espagne. Ils étaient envoyés par les cortès pour traiter avec S. A. R. Après quelques explications entre ces plénipotentiaires et le général Bordesoulle, ce général alla prendre les ordres de S. A. R., qui, ne voulant pas reconnaître les pouvoirs des deux envoyés, déclara qu'elle ne traiterait qu'avec Ferdinand en personne. Après cette réponse, les envoyés quittèrent le quartier général et rentrèrent le soir dans Cadix. Le 29, les cortès convoquées extraordinairement délibérèrent sur le parti qui leur restait à prendre dans des circonstances aussi désespérées. Comme dans tous les momens de crise, on se livra à des discussions animées; beaucoup

d'avis différens furent développés; mais il n'y avait plus d'espérances, plus d'illusions possibles; la terrible réalité se présentait à tous les esprits avec le cortége d'un sinistre avenir; le découragement, de sombres pressentimens remplaçaient l'exaltation que quelques membres de l'assemblée avaient montrée dans d'autres temps; tout annonçait que le parti de la soumission ne trouverait pas de violens contradicteurs. Enfin, M. Calatrava, ministre de l'intérieur, entra dans la salle du congrès; après avoir rendu compte de la mission des plénipotentiaires envoyés près du prince, il ajouta : « Nous » n'avons plus qu'à nous dissoudre et à rendre au » roi toute son autorité. » Toutefois en se mettant à la merci du pouvoir qu'il avait bravé, le ministère avait rédigé au nom du roi une proclamation conçue dans un esprit de clémence, de réconciliation; triste et insuffisante garantie par laquelle le ministère espérait plus sans doute pallier la faiblesse qu'on pouvait reprocher à sa conduite, que conjurer les dangers de sa position. Une députation fut chargée de porter à Ferdinand les actes qui lui rendaient l'autorité souveraine, sous la garantie de la proclamation qui lui fut présentée en même temps. S. M. signa sans difficulté cette

proclamation qui fut publiée à l'instant et accueillie avec enthousiasme.

Ceux qui connaissaient le caractère de Ferdinand conservaient encore quelques inquiétudes, et la publicité de la proclamation royale ne les rassurait pas complétement; ils pensaient cependant que le roi avait pu céder aux conseils du prince généralissime, conseils qui avaient été développés dans une lettre dont il circulait des copies et qu'on disait avoir été portée le 15 août par un parlementaire à S. M. C. Voici cette lettre où respire le caractère généreux d'un prince dont on a dit que sa parole fut aussi puissante pour gagner le peuple que son armée pour gagner des batailles :

« Monsieur mon frère et cousin,

» L'Espagne est délivrée du joug révolutionnaire ; quelques villes fortifiées servent seules de » refuge aux hommes compromis. Le roi, mon » oncle et seigneur, avait pensé, et les événemens » n'ont rien changé à ses sentimens, que V. M. » rendue à la liberté et usant de clémence trouverait bon d'accorder une amnistie nécessaire » après tant de troubles, et de donner à ses

» peuples, par la convocation des anciennes cortès
» du royaume, des garanties d'ordre, de justice
» et de bonne administration. Tout ce que la
» France pouvait faire, ainsi que ses alliés et l'Eu-
» rope entière, avait pour objet de consolider cet
» acte de sagesse ; je ne crains pas de m'en porter
» garant.

» J'ai cru devoir rappeler à V. M., et, par elle,
» à tous ceux qui peuvent prévenir encore les
» maux qui les menacent, les dispositions du roi,
» mon oncle et seigneur. Si d'ici à cinq jours il ne
» m'est parvenu aucune réponse satisfaisante, et
» si V. M. est encore, à cette époque, privée de sa
» liberté, j'aurai recours à la force pour la lui
» rendre. Ceux qui écouteraient leurs passions
» de préférence à l'intérêt de leur pays répon-
» dront seuls du sang qui sera versé.

» Je suis avec le plus profond respect, monsieur
» mon frère et cousin, de V. M. le très-affectueux
» frère, cousin et serviteur.

» Louis Antoine.

» De mon quartier général du Port-Sainte-Marie, le 17 août 1823. »

Le roi d'Espagne ne se crut pas obligé de montrer des égards pour les intentions du prince;

il est vrai que le ministère français lui avait donné l'exemple.

Le roi, après la publication de la proclamation, envoya un chambellan annoncer au prince son arrivée à Port-Sainte-Marie pour le lendemain. Les troupes de débarquement eurent ordre de revenir à Sainte-Marie, mais la journée du 30 se passa sans qu'on vît arriver le roi ni qu'on apprît aucune nouvelle de Cadix. Le soir un nouvel ordre fit reprendre aux troupes leur position pour l'embarquement; enfin le 1er. octobre, de bonne heure, on sut que l'arrivée du roi avait été retardée seulement par les précautions que le général Valdès avait cru devoir prendre pour la sûreté du roi, et qu'à midi S. M. arriverait avec sa famille.

Le général Valdès, qui durant les dernières agitations avait été à même de reconnaître l'esprit du peuple, et ses dispositions hostiles à l'égard de Ferdinand, donna dans cette circonstance une grande preuve de sa loyauté et de son amour du bien public. Ses ordres, donnés avec sagesse, prévinrent tout tumulte au moment de l'embarquement, et garantirent la famille royale de tous les risques auxquels pouvait l'exposer la fureur du peuple que l'on essayait d'exciter, en exprimant

des doutes, malheureusement trop fondés, sur la sincérité de la proclamation publiée au nom de Ferdinand : à l'heure indiquée, le roi, la reine et toute la famille s'embarquèrent à Cadix, en passant entre deux haies de soldats choisis par Valdès. La mer était calme, et le beau soleil d'Andalousie brillait sur un ciel sans nuages; vingt à trente embarcations, décorées avec élégance, reçurent toute la suite du roi. S. M. avec sa famille monta le bateau principal; tous les rameurs étaient habillés de blanc avec des ceintures rouges. S. A. R., entourée de son état major et de la garde royale, attendait sur le môle le monarque qu'elle venait de rendre à la liberté; l'armée était sous les armes; une immense population était réunie sur le rivage. Le canon des forts et de l'escadre saluait, à des intervalles très-rapprochés, l'arrivée de Sa Majesté.

Le bateau qui portait la famille royale arriva le premier au môle; l'amiral Valdès tenait le gouvernail; le général Alava était à côté du roi. Ces deux illustres Espagnols fixaient vivement l'attention; aussi tous les regards s'attachaient sur eux avec intérêt, et l'on s'entretenait du sort qui leur était réservé. On pensait que l'un allait être salué par le roi du titre de grand amiral d'Espagne, et

l'autre du titre de maréchal ou capitaine général. Durant le trajet, le roi leur avait montré beaucoup d'affabilité et de bienveillance, et avait même parlé de sa reconnaissance pour la conduite qu'ils avaient tenue à son égard à Cadix; mais tout changea dès qu'on eut touché la terre. A peine le bateau royal fut-il amarré, que S. M. jeta sur Valdès un regard dans lequel cet amiral lut son arrêt de mort. Aussi, demeurant étranger à la scène qu'il avait sous les yeux, au milieu des acclamations dont retentissait le rivage, il s'empressa de faire virer de bord, et, sans saluer S. M. ni prendre congé de personne, il gagna avec Alava la mer à force de rames. Valdès pouvait prétendre sans doute à un autre prix des services qu'en dernier lieu il avait rendus à Ferdinand; mais la promptitude de sa résolution semble annoncer qu'il ne s'était pas fait d'illusion sur les sentimens du monarque à son égard.

Ballesteyros s'était empressé de se trouver au môle au moment du débarquement pour offrir ses hommages au roi et jouir de la faveur du baise-mains. La présence de ce général, qui avait signé en première ligne à Madrid, lors de l'adoption de la constitution, excitait vivement la curiosité; on

observait attentivement l'impression que sa vue allait produire sur le roi.

Quoiqu'on ait dit que S. M. lui refusât sa main à baiser, et que sa physionomie et son maintien exprimassent tous les signes de la réprobation; moi, observateur impartial, je ne crus voir sur le visage du roi que l'expression d'une sorte de dédain; comme si toute sa colère et tout son ressentiment s'étaient épuisés sur l'amiral Valdès.

L'entrevue entre les augustes parens fut cordiale et touchante; Ferdinand y parut même reconnaissant de tout ce qu'on venait de faire pour lui.

Les équipages du roi n'étant pas arrivés, le duc de l'Infantado m'avait demandé, pour y suppléer, mes deux voitures et les gens de mon service. Comme il eût été trop singulier de voir le roi des Espagnes et des Indes avec *la livrée* du munitionnaire, on sauva *le décorum* en cousant à la hâte sur les coutures de larges galons d'or faux. S. M. fit ainsi son entrée, et fut conduite à la maison qui lui était préparée.

Le prince accompagna, à cheval, S. M. Le monarque, arrivé à son appartement, pour répondre aux acclamations de la populace, parut au balcon

entouré de sa famille. Les *viva* redoublaient à chaque instant et prolongeaient la présence du roi au balcon, quand, enfin, pressé par le besoin de manger, il se retira, en annoncant par un mouvement de la main dirigée vers la bouche, la fonction à laquelle il allait se livrer : ce geste paraîtrait chez nous peu noble et peu élégant, même de la part d'un simple particulier; mais, dans la circonstance et devant cette multitude, il fut accueilli par des transports d'enthousiasme.

Les envoyés de la régence ayant couché incognito à Sainte-Marie, s'étaient trouvés au débarquement du roi : ils l'accompagnèrent dans ses appartemens.

Deux heures après, S. A. R. fit une visite à Ferdinand. L'anxiété de tous les hommes qui s'occupaient des affaires de l'Espagne augmentait en raison de la durée de cette visite, ou plutôt de cette conférence où devaient être fixées les destinées de la monarchie espagnole dans les deux mondes; aussi les fanatiques ne négligèrent aucun moyen pour arriver à leurs fins. La populace excitée par eux faisait entendre de tous côtés, et particulièrement sous les fenêtres de S. M., les cris

de : *Vive le roi absolu et la sainte inquisition!* Au milieu de ces cris, le prince sortit de la conférence avec un déplaisir peu déguisé, qui fit aisément comprendre que sa haute sagesse n'avait pu dominer les passions de Ferdinand; et que le roi, croyant voir le vœu national et un puissant appui pour le trône dans les clameurs de la populace, repoussait toute idée d'institutions. Ces présages se vérifièrent bientôt par ces mots de S. A. R. : « A de-
» main le départ, il n'y a rien à faire; je parlais
» institutions, on me répondait : *vous entendez*
» *les viva.* » Le généralissime ne voulut pas être spectateur de la réaction du pouvoir royal qu'il venait de relever dans un but de pacification et de prospérité.

Combien a été mal compris et mal commenté par l'ignorance et la passion le mot d'*institutions* qu'on avait recueilli, en quelque sorte, d'une auguste bouche! Il semble, quand on traite la plus grande question qui depuis l'origine de la civilisation ait occupé les esprits, qu'on suppose qu'il s'agisse d'imiter le directoire de la république française, qui semait partout des républiques et des directoires. Est-ce que le mot d'institutions ne comprend pas toutes les nuances qui séparent

le gouvernement du sultan Mahmoud de celui de Georges IV ? Est-ce que toute institution descendue librement du haut de la volonté royale, n'est pas sans danger pour elle, si elle est empreinte de sagesse et de force ?

Le premier acte de Ferdinand fut de protester contre sa proclamation de Cadix, et de l'annuler par la proclamation suivante :

« L'Europe entière, connaissant très-bien ma » captivité et celle de toute la royale famille, la » déplorable situation de mes sujets loyaux et fi- » dèles, et les maximes pernicieuses que répan- » daient de toutes parts les agens espagnols, ré- » solut de mettre fin à un état de choses qui était » un scandale universel, et qui marchait à la » destruction de tous les trônes et de toutes les » anciennes institutions, pour les remplacer par » l'irréligion et le mépris des mœurs.

» La France, chargée d'une si sainte entreprise, » a triomphé en peu de mois des efforts de tous » les rebelles du monde, réunis pour le malheur » de l'Espagne, sur le sol classique de la fidélité » et de la loyauté.

» Mon auguste et bien-aimé cousin, le duc » d'Angoulême, à la tête d'une vaillante armée,

» vainqueur dans tous les lieux de ma domina-
» tion, m'a délivré de l'esclavage dans lequel je
» gémissais, et m'a rendu à mes sujets constans
» et fidèles.

» Rétabli sur le trône de saint Ferdinand par
» la main juste et sage du Tout-Puissant, et par
» les généreuses résolutions de mes nobles alliés,
» et par l'entreprise hardie de mon cousin le duc
» d'Angoulême et de sa vaillante armée, désirant
» porter un remède aux besoins les plus pressans
» de mes peuples, et manifester ma véritable vo-
» lonté, dans le premier moment où j'ai recouvré
» ma liberté, j'ai rendu le décret suivant :

» Art. Ier. Sont nuls et de nulle valeur tous les
» actes du gouvernement appelé constitutionnel
» (de quelque classe et de quelque espèce qu'ils
» soient), système qui a dominé mon peuple de-
» puis le 7 mars 1820 jusqu'à ce jour 1er. oc-
» tobre 1823; déclarant, comme je déclare, que,
» pendant toute cette époque j'ai été privé de ma
» liberté, obligé de sanctionner les lois et d'expé-
» dier les ordres, décrets et règlemens que médi-
» tait et expédiait, contre ma volonté, ce même
» gouvernement.

» II. J'approuve tout ce qui a été décrété et or-

» donné par la junte provisoire du gouvernement » et par la régence, créées, l'une à Oyarzun, le 9 » avril, et l'autre le 26 mai de la présente année, » entendant néanmoins, jusqu'à ce que, suffisam- » ment instruit des besoins de mes peuples, je » puisse donner des lois et prendre les moyens les » plus propres à assurer leur véritable prospérité » et leur bonheur, objet constant de tous mes » désirs.

» Vous communiquerez ce décret à tous les mi- » nistres.

» Scellé de la main royale.

» Port-Sainte-Marie, 1er. octobre 1823.

» D. VICTOR SAEZ. »

Cet acte explique mieux que tout ce qu'on pourrait dire l'empressement de la régence à se trouver auprès de S. M. au moment où elle serait rendue à la liberté : c'était la proclamation de son triomphe et la manifestation la plus éclatante du succès de ses efforts pour le rétablissement du pouvoir absolu.

Le général Palafox [1], dont le nom est à jamais illustré par la défense de Sarragosse, s'était montré constamment dévoué au roi. C'est ce dévouement

[1] Premier volume, page 194.

qui lui avait fait accepter à Madrid, sur les instances de S. M., le commandement de sa garde. Le roi, en voyant ce commandement en de pareilles mains, était rassuré contre les dangers qui pouvaient menacer sa personne, et Palafox n'avait reculé devant aucune fatigue, devant aucun péril pour justifier cette confiance. Ferdinand appréciait alors sa conduite, aussi fut-il pendant long-temps prodigue de remercîmens et de protestations de reconnaissance; mais à Sainte-Marie tous les services que le général lui avait rendus furent mis en oubli; et comme si S. M. se fût proposé de traiter de la même manière amis et ennemis, M. Palafox reçut le jour même de son débarquement un ordre d'exil qui le reléguait dans ses terres avec défense de paraître à Madrid ou dans les lieux de résidence royale. Je l'avais beaucoup vu en 1805; nous avions été prisonniers ensemble à Vincennes. En venant me voir à Sainte-Marie, il m'exprima le chagrin que lui faisait éprouver l'accueil qu'il avait reçu de S. M. Ce général, chef d'une grande famille, neveu de M. de Melzi, duc de Lodi, était entré fort jeune dans les gardes où il s'était fait remarquer par son élégance, et avait reçu le surnom de beau Palafox. Il avait gagné les bonnes grâces de la reine, et

joui pendant un temps d'une grande faveur. Il eût été difficile alors de deviner dans le brillant courtisan l'héroïque défenseur de Sarragosse. On ne sait peut-être pas qu'il était mourant dans une cave, lorsque cette ville capitula, et qu'il s'écria en l'apprenant : « Si j'étais debout, Sarragosse tien- » drait trois jours de plus. »

Au bout de deux jours le roi partit de Port-Sainte-Marie pour Séville où se rendit le prince, en marchant par étapes avec l'armée. La route militaire passe à une lieue de Séville ; le prince y ordonna un séjour à la troupe, et dans la journée vint prendre congé du roi qui le retint à dîner et à coucher à l'Alcazar.

Dans cette dernière entrevue, S. A. R., s'expliquant sur la situation financière de l'Espagne, conseilla à S. M. de me confier la direction de ses finances.

Le service m'appelait à Cadix ; je me hâtai d'y arriver. Valdès avait conservé le commandement de la place. Je me rendis chez lui pour obtenir la remise des magasins et autres localités dont j'avais besoin. Dans mes conférences, j'eus occasion de juger tout ce qu'il y avait eu d'impolitique dans la conduite tenue envers ce courageux Espa-

gnol. Mis en quelque sorte hors la loi par le décret de Port-Sainte-Marie, il s'occupait du service de la place avec autant de calme et de zèle que si sa tête n'eût point été menacée. A la fin de notre entrevue, il me dit : « Vous avez vu le roi à son » débarquement ; le prince n'a donc pu faire » triompher l'ordonnance d'Andujar, et vaincre » le naturel de Ferdinand. Je suis condamné, » mais je crois pouvoir compter sur la générosité » française. Ma femme ne veut pas quitter Cadix. » J'y périrai plutôt que d'en sortir sans elle. » Ce noble vieillard était indifférent pour ses propres dangers; mais il ne put retenir quelques larmes en parlant de son épouse.

Cadix, théâtre des premiers et des derniers débats des cortès, jusqu'à présent réputée imprenable, où la richesse et la prospérité du commerce avaient créé une sorte d'indépendance dans toutes les classes, révélait, par son morne silence, l'esprit qui dominait encore la population. Ses milices et ses corporations ne portèrent pas leurs enseignes devant nous. Les bacchanales et les fêtes bruyantes, auxquelles s'était livré le peuple des autres villes à notre passage, étaient remplacées ici par une espèce de deuil public.

Je ne pus parvenir, même à prix d'argent, à me loger chez un bourgeois. La municipalité, composée de négocians, secondait la malveillance générale des habitans, fiers encore de n'avoir jamais subi la taxe des logemens militaires.

Pendant que j'y organisais péniblement le service, M. Victor Saez m'écrivit pour m'engager à me rendre sans délai à Séville. Mon neveu resta à Cadix, et je partis pour San-Lucar où je louai le bateau à vapeur.

Au moment de m'embarquer, j'aperçus une jeune femme qui, malgré la pluie, cherchait à se sauver précipitamment dans un bateau découvert. Son empressement, une sorte de mystère dans sa marche, l'apparence d'un déguisement que trahissait son costume, m'inspirèrent de l'intérêt et m'engagèrent à aller au-devant d'elle. Dès les premiers mots, je vis que je reconnaîtrais une des victimes de la réaction à laquelle Cadix était en proie. Je lui offris de s'embarquer dans le bateau à vapeur. Elle accepta sans mot dire. Mon secrétaire, qui la reconnut pour une dame de la haute société de Madrid, Mme. D..., lui fit connaître ma position, et l'influence que je pouvais exercer pour lui être utile, si ses malheurs se rattachaient

aux événemens politiques. Dans cette confiance elle m'expliqua elle-même, en bon français, sa situation : « Mon mari, dit-elle, membre des » cortès, est du nombre des proscrits : dans quel- » ques jours, il aura cessé de vivre si je n'obtiens » pas du roi un sursis. Averti à l'avance de son » arrestation, mon mari n'a pas cru qu'en pré- » sence d'une garnison française une convention ne » serait pas respectée, et que vos soldats resteraient » spectateurs des fureurs de nos fanatiques. »

Son langage touchant et animé laissait apercevoir, au milieu des accens du malheur, l'énergie de ses opinions et l'attachement qu'elle conservait pour une cause abandonnée par la fortune. Ses larmes, sa jeunesse, son exaltation, sa fierté relevée par le danger qu'elle bravait avec autant de courage que de noblesse, tout parlait si haut pour elle, que j'aurais cru commettre une lâcheté en n'employant pas tous les moyens qui étaient en mon pouvoir pour lui être utile. Nous arrivâmes le même jour à Séville. Je me rendis aussitôt chez le duc de l'Infantado où je trouvai M. Saez. « Avant de parler d'affai » res, leur dis-je, j'ai à vous demander de m'ac- » corder la grâce de M. D. » Ce nom sonnait mal

aux oreilles de ces deux conseillers. Selon l'un, il avait offensé personnellement le roi dans ses discours à Madrid, à Séville et même à Cadix; selon l'autre, S. M. devait de grands exemples, et plus M. D... était distingué par sa naissance et son rang, plus la part qu'il avait prise à la révolution était criminelle; mais mon insistance et la considération des liens qui l'unissaient aux premières familles changèrent un peu ces dispositions. Cependant je savais combien des intentions de clémence avaient besoin d'être consignées dans des actes authentiques pour mettre à couvert ceux qui en étaient l'objet. La parole que j'avais donnée à Mme. D... était devenue un engagement d'honneur. Je renouvelai mes sollicitations avec tant de vivacité, qu'un projet de décret, portant commutation en exil, fut sur-le-champ arrêté et porté à la signature de Sa Majesté.

En me remettant ce décret, M. Saez commença à m'entretenir de la conversation dont j'avais été l'objet entre S. M. et le prince généralissime.

Je me trouvai naturellement reporté à ma conférence de Madrid avec M. Joinville, dans laquelle ce commissaire avait demandé ma promesse de ne pas m'occuper des affaires de l'Espagne,

tant que je serais chargé des services de l'armée. La campagne finie, je pouvais remettre les traités de Bayonne dont on souhaitait la résiliation. Mais, si ma position personnelle à l'armée comme munitionnaire, si les dettes de l'Espagne envers la France n'eussent pas été un obstacle suffisant pour me faire refuser le portefeuille des finances de l'Espagne, la protestation contre la proclamation de Cadix, et la proscription de l'amiral Valdés et du général Alava, dont on avait accepté les secours à Cadix, auraient suffi pour m'éloigner d'un pouvoir qui ne se croyait lié ni par la reconnaissance ni par les actes les plus solennels.

En nous séparant, M. le duc de l'Infantado me dit : « Demain à midi je vous présenterai au roi. » Ces témoignages de confiance reportèrent naturellement ma pensée sur les Amériques. Les débris des cortès pouvaient y chercher un asile, et rendre bientôt impossible l'exécution des plans que j'avais conçus. Il n'y avait plus à espérer, après ce qui s'était passé à Sainte-Marie, de trouver un point d'appui dans la famille royale, et d'ailleurs la marche des événemens avait rendu ce parti impraticable et même dangereux ; il fallait créer un plan large, en rapport avec l'esprit d'indépen-

dance des peuples; faire tourner cet esprit au profit de l'Europe, et particulièrement de l'Espagne et de la France. Il fallait aussi que l'opération portât, en elle-même, ses moyens de force et de garantie contre les intrigues journalières de la *Camarilla*.

L'organisation de la compagnie anglaise des Indes me parut réunir tous les élémens pour m'assurer le succès de la combinaison que je méditais. Cette compagnie trouve dans sa force militaire de terre et de mer les moyens d'absorber l'excédant de la population dans les trois royaumes, et de la faire servir à l'accroissement de la marine royale dont elle est la pépinière, et de la richesse publique, par d'immenses exportations, et par les grandes fortunes rapidement acquises dans les emplois civils et militaires.

Un rapprochement de plus s'offrait : les Amériques, comme les Indes, étaient à la merci des corps armés qui pouvaient tenter de s'en emparer, et si une conformité de religion a rendu le Nouveau-Monde plus accessible à notre civilisation, si dans ces derniers temps les idées de liberté y ont fait de rapides progrès, néanmoins le pouvoir politique ne s'y est long-temps montré

qu'une émanation de la légitimité, et ces impressions ne pouvaient être entièrement effacées.

Ainsi, une compagnie espagnole armée, avec une charte exclusive pour le commerce des Amériques, renfermant tous les avantages que l'expérience et de nombreux essais ont amenés pour l'Angleterre, aurait pu, comme la compagnie anglaise des Indes, dont les forces militaires peuvent être évaluées actuellement à cent cinquante mille hommes de toutes armes, et à vingt mille marins, devenir une puissance assez imposante pour ramener à l'obéissance toutes les parties du vaste empire des Espagnes, sous le gouvernement protecteur de la compagnie.

Occupé de ces idées, je me rendis le lendemain à dix heures chez M. Saez, à qui je remis un projet de traité dont voici les dispositions.

Art. Ier. S. M. Ferdinand VII concède pour trente ans, à une compagnie sous le titre de Compagnie armée espagnole du nouveau monde, et sous la garantie d'un capital de quatre cent millions de réaux (cent millions de francs), formé par actions de quatre mille réaux, le privilége exclusif du commerce des Amériques.

II. Tous les établissemens publics avec leur matériel, comme tous les domaines de la couronne, avec leurs dépendances dans la péninsule et dans les Amériques, sous la direction du ministère des Indes, seront concédés à la compagnie.

III. La compagnie dite des Philippines et autres, seront liquidées et auront droit aux actions jusqu'à concurrence de leurs fonds disponibles.

IV. La compagnie commencera ses opérations avec une force militaire de terre et de mer, de 30 mille hommes espagnols et suisses. Cette force européenne, en se réduisant, fournira successivement les cadres des régimens de milices dont tous les chefs seront exclusivement européens

V. Dans toute l'étendue des provinces comprises dans le privilége de la compagnie, toutes les fois qu'il y aura contestation ou résistance à l'occasion des droits concédés par la charte, la compagnie sera autorisée à employer la force, et suivant le cas, à traiter avec les chefs et à reconnaître le *statu quô* desdits pays et leurs formes de gouvernement, sous la condition d'une indemnité calculée, pour toutes les colonies, à un milliard de francs, à prélever par une taxe au profit de la couronne d'Espagne, répartie par lieue carrée

sur les bases du tableau ci-dessous[1], ou toute autre mieux adaptée aux localités. Sur cette indemnité, il sera alloué dix pour cent de commission à la compagnie.

VI. Pour assurer des récompenses et faciliter ses transactions, la compagnie formera un fond de réserve de vingt mille actions, prélevé sur la masse générale.

VII. La compagnie exercera sa souveraineté par un conseil composé de naturels espagnols, propriétaires au moins de cent actions.

Ce conseil, composé de quinze membres, présentera au Roi une liste de trois candidats pour la présidence, qui sera renouvelée tous les cinq ans.

VIII. Le conseil de la compagnie nommera à tous les emplois civils et militaires, fixera les trai-

[1] GRANDES DIVISIONS POLITIQUES *.	Lieues carrées de 20 au deg.	Population en 1823.	2692 66 fr. par lieue carrée, ou 45.47 c. par arpent.	
	lieues.	individus.	fr.	c.
Mexico ou Nouvelle-Espagne.	75,830	6,800,000	204,184,407	80
Guatimala.	16,740	1,600,000	45,075,128	40
Cuba et Portorico.	4,430	800,000	11,928,483	80
Colombie	91,950	2,785,000	247,590,087	»
Pérou.	41,420	1,400,000	111,529,977	20
Chili.	14,240	1,100,000	38,343,478	40
Buénos-Ayres.	126,770	2,300,000	341,348,508	20
* Humboldt.	371,380	16,785,000	1,000,000,070	80

temens, allouera les gratifications et récompenses. Les commissions seront signées par le président.

IX. Le conseil rendra annuellement un compte public de ses finances, où les recettes et les dépenses de toute nature seront spécialisées.

A la première lecture de ce projet, on se demandera sans doute comment j'avais pu me promettre quelque succès d'un système qui, dans toutes ses parties, attaquait de vieux préjugés fortifiés par l'orgueil national; mais j'avais appris, dès 1804, ce que l'on ne sait pas assez, c'est que dans ce pays, la confiance comme la défiance n'ont pas de bornes envers un étranger; et quand la première est acquise, on peut entreprendre et espérer toutes choses. Quant au projet en lui-même il n'avait rien d'inexécutable: la formation du corps de trente mille hommes n'eût présenté aucune difficulté; l'état de paix en Europe eût fourni un grand nombre de soldats aguerris, qui se fussent estimés heureux de continuer une carrière où ils n'avaient pas à craindre que leurs services fussent méconnus; les Suisses se fussent aussi empressés d'accepter les avantages qu'on pouvait leur offrir; quant aux chefs et aux officiers, je m'étais déjà assuré de plusieurs, et ils se fussent

présentés en foule. La flotte n'aurait pas été plus difficile à rassembler et à équiper.

Quelques personnes penseront peut-être que les moyens projetés eussent été insuffisans; mais tous ceux qui connaissent la situation des nouvelles républiques, savent qu'il n'en est pas une dont un corps de trente mille hommes, bien armés et bien disciplinés, ne pût vaincre toutes les forces régulières. D'ailleurs, il ne s'agissait pas ici de conquérir ni d'asservir les états devenus indépendans; c'était bien plus par la menace que par des hostilités réelles qu'on voulait agir sur eux. En leur montrant qu'on était en mesure de recourir à la force, on leur eût offert, selon les circonstances, des traités qui, sans méconnaître leur dignité, leur eussent fait rechercher la sanction de leur émancipation par des taxes, des concessions. Quand les agens de la compagnie eussent été établis, quand son administration eût été organisée, quand ses opérations eussent été en pleine activité, les républiques n'eussent pas tardé à s'apercevoir qu'il en résultait un mouvement commercial, un rapport d'échanges avec l'Europe, bien préférables à l'état de langueur et d'inertie dont, livrées à elles-mêmes, elles ne sortiront pas de long-temps.

Après un examen attentif, M. Saez, quoique n'étant pas préparé à une question de si grande importance, me promit d'en conférer le soir avec M. le duc de l'Infantado, et fixa pour le lendemain une réunion où serait appelé le premier commis du ministère des Indes. Le jour même, un peu avant midi, j'entraî chez M. le duc de l'Infantado; S. E. me conduisit dans l'appartement du roi; S. M. s'entretint quelques instans avec son noble ami; mon éloignement à entrer dans ses vues fit de ma réception une affaire d'étiquette. Le roi me reçut au milieu de sa cour et m'adressa obligeamment des remercîmens sur les secours que je lui avais fait parvenir à Cadix.

Le lendemain, à la réunion convenue, mon projet fut discuté, et M. Saez, interpellant le chef de division, lui dit: « Quel autre moyen » avez-vous pour conserver ou plutôt pour re- » couvrer nos colonies? » Le chef voyait toute la question dans une flotte, dans une véritable *armada*, qui devait porter là terreur sur tous les rivages de l'Amérique; mais il était loin de compte: où trouver cette flotte? et quelle armée eût consenti à s'embarquer sans paie et sans habillement? D'ailleurs, lors même que les moyens eussent

existé, les souvenirs de l'île de Léon étaient trop récens pour qu'on n'hésitât pas à réunir des troupes d'embarcation.

Dans cette situation, le principe de la formation d'une compagnie armée des Amériques fut accueilli. Je témoignai le désir que l'affaire qui nous occupait restât secrète; mais sir William A'Court, ministre d'Angleterre, était attentif à tout ce qui se passait et fut bientôt sur la voie. Ce n'était point alors un antagoniste dangereux; sa présence auprès des cortès, à Madrid et à Séville, avait déplu au roi; et M. le duc de l'Infantado, qui souhaitait son changement, était peu porté à le présenter à S. M. Peut-être sir William A'Court communiqua-t-il ses vues à l'ambassadeur de France; toujours est-il que, s'il avait peu d'influence, il y suppléait par son activité. L'opération lui avait paru si contraire aux vues et aux intérêts de son cabinet, que j'eus lieu de croire qu'il n'avait négligé, dans les bureaux, aucun moyen de faire ajourner toute décision. En effet, à la conférence qui avait été indiquée, on renvoya l'examen de mon projet à l'arrivée du roi à Madrid. Cette remise, toute contrariante qu'elle était, ne me découragea point. M. le général Bourmont, à qui

je savais qu'on destinait le commandement de l'armée d'occupation, pouvait prêter quelque appui à un plan qu'il approuvait, et dont il m'avait offert de régler la partie militaire.

Si l'on demande comment je pouvais me flatter, dans l'exécution de ce projet, de triompher de la politique anglaise ; je répondrai, d'abord, qu'il s'agissait d'une question d'administration intérieure pour l'Espagne, et que le principe de la légitimité qui avait fait tolérer par l'Angleterre le droit d'intervention armée de la France, n'aurait pu être combattu par elle, en Espagne, lorsque cette puissance ne se proposait que de régler elle-même ses différens avec ses colonies. Les déclarations faites par les ministres au parlement ont d'ailleurs clairement établi que l'Angleterre ne prendrait jamais d'ombrage des moyens qu'une métropole emploierait pour soumettre ses colonies, pourvu qu'elle ne fût secondée par aucune assistance étrangère. Au reste, l'Angleterre n'avait pas plus qu'aujourd'hui intérêt à la guerre : sans doute on eût échangé bien des notes ; mais la compagnie se serait bientôt organisée, et ses vaisseaux eussent paru dans les mers des Amériques avant que la question diplomatique eût été décidée.

M'éclairant de mes propres souvenirs, je m'inquiétais peu de l'opposition naturelle de sir William A'Court. Je me rappelais ce qu'avait fait M. Pitt, dans la grande affaire de l'importation des piastres du Mexique, par les navires anglais, dans les ports de l'Espagne continentale, et par conséquent de la France. Quel ministre anglais, placé comme sir William A'Court, dans une résidence continentale quelconque, aurait pris sur lui de ne pas s'opposer de toutes ses forces, en 1805, à l'opération des piastres? Et cependant l'homme d'état, qui gouvernait alors l'empire britannique consentit à ce que ses agens auraient dû repousser. Dans la combinaison nouvelle qui se présentait, on pouvait attendre du cabinet de Saint-James une décision aussi sage et aussi habile que celle de M. Pitt sur le franc port des piastres.

Ferait-on valoir l'intérêt des États-Unis? Mais leur prospérité et leur force reposent encore sur un système de paix pour de longues années; d'ailleurs ils ont, comme l'Angleterre, déclaré qu'ils n'interviendraient pas dans la querelle de l'Espagne avec ses colonies, tant qu'aucune puissance étrangère n'appuierait les efforts de l'Espagne.

En examinant les causes de la crise financière qui travaille l'Europe après dix ans de paix et de prospérité, et qui se fait plus particulièrement sentir en Angleterre, sans qu'on puisse lui assigner un terme, on ne peut trop regretter que le plan que je viens de développer soit resté sans exécution. Ce plan devenait une transaction salutaire entre les exigences du pouvoir absolu en Amérique et les besoins communs des nouveaux états et de l'Europe. Je n'avais pas oublié la forte impulsion que j'avais fait donner par mes traités en 1804, au Mexique et au Pérou; elle fut telle que les trois années qui précédèrent la guerre de l'indépendance marquèrent l'époque des plus grands produits des mines de l'Amérique.

Mais depuis lors, le régime colonial de l'Espagne a cessé, et les mines se sont en quelque sorte refermées en Amérique. Un déficit, que je suis fondé à évaluer à plus de cinq cents millions de piastres (deux milliards et demi) a été pour l'Europe un des premiers effets de la séparation des colonies espagnoles. De 1809 à 1814, il n'est rien arrivé d'Amérique; de 1814 à 1821, un petit nombre de galions sont entrés dans les ports d'Espagne; depuis l'insurrection de l'île

de Léon jusqu'à ce moment, on peut dire que les mines du nouveau monde, qui donnaient annuellement plus de quarante-cinq millions de piastres à l'Espagne, sont devenues en quelque sorte, pour cette puissance et pour l'Europe, ce qu'elles étaient avant leur découverte, si l'on en excepte quelques millions exportés directement par le commerce de la Grande-Bretagne.

En étudiant les effets d'un tel déficit du signe représentatif de toutes choses, lorsque l'instrument *crédit* qui doit le suppléer manque encore, dans tous les états qui l'ont admis, d'une sorte de régulateur fixe; je me suis demandé si l'on avait bien prévu toutes les conséquences qui pouvaient en résulter pour la société, telle qu'elle existe en Europe avec ses goûts exotiques, en présence d'un continent qui possède l'or et l'argent dont nous avons besoin pour les satisfaire.

Je reconnais que nous resterons sans concurrence pour nos vins fins dans ces climats, comme partout; mais l'Angleterre et les États-Unis fourniront, directement et à meilleur marché, les autres objets d'échange.

Que la paix intérieure vienne remplacer la

guerre civile dans les nouveaux états, actuellement improductifs pour tout le monde; que leur industrie puisse s'aider de toutes les ressources de nos machines et de nos perfectionnemens dans tous les arts; que la culture, dans une étendue de pays qui réunit tous les climats, naturalise les produits que la politique du gouvernement espagnol avait prohibés et tenus en réserve en Europe, et que l'on me dise si les craintes que j'ai exposées en Espagne en 1823, étaient chimériques! Mais ce n'est pas tout encore : quand les mines qui ont cessé d'être exploitées en vertu d'un droit, qui était une véritable capitation, puisque l'Indien donnait son travail pour une nourriture peu coûteuse; quand l'Angleterre, avec son adresse accoutumée, aura habitué exclusivement les Amériques à ses échanges, et qu'à tout le numéraire qu'elle pourra enlever, elle joindra celui de l'Europe pour alimenter son commerce dans l'Inde, où ce numéraire dépecé et démonétisé pour toujours reste enfoui dans une étendue de quinze cents lieues de côtes, je demande quelle sera la situation de tous les états du continent, et surtout de la France, qui, en 1813, avait trois milliards et demi de numé-

raire[1], et qui aujourd'hui n'en possède assurément pas deux. Les Amériques deviendront pour nous ce que sont les Indes pour l'Angleterre ; pour tout ce que nous aurons à leur demander, il faudra leur porter de l'or ou de l'argent, comme si ces pays, depuis leur découverte, n'avaient fait, pendant leur minorité, qu'une sorte de prêt ou de dépôt que le développement de leur civilisation et de leur industrie, aidé par nous-mêmes, devait avec le temps faire repasser dans leurs mains.

L'Angleterre pourra bien trouver dans le malaise général un remède momentané à sa situation particulière, puisque si elle ne réalise point l'hypothèque qu'elle a, en quelque sorte, prise en Amérique, pour amortir sa dette publique, elle aura, par son crédit, qui a fait naître chez elle cette quantité de billets de banque qu'aucun autre pays ne pourrait supporter, un contre-poids propre à la maintenir dans un état d'aisance et de puissance apparente, quand tout le continent reculera vers les misères du quinzième siècle.

D'un autre côté, l'Angleterre s'est trop hâtée

[1] Mémoires du duc de Gaëte, tom. I, pag. 253.

de s'assurer le commerce des nouvelles républiques, et a calculé au delà de toutes les probabilités leurs besoins comme leurs ressources. Trente années d'agitations politiques et de guerres ont accoutumé l'Angleterre à payer des subsides à toutes les puissances, et à retrouver ses fonds dans les produits de son industrie versés en abondance dans les pays auxquels elle prêtait; mais 1814 a commencé une nouvelle ère pour le commerce et les finances de la Grande-Bretagne; les subsides se sont changés en emprunts. Tant quelle n'a prêté qu'aux états d'Europe, la question est restée la même qu'avant 1814; les rentrées sont venues successivement, et ce n'a été qu'une véritable circulation intérieure créée pour le continent; mais lorsque l'Angleterre a eu un capital de plus de six cents millions, tant en emprunts qu'en machines et produits manufacturés, absorbé par les nouveaux états d'Amérique, et que les voies de remboursement sont restées aussi incertaines qu'éloignées, la confiance, heureusement éclairée, a retiré assez à temps pour prévenir de grands malheurs, son appui à des entreprises reconnues dès lors hasardeuses.

Au milieu de ces illusions, que fortifiait l'apparition momentanée de nouveaux capitaux re-

présentés par les coupons d'emprunts, les fabriques et les manufactures, dotées d'inventions nouvelles, ont accru hors de toute mesure les productions en tous genres. Dans ce mouvement industriel, dont les ressorts perfectionnés, pour ainsi dire de jour en jour, laissent inutiles les ressorts de la veille, on ne s'est pas aperçu qu'on allait entrer dans un embarras dont on ne serait pas maître de s'affranchir, et que les machines appelant sans cesse la production à couvrir les frais journaliers de leur établissement et de leur entretien, sans qu'aucune cause ait élevé la quotité de la consommation à la quotité de la production, finiraient par tenir le fabricant ou le manufacturier dans une telle dépendance que ces derniers seraient commandés par les machines au lieu de les commander.

On a agi avec les états nouveaux d'Amérique, comme s'ils avaient eu une longue existence constitutionnelle; on n'a pas voulu voir que les populations, en grande partie composées d'Indiens croisés par un mélange de races africaines ou de créoles, encore imbues des mœurs et des préjugés de la vieille Espagne, avaient besoin d'être amenées, par une transition graduée, à l'état de civi-

lisation européenne que l'Angleterre a cru pouvoir improviser. On améliore vite chez une nation où l'intelligence est cultivée dans la plus grande partie des classes qui la composent; mais chez les peuples qui touchent encore à une sorte d'enfance, où un petit nombre d'hommes seuls ont exercé les facultés de leur esprit, il faut beaucoup plus attendre du temps que de l'habileté des réformateurs pour le développement des qualités qui donnent à l'homme le sentiment de sa dignité et de son indépendance. Dans l'état où j'entrevois encore les peuples des Amériques, avec tous les préjugés de l'ignorance, avec un fanatisme grossier, l'Angleterre, éclairée aujourd'hui sur les faux calculs de ses opérations, opposerait peut-être moins d'obstacles qu'en 1823 à la formation d'une *compagnie armée du nouveau monde*; et c'est encore le seul moyen pour l'Espagne et pour la France, d'employer utilement l'excédant de leur population, d'assurer des débouchés aux produits de leurs fabriques et de leur sol, de prévenir une alliance avec les États-Unis du nord, et de séparer ainsi deux puissances dont la réunion ne serait jamais sans danger pour l'Europe.

Je reprends mon récit.

Les trois journées que le roi passa à Séville furent une suite de fêtes où la joie publique se manifesta en rappelant tous les anciens usages; comme c'était la saison de la dévotion du *rosaire*, chaque soir de nombreuses processions parcouraient les rues, stationnant dans les carrefours devant des images de la Vierge, où l'on récitait des litanies ou autres chants pieux. Les rues sont en général étroites et offrent à peine le passage d'une voiture. Surpris par une de ces processions, quoique pressé par mon service, il fallut rester où je me trouvais; mais mon cocher, peu au fait des usages, ayant eu l'imprudence de pousser ses chevaux, cette irrévérence involontaire m'exposa un moment à la fureur du peuple, et je ne dus qu'à ma qualité de Français attaché à l'armée de n'en pas être victime.

Le roi partit de Séville: à son arrivée à Cordoue, les fêtes recommencèrent. Je trouvai dans cette ville un ordre du major général qui m'appelait près de S. A. R; je pris sur-le-champ congé de M. le duc de l'Infantado et de M. Saez, et rejoignis le prince à Manzanarès.

A mesure que les services du munitionnaire étaient devenus moins nécessaires, les traités avaient

été attaqués à Paris avec plus d'animosité. On avait obsédé le prince d'instructions et de discussions de toute espèce. Au milieu de ces dégoûts, ayant la perspective que le service allait devenir moins coûteux, je fis proposer à S. A. R. de faire aux dépens de droits acquis la concession qu'il jugerait convenable. Mais sa loyauté reçut mal une telle proposition : « M. Ouvrard n'a-t-il donc plus » confiance en ma signature, dit le prince; je ne » veux pas plus subir le sacrifice de ses droits que » lui imposer une avanie; je payerai ce qu'on ne » lui payera pas. »

Tel fut le langage du prince généralissime et sans doute sa réponse aux instructions ministérielles.

Peu de jours après, nous arrivâmes à Madrid. La maison que j'occupais lors de notre premier passage avait été destinée au prince de Carignan. La paix faite, mon séjour pouvant se prolonger, il me parut convenable de ne point faire subir aux habitans la charge de mon logement, et de prendre également à mon compte l'établissement de mon administration générale. Je louai en conséquence deux maisons; je choisis pour mon habitation l'ancien palais d'Abrantès, résidence

de l'ambassade de France sous M. de Montmorin, et arrangé à la française par cet ambassadeur. Cet hôtel, situé rue d'Alcala dans le plus beau quartier de Madrid, avait des écuries pour deux cents chevaux, et des remises pour soixante voitures; des jardins d'environ cinq arpens complétaient de vastes dépendances; ils étaient partagés en grands carrés bordés de buis, à l'ancienne mode française, avec des corbeilles de fleurs au milieu; de nombreuses rigoles pratiquées en tout sens recevaient les eaux pour l'arrosement; le bassin d'irrigation était rempli par une de ces machines connues sous le nom de roue persane; de beaux arbres étaient distribués de manière à offrir l'aspect d'un verger. Il manquait à ce tableau une de ces riches pelouses qui sont l'ornement des jardins anglais. On avait fait en ce genre plusieurs essais inutiles; l'ambassade anglaise n'avait pas été plus heureuse dans ses tentavives.

Je fis lever, au bord du Manzanarès, des carrés de gazon que je fis plaquer dans l'espace d'un arpent, et, avec l'arrosement en usage, je parvins à le faire prendre et à l'entretenir, quoiqu'il fût exposé au midi, et entouré de murs très-élevés. Ce tapis vert, bien entretenu, est encore aujour-

d'hui, m'a-t-on dit, un objet d'étonnement, et fait l'agrément de l'habitation que j'ai cédée à la légation russe.

Le prince ne resta que peu de jours à Madrid; il se hâta de partir pour revenir en France. La mission que le roi son oncle lui avait confiée était accomplie; Ferdinand était libre; mais une autre mission que sa générosité s'était imposée, cette espérance de rétablir l'ordre et la paix dans un pays si cruellement agité, qu'elle était loin d'être réalisée! Elle aurait pu l'être par les mesures qu'il avait adoptées; mais une volonté ennemie avait détruit son ouvrage. Sans doute, si ses vues pacifiques n'avaient point rencontré, dans le fatal aveuglement de M. de Villèle, un invincible obstacle, Madrid, à son retour, lui eût offert un spectacle de joie et de réconciliation qu'il eût contemplé avec délices, et il eût volontiers prolongé son séjour au milieu d'un peuple préservé par lui des dangers de l'anarchie et des fureurs de la réaction. Mais on n'avait pas voulu qu'il jouît d'un bonheur si digne de lui; attristé d'une gloire que la politique s'efforçait de couvrir d'un crêpe funèbre, il ne lui restait plus qu'à fuir un pays que sa magnanimité n'avait pu

sauver. Au lieu de l'ordonnance d'Andujar, inspiration d'une haute sagesse, tout présageait à la Péninsule le code sanglant de l'intolérance et de l'anarchie. En voyant le prince s'éloigner, les amis de l'ordre et de la modération perdirent leur dernière espérance ; leurs adversaires au contraire se crurent assurés du triomphe, et si la joie des fanatiques maîtres des conseils de Ferdinand ne fut pas complète, c'est qu'ils auraient voulu voir nos troupes suivre de près leur auguste général : l'armée d'occupation leur semblait une intervention nouvelle contre leurs vengeances.

Mes anciennes relations avec les principales familles de l'Espagne, l'influence que j'avais conservée auprès des personnes qui allaient revenir avec S. M., me permettaient de parler de modération et de pacification ; mes intérêts et le désir de faire prévaloir mes projets sur les Amériques, me portèrent à ouvrir une grande maison et à tenir de nombreuses et de fréquentes réunions. Dans ce but, j'avais engagé ma famille à venir me rejoindre à Madrid pour y passer quelques mois.

A cette époque, Riego était encore sous la pro-

tection de nos troupes et conservait quelque espoir de sortir d'Espagne; mais réclamé par les volontaires royaux comme leur prisonnier, il leur fut bientôt remis; dès lors il se regarda comme perdu, mais au milieu des cris de *muara* qui accompagnaient cette remise peut-être trop peu réfléchie, puisqu'il se trouvait par le fait sous la sauvegarde de la France, le général de l'île de Léon reporté par la pensée aux jours des *viva Riego*, parut peu comprendre qu'en révolution on peut être le même jour l'idole et la victime du peuple, et qu'il n'est qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne. Conduit en poste à Madrid, on s'empressa de le juger et de l'exécuter avant l'arrivée du roi; après les trois jours de chapelle, vêtu d'un *san-benito* blanc, il fut mené à la potence dans un panier traîné par un âne. Des hommes de la confrérie de la charité accompagnèrent le panier qu'ils soulevaient à quelques pouces de terre. Cette exécution se passa au milieu d'une population silencieuse qui pendant toute la journée vint repaître sa joie ou ses regrets du spectacle de ce corps suspendu, triste dénoûment d'une campagne qui avait commencé sous de meilleurs auspices. Qui eût dit à Andujar que le

triomphe de nos armes serait couronné par des supplices! Les chefs constitutionnels dont on était maître, réunis sur le passage du roi pour entendre de sa bouche les paroles d'un généreux pardon, eussent formé un plus digne cortége à l'entrée triomphale de ce prince dans sa capitale. Mais il fallait de la grandeur d'âme pour concevoir de telles pensées de clémence et de réconciliation, et le prince généralissime, au milieu de tant de haines et de tant d'ambitions déchaînées, sembla posséder seul cette vertu de son illustre aïeul.

L'entrée du roi dans la capitale des Espagnes fut froide et sérieuse, malgré tout ce qu'on avait fait pour donner du mouvement et un air de fête à la population. Un char préparé à la hâte, et plutôt à l'usage de l'opéra que d'une entrée royale, porta le roi et la reine, qu'un valet de pied placé derrière leurs majestés garantissait mal de la pluie, avec une espèce d'ombrelle. Les démonstrations qui éclatèrent sur son passage annonçaient plutôt la victoire d'un parti que la joie d'un peuple retrouvant, dans la présence de son roi, le gage de sa tranquillité présente et de sa sécurité à venir.

La régence formée à l'arrivée du prince à

Madrid, cessa ses fonctions. Le roi composa son ministère de divers membres de cette régence : M. Victor Saez en fut le principal ministre et M. Erro eut le portefeuille des finances. M. le duc de l'Infantado jouissant de toute la faveur du roi, restait placé entre S. M. et le conseil.

M. Ugarte, agent d'affaires à Madrid, avancé dans les bonnes grâces de Ferdinand par la légation russe, avait pendant la révolution accru sa faveur et acquis quelque importance par des services rendus personnellement à S. M.; admis dans son intimité, il avait ses entrées à toute heure par une porte particulière, et rarement le coucher avait lieu sans que ce favori eût fait la cour au maître.

M. Ugarte est un homme de quarante-cinq à cinquante ans, dont la physionomie annonce plutôt ce qu'on appelle du bon sens que les qualités qui font un ministre homme d'état; malgré sa position, soit par calcul, soit par goût, il occupait un appartement très-modeste à Madrid, au second étage d'une maison voisine de la mienne. Appréciant l'influence qu'une sorte d'habitude lui donnait sur l'esprit du roi, je voulus connaître quelles pouvaient être ses vues poli-

tiques. Je ne tardai pas à m'apercevoir que M. Ugarte, par reconnaissance ou par conviction, était partisan bien prononcé de l'influence russe; voici son raisonnement: « La France et l'Angle-
» terre ont toujours des intérêts en jeu avec l'Es-
» pagne et des exigences à lui imposer; la Russie
» au contraire, hors de tout contact avec elle, n'a
» rien à lui demander et ne peut exercer à son
» égard qu'une intervention purement officieuse;
» de même que l'Autriche tire son principal appui
» de l'Angleterre, l'Espagne doit emprunter le sien
» de la Russie, dont l'influence continentale peut
» la garantir de la domination des deux autres. »

Vers la fin de la semaine, continuèrent les fêtes de l'entrée de LL. MM., qui, suivant l'usage, durèrent trois jours; elles furent tumultueuses sans gaîté, et les acclamations de la joie ne furent que trop mêlées de ces clameurs sinistres, qui annoncent un peuple en proie aux discordes civiles.

Le dernier jour, ma famille arriva à Madrid. M. de Rochechouart, avant son départ de Paris, avait reçu la visite d'une personne en relation avec Mac-Grégor, Écossais d'origine, un des officiers supérieurs de la guerre de l'indépendance. Ce général avait cru pouvoir profiter de ma position

auprès du gouvernement espagnol, pour ouvrir par mon intermédiaire des négociations, dans le but de faire reconnaître, par la cour de Madrid, la légitimité des possessions concédées ou conquises par lui dans le royaume de Poyais, confinant aux états de la Colombie; Mac-Grégor offrait de payer dix millions pour sa légitimation. Je crus entrevoir qu'au moyen de cette reconnaissance, Mac-Grégor se proposait d'aliéner tout ou partie de ses propriétés et qu'à l'aide du prestige qui environnait alors ce genre de spéculations, il comptait réunir un grand nombre d'intéressés et enlever ainsi des capitaux qui auraient sans doute laissé des regrets à ceux qui les auraient aventurés. Je donnai donc peu d'attention à ce projet, qui se trouvait absorbé dans mes vues générales sur les Amériques.

Tout le corps diplomatique était réuni à Madrid. Sir William A'Court, que je voyais souvent chez lui ou chez moi, continuait de se montrer très-attentif à tout ce qui pouvait concerner les Amériques. C'était toujours pour lui la même question et le même sujet d'opposition.

Dès Tolosa, j'avais écrit à Vienne à David Parish, ancien agent principal de ma société avec Charles IV pour l'exploitation des Amériques,

intéressé dans la maison Friès; il me parut que sa position était fausse et devait le déterminer à venir me joindre en Espagne, où j'espérais profiter de ses lumières et de son expérience. Il quitta Vienne et passa à Paris, où M. Rotschild le chargea de traiter pour son compte l'emprunt de Portugal; mais l'ancien munitionnaire général des armées portugaises, en 1808, riche de vingt-cinq à trente millions, ministre des finances alors, donna la préférence à une maison portugaise qui offrait des conditions meilleures.

De retour de Lisbonne à Madrid, David Parish vint m'offrir ses services; ses liaisons avec sir William A'court et avec l'ambassadeur d'Autriche me mirent bientôt au courant de tous les obstacles que devait rencontrer la formation de la compagnie du Nouveau-Monde. D'un autre côté, le ministère Espagnol à peine organisé n'avait aucune consistance. Ballotté entre la France et l'Angleterre, qui se disputaient la prépondérance dans les conseils du roi, il ne trouvait dans les dispositions officieuses de la Russie aucune assistanee efficace, aucune direction utile. Condamné à l'inaction par l'absence de tout système arrêté et par de continuelles inquiétudes sur la durée de son existence, il devenait

impossible de rien entamer ni de rien conclure avec lui. Je fus, dès ma première audience, ajourné à peu près indéfiniment.

A cette époque, M. de Martignac, commissaire du roi près la régence, ayant terminé sa mission et reçu de S. M. Ferdinand le grand cordon de Charles III en témoignage de satisfaction, partit pour Paris.

A l'occasion des fêtes qui eurent lieu alors, je donnai un grand bal où se trouva réuni, au nombre de cinq à six cents personnes, tout ce qui appartenait à la haute société et à l'armée. Si les Espagnols, naturellement sobres, se refusent à la gêne des dîners de cérémonie, il n'en est pas de même quand il s'agit d'un bal suivi d'un souper. Ils aiment à prolonger ces fêtes jusqu'au jour, et ce peuple si ami du repos voit toujours avec regret l'heure qui met fin à l'agitation de la nuit.

Ces réunions avaient d'autant plus de charmes pour moi que les jeunes personnes les plus agréables me rappelaient leurs mères, qui en 1804 faisaient l'ornement de mes fêtes.

Le duc de l'Infantado et d'autres membres du ministère assistèrent à cette fête, et si, à l'instar de la cour des Tuileries en 1815, on se fût un peu

relâché sur l'étiquette, il m'est permis de croire que les princes et princesses de la famille royale d'Espagne auraient honoré ces réunions de leur présence. On jugera aisément tout ce que l'esprit de conciliation pouvait gagner dans ces rapprochemens, et combien l'habitude et le goût du plaisir pouvaient émousser de ressentimens que l'isolement devait fomenter et accroître.

Un esprit naturel, très-vif, très-brillant, tient lieu aux femmes Espagnoles de l'instruction qui leur manque, et donne à leur conversation un naturel, un abandon dont le charme disparaîtrait peut-être sous le vernis monotone d'une éducation plus soignée. L'orgueil des hommes, qui trouvent que même ne sachant pas lire elles en savent encore trop, se prête moins que chez nous à les mêler aux affaires générales; aussi n'y a-t-il pour elles dans la société qu'une affaire, qu'un instinct, le désir de plaire. Dès qu'elles paraissent dans un cercle, leur regard cherche à pénétrer l'impression qu'elles ont produite : elles ne s'offensent que de la timidité et du retard qu'un homme peut mettre à leur déclarer le sentiment qu'elles inspirent. Dès le premier entretien on s'est compris; mais les rapports qui en sont la suite ne durent d'ordinaire

qu'aussi long-temps que la vivacité du sentiment qui les a fait naître se soutient. Comme, dans les idées des artistes grecs, la force était une des conditions de la beauté, de même chez les Espagnoles, toutes de sensations, l'être faible est à peine compté au nombre des hommes.

Ce qu'on appelle la société, chez nous, n'est dans ce pays, où l'on ne fait pas de visite et où l'on repousse la gêne de recevoir chez soi, autre chose que la réunion de deux personnes. Il y a bien quelques réunions dites *tertulias*, mais c'est dans des lieux où l'on est admis sans façon; une lumière incertaine favorise, autant qu'on peut le désirer, les conversations particulières dont l'amour seul fait les frais. Ce sentiment est un besoin si impérieux pour les femmes de ce pays, qu'il échappe à la prescription de l'âge. Je vis dans une de ces réunions la comtesse de***, âgée de soixante-neuf ans : c'était la plus aimable vieille qu'on pût rencontrer : « Voyez, me dit-elle, cette dame » qui n'a pas moins d'un demi-siècle, ce *cavallero* » qui entre, est son amant; et cette autre, qui » compte plus de soixante ans, a aussi le sien : » attendez un peu, je vais vous montrer le mien. » Dans un pays où l'amour est la seule occupation

de la plupart des femmes, il ne faut pas s'étonner qu'elles cherchent à prolonger au delà du terme fixé par la nature les douceurs de cette passion, seul aliment qui reste à l'activité de leur imagination.

Le train de ma maison était considérable et calculé convenablement sur les bénéfices de mon entreprise. Dans cette position et au milieu des embarras que les grandes fortunes éprouvaient, on venait m'offrir l'acquisition de diamans, perles, pierres et tableaux d'un choix rare ou même impossible à trouver ailleurs qu'en Espagne.

Je chargeai M. Feburier, français, ancien joaillier de la cour de Versailles, établi depuis longtemps à Madrid, où il faisait commerce de joaillerie, de me composer deux belles parures pour mes deux filles. Ce cadeau si naturel est devenu une circonstance grave dans le procès des marchés de Bayonne; à tel point qu'il a fallu la représentation des objets, les factures et les preuves matérielles de la remise à mes filles, pour faire cesser d'injurieux soupçons élevés sur une dame de la cour, dont le mari avait été employé durant la campagne, et qui avait paru à un bal avec une riche parure.

Le prince avait reçu, au moment de son départ de Madrid, de nouvelles instructions ministérielles pour la résiliation des marchés; il m'avait fait de nouveau demander des propositions : j'avais répondu comme peu de jours avant, que la campagne étant finie, j'étais prêt à abandonner mes traités pour le temps qu'ils avaient à courir pendant toute la durée de l'occupation, quoique cette époque de paix et de tranquillité fût beaucoup plus favorable à mes intérêts; je demandai que la convention de Madrid, du 26 juillet, fût considérée comme non-avenue, et que les différences entre les prix stipulés dans cette convention et ceux de Bayonne me fussent immédiatement payés. Ces propositions furent transmises de suite, à Paris, au ministre de la guerre et au président du conseil, qui prirent les ordres du roi, et délibérèrent en conseil l'ordonnance suivante.

« Au grand quartier général à Briviesca, 14 novembre 1823.

» Nous, Louis-Antoine d'Artois, fils de France, duc d'Angoulême, etc.

» Considérant, qu'en vertu du traité d'occupation qui doit être incessamment conclu entre S. M. catholique et S. M. très-chrétienne, les

subsistances, les fourrages, le chauffage, et les transports nécessaires aux troupes de l'armée d'occupation, dont le sieur Ouvrard, munitionnaire général de l'armée, a l'entreprise, aux termes de ses traités du 5 avril 1823, devront désormais être à la charge du gouvernement espagnol; et voulant donner au munitionnaire général tout à la fois une preuve de notre satisfaction sur la manière dont son service a été exécuté, et une indemnité pour la cessation prématurée de ses marchés, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Article Ier. Les fournitures de toute espèce, à exécuter en vertu des traités du 5 avril, et les articles supplémentaires du 2 mai, cesseront à dater du 1er. janvier prochain. Elles seront, pour toute la durée du service du munitionnaire général, liquidées et soldées d'après les prix et les conditions desdits traités.

» II. Toutes décisions relatives aux fournitures de l'armée, intervenues postérieurement aux traités du 5 avril, et aux articles supplémentaires du 2 mai, sont et demeurent rapportées.

» III. Une ampliation de la présente ordon-

nance, signée de nous, sera remise au munitionnaire général.

» *Signé*, LOUIS-ANTOINE. »

M. le major général, en me transmettant cet acte pour y donner mon adhésion, m'écrivit le 17 novembre 1823.

« Monsieur le munitionnaire général,

» Je vous remets ci-joint copie d'une ordonnance
» rendue par S. A. R. le 14 du courant, ayant pour
» but la résiliation de vos marchés des subsistances
» et des transports, au 1er. janvier prochain.

» La proposition que vous aviez soumise, à cet
» égard, à S. A. R., au moment de son départ de
» Madrid, a été envoyée par elle à Paris. Le mi-
» nistre de la guerre et le président du conseil
» des ministres ont pris à ce sujet les ordres de
» sa majesté, et le projet d'ordonnance, dont je
» vous remets une copie, a été adressé à S. A. R.,
» qui l'a revêtu de sa signature.

» Je suis chargé, monsieur, de vous demander
» votre adhésion aux conditions exprimées dans
» cette ordonnance. S. A. R. veut employer ce
» moyen régulier de terminer une affaire qui a

» donné lieu à tant de discussions. Si vous me » remettez cet acte, tout sera terminé et scrupu- » leusement observé par le gouvernement, et mon- » seigneur n'aura plus de décision contestée ni » contestable.

» Si l'on demande en ce moment la résiliation » de vos marchés, c'est que l'effet d'une force ma- » jeure, et le cours d'événemens imprévus récla- » ment impérieusement cette mesure. Vous le » reconnaissez vous-même, et je suis bien persuadé » que vous vous empresserez de m'apporter l'acte » d'adhésion que S. A. R. désire recevoir de vous.

» Recevez, monsieur, etc.

» Le major général,

» Comte Guilleminot. »

La rédaction de l'ordonnance a été le sujet d'une grande controverse au procès. L'instruction m'a appris que le ministère n'en avait arrêté que les articles, laissant à la sagesse du prince, seul juge des services rendus par le munitionnaire, la faculté d'exprimer, dans un préambule, la satisfaction qu'il en avait éprouvée. Le ministère public a prétendu que j'avais rédigé ce préambule. J'ai repoussé une telle allégation, injurieuse pour le

prince, et bientôt abandonnée par le fonctionnaire qui l'avait avancée [1]. Sans doute ce haut témoignage de la confiance d'un prince si renommé par sa loyauté m'a pleinement satisfait; mais, ainsi que je l'ai dit dans l'instruction judiciaire, s'il m'eût laissé quelque chose à désirer, si au milieu de tant de titres, de récompenses et de décorations accordés dans le cours et à la fin de la campagne par les deux gouvernemens, pour des services moins importans, auxquels il m'était bien permis d'assimiler ceux que j'avais rendus; si, dis-je, tout ce que j'avais improvisé à Tolosa pour la marche de l'armée, m'avait inspiré la confiance de solliciter quelque dignité et un titre qui en perpétuât le souvenir dans ma famille, qui pourrait aujourd'hui, avec la notoriété qu'a acquis cet important service, trouver ma demande ambitieuse et rire de cette prétention? mais je ne suis pas plus sujet à la maladie des titres qu'à celle des dignités. J'ai négligé de donner mes prénoms en 1804, pour être compris parmi les membres de la Légion-d'Honneur, comme banquier du trésor. A Madrid, en 1805, au milieu de

[1] Réquisitoire de M. Bellart, page 58.

la faveur dont je jouissais à la cour de Charles IV, je suis resté indifférent à tous ces honneurs auxquels j'aurais pu prétendre. Sous le ministère de M. le duc de Richelieu, lorsque M. Alexandre Greffulh provoquait une souscription pour élever une colonne au fondateur du crédit public, j'ambitionnai pour toute récompense honorifique le succès de l'opération. Ce fut une faute, sans doute, puisque, se méprenant sur mon indifférence, on s'est cru autorisé à n'avoir pour moi aucun des égards qu'on a accordés au rang et aux honneurs de mes co-inculpés.

L'esprit du préambule aurait dû être une sorte de traité de paix, ou du moins une armistice entre le ministère et le munitionnaire; mais, loin de là, le ministère m'a livré à l'animadversion de toutes les opinions, et, à l'aide de préventions qu'il avait répandues, a continué ses hostilités, sans tenir compte de l'ordonnance de Briviesca et de sa propre correspondance. Qu'on lise attentivement la lettre suivante du major général à l'intendant en chef, dont copie légale m'a été remise en échange de mon acte d'adhésion :

« Les instructions confidentielles de S. A. R., » en me transmettant cette ordonnance, étaient

» de provoquer un acte d'adhésion de M. Ouvrard.
» Ces instructions, d'accord avec celles du minis-
» tère, expriment l'intention que désormais les
» conditions rappelées dans cette ordonnance ne
» soient plus sujettes à discussion, et elles por-
» tent textuellement que si M. Ouvrard remet
» l'acte d'adhésion qui lui est demandé, tout sera
» terminé et scrupuleusement observé par le gou-
» vernement, monseigneur n'ayant plus de dé-
» cision contestée ni contestable. M. Ouvrard a
» remis cette adhésion. »

Ce n'était pas une simple question d'intérêt pour moi que l'exécution des traités du 5 avril; c'était une question d'honneur.

Munitionnaire général en l'an VIII (1800), j'avais vu, comme aujourd'hui, la malveillance envieuse provoquer l'ingratitude et la persécution du gouvernement à mon égard, mais le directeur en chef des services de la marine à Brest, M. de Courson[1], homme d'une probité et d'une loyauté inattaquables, sauva le crédit de l'administration, en rappelant des faits que l'on feignait d'ignorer, ou

[1] Actuellement maître des requêtes, directeur général des subsistances de la marine.

qu'on eût voulu laisser oublier. Voici l'extrait de son rapport au conseil de la marine :

« Vous savez, citoyen, combien le service des » vivres a été pénible et considérable dans l'an VIII. » Toutes les forces navales de la république étaient » réunies à Brest ; le munitionnaire y était sur- » chargé du service des subsistances militaires, et » souvent de celui des hôpitaux, par l'impuissance » absolue où les deux administrations se trouvaient ; » et les Anglais nous bloquaient avec une persé- » vérance et un succès désespérant. Dans cette » situation critique, tout ce que l'expérience, le » dévouement et l'activité peuvent imaginer de » ressources et de moyens fut mis en usage avec » une entière abnégation des intérêts du munition- » naire. Tous les approvisionnemens du pays fu- » rent acquis à tous prix ; des transports par terre » furent organisés sur tous les points à cent cin- » quante lieues de rayon, et, grâce aux secours » et à la protection vigoureuse des chefs de port, » aux ressources et aux sacrifices du munitionnaire, » les projets des ennemis furent déjoués, et le » port de Brest préservé d'une famine qui parais- » sait inévitable. »

Dans cette situation, loin de me prévaloir, pour

alléger mes sacrifices, de mes droits sur les vivres de retour, j'en fis l'entier abandon, quoiqu'ils dussent me rapporter plus de dix-huit cent mille francs. Le conseil de la marine, formé en commission d'enquête par le premier consul, malgré mon état d'arrestation, s'exprima en ces termes sur cet acte de désintéressement[1].

« Le président ramène l'attention du conseil sur » l'article du rapport fait par le citoyen Courson, » dans lequel le directeur traite l'important ob- » jet des seize cent mille rations ordonnées pour » la subsistance journalière de l'armée. Ces rations » ainsi qu'une grande quantité d'autres destinées » pour campagne, ont été prises sur les vivres rap- » portés de la mer par la flotte aux ordres de » l'amiral Bruix, et n'ont pas été revendiquées par » le munitionnaire, bien qu'il en eût positivement » le droit aux termes de son traité.

» Le conseil, uniquement dirigé dans ses inten- » tions par les principes d'une austère équité, » reconnaît que le munitionnaire, en se désistant » d'une prérogative qui ne lui pouvait être con- » testée, a fait à l'état l'abandon d'un bénéfice

[1] Extrait de la délibération du conseil d'administration de la marine du 7 germinal an IX.

» immense et certain, qui a tourné exclusivement
» et tout entier au profit du trésor public. Une
» preuve de désintéressement aussi rare doit lui
» garantir la confiance que ce dévouement, dont
» il ne cesse d'offrir des témoignages irrécusables,
» est fait pour inspirer.

» Avant de lever la séance, le conseil, pénétré
» de la justesse des raisonnemens et de l'authen-
» ticité des titres que le citoyen Courson a fait
» valoir dans le cours de la délibération, donne aux
» talens et à la loyauté de ce directeur, au zèle
» soutenu et aux puissans efforts du munitionnaire
» l'approbation et les éloges qu'ils méritent.

» Il ordonne que les rapports avec les certificats
» et l'état général au soutien seront déposés aux
» archives et qu'il en sera envoyé copie au ministre
» à l'appui des résultats du conseil. »

(*Suivent les signatures des douze chefs de l'administration civile et militaire.*)

CAFARELLI, *Président.*

Les rapports de tous les ports furent unanimes et non moins honorables; le commissaire de Lorient, l'amiral Decrès, fut le seul qui joua à cette époque le rôle que M. Daru a répété en 1824, et le ministère

de la marine fut peut-être la récompense de son opposition intéressée.

En rapportant les circonstances qui amenèrent l'ordonnance de Briviesca, en retraçant tous les dégoûts dont j'ai été abreuvé, un sentiment bien naturel m'a conduit à rappeler ces témoignages honorables qui me furent décernés à une époque où, sans trouver plus de bienveillance dans le gouvernement, je trouvai du moins plus de justice dans ses delégués.

Je reprends maintenant le cours des événemens que cette digression m'a fait suspendre un moment.

Un morne silence succéda au bruit des fêtes; l'aspect de Madrid devint sombre et menaçant; la défiance et le soupçon se glissèrent peu à peu dans le sein des familles : personne n'osait ouvrir sa maison et recevoir du monde; la terreur des cachots semblait passée dans tous les salons. J'essayai de faire diversion à cette tristesse générale, de renouer des rapports de société entre des familles qui se fuyaient, d'émousser par un contact fréquent ces sentimens de haine et de vengeance qui ne pouvaient qu'éloigner le retour de la tranquillité en Espagne. J'invitai fréquemment chez moi à des réunions et à des fêtes tout ce qu'il y

avait de marquant dans toutes les opinions. J'étonnai même les plus hardis par le spectacle d'un bal masqué de six cents personnes, où femmes et hommes étaient en habits de caractère. L'abbé de Mézières, doté d'un riche bénéfice, jeune homme de vingt-deux ans, y parut sous un élégant habillement de femme française. Cette équipée lui valut une *admonition*, et a peut-être contribué à l'éloigner de la carrière ecclésiastique et à le faire entrer dans celle de la diplomatie.

Le général portugais Silveira, ainsi que son gendre, le général Amaranthe, entré en Espagne avec un corps de quatre mille Portugais attachés au parti de la reine, se présenta chez moi pour me proposer un emprunt, offrant pour hypothèque ses propriétés et celles de son gendre. Il entra à ce sujet dans de grands détails, pour me convaincre que, malgré leur manque de fonds, la puissance des royalistes et l'influence de la reine n'en étaient pas moins très-grandes; puis, abordant la question politique, il s'attacha à me prouver que l'Angleterre, ennemie des royalistes espagnols et portugais, se jouait de la France qui, de son côté, méconnaissait ses intérêts. « Tous les efforts du cabinet des Tuileries devraient tendre,

disait-il, à entretenir des rapports avec le Portugal, propres à contrebalancer la prééminence anglaise, qui, chez nous, appuyée par des armées qu'elle peut abriter dans de fortes positions militaires, lui sert en quelque sorte de camp d'observation sur le continent. S'il n'arrive pas promptement aux affaires de France un homme d'état clairvoyant; le grand acte de la politique de Louis XIV, le pacte de famille sera détruit; l'Espagne jusqu'aux Pyrénées, réunie au Portugal, ne reconnaîtra que l'influence anglaise, tandis que le Nouveau-Monde, gouverné par l'empire du Brésil, sous la domination britannique, ne laissera aux autres puissances européennes aucun espoir de débouché pour leur population et pour leur industrie, et formera pour l'Angleterre un nouvel empire, pour lui tenir lieu de celui des Indes, qui peut lui échapper; et, en cas de guerre continentale, la France sera livrée, sans appui, à la discrétion de l'Angleterre, son ennemi naturel, et le seul qu'elle redoute réellement. »

Habitué à un exercice violent, la remise de mon service me livrait à une inaction physique, aussi contraire à mes goûts qu'à ma santé: je me procurai une meute pour chasser à cheval.

Comme la sûreté publique n'est pas garantie en Espagne, personne ne s'expose à chasser. J'ai eu l'occasion de reconnaître que cette prudence n'avait rien d'exagéré. Me trouvant en compagnie un jour à trois lieues de Madrid, dans les bois de la princesse de la Paix, nous aperçûmes, au moment d'entrer en chasse, six cavaliers qui avaient l'air de nous observer. Un d'eux s'avança rapidement vers nous et m'adressant la parole : « Monsieur, » nous venons voir votre chasse. » Leur figure sauvage, leur nombre et le lieu où nous étions, n'avaient rien de rassurant: nous montions d'excellens chevaux, la retraite nous eût été facile; mais loin d'y songer, je répondis : « Caballero, vous ne nous dérangez pas. » Ils se tinrent d'abord à une certaine distance. Comme nous nous enfoncions dans les gorges de montagnes, ces inconnus se rapprochèrent de nous, et nous laissèrent voir qu'ils étaient plutôt armés pour détrousser les voyageurs, que pour suivre une chasse. Profitant du premier défaut pour enlever nos chiens et reprendre la route de la capitale, nous apprîmes bientôt que nous avions été une partie de la journée avec une bande de voleurs.

Madame la duchesse d'Ossuna, d'une des plus

grandes maisons d'Espagne, avait rapporté d'un long séjour à Paris, où j'avais eu l'honneur de la voir souvent chez moi à la campagne, le goût des châteaux et des jardins à la française; et, comme pour faire mentir le proverbe, elle avait, à son retour, élevé à grands frais, sur la route de France, à l'Almeda, à deux lieues de Madrid, un château environné de jardins agréablement plantés. C'est dans cette habitation qu'elle eut la bonté de vouloir me rendre les fêtes que j'avais été heureux de lui offrir en France. J'y fus gracieusement accueilli avec ma famille, et présenté à sa nombreuse société. Elle rappelait avec cette sorte de plaisir que l'on éprouve à parler des dangers auxquels on a échappé, l'incendie qui troubla la fête que je donnai au directeur Barras, au château de la Grange, en face de Gros-Bois; elle s'était trop rapprochée du foyer d'une cheminée, le feu prit à sa robe de gaze et si je ne m'étais hâté de la saisir et de la rouler par terre pour étouffer le feu, elle eût été infailliblement victime de cette imprudence.

Madame d'Ossuna m'engagea à chasser dans les environs de son château, qui, traversés par la route parcourue par l'armée, offraient la sûreté qu'on ne trouvait pas ailleurs.

C'est dans ce village que je rencontrai le général Palafox, qui ne trouvait dans son exil rien de pénible que le regret de ne plus pouvoir veiller à la sûreté du roi.

Le marquis de Mataflorida vivait relégué à Madrid, aigri de plus en plus par les mauvais procédés dont on payait ses services et son dévouement. Chaque fois que j'eus occasion de le voir, je le trouvai dans un état d'irritation concentrée. Mais, à l'époque de ma dernière visite, comme il venait d'être un moment question de le porter aux affaires, il m'en parla avec la confiance d'un caractère peu accoutumé à maîtriser ses ressentimens. « On verra, me dit-il, en Espagne, un » beau feu de joie. Je me suis procuré une grande » quantité de portraits lithographiés de M. de » Villèle; dès que je serai au pouvoir, je l'adres- » serai dans toutes les villes de la Péninsule, pour » être brûlé sur la place publique. »

Le major général Guilleminot, resté à Madrid pour régulariser tous les services et tout ce qui se rattachait à l'armée, fut rappelé à Paris. M. de Rochechouart avait amené un landau qu'il me laissa. Me trouvant avoir un coupé de voyage de trop, je priai le général qui cherchait une voi-

ture, de ramener la mienne à Paris; elle fut remise chez moi le lendemain de son arrivée; mais la malveillance était déjà si active et la crédulité publique si avide des moindres indices, que cette voiture a figuré au procès comme un moyen de corruption.

Le général, durant toute la campagne, dînait tous les jours chez le prince. La table de sa maison n'en était pas moins nombreuse; elle réunissait tous les officiers de l'état major; elle était desservie avec toutes les rations auxquelles chacun avait droit selon son grade. Mais comme le bœuf revenait trop souvent, le maître d'hôtel traitait avec mes agens pour le remplacer par du veau; et, comme cette ration coûtait davantage, il s'est trouvé dans les pièces, des acquits montant à quelques cents francs pour la différence : cette circonstance est aussi devenue le sujet de dénonciations qui ont appelé l'investigation scrupuleuse de la justice. Enfin au départ du major général et de plusieurs de ses officiers, j'avais acheté plusieurs des chevaux dont ils n'avaient plus besoin pour remplacer les miens usés pendant la campagne : comme tout devait être érigé en moyen de corruption, on a examiné attentivement si j'avais

eu besoin d'un cheval du général Guilleminot payé 1,500 francs, et si ce prix n'avait pas été exagéré et calculé dans des vues coupables.

Voulant mettre un terme aux prétentions des créanciers espagnols et leur rendre la justice à laquelle ils avaient droit, je fis publier un avis dans les journaux de la Péninsule pour prévenir les créanciers qu'ils eussent à produire dans le délai de trois mois, les titres de leurs créances. J'écrivis dans ce sens à M. le marquis de Talaru, ambassadeur de France, pour lui demander de provoquer du gouvernement espagnol une cédule à cet égard. Il me répondit qu'il avait transmis une demande au gouvernement espagnol.

Le général Bourmont prit le commandement de l'armée d'occupation qu'il conserva jusqu'à l'arrivée du général Digeon.

A cette époque, le prince généralissime était arrivé à Paris où des fêtes générales avaient célébré ses triomphes et sa gloire. M. le général Pozzo di Borgo fut envoyé par la cour de Russie pour féliciter Ferdinand sur son rétablissement dans son autorité légitime. Ce ministre, précédé de sa réputation d'habileté, ne parut pas sans exciter quelque défiance. Je donnai à cette occasion un dîner diplo-

matique. A la fin du repas, j'entrai en explication avec sir William A'Court au sujet des Amériques: nous discutions assez chaudement, et quand je lui fis observer que l'Angleterre dans cette question me paraissait agir trop vite, et préparer pour l'Europe et pour elle-même de grands embarras, ce ministre me dit avec énergie: « Dans trois mois » l'Angleterre aura reconnu l'indépendance des » nouveaux états d'Amérique. » Le général Pozzo di Borgo qui prenait du café un peu éloigné de nous, et qui jusque là était resté étranger à la conversation, s'avança vivement, et dit d'une voix élevée: « Nous verrons! » M. le marquis de Talaru garda le silence.

Dans cette situation il était aisé de prévoir ce qui allait se passer sur les places de Londres et des grandes capitales de l'Europe. Le ministère français avait beau protester contre un avenir qui s'annonçait sous de si sombres couleurs, la force des choses garantissait assez qu'il ne tarderait pas à perdre ces illusions, ou à subir la triste épreuve de son inexpérience,

Les nouvelles de Paris annonçaient depuis plusieurs jours : 1°. que des arrangemens allaient être réglés avec les gouvernemens des états nou-

veaux d'Amérique; 2°. qu'un projet de loi pour le remboursement du capital des rentes serait proposé dans la session; 3°. enfin qu'une loi fixerait l'indemnité à accorder aux émigrés et autres victimes de la révolution.

Quant à la première de ces nouvelles, ce qui venait de se passer chez moi entre sir William A'Court et le ministre de Russie suffisait pour me la faire regarder comme peu probable, et ce doute acquérait plus de force par le caractère du président du conseil, dont le fond est tout d'expectative. Il en était autrement pour la question du remboursement des rentes : l'ignorance donne de la présomption; et la présomption ne se jette pas avec moins d'ardeur au devant des idées qu'on a reçues des autres, qu'au devant des siennes propres.

L'indemnité des émigrés était désirée par tous les amis de la justice; mais comment croire que des intérêts aussi sacrés seraient soumis aux chances d'opérations financières mal combinées.

Le discours du trône, le 23 mars 1824, à l'ouverture des chambres législatives, vint proclamer la réconciliation de l'Espagne avec l'Europe : « Ce » triomphe, disait S. M., qui offre à l'ordre social

» de si sûres garanties, est dû à la discipline et à
» la bravoure d'une armée française conduite par
» mon fils avec autant de sagesse que de vaillance. »
Pourquoi fallait-il qu'à côté d'une déclaration aussi franche, aussi noble, j'eusse à opposer tant de justes réclamations contre un ministère qui s'était montré si imprévoyant dans la question de la guerre et si hostile envers le prince qui avait triomphé de tous les obstacles.

Le discours du trône terminait en révélant à la France tout ce qu'elle avait à craindre des faux calculs de la science financière du ministre dirigeant.

Dès le 26 février 1824, j'avais écrit à mon correspondant[1], à Paris : « Les journaux parlent
» d'un projet de réduction à quatre. Quoique la
» rente me semble déjà élevée, elle ne l'est pas
» assez pour le succès de cette opération. Je ne crois
» pas d'ailleurs qu'on s'y soit préparé, et c'est une
» chose cependant qu'on ne peut tenter qu'à coup
» sûr. Ce moment est une grande époque d'ob-
» servation pour tout spéculateur. . . . . »

[1] Ce correspondant, qui avait adopté avec moi l'usage de numéroter ses lettres, a été l'objet d'une grande investigation judiciaire.

Sous la présidence de M. de Richelieu j'aurais pu écrire sans crainte les lignes qu'on vient de lire. Sa loyauté repoussait les communications d'une inquisition qui l'attristait toujours en mettant sous ses yeux les secrets des simples particuliers placés sous la protection des lois, et qui sont violés à chaque instant chez nous avec autant d'impudeur que d'impunité.

Je voudrais penser que M. de Villèle avait à cet égard les principes de M. de Richelieu et de tous les hommes d'honneur qui ont voté la loi de 1791, contre la violation du secret des lettres.

Mais on verra bientôt que j'ai été fondé à ne pas prendre de lui une si haute opinion, et à croire que sa manière d'envisager les devoirs de l'homme d'état, n'était pas celle des Richelieu et des Malesherbes..... L'estafette m'apporta l'avis suivant : « Paris le 27 mai. MM. Rothschild réunis » à une compagnie française, et Baring réunis à » une compagnie anglaise, ont souscrit, lundi » soir 22 courant, avec le ministre des finances, » un traité par lequel ils s'obligent à fournir au » gouvernement tous les fonds nécessaires au » remboursement de la dette, c'est-à-dire tout

» ce que ne prendront pas les porteurs d'in-
» scriptions. » Quoiqu'il fût à supposer que tant d'hommes graves avaient examiné, prévu, calculé mûrement toutes les éventualités, toutes les chances d'une mesure dont la non-réussite devait avoir pour eux des conséquences funestes et inexorables, je n'en persistai pas moins dans mes premières idées.

Je donnai ordre à MM. Ricardo, de Londres, de vendre pour mon compte cinq cent mille liv. sterling, au cours (alors 95 environ), et à mon agent de change à Paris, un million de rentes, tiers consolidé.

La position de la maison Goldschmidt, sa rivalité avec Rothschild, le désir qu'elle avait souvent exprimé de se lier avec moi, et de prendre part aux opérations que je confiais à MM. Baring, me firent penser que je pourrais la faire entrer dans une large combinaison, pour enlever à MM. Rothschild des bénéfices qu'ils ont dus aux circonstances.

J'expliquai ainsi particulièrement mon opération au chef de cette maison.

« Votre gouvernement, si j'ai bien compris sir William A'Court, veut suivre, dans la ques-

tion des Amériques, une conduite qui fait craindre de trouver dans le cabinet de Saint-Pétersbourg une résistance qui pourrait compromettre l'état de paix.

» D'un autre côté, la réduction de la rente en France, malgré l'association des compagnies françaises et étrangères, me paraît plus hardie qu'assurée. Réduire le taux de l'intérêt est sans doute une chose utile; mais il ne faudrait pas la tenter prématurément. On oublie trop vite que ce n'est que par des créations de rentes qu'on a remplacé, et au delà, le numéraire sorti de France par l'imposition extraordiuaire des alliés. On semble ne tenir aucun compte de 240 millions à payer encore sur les rentes qu'on veut rembourser.

» L'étranger a au moins 30 millions de nos fonds ainsi répartis : L'Angleterre 15 millions, Hollande et Allemagne 5 millions, Suisse et Genève 10 millions.

» Ainsi, faire la réduction fondée sur l'abondance des capitaux, sans tenir compte de la retraite du numéraire par les ventes que cette réduction provoquera, n'est-ce pas s'exposer aux plus grands embarras. On va agiter toute la

nation entière; elle vendra tant qu'il y aura un cours au-dessus du pair et ensuite au-dessous. Vous serez frappé, sans doute, comme moi, de la légèreté avec laquelle une si grande mesure a été improvisée. L'annonce de l'indemnité aux émigrés est un nouveau coup porté à la mesure : elle devait venir avant ou après; mais elle ne pouvait pas être mêlée à ce grand essai sur le crédit public.

» Si les principes de votre ministère triomphent dans la question des Amériques, il est probable que l'opinion nationale qui aura provoqué chez vous cette détermination se livrera, outre mesure, à toutes les illusions que réveillent les noms de Mexique, de Pérou, les mots de mines d'or et d'argent; et que chaque spéculateur, craignant d'arriver trop tard, s'empressera d'y exporter des capitaux dont les retours seront très-lents et occasioneront sur tous les fonds publics en Europe une baisse considérable.

» On serait encore plus mal placé si la Russie, voulant soutenir les prétentions de l'Espagne, faisait de son opposition une question de Sainte-Alliance, et le prétexte d'un nouveau blocus continental.

» Ainsi, dans l'une ou l'autre hypothèse, et aux

prix où sont montés les fonds anglais, comme ceux du continent, le moment me paraît décisif pour une grande opération.

» Vous avez vu les Rothschild, de simples marchands de matières d'or et d'argent, faire une grande fortune; mais comme le hasard a plus fait pour ces banquiers des souverains de l'Europe que leur propre habileté, il est à présumer qu'ils ne changeront pas de direction, et que, soit amour-propre, soit l'effet des opérations auxquelles ils sont liés, possédant de grands capitaux, et en représentant de plus grands encore, ils ont bien pu contribuer à produire une forte hausse; mais aujourd'hui ils sont obligés de la soutenir et d'acheter les rentes qui seront offertes. Un mouvement contraire de leur part, en jetant l'alarme, en précipiterait le cours et leur serait nuisible.

» C'est donc ici une occasion rare, en pariant pour la baisse, de rencontrer un partner capable de payer; le jeu à la baisse a ce désavantage qu'on a souvent affaire à des personnes insolvables qui n'ont pas encore fait assez de bénéfices, lorsque jouant au contraire à la hausse, c'est la hausse qui paie.

» D'après ces données, voulez-vous que nous tentions, par un compte en participation, à déplacer les lingots de Rotschild et à les faire passer, en bonne forme, dans nos caisses ?

» Déjà, sans prévoir votre réponse, j'ai donné, pour mon compte, un ordre de vendre cinq cent mille livres sterling à Londres et un million de rentes à Paris, ordre qui sera exécuté avant que vous receviez cette lettre. Si vous acceptez ma proposition, ce sera notre point de départ. »

Engagé dans les affaires d'Amérique, M. Goldschmidt ne partagea pas mon opinion. Je ne donnai pas de nouveaux ordres ; mais je maintins mon opération. La chute de cette maison et la fin prématurée de M. Goldschmidt n'auraient pas eu lieu s'il eût pu entrer dans ma combinaison, ou s'il m'eût assez compris pour ne pas s'enfoncer dans la sienne.

Cette lettre, expédiée par l'estafette de Madrid, a été sans doute communiquée à M. le président du conseil : il est certain du moins que, dès ce moment, sa conduite à mon égard prit plus d'aigreur et éveilla la solicitude de mon correspondant. Je lui répondis le 31 mars :

« Je ne comprends rien à la mauvaise humeur

de M. de Villèle sur l'idée que j'achèterais ou que je vendrais à termes des fonds publics; il est impossible qu'il ne sache pas qu'il n'y a point d'acheteurs sans vendeurs, et que s'il n'y avait ni l'un ni l'autre, le crédit des rentes en serait affecté, et aucun emprunt ne pourrait se combiner dans les proportions qui sont devenues nécessaires aux grands états; d'ailleurs, ses amis ne font pas autre chose. C'est donc ma personne qui lui déplairait dans ces sortes d'affaires; mais M. le président du conseil oublie que, comme tout négociant, je fais mes affaires comme je l'entends, et que je choisis les opérations que je crois utiles à mes intérêts, lorsqu'elles ne sont défendues ni par les lois ni par les usages. »

Au milieu du mouvement de mes affaires, ma maison continuait à offrir presque tous les jours la réunion des personnages marquans dans le corps diplomatique, dans le ministère, et parmi ceux qui désiraient faire servir l'occupation française à la pacification générale du pays.

L'empressement que les Espagnols mettaient à fréquenter ma maison, dont on a trouvé généralement que madame de Rochechouart faisait les honneurs avec une grâce et une élégance

de manières toutes françaises, m'a souvent fait regretter que le gouvernement n'ait pas calculé l'influence de pareilles réunions sur l'esprit des classes élevées de la société, et n'ait pas mis ses hauts fonctionnaires à même de tenir une grande représentation. Si la plus jeune de mes filles avait pu se familiariser avec l'idée de vivre séparée de sa famille, et plier son caractère aux mœurs de l'Espagne, les soins dont elle était l'objet auraient amené une illustre alliance, et donné un nouveau démenti à M. Daru.

L'ordonnance de Briviesca, qui résiliait les traités, laissait sans emploi les denrées à importer en vertu de mon traité avec l'empereur de Maroc. Il avait fallu l'intervention du prince généralissime pour engager un chef de vrais croyans à fournir des grains et des bestiaux pour l'approvisionnement d'une armée d'infidèles; aujourd'hui que ces mêmes objets, si difficilement obtenus, devenaient inutiles, il fallut une haute influence pour terminer le différent auquel ils donnèrent lieu. J'avais offert à l'intendant en chef de l'armée, chargé de reprendre le service, d'accepter les engagemens que j'avais faits comme munitionnaire dans l'intérêt de l'approvisionnement de l'armée, il s'y

refusa. Mon neveu céda son traité à un sieur Ducroc, chargé du service à Cadix; mais comme celui-ci ne put continuer ce service, le traité resta sans exécution, et 20,000 piastres environ sont encore en consignation, formant un capital improductif.

Le général Pozzo di Borgo n'avait pas jusque là pris une part ostensible aux affaires de la Péninsule, et l'on cherchait à deviner le motif d'un séjour qui laissait la Russie sans représentant à la cour de France: mais on apprit bientôt qu'il avait secrètement préparé le changement du ministère royaliste présidé par M. Saëz, pour établir un ministère moins absolu dans ses principes, et qui, par cela même, semblait être moins en harmonie avec l'esprit de la Sainte-Alliance. Cette nouveauté, que le corps diplomatique n'avait pas soupçonnée, et qu'il ne connut qu'en sortant de dîner chez le général Pozzo di Borgo, donna lieu à mille interprétations. Elle fut marquée par une grande innovation: on vit, pour la première fois en Espagne, un ministère formé en conseil suprême de direction des affaires. M. Caza Irujo, qui avait fait, en 1816, le traité d'achat des vaisseaux russes pour le compte de l'Espagne, fut porté au dépar-

tement des affaires étrangères, et dirigea le conseil avec M. Offalia, qui succéda à M. Caza Irujo, mort peu de temps après.

M. Ugarte devint secrétaire du ministère, et ces fonctions servirent encore à accroître son influence. Mais il devint bientôt jaloux de M. Offalia dont il avait favorisé l'élévation. On peut dire que ce dernier est un homme qui fait exception en Espagne. De bonne heure envoyé auprès de diverses cours en Europe, il a rapporté des idées raisonnables qu'une instruction étendue a fortifiées chez lui. Le portefeuille de M. Ero passa à M. Ballesteyros, qui l'a conservé jusqu'à ce jour. Long-temps chef de division aux finances, il a pratiqué les affaires, et a embrassé des vues d'amélioration qu'aurait pu lui faire repousser la routine administrative.

L'espèce d'obligation où l'on s'était trouvé d'accueillir au commencement de la guerre tous les hommes de bonne volonté qui se présentaient, a fait figurer dans les rangs de nos auxiliaires quelques bandits d'une trempe peu commune, dont le type caractéristique semble être particulier à l'Espagne.

Dès notre entrée dans ce pays, des contreban-

diers s'étaient empressés d'offrir leurs services; des chefs de voleurs même s'étaient présentés. L'un d'eux nommé *Jiene*, depuis vingt-trois ans, avait toujours eu sept à huit cents hommes tant à pied qu'à cheval; il savait si bien choisir ses positions, qu'aucune force armée n'avait jamais pu l'atteindre; les renseignemens qu'il donna sur les localités et sur les forces et les positions des constitutionnels, déterminèrent à accepter ses services. Cet homme, d'une constitution athlétique, et d'une audace à toute épreuve, offrait dans son caractère un mélange extraordinaire de férocité et de générosité. Il cherchait souvent à justifier le métier qu'il avait embrassé, et qu'il détestait au fond. Il avait fait élever un fils pour en faire un honnête homme, et lui aurait donné la mort s'il eût voulu suivre les exemples paternels. Dès qu'il fut admis à agir comme auxiliaire, il appela son fils qu'il nomma officier dans le bataillon d'éclaireurs qui forma sa troupe. Sa position nouvelle le fit admettre plusieurs fois à la table de nos généraux. il aimait à raconter les aventures de sa vie, qui auraient fourni pendant dix ans des sujets de mélodrames à nos théâtres de boulevarts.

On sait ce joli mot de l'un des hommes les

plus spirituels du dix-huitième siècle, à M. Rhulières qui lui disait : « Je ne me reproche dans » toute ma vie qu'une méchanceté. » — « Quand » finira-t-elle? »

Ce flibustier de terre espagnol n'avait qu'un remords, disait-il, c'était d'avoir tué inutilement et par bravade deux traîneurs français dans la guerre de l'indépendance. Ce chef était tellement connu et redouté, qu'il s'avançait avec sa bande à peu de distance des villes où il envoyait le premier individu du pays qu'il rencontrait pour demander en son nom une contribution qu'on osait rarement lui refuser. Il racontait qu'un jour, seul, loin de sa troupe, déguisé en capucin, il implora la pitié d'un voyageur à cheval qui le prit en croupe. Dès qu'il eut appris le nom du charitable voyageur, il tira un pistolet de dessous sa robe, et se faisant connaître, il le somma de se rendre aussitôt auprès du corps municipal de sa ville, et de lui apporter dix mille réaux au lieu où ils étaient, et où il promettait de l'attendre pendant deux heures. Les dix mille réaux furent apportés avant l'expiration du délai.

Ce trait peint à la fois la faiblesse du gouver-

nement de ce beau pays, et ce que peut l'audace enhardie par une longue impunité.

A la fin de la campagne, cette bande d'éclaireurs n'étant plus utile fut licenciée; le chef reçut, avec quelques gratifications, la promesse que ses bonnes intentions et ses services durant la campagne lui assuraient l'oubli du passé, s'il se conduisait bien à l'avenir. Ses richesses lui permettaient de passer tranquillement le reste de ses jours; mais le gouvernement espagnol ne voulut pas entrer dans cet arrangement. Jiene vivait tranquille dans le domicile qu'il s'était choisi, lorsqu'il fut arrêté et bientôt jugé et condamné à mort pour ses anciens crimes. Le jour même de son exécution, il fit trembler la justice et les autorités d'Ardjuela, près de Grenade, en leur déclarant que le jour où il avait renoncé à son ancien métier, il avait mis sa troupe sous les ordres de son frère, et que celui-ci avait fait serment de le venger si on lui manquait de parole. Une telle déclaration fit suspendre l'exécution, et on crut devoir prendre les ordres du gouvernement. D'un autre côté, le général Ordonneau, commandant de Madrid, qui avait employé plusieurs fois ce chef, intervint auprès du ministre espagnol pour réclamer l'exécution de la promesse

faite à Jiene, ou au moins une commutation de peine. Quelques mois s'étaient écoulés sans qu'on prît de décision, lorsque son frère poursuivi et serré de près fut atteint d'une balle dans le cœur et resta sur la place. L'exécution suspendue jusque-là fut aussitôt ordonnée.

L'ordonnance de Breviesca m'avait mis dans une situation nouvelle et tout-à-fait indépendante. M. Chaper, ancien administrateur du gouvernement, que son habileté et une probité sévère recommandaient également à l'estime et à la confiance publique, dirigeait mes travaux.

Je formai le projet de lui donner une procuration pour faire la liquidation générale de mes affaires, tant avec le gouvernement qu'avec les particuliers, et de clore, par cet acte, ma vie de fournisseur; et pour mieux détacher le passé du présent et de l'avenir, j'arrêtai un grand voyage qui ne pouvait durer moins de deux années.

Je ne connaissais de l'Italie que Vérone où s'était tenu le dernier congrès; mais tout ce que j'avais recueilli sur la situation de ces peuples, sur les projets de l'Autriche, sur la politique anglaise à l'égard des Espagnes et des îles Ioniennes, sur celle de la Russie à l'égard de la Turquie et de

la Grèce, me portait à embrasser dans mon voyage tout le littoral de la Méditerranée et de l'Adriatique, la Sicile, la Sardaigne, les échelles du Levant. Je voulais séjourner un mois à Constantinople, et me rendre à Odessa par la mer Noire.

Me proposant de faire ce voyage d'agrément avec ma famille et de réunir toutes les commodités désirables, en tout temps et à notre convenance, je donnai l'ordre à Cadix de louer au mois le même bateau à vapeur qu'on avait voulu faire servir aux opérations de la guerre, et qui était encore sans destination. Arrivés à Odessa, après un séjour réclamé par la mémoire de M. le duc de Richelieu et les souvenirs vivans de ses utiles travaux, nous eussions pris la route de terre par Moscou, Saint-Pétersbourg, Riga, Stockholm, Berlin, Vienne, Munich, Amsterdam, etc., etc. M. de Rochechouart, mon gendre, qu'un long séjour hors de France et surtout en Russie avec M. le duc de Richelieu, avait mis à même de connaître toutes les capitales de l'Europe, eût ajouté à notre voyage, par ses relations et par son expérience, autant d'agrément que d'utilité. Nous avions tous embrassé cette idée avec joie, mes filles faisaient déjà mille projets;

Ribera, qui donnait des leçons de peinture à la plus jeune, devait nous accompagner et former pour nous un carton des sites les plus pittoresques qui se seraient offerts à notre vue. J'avais fait part à un correspondant de Paris de mes projets de voyage et du nouveau genre de vie que j'allais embrasser. Quel fut mon étonnement à la lecture de sa réponse!

« Paris, 23 décembre 1822.

« Vous avez choisi le meilleur parti pour pré-
» venir l'orage qui grossit contre vous. Le mini-
» stère, comprimé jusqu'à ce jour par le prince, va
» prendre sa revanche et se venger sur vous des
» ennemis qu'il a eus; quand vous parviendriez à
» avoir raison de Séguin, comment feriez-vous
» pour échapper à l'action de la police dont l'in-
» vestigation a toujours une prime d'encourage-
» ment assurée. M. de Villèle, pour commencer
» ses hostilités, vient de mettre opposition au
» trésor sur toutes les sommes qui peuvent vous
» revenir, et donner ordre au payeur de ne vous
» rien payer. »

En effet, le 2 janvier, cet ordre me fut notifié par la lettre suivante :

« Au quartier général à Madrid, le 2 janvier 1824.

» *A M. Ouvrard, munitionnaire général de l'armée, à Madrid.*

» Monsieur, je reçois une lettre de S. E. le
» Ministre des finances, par laquelle il m'ordonne
» de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, tous paie-
» mens qui pourraient encore vous être faits.

» J'ai l'honneur, etc.

» Le payeur général de l'armée,

» *Signé* A. BRICOGNE. »

Le 19 janvier, j'adressai au président du conseil de pressantes réclamations, en lui déclarant que je le rendais responsable des souffrances auxquelles il exposait les créanciers du munitionnaire, et que je me réservais mon recours contre lui en dommages-intérêts. Son excellence me répondit le 6 février 1824 :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez
» fait l'honneur de m'écrire le 19 janvier dernier,
» et par laquelle vous réclamez contre l'ordre qui
» a été donné au payeur général de l'armée, de

» suspendre tout paiement à votre profit, et contre » l'injonction faite à M. l'intendant en chef, de » discontinuer la délivrance de ses ordonnances. » Cette mesure n'est point, comme vous le pensez, » une violation des traités faits avec vous.

» Vous pouvez concourir à hâter le moment où » le solde de votre compte pourra être régulière- » ment établi, en fournissant aux agens du mi- » nistère de la guerre tous les élémens qui leur » sont nécessaires, et vous devez être certain que » la somme dont le gouvernement resterait votre » débiteur, sera acquittée avec la ponctualité que » le trésor apporte dans toutes ses opérations.

» J'ai l'honneur de vous saluer, le ministre se- » crétaire d'état des finances.

» JH. DE VILLÈLE. »

Je ne demandais que ce que les traités du 5 avril m'accordaient. M. de Villèle plaçait la question dans le dernier douzième que je ne réclamais pas, et prétendait que je devais me hâter de produire mes comptes pour mettre le gouvernement à même de régler avec moi; mais M. le président du conseil oubliait volontairement : 1°. Que le major général avait écrit dans les termes suivans à l'intendant

en chef le 25 novembre 1823, en lui adressant mon adhésion à la résiliation des traités : « M. Ouvrard a remis cet acte d'adhésion qui a été transmis à S. A. R.; mais je dois faire observer qu'en le remettant, il a demandé, comme condition de la remise de cet acte, que toutes les conséquences du nouvel engagement contracté avec lui seraient immédiatement exécutées, et qu'entre autres clauses, on lui fera de suite le paiement de la différence entre le prix de la convention du 26 juillet, et ceux des marchés remis en vigueur par l'ordonnance du 14 de ce mois. » 2°. Que le munitionnaire n'ayant pas reçu les fonds qui lui étaient dus indépendamment du dernier douzième, il ne pouvait hâter le retrait des pièces qui exigeaient, pour lui être remises, des sommes considérables.

Après des dispositions si notoirement hostiles, il n'y avait plus lieu à songer à mon grand voyage : je donnai ordre de suite de transiger sur l'engagement qu'on avait pu prendre avec le bateau à vapeur, et je me préparai à faire tête aux nouvelles persécutions qu'on me suscitait. M. de Villèle tenait, à mon égard, en Espagne, la même conduite qu'avait tenue d'abord le premier consul et ensuite

l'empereur en 1805. Je n'avais pas plus qu'alors le dessein de me soustraire à l'orage qui grondait sur ma tête. J'avais à délibérer si je suivrais l'exemple du ministère, et si j'annoncerais par la voie des journaux espagnols le manque de foi du gouvernement français et la suspension des paiemens du munitionnaire ; mais une mauvaise action ne fait point loi pour les gens d'honneur. J'avais encore de fortes sommes en caisse, je les épuisai pour la liquidation du service, comme si la bonne foi eût dû me rouvrir les coffres du payeur.

C'est alors que j'eus lieu de me repentir d'avoir négligé la proposition que m'avait faite à Vittoria et à Madrid M. Belin, agent de M. Rothschild, de se charger de faire les fonds de tous mes services, en recevant le montant des ordonnances.

Il est naturel de penser que M. Rothschild avait pris ses mesures avant de faire cette proposition, et que son expérience ne lui permettait de redouter aucune des hostilités sous lesquelles le ministère se proposait de détruire les clauses de mes traités et de se jouer de la foi du prince généralissime.

Je fus fortifié encore dans cette opinion par une lettre de Paris qui m'apprit ce qui s'était passé entre M. Rothschild et le ministre des finances, à

l'occasion de l'émission des cent vingt millions de bons royaux pour servir aux dépenses de la campagne.

« Quarante millions de ces bons, m'écrivait » mon correspondant, ont été négociés, sans » concurrence, à Rothschild, à *six un tiers* pour » cent, lorsque leur taux était à *quatre* pour » cent sur la place; néanmoins les choses ont été » arrangées de manière à faire avoir deux pour » cent en sus à Rothschild. »

Une seconde opération de quarante millions, sur les bases de la première, fut suivie d'une troisième pour une somme pareille. Cette dernière négociation a reçu de légères modifications.

Ainsi une affaire qui a roulé sur elle-même, puisque le trésor lui a délivré ses bons à l'avance, aurait procuré à M. Rothschild, sans bourse délier, d'une part, deux un tiers de bénéfice, environ *trois millions* de francs, et, en *outre*, une indemnité de *deux millions quatre cent mille francs* à laquelle il n'avait *aucun droit*.

Comment se fait-il que l'investigation des chambres, lors de la discussion des crédits supplémentaires, ait laissé sans résultat l'examen de pareille négociation? C'est sans doute pour faire

diversion à ce scandale que M. de Villèle a rejeté avec éclat la perte sur le change, qui m'était garantie par mes traités.

Je reparlerai de cette négociation lorsque je ferai connaître en détail les nombreuses injustices de l'administration à mon égard, et le traité avec M. Rothschild pour le mouvement des fonds employés en Espagne durant la campagne.

Le général Bourmont avait acquis assez d'influence près du ministère espagnol, pour que son habileté devînt suspecte au président du conseil : M. le marquis de Talaru trouva dans ce général une opposition qui devint tellement prononcée, qu'elle l'engagea à demander ou son propre rappel ou celui du général. Le général Digeon vint remplacer le général Bourmont.

A la conduite qu'il tint le premier jour, je pus croire qu'il savait toute la pensée du ministère à mon égard. M'étant rendu chez lui pour lui faire la visite d'honneur, voici quelle fut à peu près notre explication. Après les premiers complimens, je lui dis : « J'ai grand besoin de votre appui ; la résiliation de mes traités a porté au comble l'in- » subordination de mes comptables, ils se trou- » vent avoir tous reçu plus qu'il ne leur revenait.

» Néanmoins il y a quelques réclamations qu'il
» importe de faire cesser, autant pour l'honneur
» de la glorieuse campagne du prince, que pour
» le crédit de l'administration que vous venez
» continuer. — Tout cela, M. Ouvrard, ne me re-
» garde pas, me dit le général, mes ordres sont
» précis : il faut que vous quittiez l'Espagne, au-
» trement je serais forcé de vous faire arrêter. »
Une telle déclaration me surprit d'autant plus que je connaissais personnellement le général Digeon, et que ces menaces n'étaient nullement en rapport avec la nature des relations que nous avions eues ensemble. « Général, lui répondis-je, vous
» oubliez que je suis dans mon droit ; que, par un
» article de mon traité, la liquidation doit être
» faite à Madrid par l'intendant en chef ; que
» seulement ici, je puis retenir et disposer de mes
» agens et réunir mes pièces comptables. Déjà les
» actes du pouvoir ont attaqué mon crédit et ma
» sûreté, et si je ne trouve pas auprès de vous la
» protection qui m'est due, vous serez respon-
» sable des désordres qui pourront survenir. » Les meilleures raisons étaient inutiles, le général me répondit : « Mes instructions couvrent ma res-
» ponsabilité, je ne puis les changer ; mais vous

» pouvez être assuré que je rendrai compte à Paris » de cette explication. »

Au milieu de cette crise, je me représentai quelle eût été ma position si, sur la foi des traités et des actes du gouvernement, me croyant libre, j'avais entrepris mon grand voyage. Que n'eût pas dit le ministre? Il n'eût pas manqué de parler de fuite et d'enlèvement de caisses, comme si c'était à moi de réparer les effets de sa déloyauté, et de remplir les engagemens qu'il violait. La publicité donnée à l'ordre du ministère, l'ordre de l'intendant en chef à tous les employés de l'armée de ne plus transmettre de pièces comptables au munitionnaire, et de les lui adresser directement, devint un signal de désordre et de pillage. La plupart de ceux qui avaient des denrées appartenant au munitionnaire les vendaient à vil prix, et se sauvaient avec le produit. Les pièces présentées étaient l'objet d'un trafic aussi honteux que coupable dans les bureaux de l'intendance. Dans ce naufrage, on se disputait les dépouilles du munitionnaire; les avanies même ne furent pas épargnées.

Dès l'ouverture de la campagne, le sieur Poisson, expulsé de Madrid, machinait à Paris sa

fameuse pétition à la chambre des députés, sans doute dans le but de m'effrayer par une menace de publicité. Le sieur Flandin, ex-commissaire des guerres, m'adressa à Madrid la lettre suivante :

« Bien que M. Ouvrard m'ait laissé avec toutes » mes souffrances, lorsqu'il pouvait, en m'atta- » chant à ses grands intérêts, les faire cesser » et faire ma fortune ; bien qu'il ait cru ne de- » voir pas même répondre à une lettre que je » lui ai écrite en Espagne pour lui offrir mes » services ; malgré ces preuves de son indifférence » pour moi, je ne m'empresse pas moins de lui » donner avis qu'un homme vient de rassembler » dans un volumineux mémoire qu'il appuie de » documens que l'on s'étonne de trouver dans ses » mains, une longue série de dénonciations » contre les traités des 5 avril, 2 mai et 26 » juillet 1823, contre ceux qui les ont passés » ou qui ont exercé une influence quelconque dans » ces transactions, contre M. Ouvrard lui-même.
» J'ai eu l'occasion de prendre connaissance de » tout cet écrit ; il est grave : il rapporte des » faits, des circonstances qui servent d'aliment à » la malignité, et de texte aux deux oppositions » parlementaires.

» Il a été remis à M. Labourdonnaye qui paraît
» disposé à s'emparer de la question, et à faire ou
» à essayer de faire du scandale; j'ai parlé de cette
» œuvre aux personnes qui y sont dénommées
» et pour lesquelles les injustices que j'ai éprou-
» vées ne m'empêchent pas d'avoir de la bien-
» veillance. J'en ai parlé à M. T*** qui peut-être
» en aura fait prévenir M. Ouvrard; j'en ai in-
» formé le directeur des bureaux de M. Ouvrard
» à Paris. Je suis fâché qu'on n'ait pas entrepris
» de faire ce qu'il fallait faire pour étouffer le
» monstre. La chose eût été facile d'après le carac-
» tère connu de l'auteur de la dénonciation, mais
» on[1] a répondu que l'on ne craignait rien : je
» le crois; cependant il est des choses que, même
» sans les craindre, on ne doit pas mépriser au
» point de ne rien faire pour les empêcher, et
» celle dont il est ici question est de ce nom-
» bre, sans parler des intérêts de sa liquidation,
» dont cette dénonciation peut entraver la mar-
» che. M. Ouvrard ne peut pas voir sans quel-
» que peine des noms respectables être com-
» promis par rapport à lui; peut-être est-il en-

[1] Mon agent.

» core temps d'arrêter le cours de la communi-
» cation faite. Si M. Ouvrard était à Paris, la
» chose serait bien plus facile. Un premier pou-
» voir est compromis, au moins indirectement,
» dans cette dénonciation; et cela explique peut-
» être pourquoi M. de La Bourdonnaye s'est chargé
» de produire le *factum* de l'homme amené sous
» escorte de Madrid à Bordeaux.

» Je désire que ces informations soient agréables
» et utiles à M. Ouvrard, que je prie d'agréer
» mes civilités empressées. . . . ., quand même.

» Le 2 avril 1824. »

Mon agent n'avait pas exprimé toute ma pensée; voici ce que je répondis: « On n'a peut-être pas » les fonds nécessaires pour imprimer ces docu- » mens, j'en paierai trois cents exemplaires quand » l'ouvrage paraîtra. » Tout se faisait dans cet esprit d'exaction et d'intrigue.

Dans le même temps, un de mes employés, agent secret de la police, se présenta chez moi pour réclamer un solde de trois cents francs sur un compte liquidé; je le renvoyai à M. Chaper; mais au lieu d'aller se faire liquider, il ameuta

à ma porte une foule considérable, et fit un esclandre si bruyant, qu'on aurait cru un moment assister à une émeute populaire. J'envoyai M. Dubrac chez le grand prevôt, et au milieu des cris de *Mort au munitionnaire!* je fis avancer une calèche pour me rendre chez le général Ordonneau, commandant de Madrid. Je le rencontrai à ma porte; il avait été prévenu par le bruit de cette scène. Sa présence avait suffi pour dissiper l'attroupement. M. Dubrac trouva l'agent de police riant aux éclats avec l'officier de gendarmerie, faisant fonctions de grand prevôt en l'absence de M. Dandré fils.

Le même jour, l'intendant espagnol de Madrid me réservant pour son compte une exaction à la turque, vint chez moi, et sans préambule me dit: « Vous me devez la dîme de vos bénéfices qu'on » élève à cinquante millions; je viens vous offrir » une transaction; mais si vous vous y refusez, » comme vous n'êtes plus munitionnaire, je ferai » saisir demain vos magasins pour percevoir les » droits du roi. » Malgré l'audace d'un tel propos qui révélait une machination ourdie d'après les instructions du ministère, j'appelai deux de mes secrétaires pour constater le fait, et j'or-

donnai de faire sortir de chez moi M. l'intendant.

Dès le lendemain, des factionnaires espagnols furent placés à la porte des magasins du munitionnaire, et l'intendant me fit notifier un ordre de payer les droits des denrées qui s'y trouvaient avec menace d'une saisie-exécution et contrainte par corps; ces denrées, venues des magasins de France, appartenaient au gouvernement français et par une cédule royale étaient exemptes de tout droit. Ma maison fut envahie par les douaniers armés, ayant à leur tête un notaire. Le poste que j'avais chez moi ignorait le motif de cette visite. Dès que j'eus prévenu le sergent, la porte fut fermée et la troupe des douaniers fut prisonnière. Sur l'avis que j'en donnai au général Ordonneau, commandant de la place, et à M. le baron Volland, intendant en chef de l'armée, ces deux fonctionnaires se rendirent sur-le-champ chez moi, et reconnaissant ma défense juste et légitime, M. Volland, dans l'intérêt du gouvernement, prit sous sa protection les denrées existant dans les magasins.

Les Espagnols employés à cet acte de violence étaient tremblans devant l'autorité française; le

chef de la brigade s'excusait de son mieux et répétait qu'il n'avait agi que d'après les instructions de l'intendant de Madrid. Quelque diligence qu'on fît pour trouver celui-ci, on arriva trop tard. Dès qu'il avait su ma résistance, il avait quitté son domicile et s'était caché. Peu de jours après, cet intrigant fut remplacé par M. Éguia, et envoyé à une résidence de peu d'importance, sur les frontières du Portugal.

Près de trois années se sont écoulées depuis cette scène, dont les journaux ont fait un récit bizarre, et cependant les denrées, dont la valeur s'élève à plus de quinze cent mille francs, sont encore sous les scellés apposés par cet honnête intendant. J'ai adressé inutilement mes réclamations au ministère de la guerre à Paris, pour libérer les magasins; vainement j'ai représenté que l'état des denrées, au moment de leur arrivée à Madrid, après plusieurs séjours, réclamait une prompte consommation, et ne permettait pas de les faire servir à une réserve. Je laisse à juger dans quel état elles doivent être aujourd'hui, et si elles n'iront pas accroître les dépenses improductibles que le ministère a multipliées pour cette campagne; à moins qu'il ne veuille combler la

mesure de son injustice et de son arbitraire en persistant à les laisser au compte du munitionnaire.

Sur ces entrefaites le ministre me fit notifier par M. l'intendant Régnault la décision relative au service des dixième et onzième divisions et quatrième corps. Voici cette décision :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous notifier une décision
» que S. E. le ministre de la guerre a prise le
» 31 janvier, sur la demande que vous avez faite
» le 21 novembre dernier à M. l'intendant de la
» onzième division, et qui avait pour objet de
» l'inviter à faire des dispositions pour que le
» service de la onzième division fût, en consé-
» quence de l'ordonnance de S. A. R., en date
» du 14 novembre, considéré comme ayant été
» fait pour votre propre compte, à dater du
» 1er. avril jusqu'au 31 décembre.

» Vous y verrez, Monsieur, que S. E. a décidé
» que l'ordonnance de S. A. R., sur laquelle vous
» vous appuyez, n'est point applicable au ser-
» vice fait dans les dixième et onzième divisions
» militaires, ni même à celui du quatrième corps,

» pour ce qui est antérieur à votre reprise du » service au 21 octobre 1823.

» Je vous prie, Monsieur, de m'accuser la ré» ception de cette lettre, afin que je puisse jus» tifier au ministre que cette notification vous a » été faite conformément à ses intentions.

» J'ai, etc.

» *L'intendant militaire,*

» REGNAULT. »

Je répondis aussitôt :

« Je m'empresse de vous accuser réception de » votre lettre et de vous prier, en même temps, » de vouloir bien recevoir ma protestation contre » cette décision et la déclaration de l'intention » où je suis de faire juger, suivant l'article XV [1] » de mon traité, la prétention que je persiste à » soutenir fondée, que le service fait dans les » dixième et onzième divisions et au quatrième » corps, l'a été pour mon compte. »

Il était désormais évident que, se trouvant gêné par la stipulation d'un arbitrage, le ministre voulait se constituer juge des traités. Dans ma let-

[1] C'est l'article qui contient la clause de l'arbitrage.

tre au ministre, je lui demandai s'il entendait considérer sa lettre du 31 janvier comme renfermant une décision définitive; mais, ne pouvant me méprendre sur les dispositions de S. E., j'écrivis à mon agent, à Paris :

« Mon intention est de *provoquer sur-le-champ* » *un arbitrage*, et comme j'ai traité avec M. l'in- » tendant en chef sous l'approbation du prince » généralissime, de diriger la demande contre » M. Regnault. A cet égard, ma demande par » simple correspondance ne me paraît pas suf- » fisante ; il est essentiel de constater les dates » et de saisir les tribunaux ordinaires. Il con- » vient donc de faire signifier à M. Regnault, » à son domicile à Paris, un acte par lequel, » considérant la notification qu'il m'a faite, par sa » lettre du 7 février, comme un refus d'exécu- » ter les conventions du 5 avril et du 2 mai, et » comme l'origine d'un litige sur le mode d'exé- » cution de ces traités, le munitionnaire nom- » mera un arbitre, et sommera M. Regnault d'en » nommer un autre; faute de quoi une nomi- » nation d'office sera demandée au tribunal de » commerce.

» Je regarde comme certain qu'il ne doit être

» fait aucun acte direct contre le ministre, que
» le munitionnaire général ne doit considérer que
» comme le garant de la partie adverse, et *non
» comme une autorité appelée à prononcer sur
» les points en litige*. Toutefois, il peut conve-
» nir d'insérer dans la sommation ou l'assignation
» à signifier à M. Regnault, une protestation
» expresse contre toute prétention qui tendrait
» à enlever le munitionnaire à ses juges naturels,
» ou à considérer la question comme étant exclu-
» sivement du ressort de l'administration supé-
» rieure. Je dois, Monsieur, vous laisser, à vous
» et aux conseils du munitionnaire, le soin de
» discuter ces considérations *accessoires*, en vous
» recommandant d'ailleurs de ne pas porter at-
» teinte au principe établi par les traités.

» Veuillez, Monsieur, m'accuser réception et
» m'informer de ce qui aura été fait.

» Je vous, etc.

» Le munitionnaire général.

» Par procuration, J. OUVRARD. »

A ces violations officielles des traités vinrent se joindre des manœuvres subalternes.

Un sieur Montpriest, du midi de la France,

réfugié à Sarragosse, avait, lors du passage du deuxième corps, fait, de connivence avec un de mes agens, un traité pour la fourniture de ce corps d'armée, à un prix double de celui accordé au munitionnaire. Il vint à Madrid, avec cinq habitans de Sarragosse se disant ses associés, pour réclamer une solde de compte. Ses pièces, quoique régularisées par le sous-intendant militaire Fouché, présentaient plus d'un indice équivoque : sa réclamation fut ajournée à ma liquidation avec le gouvernement. Il se présenta de tous côtés à l'autorité pour faire fixer sa créance en offrant vingt pour cent de gratification sur le montant qui serait reconnu. Cette offre insultante fut mal reçue par M. l'intendant Rey et par le sous-intendant Journès. Ce dernier le maltraita même et conserva long-temps un bâton à côté de son bureau pour le recevoir s'il se représentait. Voyant ses tentatives repoussées, il s'oublia devant ses camarades jusqu'à parler d'assassinat. Je ne fis aucun cas de cette menace. Le surlendemain je lui renvoyai, par le sieur Dhenard, secrétaire dans mes bureaux, les papiers qui lui appartenaient. Le sieur Dhenard le trouva à table avec ses compagnons, et, en sa présence, ils s'emportèrent jus-

qu'à proférer ces paroles : « Nous jurons sur ce » couteau que M. Ouvrard montera aujourd'hui à » cheval pour la dernière fois. » Malgré cet avertissement, je n'en montai pas moins à cheval comme à l'ordinaire; je me dirigeai même vers le lieu où je supposais que je les rencontrerais; en effet, ils paraissaient m'attendre, assis sur un banc de pierre à l'extrémité du Prado; j'avançai aussi près que possible, et je repassai plusieurs fois; ils parurent étonnés, mais ne bougèrent pas. A dater de ce jour, je n'ai plus entendu parler de ces menaces, mais plusieurs d'entre eux se rendirent à Paris pour tenter de se faire reconnaître créanciers directs du gouvernement. Informé de leurs menées, j'en prévins l'administration de la guerre, et je protestai contre tout ce qui serait reconnu ou payé à M. Montpriest; mais soit qu'il ait été plus heureux dans l'offre de ses vingt pour cent, soit tout autre motif, il est parvenu, malgré mes protestations, à se faire reconnaître créancier direct de sommes qui ne lui sont pas dues.

Aux termes des traités, la liquidation devait se faire à Madrid, où les employés étaient retenus sous la discipline militaire pour rendre leurs comptes, et d'où ils ne pouvaient partir sans le

quitus du munitionnaire. M. l'intendant Rey était, en qualité d'adjoint à l'intendant en chef, spécialement chargé de ce travail. Tout me permettait de croire que trois ou quatre mois suffiraient pour réunir les pièces et opérer la liquidation définitive, tant avec le gouvernement qu'envers les préposés et sous-traitans; mais on a vu que le général Digeon avait apporté des instructions secrètes qui étaient loin de ces idées de régularité et de justice. On en jugera par l'ordre du jour suivant, dirigé uniquement contre moi et mes employés :

« Le général commandant en chef les troupes françaises en Espagne

» Déclare qu'il ne reconnaît comme appartenant à l'armée française en Espagne :

» 1°. Que MM. les officiers généraux et supérieurs et officiers d'état-major général pourvus de lettres de service;

» 2°. Les militaires de tous grades et de toutes armes, faisant partie des corps de l'armée;

» 3°. Les intendans et sous-intendans militaires pourvus de lettres de service, les officiers de santé qui sont dans le même cas, et les employés d'administration commissionnés seulement par

M. l'intendant en chef Vollant; les employés de la trésorerie et ceux de la poste aux lettres commissionnés par S. E. le ministre des finances.

» 4°. Les domestiques et serviteurs des officiers et employés *dénommés ci-dessus* doivent être porteurs de livrets délivrés par le grand prevôt (pour le grand quartier général et Madrid), et par les prevôts des divisions pour les divisions détachées.

» *Tout autre individu ayant été employé à l'armée française* ou à sa suite, et non compris dans les désignations précédentes, devra, à dater du 1er. juin prochain, avoir quitté Madrid, et s'être éloigné de dix lieues de cette capitale pour se rendre en France où il devra se rendre par journée d'étape, ou plus vite s'il lui convient, et sans pouvoir faire un séjour de plus de vingt-quatre heures tous les quatre jours, s'il marche par journée d'étape.

» Passé cette époque, tous les individus qui n'auraient pas obéi au présent ordre, seront arrêtés par les soins de M. le grand prevôt de l'armée ou des prevôts des divisions détachées, mis sous leur surveillance, et dirigés par eux sous l'escorte de la gendarmerie jusqu'à la frontière de France.

» Copie du présent sera adressée à S. E. M. l'ambassadeur de France, aux autorités supérieures espagnoles à qui il importe d'en avoir connaissance.

» M. le colonel commandant le grand quartier général à Madrid, et M. le grand prevôt de l'armée seront chargés de tenir la main avec rigueur à l'exécution du présent ordre, et demeurent responsables de son exécution.

» Le présent sera mis à l'ordre de l'armée.

» Aranjuez, le 17 mai 1824.

» *Signé* vicomte Digeon. »

Dans cette situation imprévue, un négociant ordinaire, au sein de sa famille, au centre de ses relations, dans un mouvement d'affaires bien moindre, aurait eu de la peine à parer le coup porté à son crédit : comment moi, sur qui pesait le fardeau d'une si vaste administration, aurais-je pu faire face à tous les embarras que cette mesure militaire entraînait au milieu d'une nation étrangère, quand déjà la suspension des paiemens à faire au munitionnaire avait éveillé l'inquiétude de la population ?

Toutes mes représentations furent inutiles. Le

grand-prevôt eut ordre d'employer la gendarmerie pour me conduire hors d'Espagne, en cas de refus de partir sur-le-champ avec tous mes agens. Dès lors on surveilla toutes mes dispositions de départ; les papiers, dont le classement et l'encaissement auraient exigé un mois, furent, en deux jours mis en liasse, entassés pêle-mêle dans des vieilles caisses mal fermées, non couvertes, et transportées à Toulouse sur voitures roulières; mais ces précautions exagérées, cette contrainte rigoureuse, étaient un luxe de vexation qu'on aurait pu s'épargner. Dès les premières difficultés, malgré le danger de ma position envers M. Séguin, dont les ridicules prétentions ne laissaient aucun arrangement possible, j'avais abandonné mes projets de voyage et pris la résolution de venir me défendre à Paris, et combattre en personne les actes arbitraires du ministère. Je me rendis chez le général Digeon, à qui je demandai l'explication des mesures odieuses dont j'étais l'objet: « J'exécute mes instructions, M. Ouvrard, » fut la seule réponse de ce général. Si je n'avais eu à craindre, en revenant en France avec des gendarmes, d'être atteint par les poursuites de M. Séguin, j'aurais montré dans cette cir-

constance que je n'avais pas perdu l'habitude de résister au pouvoir arbitraire; j'avoue même que, pour offrir un grand exemple de la manière dont le ministère sait reconnaître les services rendus à l'état, j'aurais éprouvé une sorte de satisfaction et d'orgueil en me retrouvant à Tolosa, chargé de menottes, par ceux à qui mes prévisions avaient ouvert le pays d'où j'étais expulsé.

Les agens, la plupart insolvables, se hâtèrent de partir. C'était une bonne aubaine pour ceux qui, affranchis de l'autorité militaire, s'inquiétaient peu de *quitus*.

Sans les égards que le général baron d'Ordonneau crut devoir observer envers un fonctionnaire qu'on avait vu entrer en Espagne à côté du prince généralissime, et qui, durant la campagne, avait obtenu, par un acte solennel, des remerciemens publics, j'aurais peut-être été livré à la populace de Madrid, soulevée par de prétendus créanciers du munitionnaire. La loyauté du général Ordonneau prévint ces honteux excès, et épargna même au gouvernement français le scandale de me faire traîner de brigade en brigade jusqu'à Toulouse, résidence désignée par le ministre de la guerre, pour y faire la liquidation.

De telles mesures étaient sans doute le fait des bureaux de la guerre, qui, sans influence durant toute la campagne, craignaient de rester dépossédés de celles que donnent les liquidations. Quant à M. de Villèle, fidèle à son système de réduire l'Espagne par la misère ; craignant qu'ayant cessé d'être munitionnaire, et libre de l'engagement imposé par lui, de ne pas m'occuper des affaires de la Péninsule, je ne fusse recherché de nouveau par le ministère espagnol, et notamment par le duc de l'Infantado ; M. de Villèle voyait avec satisfaction ses instructions suivies à la lettre, et les rapports de ses fonctionnaires civils et militaires justifier l'administration en provoquant publiquement le blâme sur la conduite du munitionnaire, qui n'était que sa victime.

Mais, tandis qu'il s'attachait à me poursuivre avec tant d'acharnement, le secret de ses négociations financières transpirait dans le public. Voici ce qu'on me mandait de Paris : « .... Rothschild ne paie pas son emprunt ; il emploie son argent et celui de ses soumissionnaires en reports pour faire monter la rente. Dès le premier terme de paiement fixé par le cahier des charges, il s'est établi un compte entre le trésor et lui, à

l'intérêt de quatre pour cent. Rothschild, au lieu de verser des écus, est simplement débité du montant des échéances de son emprunt. Ainsi, en attendant la hausse qu'il opère sur les rentes, il reçoit du trésor plus de six pour cent d'intérêt pour son opération à 89 fr. 55 cent., tandis qu'il ne lui paye que quatre pour cent. Le mérite de ce grand financier repose en entier sur cette complaisance du ministre, qui, cependant, par la situation du trésor, est obligé d'emprunter à la banque, ou de négocier des bons sur la place. Ce n'est pas tout; à la fin du mois, Rothschild, sur de simples reçus, puise au trésor des sommes considérables qu'il place sur reports à gros intérêts, tandis qu'il n'en paye aucun. Il choisit le jour le plus favorable pour défaire ses reports, rembourse le trésor et recommence chaque mois la même opération........, etc., etc.. »

Qu'on compare cette manière de traiter les prêteurs d'argent, les facilités qu'on leur accorde dans leurs embarras, les bénéfices qu'on se plaît à leur assurer, le soin paternel qu'on prend même de leur fortune, avec les avanies prodiguées au munitionnaire pour un service difficile, dans ses combinaisons et dans ses résul-

tats, et qui a déterminé l'ouverture de la campagne.

Qu'on oppose aux complaisances ministérielles envers M. Rothschild, l'ordre du ministre des finances au payeur de l'armée, de cesser tout paiement au munitionnaire, ordre qui livrait en pays étranger ma personne et ma réputation à la merci de créanciers qu'il provoquait ainsi à faire déclarer le munitionnaire en faillite; les arrêtés de liquidation, véritables bilans du gouvernement à mon égard; les déchéances et les dénis de justice opposés à toutes mes réclamations; en vérité, si les relations de M. Rothschild avec M. de Villèle n'étaient pas révelées par les faits que je viens de citer, on chercherait vainement les motifs de la conduite du ministre à l'égard du munitionnaire; mais tout ce qu'on accordait à M. Rothschild était autant de faveurs que l'on devait faire payer au munitionnaire par autant d'actes injustes.

Cette lettre, ouverte comme tant d'autres, durant le cours de la campagne, ou saisie pendant l'instruction dans mes papiers, n'a peut-être pas peu contribué à me faire envisager par le ministère public, comme une puissance, et à fournir à M. le procureur général Bellart l'inspiration

suivante de son réquisitoire [1] : « M. Ouvrard ne
» prétend à rien moins qu'à gouverner en finances
» l'Europe et l'Amérique. Ce poste éminent auquel il s'est placé, ces vastes destinées qu'il s'est faites, lui ont persuadé que comme tous les souverains, il devait avoir sa police. Il s'est fait à lui-même une sorte de droit public qui l'autorisait à s'éclairer, n'importe par quelles voies, sur tout ce qu'il avait intérêt de savoir. Il s'est entouré de tacticiens consommés dans l'art d'exécuter les secrets de tous les cabinets, de toutes les administrations, peut-être d'y donner des directions favorables à ses vues, de se procurer des copies des pièces qu'il avait envie de connaître, et de lui rendre compte en chiffres de tout ce qui se passait partout, ou contre ses intérêts ou bien à son avantage.

» C'est ainsi qu'on a trouvé dans ses bureaux une multitude de pièces appartenant à toutes les administrations, et qui, sans qu'on ait pu découvrir quelles mains les avaient livrées, ne peuvent néanmoins exister dans les siennes que parce que sa police le sert très-bien, et si bien que le plus impénétrable mystère couvre toutes ces opé-

[1] Page 74.

» rations. Enfin le cabinet du maréchal de Bel-
» lune, et celui même de la commission d'enquête,
» qui, à coup sûr, n'ont pas connivé avec le sieur
» Ouvrard pour lui livrer les secrets qu'il a sur-
» pris, n'ont pas su se préserver de cette pénétra-
» bilité vraiment prodigieuse. »

Avant mon départ, tous mes effets me furent enlevés la nuit dans ma chambre à coucher pendant mon sommeil, par des voleurs exercés à s'introduire à tous les étages des maisons par les croisées, dont ils détachaient habilement les carreaux. Cette circonstance avait quelque analogie avec celle qui accompagna mon départ en 1805. Mon domestique faisant mes malles dans ma chambre à coucher, s'endormit de lassitude sur une chaise. Profitant de son sommeil, des voleurs qui s'étaient introduits par le jardin de la maison, lui prirent dans ses poches l'argent du voyage et emportèrent plusieurs paquets de mes effets. Dans ces paquets se trouvaient plusieurs culottes de peau que Rose, culottier, rue de Richelieu, m'avait fournies dans la journée. Celui des voleurs à qui elles échurent en partage alla les porter à ce même Rose, qui, soupçonnant le vol, le fit arrêter et conduire au corps-de-garde du Carrousel. Sa

destinée lui réservait une singulière fin : quelques heures après son arrestation, il fut trouvé étranglé avec une espèce de tourniquet, dont on se servit, dans le temps, pour prouver la mort volontaire d'un général célèbre.

A ces deux époques, l'habitude d'un sommeil que rien n'a jamais troublé m'empêcha d'être cru dangereux, et me sauva sans doute la vie.

Malgré la précipitation que j'apportais dans les préparatifs de mon départ, les instructions secrètes du général Digeon étaient tellement pressantes que le général Ordonneau vint me prévenir qu'il était parvenu à faire suspendre une mesure violente, mais qu'il m'engageait à partir le jour même. Je le remerciai de sa bienveillante instruction, et je me bornai à demander une escorte, à laquelle avaient droit tous les Français attachés à l'armée dans les grades supérieurs. Je partis le 14 juin 1824. Voici comment le général Digeon, dans un rapport sorti des bureaux de l'intendance, et signé sans doute aveuglément par lui, rendit compte de mon départ au ministre de la guerre.

« M. Ouvrard a quitté Madrid, mais d'une

» manière un peu précipitée. Il m'a demandé une
» escorte que je lui ai accordée, etc. »

On appréciera aisément le degré de véracité de ce rapport en se rappelant l'ordre du jour qui me forçait de sortir d'Espagne; la sommation du général Ordonneau au nom du général Digeon; ma lettre à M. de Talaru dans l'intérêt des créanciers et sa réponse; l'exaction de l'intendant de Madrid et l'esclande faite par des employés agens de police.

Deux aides de camp se trouvèrent présens au moment de mon départ et m'accompagnèrent jusqu'à la première poste. Quelque rapide que fût ma marche, elle ne put me dérober l'affligeant spectacle que présentaient les lieux que je traversais; il était facile de reconnaître que l'enthousiasme qui avait accueilli nos troupes, avait fait place à des dispositions hostiles dans les deux partis. La plupart des villes étaient livrées aux fureurs de l'anarchie; le parti triomphant se rassasiait de vengeances; jamais pays n'avait offert un aspect plus déplorable. Dans les villes, des habitations désertes offrant les traces du pillage, des potences dressées, des prisons remplies, une populace enguenillée poussant des cris sinistres, des autorités specta-

trices ou complices des excès, et toujours impuissantes pour les arrêter. Dans les campagnes, des malheureux fugitifs, des paysans soulevés, des champs incultes; voilà ce qui frappait les regards du voyageur. Tel était l'état d'une nation qui aurait pu être sauvée par l'ordonnance d'Andujar; tel était le résultat définitif d'une intervention opérée, disait-on, pour le salut et la pacification de l'Espagne. Elle eût pu atteindre ce but si glorieux et si désiré, si le prince fût resté maître de la diriger selon les inspirations de sa haute sagesse. Mais dès l'instant que le ministre fit prévaloir sa propre volonté, tout fut perdu. Non-seulement les intérêts les plus importans furent méconnus, mais ce qu'il y avait de plus sacré, la parole d'un fils de France, fut compté pour rien; comme pour détruire, par ce mépris, la confiance due aux actes d'une autorité légale. Si ceux qui ont usé ainsi d'un pouvoir qui leur était confié, pour faire respecter la France par les étrangers, échappent au compte que la nation serait en droit de leur demander, ils n'échapperont pas du moins à la terrible responsabilité dont leur nom restera chargé aux yeux de l'histoire et de la postérité.

Malgré les avis de Paris sur les dispositions hostiles de M. Séguin à mon égard, dispositions qui se manifestèrent à mon arrivée en France, je ne pris aucune précaution; mes devoirs étaient tracés. Arrivé le matin à Bayonne, j'y passai toute la journée à régler des affaires avec différentes maisons. Parti dans la nuit pour Toulouse, j'arrivai à l'hôtel de France, et je fis louer une maison pour les bureaux de l'administration du munitionnaire. Dès le lendemain, je me rendis chez M. l'intendant Bayllet, chargé de la liquidation provisoire.

M. Bayllet est un homme du monde, et de plus un homme de beaucoup d'esprit. Mais quel est l'homme d'ésprit qui n'en a pas manqué quelquefois, surtout quand les calculs de l'ambition se sont trouvés en concurrence avec les lumières de la raison? C'est ce qui est arrivé à M. l'intendant. Si ses théories en administration lui faisaient un devoir de refuser les instructions ministérielles contraires à la foi due aux traités, la perspective de l'avancement qu'il pouvait espérer sous un ministre avec qui il avait servi Murat à Naples, lui fit oublier les titres qu'il pouvait se créer à la bienveillance du prince généralissime, en respectant les traités de son altesse royale.

Ma conversation avec ce fonctionnaire roula sur les traités, et les principes de bonne foi qui en commandent la stricte exécution. Elle lui déplut, et l'embarrassa à tel point qu'il se plaignit au ministre du temps qu'il avait perdu dans cet entretien. On le croira sans peine : M. Bayllet avait fait de la liquidation une sorte d'entreprise au toisé. Ses employés n'étaient que des manœuvres travaillant à la tâche, et qu'il recrutait au hasard parmi les désœuvrés qui étaient disposés à faire bon marché de leur temps et de leur travail.

J'installai à Toulouse M. Chaper, avec l'ordre de n'intervenir dans la liquidation que dans les termes exprès des traités du 5 avril et du 2 mai, et je me hâtai de venir à Paris, où la présentation du budget de 1824 allait amener la discussion sur les crédits supplémentaires et sur la campagne d'Espagne. Mon correspondant de Paris m'écrivait : « Les dispositions sont toujours plus hostiles dans » les bureaux de la guerre ; les commis et les » intendans se soutiennent. M. Decaux a remplacé M. Perceval dans la direction du matériel ; » mais le chef de bureau, M. Martineau, qui, » durant toute la campagne, a intrigué contre

» les traités, dirige M. Decaux dans le même
» esprit dont il avait animé M. Perceval. Il n'y a
» rien de changé ; les commis gouvernent comme
» par le passé, et ne se croient des droits aux
» honneurs et à l'avancement que par les injus-
» tices ; ils préparent la ruine du munitionnaire,
» et avec d'autant plus de sécurité qu'ils peuvent
» couvrir leurs manœuvres d'un vernis de probité
» qui, loin de leur faire encourir le moindre
» blâme, leur assure des éloges, des faveurs et
» en tout cas de l'impunité.

» Quant à vos affaires personnelles, M. Séguin,
» toujours dominé par ses faux calculs, méconnaît
» ses vrais intérêts : vous devez vous attendre, de
» sa part, à toutes les surprises possibles.... Nos
» finances sont toujours dans la même crise. M. de
» Villèle se propose de reproduire sa loi de réduc-
» tion, et la compagnie qui lui promet des se-
» cours se flatte d'un succès complet. »

Je répondis le même jour en ces termes :

« Ce que vous dites sur les bureaux ne me surprend pas. Vous savez ce que j'en ai écrit, en 1819, dans un Mémoire sur le crédit administratif. La circonstance leur traçait une autre conduite. L'impunité qui les encourage cessera pour eux

devant un prince ami de la bonne foi et fidèle à sa parole. Tout le monde aura à regretter d'avoir pris part au scandale d'une lutte qui me suscitera sans doute beaucoup d'ennemis, mais dans laquelle, avec le temps, la *raison* finira par avoir *raison*.

» M. Séguin est à son aise avec moi; je ne puis ni ne dois l'éviter : je n'ai pas à rougir de sa poursuite, ma dette est celle du Trésor.

» Je vois avec peine nos finances s'embarquer avec Rothschild. L'aveuglement du ministre est inconcevable. Je ne change rien à mes opérations à Londres et à Paris, et je suis plutôt disposé à les étendre dans le même sens qu'à les modifier. Mes lettres de Madrid m'annoncent que Ferdinand, malgré tout le mouvement que l'on se donne pour faire reconnaître les nouveaux états d'Amérique, repoussera tout acte qui lui paraîtra contraire à ses droits légitimes et à son autorité absolue. Les Amériques ne sont à Madrid que des colonies révoltées. Les embarras vont se prolonger, et les retards dans les retours compromettront tous ceux qui se prêtent si légèrement à ouvrir des emprunts et à faire des spéculations de tout genre avec un pays où l'anarchie militaire et une sorte

de despotisme repoussent pour long-temps encore le règne des lois. »

Je partis dans la matinée du 15 juin. Je voulus visiter Rochechouart, petite ville à côté de Limoges, où se trouve l'ancien château de la famille de mon gendre, dans lequel ont été établis la sous-préfecture, les prisons et le tribunal. Je souhaitais que M. de Rochechouart reformât sa fortune des terres et des propriétés de son nom, pour fortifier ses droits politiques des souvenirs qui s'attachent à l'illustration d'une des plus anciennes familles de France.

Le Limousin est un superbe pays qui abonde en sources d'irrigation, mais sa population ne vit presque que de châtaignes, et le défaut de communications ne permettant presque aucune exportation intérieure, les produits, sans débouchés, y laissent les propriétés sans valeur.

Qu'il appréciait bien la France ce sage ministre, ce noble duc de Richelieu, qui avait calculé qu'il fallait employer pendant dix ans un milliard en canaux et en routes dans l'intérieur, pour faire sortir les populations de l'état de misère où elles seront long-temps encore ! C'était véritablement réaliser le vœu de Henri IV, et le plus sûr moyen

d'améliorer partout la condition des individus, de pourvoir à tous les besoins avec facilité, et de faire d'une population, trop souvent chétive, une race d'hommes robustes et capables de résister à de grandes fatigues.

La route de Limoges à Orléans traverse un pays, au centre de la France, négligé sous tous les rapports et dépourvu des ressources militaires que les hasards de la guerre, justifiés par deux invasions, conseillaient à la prudence d'y favoriser, avec toutes les grandes améliorations qui peuvent se rattacher à un système de défense; car, au degré de puissance militaire où est déjà parvenue la Russie, alliée de la Prusse et des Pays-Bas, les places fortes du nord, la réunion même de la Belgique, ne sont plus une garantie suffisante pour nous. Je pense donc que dans l'état pour ainsi dire d'abandon de la monarchie portugaise, et au moyen des concessions faites ou à faire à l'Angleterre, la France, en s'appuyant sur le midi, doit pouvoir obtenir la réunion du Portugal à l'Espagne, porter, par la combinaison des intérêts des deux pays, ses frontières sur l'Èbre, et former une grande ligne de fortifications entre Paris et les Pyrénées; alors, en cas

de guerre malheureuse avec le Nord, la France en quelque sorte libre de l'influence anglaise sur la terre ferme de l'Espagne et du Portugal, pourrait combattre avec avantage, en transportant à Toulouse le siége de son gouvernement. Cette ville, située sur une grande rivière, coupée par le canal de communication de l'Océan à la Méditerranée, en regard des frontières de l'Espagne, deviendrait une seconde capitale du royaume à l'abri des invasions étrangères. Dans ces vues tout devrait donc être disposé pour y placer les cours des comptes et de cassation, les bureaux et caisses du gouvernement, ainsi que la banque; non cette caisse d'escompte pour Paris, qui s'intitule banque de France; mais une véritable banque du royaume: alors la monarchie légitime, à qui toutes les prévoyances sont faciles, parce que le temps est à elle, pourrait tout attendre du dévouement des provinces du midi et des provinces de l'ouest [1].

Arrivé à la Jonchère le même jour, j'en donnai avis à M. le président du conseil, en lui deman-

[1] Pendant la campagne des trois premiers mois de 1814, on rapportait devant le prince de Talleyrand que Napoléon, après l'un des combats livrés en Champagne, avait dit : « Quand même je perdrais Paris, rien ne serait dés-

dant une audience qui me fut indiquée pour le lendemain soir. Dans la matinée de ce jour, je parcourus à cheval les prairies qui bordent la Seine jusqu'à Bezons, et me rendis aux bains d'Enghien.

Mon retour était devenu la nouvelle publique. Les discussions allaient s'ouvrir le lendemain aux chambres sur les marchés de Bayonne; ma présence fut remarquée par plusieurs personnes. L'une d'elles, se promenant dans le vestibule de la maison des bains, questionna le garçon, et, m'ayant entendu lui donner un ordre, le son de ma voix lui révéla ce qu'elle voulait apprendre. Aussitôt elle écrivit un billet au crayon, dont elle chargea un paysan pour son agent de change à la Bourse. Ce fut à l'instant un bruit public, et quoique je n'eusse mon rendez-vous chez M. de Villèle que pour le soir, un journal annonça d'avance mon entrevue et ce qui s'y était passé. De retour d'Enghien je me rendis à huit heures chez le ministre.

» espéré : n'ai-je pas occupé Vienne, Berlin, sans que
» l'empereur et le roi de Prusse aient été détrônés ? »

« Il n'y a, dit le prince de Talleyrand, que les souve-
» rains légitimes qui peuvent perdre leurs capitales et y
» revenir. »

S. E. me reçut assise devant un petit bureau, et me dit avec un accent étudié : « Savez-vous, » monsieur Ouvrard, que si nous n'eussions pas » craint que monseigneur le Dauphin prît la » poste et nous laissât là, je vous aurais fait ar- » rêter dès le début de la campagne?.......... » — Mais comment, Monseigneur, faites-vous si peu de cas de la liberté d'un citoyen, que vous croyiez pouvoir l'en priver arbitrairement? m'auriez-vous fait arrêter à Tolosa pendant que je réparais les fautes de l'administration? Que serait alors devenue l'armée, dépourvue de tout, livrée à des passions rivales qui s'étaient montrées si inquiètes de la confiance que le prince témoignait à ceux qu'il associait à sa noble entreprise? C'est donc à monseigneur le Dauphin que je suis redevable de ma liberté? Un tel aveu de Votre Excellence justifie complétement la précaution que j'ai cru devoir prendre de placer les traités sous la foi de S. A. R. et de n'avoir confiance qu'en elle. J'ai été informé à Madrid de vos intentions; l'ordre de suspension de paiement au munitionnaire m'a appris à quelle justice je devais m'attendre, et je me suis hâté d'arriver ici. Aujourd'hui que le prince a rempli sa mission, et que

sa loyauté n'est plus un frein contre votre arbitraire, la menace de Votre Excellence me rappelle un de ces conseils indirects que me donnait Napoléon, lorsque, pour se soustraire à l'odieux de mon arrestation, en plein conseil des ministres, il me provoquait à la fuite par de semblables menaces. La persécution que je ne craignais pas alors, toute dangereuse qu'elle était, peut encore moins m'effrayer dans ce moment et me faire changer de résolution. Mon absence, sans doute, serait commode pour l'administration qu'elle aurait l'air de justifier et à qui elle livrerait ma réputation, ma famille, ma fortune et celle des créanciers du munitionnaire; mais si j'étais encore hors de France, et que votre menace me fût connue, je ferais mettre quatre chevaux de plus à ma voiture pour venir plus vite vous dire : Défendez les traités que votre conduite a rendus nécessaires, et qui sont devenus ainsi votre œuvre; ma lettre d'Aranda vous en fournit les moyens. Elle établit que les prix sont de beaucoup inférieurs à tous ceux des marchés précédens. — Il ne s'agit peut-être pas des traités au fond, mais de rivalités, d'ambition et de jalousie de faveur. En prenant congé de Votre Excellence la veille de

mon départ pour Bayonne, j'eus l'honneur de lui dire : Une administration imprévoyante jette l'argent du Trésor par les fenêtres ; je vais en prendre ma part en lui vendant des riz que j'ai eu la précaution d'y faire arriver, et qu'elle vient de me refuser à un bas prix, lorsqu'elle en est totalement dépourvue. »

Cette discussion me parut neuve pour le ministre, et à la manière dont il m'écoutait, il était évident qu'il était embarrassé pour répondre ; aussi détourna-t-il avec adresse la conversation pour la porter sur un terrain qu'il croyait plus favorable : « Eh bien ! vous n'êtes pas pour la réduction » des rentes : détracteur du projet de loi, vous » ne vous êtes pas borné à le critiquer en paroles, » vous avez fait vendre des fonds publics pour de » fortes sommes. Vous perdrez sur les rentes ce » que vous gagnerez sur vos marchés. » — Mais, Monseigneur, comment se fait-il que mes dispositions vous soient connues ? Dois-je craindre que le secret des lettres ait cessé d'en être un pour Votre Excellence ? Le projet de loi est prématuré : la situation de l'Europe le repousse ; le temps décidera bientôt qui aura tort ou raison dans cette question ; et si, comme j'ai lieu de le croire,

les fonds publics me donnent des bénéfices, cette liquidation n'aura pas à craindre l'arbitraire qui me dispute, avec ma propre liberté, les conditions des traités de Bayonne, et qui veut m'en ravir les avantages, après m'en avoir laissé courir toutes les chances. »

Il était dix heures du soir. Je pris congé de S. E., et me retirai chez moi, en réfléchissant sur l'inconséquence d'un ministre qui, sans courage dans les momens difficiles, s'oubliait après le danger jusqu'à se vanter de l'attentat qu'il avait projeté contre moi. On verra, dans le troisième volume de mes Mémoires, qu'il n'y a rien de perdu avec M. de Villèle.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Articles additionnels au traité du 26 novembre 1804, concernant le commerce des colonies de sa majesté catholique.

(Voyez page 135.)

ARTICLE Ier. La maison François Ouvrard sera chargée de faire venir en Europe toutes les marchandises et denrées coloniales que S. M. C. voudra faire sortir d'Amérique. A cet effet, lesdites marchandises et denrées seront livrées d'avance par les agens de S. M. C. dans les ports de Vera-Cruz, la Havane, Caraque, Montevideo, aux correspondans de la maison François Ouvrard et compagnie, laquelle affectera à cette importation un tiers au moins du chargement de tous les navires dont elle effectuera le retour en Europe. Il est entendu que, pour l'exécution de cet article, les agens chargés de livrer par avance

les denrées et marchandises royales ne feront éprouver aucun retard, et que la maison François Ouvrard et compagnie sera libre de faire complèter pour son compte le chargement des bâtimens qu'elle aura en Amérique, si, à l'époque où ils seront en chargement, S. M. C. n'avait pas suffisamment de marchandises.

II. La maison François Ouvrard et compagnie sera chargée également de faire expédier sur ses bâtimens toutes les marchandises et denrées d'Europe que S. M. C. se propose d'envoyer aux mêmes ports de Vera-Cruz, la Havane, Caraque et Montevideo ; et il est convenu de même que la livraison desdites marchandises et denrées sera effectuée d'avance aux sieurs François Ouvrard et compagnie, par les agens de S. M. C., dans les différens ports de l'Europe, de manière à ne faire éprouver aucun retard dans le chargement, ni dans les départs desdits navires.

III. Toutes les marchandises et denrées expédiées pour le compte de S. M. C., d'Europe en Amérique, et d'Amérique en Europe, en vertu des deux articles ci-dessus, seront assurées à tout risque, et le montant des primes d'assurance sera remboursé à la maison François Ouvrard et com-

pagnie, à laquelle est confié le soin de cette opération.

IV. Seront remboursés de même à la maison François Ouvrard et compagnie le prix de fret et dépenses locales nécessaires pour le transport en Amérique, ou le retour en Europe de toutes les parties de cargaison appartenant à S. M. C.

V. La maison François Ouvrard et compagnie est chargée de vendre pour le compte de S. M. C., et sous le droit de commission dont il sera mentionné plus bas, toutes les mêmes denrées ou marchandises qui seront expédiées d'Amérique dans les différens ports d'Europe, à l'exception néanmoins de celles qui seront directement expédiées dans les ports d'Espagne. Cette vente aura lieu immédiatement à l'arrivée des bâtimens au port de leur destination, et la maison François Ouvrard et compagnie en comptera à S. M. C. un mois après.

VI. Pour les soins que la maison François Ouvrard et compagnie est chargée de donner à l'exécution des stipulations précédentes, il lui sera alloué, par S. M. C., une commission fixée de la manière qui suit :

1°. Un pour cent de toutes les marchandises

et denrées qui seront expédiées d'Europe en Amérique pour le compte de S. M. C., leur valeur calculée au prix d'Europe.

2°. Un pour cent sur toutes les denrées et marchandises qui seront expédiées d'Amérique en Espagne, pour le compte de S. M. C.

3°. Deux pour cent sur le produit de la vente des denrées ou marchandises qui seront expédiées d'Amérique dans les ports de l'Europe, à l'exception de ceux d'Espagne.

VII. La commission d'un pour cent provisoirement stipulée par l'article 14 du traité du 26 novembre 1804, sur l'extraction des matières d'or et d'argent dont les sieurs François Ouvrard et compagnie seront chargés pour le compte de S. M. C., demeure définitivement fixée et réduite à un demi pour cent seulement.

VIII. En explication de l'article 18 du traité du 26 novembre 1804, concernant la perception des droits d'importation et d'exportation, à payer à S. M. C., par la maison François Ouvrard et compagnie, il demeure convenu que cette perception aura lieu dans toute sa plénitude, et conformément aux tarifs de fixation déterminés par les différentes ordonnances, cédules et lois en

vigueur à cet égard, sauf les termes de paiement fixé par ledit article, lequel demeure maintenu selon sa teneur.

IX. Dans le but de donner à l'exécution du traité du 29 novembre 1804 toute la promptitude, l'étendue et la garantie possible, il est convenu que les sieurs François Ouvrard et compagnie demeurent chargés des démarches, négociations et dépenses nécessaires, pour se procurer les sauf-conduits du gouvernement anglais.

X. Quels que soient les frais qui auront été reconnus indispensables pour la délivrance des sauf-conduits, le prix en sera supporté par S. M. C. dans la proportion des expéditions qui auront été faites pour son compte, et le surplus le sera par la maison François Ouvrard et compagnie.

Fait double à Madrid, le 4 décembre 1804.

François Ouvrard et Ce.
Manuel Sixto Espinosa.

Approuvé,

Moi le Roi.

Marché pour la fourniture des vivres-pain, vivres de campagne et fourrages à faire à l'armée d'Espagne.

(Voyez page 7.)

Entre les soussignés : M. Charles Sicard, intendant général de l'armée d'Espagne, et sous l'approbation de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, généralissime de l'armée d'Espagne, et le sieur *Victor Ouvrard*, propriétaire, demeurant ordinairement à Paris, rue de Richelieu, n°. 27, à présent à Bayonne, sous le cautionnement du sieur *Gabriel-Julien Ouvrard*, demeurant à Paris, place Vendôme, n°. 24, également à présent à Bayonne, rue Bourg-Neuf, n°. 34.

A été stipulé et convenu ce qui suit :

ARTICLE Ier. Le sieur *Victor Ouvrard* s'oblige à fournir en pain, biscuit, sel, riz ou surrogat, vin, eau-de-vie, vinaigre, le nombre de rations nécessaires, tant aux troupes françaises qu'aux corps d'armée, divisions ou détachemens de troupes étrangères à la solde ou alliés de la France, faisant partie de l'armée d'Espagne. La fourniture aura lieu à dater du 1er. avril courant, et

continuera de recevoir son exécution, pendant toute la durée du séjour des troupes françaises en Espagne.

II. Le prix des rations lui sera payé comme ci-après;

Savoir :

Par ration de pain composée de sept hectogrammes et demi, 30 cent. $\frac{1}{2}$.

Par ration de biscuit composée de cinq hectogrammes et demi, 40 cent.

Par ration de riz ou surrogat composée de trois décagrammes, ou par substitution de six décagrammes de légumes secs, ou une livre de légumes frais, 5 cent.

Par ration de sel composée d'un soixantième de kilogramme, 2 cent.

Par ration d'eau-de-vie composée d'un seizième de litre, 8 cent. $\frac{1}{4}$.

Par ration de vin, composée d'un quart de litre, 25 cent.

Par ration de vinaigre composée d'un vingtième de litre, 5 cent.

L'eau-de-vie sera de vin et à dix-huit degrés couverts.

Dans le cas où il serait apporté quelque chan-

gement dans la composition des diverses rations, telles qu'elles sont spécifiées ci-dessus, le prix augmentera dans la proportion de l'accroissement donné à chaque ration.

III. Tous les transports des denrées arrivées dans les places frontières des dixième et onzième divisions, et destinées à la composition des rations, dont les prix sont stipulés ci-dessus, soit qu'ils aient lieu pour la consommation de ces deux divisions, soit qu'ils aient lieu pour la consommation en Espagne, seront exécutés par les transports directs du gouvernement et à ses frais.

IV. Le biscuit sera encaissé et emboucauté, les barils et caisses devront être faits de manière à ce qu'étant pleins, on puisse en charger deux sur un mulet de bât, et à peser bruts environ cent vingt-cinq. Les boucauts auront la dimension de barriques de vin de Madère ou de Bordeaux, seront blanchis en dedans et fermés par des cercles en bon état et bien cloués.

Les caisses, barils et boucauts, ainsi en état et remplis de biscuits, seront payés au munitionnaire, savoir :

Chaque caisse, 7 fr.

Chaque baril, 7 fr.

Chaque boucaut, 12 fr.

V. Lorsque du pain préparé pour un passage n'aura pas été distribué et ne pourra être ni consommé par des troupes de station, ni réservé pour un autre passage, il sera remis au domaine, en suivant les formalités d'usage, dans les dixième et onzième divisions, ou vendu par les intendans militaires en Espagne.

Dans le premier cas, le comptable apportera à l'appui de son compte le procès verbal de versement au domaine, et dans le second cas il rapportera le procès verbal de vente.

VI. Vu la difficulté de déterminer un prix ferme pour la ration de fourrages qui sera distribuée d'ici au 1er. septembre prochain, et autant pour ne pas léser les intérêts du trésor en allouant des prix trop élevés, que pour ne pas causer la ruine du munitionnaire en lui allouant des prix trop bas, il est indispensable que ce service important soit fait par économie, et à cet effet, le munitionnaire sera chargé d'acheter des denrées pour garnir les magasins. Les factures seront appuyées de certificats de commerce et admises en compte suivant l'usage des négocians.

Il sera alloué au munitionnaire une commission *de deux pour cent sur le montant de tous les achats* ou déboursés, et un prix de manutention *de sept centimes et demi par ration complète* qu'il aura distribuée, et provenant soit de ses reprises de magasin, soit de ses achats, pour lui tenir compte de ses frais de manutention et de distribution.

Au premier septembre prochain, et plus tôt si faire se peut, il sera passé avec le munitionnaire un traité de gré à gré et à prix ferme pour ce service.

VII. Afin d'obvier aux difficultés de se procurer des moyens de chauffage en Espagne et d'éviter de graves inconvéniens qui pourraient résulter de l'irrégularité de service, le munitionnaire fera faire par ses agens, dans les diverses divisions de l'armée, et avec les fonds qui lui seront remis d'avance par M. l'intendant général, les achats nécessaires au service, et en comptera de clerc à maître sur factures dont le montant sera réglé commercialement.

Il sera également alloué une commission de *deux pour cent sur ces achats.*

VIII. Si par suite d'événemens imprévus, ou

d'un rassemblement extraordinaire de troupes en France, le prix de l'une de plusieurs ou de toutes les denrées de plusieurs espèces désignées dans le présent traité venait à s'élever et se maintenir dans les marchés de Toulouse, Marseille et Bordeaux, à dix pour cent au-dessus du terme moyen des prix de ce jour, il est convenu qu'à partir du 1er. du mois qui suivra celui où l'augmentation existera, il y aura lieu d'allouer au munitionnaire une augmentation de prix pour celles des denrées qui se trouveront dans ce cas.

Cette augmentation, justifiée par la représentation des mercuriales locales ou des certificats de commerce pour les denrées non inscrites sur les mercuriales, sera de tout ce qui excèdera le renchérissement de *dix pour cent*, et elle sera seulement accordée pour le temps qu'aura duré ce renchérissement.

IX. Les pertes par force majeure seront supportées par le gouvernement; seront considérées comme telles, notamment la prise ou destruction par l'ennemi, l'incendie ou l'inondation.

Toute perte par force majeure devra être justifiée par un procès verbal dressé par un sous-in-

tendant militaire ou, à son défaut, par l'autorité locale.

Cette pièce suffira pour l'établissement du décompte qui devra donner lieu au remboursement des pertes éprouvées.

Ce décompte, fait et dressé d'après les prix du présent traité, sera arrêté par M. l'intendant en chef, ou son délégué, et le montant en sera immédiatement payé en totalité au munitionnaire général, de la même manière qu'il est stipulé pour le remboursement des fournitures ordinaires.

X. Tous les magasins, hangars et autres bâtimens nécessaires aux approvisionnemens, manutentions et distributions, seront fournis par le gouvernement et à ses frais.

XI. La comptabilité relative aux fournitures sera établie par mois; les distributions faites aux troupes tant en station qu'en marche, seront justifiées par des bons ou récépissés qui devront être signés.

1°. Pour les corps entiers, par les chefs de corps, conseils d'administration, ou en leur nom par l'officier ayant qualité à cet effet.

2°. Pour les détachemens, par l'officier ou sous-officier qui les commande.

Le nombre des rations fournies sera écrit en toutes lettres par la partie prenante *dans son idiome*.

Les comptables feront par quinzaine, en double expédition, un bordereau de ces fournitures, qui sera arrêté, pour le montant *en rations*, par le sous-intendant militaire.

Une expédition de ce bordereau sera remise au comptable, pour sa décharge, par le sous-intendant militaire, QUI GARDERA LES BONS. Le munitionnaire général réunira les bordereaux des comptables, en fera un bordereau général, qui sera arrêté en trois expéditions par M. l'intendant général, ou son délégué. Une de ces expéditions ainsi arrêtées sera remise au munitionnaire général; et comme elle devra constater le montant des fournitures faites dans le mois, et leur décompte au prix du traité, cette pièce assurera la liquidation, et lui servira de *quitus* définitif.

XII. Tous les employés du munitionnaire seront, ainsi que ceux de la direction générale des vivres, considérés comme employés de l'état, et conserveront les droits attachés à ce titre.

A cet effet, le munitionnaire général, immédiatement après l'organisation du service, adressera à M. l'intendant général de l'armée l'état nominatif des employés de tous grades qu'il aura attachés à son administration, afin qu'ils puissent être compris dans les matricules du département de la guerre.

Il est expressément recommandé au munitionnaire général de choisir de préférence ses employés parmi ceux attachés aux dixième et onzième divisions militaires.

Pour le service à faire en Espagne, le personnel des employés des vivres et fourrages, et qui a été organisé, ou qui s'organise pour le compte de l'administration de la guerre, sera mis à la disposition du munitionnaire général, qui conservera les employés autant que possible, et dans leurs grades respectifs. Ce personnel sera payé par le munitionnaire pour le compte du gouvernement, qui, chaque mois, et sur les revues et pièces d'usage, lui comptera les fonds nécessaires.

XIII. Le paiement des fournitures s'effectuera par le payeur général de l'armée de la manière suivante :

Les onze douzièmes de la dépense présumée,

calculée sur le nombre de rations à fournir, dans les cinq premiers jours du mois de la fourniture à faire; le dernier douzième restant dans le mois qui suivra la remise à M. l'intendant en chef de l'armée, des bordereaux justificatifs des fournitures établies ainsi, et de la manière qu'il est stipulé à l'article 11.

Tous les paiemens s'effectueront en espèces, soit en monnaie de France, soit en monnaie d'Espagne, au cours du change, ou en valeurs au cours sur le trésor royal.

Si dans les trente jours qui suivront l'époque ci-dessus fixée, la liquidation n'était pas terminée, et si le munitionnaire général n'était pas entièrement soldé du montant de ses fournitures, il lui sera alloué, pour les sommes qui lui resteront dues, un intérêt de *cinq pour cent par an*, jusqu'à ce qu'il soit entièrement soldé.

XIV. Les denrées de toutes espèces, sacs, effets et ustensiles existans dans les magasins des dixième et onzième divisions militaires, ainsi que les denrées qui y sont attendues, aussi-bien que celles qui existeraient de l'autre côté de la frontière, seront reprises, par inventaire, au 1er. avril courant, pour être employées au ser-

vice, moyennant le *prix de cinq centimes de manutention* par ration de *pain, et sept centimes et demi* par ration de fourrage.

Cet inventaire aura lieu dans les formes d'usage.

XV. Dans le cas où des contestations s'élèveraient pour l'interprétation ou pour l'exécution du présent marché, soit entre M. l'intendant en chef de l'armée, soit entre les agens du gouvernement et ceux du munitionnaire général, ces contestations seront jugées par des arbitres contradictoirement nommés, qui, en cas de partage, s'adjoindront un troisième arbitre pour prononcer.

Si les deux arbitres nommés n'étaient point d'accord sur le choix du troisième, chacun d'eux devra désigner deux noms, et le sort décidera quelle sera celle des quatre personnes proposées qui devra départager les arbitres discords.

XVI. Les frais d'enregistrement du présent marché sont fixés à un franc.

Fait double à Bayonne, le 5 avril 1823.

Approuvé l'écriture ci-dessus et des autres parts.

Signé VICTOR OUVRARD.

Vu et accepté par l'intendant en chef de l'armée, pour recevoir son exécution, à dater du

jour de l'approbation de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, généralissime de l'armée.

Bayonne, le 5 avril 1823.

Signé Sicard.

Approuvé,

Signé Louis-Antoine.

Marché pour les transports attachés à l'armée d'Espagne.

(Voyez page 7.)

Entre les soussignés :

M. Charles Sicard, intendant en chef de l'armée d'Espagne, et sous l'approbation de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, généralissime de l'armée d'Espagne ;

Et le sieur Victor Ouvrard, propriétaire, demeurant d'ordinaire à Paris, rue de Richelieu, n°. 27, de présent à Bayonne, sous le cautionnement du sieur Gabriel-Julien Ouvrard, demeurant à Paris, place Vendôme, n°. 24, également de présent à Bayonne, rue Bourg-Neuf, n°. 34.

A été convenu et stipulé ce qui suit :

Article Ier. Victor Ouvrard s'oblige à tenir à

la disposition des services réunis de l'armée, six cents charrettes roulières à quatre colliers, prêtes à marcher, et six mille mulets de bât, bâtés et harnachés.

II. Ce nombre de charrettes et de mulets sera remis dans la proportion de trois quarts à Bayonne, et un quart à Perpignan, pour y être tenus à la disposition de M. l'intendant en chef.

Les mulets de bât devront être de l'âge de cinq à six ans, avoir quatre pieds six pouces au moins, toisés sous potence, et bien corsés; mais comme il ne serait pas possible de compléter l'achat ci-dessus de six mille mulets, en bêtes de cette taille, et qu'on sera forcé de prendre des mulets d'une taille plus élevée, l'entrepreneur est autorisé à compléter ses besoins, en choisissant dans une taille excédant le règlement.

III. Les mulets achetés en Poitou ou dans le Limousin, et qui seront réunis en convoi de cent mulets et au-dessus, recevront la ration de fourrages déterminée par le règlement, en entrant dans les dixième et onzième divisions jusqu'à destination.

Ceux qui seront achetés en Vélay, les recevront également en entrant dans les dixième et onzième

divisions. Elles seront délivrées par étapes, et sur feuilles de route en règle, après la réception qui en aura été faite, suivant les règlemens, par un sous-intendant militaire et les experts d'usage.

IV. Le harnais du mulet se composera d'un bât, d'une suiffre, licol, bridon, de deux courroies de chargement, de deux sacs et une couverture ou sans couverture, d'une étrille, brosse et crible.

Les harnais des chevaux ou mulets de charrettes seront composés comme ceux des charrettes roulières françaises ou espagnoles.

V. Chaque charrette ne pourra, sous aucun prétexte, porter plus de cinq quintaux métriques, poids brut, par collier; et chaque mulet de bât au delà de cent vingt-cinq kilogrammes, poids brut.

Les montagnes qui couvrent le sol espagnol, et les difficultés des chemins, nécessitent cette règle, qui, en France, pourrait être moins rigoureuse. Les voitures et mulets chargés ne pourront être tenus de faire plus de six lieues par jour.

VI. Les mulets de bât et charrettes seront organisés. Chaque brigade de mulets de bât sera de cent vingt mulets et aura, conformément au règlement, un muletier pour deux mulets, et en outre

huit muletiers de rechange, y compris le trompette et le maréchal ferrant. Elle aura de plus :

1 chef de brigade.

1 adjudant.

2 maréchaux de logis.

4 brigadiers.

Les brigades de charrettes roulières seront composées selon que M. l'intendant en chef le prescrira.

VII. Les brigades seront à la disposition de MM. les intendans et sous-intendans militaires, qui, sous aucun prétexte que ce puisse être, ne pourront les employer qu'au service des administrations militaires, et leur solde sera fixée par M. l'intendant en chef.

VIII. Les employés étant tenus de se monter et équiper à leurs frais, il leur sera alloué un mois de traitement, à titre de gratification d'entrée en campagne.

IX. Le gouvernement fournira aux muletiers ou aux charretiers l'habillement et l'armement ; et si l'entreprise en est chargée, il lui sera alloué une indemnité déterminée d'après le règlement sur l'habillement. Dans le cas où la guerre se prolongeant nécessiterait le renouvellement de ces habits aux époques fixées par les règlemens, ils seront

renouvelés aux frais et pour le compte du gouvernement.

X. Les employés, charretiers ou muletiers recevront, des magasins militaires, les vivres et fourrages et le logement, conformément à leur grade. Les chevaux ou mulets de voiture recevront la ration de fourrage des chevaux d'artillerie; les mulets de bât, la ration de cavalerie légère, conformément au règlement. Ces distributions se feront tant en marche qu'en station, et pour l'aller et le retour.

XI. Il sera payé à l'entrepreneur, pour prix d'abonnement de six cents voitures roulières qu'il est tenu de réunir, onze francs cinquante centimes par jour et par collier. Au moyen de ce prix, l'entretien des voitures, des harnais, du ferrage et de tous autres frais, excepté ceux de nourriture et de logement, qui devront être supportés par le gouvernement, resteront à la charge de l'entrepreneur.

XII. Le prix d'abonnement pour chaque mulet équipé et harnaché comme il est stipulé ci-dessus, est fixé à trois francs par jour.

XIII. Le paiement des journées d'abonnement des charretiers, muletiers, et chevaux et mulets,

s'effectuera au 1er. de chaque mois, et par le payeur de l'armée, sur feuilles d'à bon compte, en calculant sur l'effectif à ce jour, sauf règlement définitif, sur revue, à la fin de chaque mois, laquelle revue quittancée devra être l'unique pièce de comptabilité. Lesdits paiemens s'effectueront en espèces, soit en monnaie de France, soit en monnaie d'Espagne, au cours du change, ou en valeurs au cours sur le trésor royal.

Si, dans les trente jours qui suivront l'époque ci-dessus fixée, la liquidation n'était pas terminée, et si le munitionnaire général n'était pas entièrement soldé du montant de ses fournitures, il lui sera alloué, pour les sommes qui lui resteront dues, un intérêt de cinq pour cent par an, jusqu'à ce qu'il soit entièrement soldé.

XIV. Les pertes par force majeure seront au compte du gouvernement.

Seront considérées comme telles :

1°. Les prises par l'ennemi.

2°. Les désertions à l'ennemi.

3°. Les pertes causées par les épizooties.

4°. Celles causées par le défaut ou mauvaise qualité de nourriture, ou marches forcées.

Les pertes seront constatées suivant le règle-

ment par des procès verbaux dressés par MM. les sous-intendans militaires.

L'entreprise sera remboursée de ses pertes, savoir :

Par chaque charrette roulière, six cents francs.

Par chaque cheval ou mulet de voiture, cinq cents francs.

Par chaque mulet de bât harnaché, six cents francs.

Il est expressément convenu que, chaque mois, ces pertes seront remboursées à l'entrepreneur sur la présentation d'un bordereau appuyé des procès verbaux, de la manière qu'il est stipulé à l'article treize.

XV. Si, pendant la durée du présent traité, qui doit avoir son exécution pendant tout le temps de la guerre ou du séjour des troupes françaises en Espagne, le service des brigades de mulet de bât et voitures venait à être supprimé ou réduit, l'entrepreneur aura droit à une indemnité stipulée de la manière suivante :

Si la suppression ou diminution a lieu dans le courant d'une année, à compter de la date du présent traité, il sera compté à l'entrepreneur la valeur des mulets de bât ou attelages supprimés,

laquelle valeur sera égale au prix déterminé par l'article précédent.

Si la suppression ou diminution n'a lieu que dans le courant de la deuxième année, l'indemnité, au lieu d'être fixée ainsi, sera réduite d'un sixième, et dans l'un et l'autre cas, ces mulets de bât et équipages deviendront la propriété du gouvernement.

XVI. A la cessation du présent marché, les mulets de bât et les équipages resteront pour le compte de l'entrepreneur.

XVII. Pour donner à l'entrepreneur le temps de se défaire des mulets et équipages à la cessation de son service, le gouvernement fera nourrir les chevaux et mulets pendant trois mois après ladite cessation, ou tiendra compte à l'entrepreneur d'une indemnité en argent équivalente, et qui sera de deux francs par jour et par cheval et mulet.

XVIII. Dans le cas où les moyens de transport fixés par le présent marché ne suffiraient pas momentanément, et qu'il y fût pourvu par des moyens de réquisitions en charrettes, bouvières ou roulières, le paiement de ces réquisitions sera fait à l'entrepreneur d'après les prix fixés par

l'autorité compétente, pour la répartition en être faite par lui à ceux qui les auront exécutés. Il lui sera alloué en plus, et qu'il retiendra à son profit, une commission de dix pour cent pour l'indemniser.

XIX. Tous les mulets achetés par le gouvernement pour le service de l'armée seront remis à l'entrepreneur, qui se chargera pour en compter en nombre et en valeurs, laquelle sera estimée, ainsi que celle des harnais, à dire d'experts.

XX. Le présent marché sera exécutoire pour les deux parties contractantes, pendant toute la durée de la guerre.

XXI. Dans le cas où des contestations s'élèveraient pour l'interprétation ou pour l'exécution du présent marché, soit entre M. l'intendant en chef de l'armée, soit entre les agens du gouvernement et ceux du munitionnaire, ces contestations seront jugées par des arbitres contradictoirement nommés, qui, en cas de partage, s'adjoindront un troisième arbitre pour prononcer.

Si les deux arbitres nommés n'étaient point d'accord sur le choix du troisième, chacun d'eux devra désigner deux noms, et le sort décidera quelle sera celle des quatre personnes proposées qui devra partager les arbitres discords.

XXII. Les frais d'enregistrement du présent marché sont fixés à un franc.

Fait double à Bayonne, le 5 avril 1823.

Approuvé l'écriture ci-dessus et des autres parts,

Signé V. Ouvrard.

Pour caution solidaire du présent traité,

Signé J. Ouvrard.

Vu et accepté par l'intendant en chef de l'armée, pour recevoir son exécution à dater du jour de l'approbation de son altesse royale monseigneur le duc d'Angoulême, généralissime.

A Bayonne, le 5 avril 1823.

Signé Sicard.

Approuvé,

Signé Louis-Antoine.

Copie de la lettre de M. S. M. Soler à M. Hervas.

(Voyez page 102.)

Mon ami, l'agitation où se trouve l'Espagne, et que je vous ai fait connaître, ainsi qu'à M. Gravina, dans ma lettre du 4 de ce mois, ne permettait en aucune manière d'entrer en conférence avec M. Ouvrard sur le paiement du subside; quelque parti qu'on eût choisi, il était inconciliable avec notre situation actuelle. Cependant, votre lettre du 2 septembre, répondant à la mienne du 19 juillet; celle du même M. Gravina, et celle qu'à la même époque reçurent S. Exc. le prince de la Paix et le ministre d'État, toutes ont persuadé qu'il était de la plus grande importance que, de mon côté, je prisse une prompte décision touchant cette affaire, pour que M. Ouvrard soit satisfait de notre bonne foi, et obligé de travailler à la réduction si désirée du subside. Examinons en conséquence les deux propositions suivantes.

1°. *L'Espagne pouvait-elle payer les échéances mensuelles du subside, et continuer dans les termes plus favorables de la réduction accordée?*

Les états de rentes de la couronne, les obligations inséparables, la dette effective de la caisse de la grande trésorerie, et les dernières nouvelles de Mexico, Lima et Buénos-Ayres, ont convaincu d'une manière irréfragable qu'il lui était absolument impossible de s'engager à payer les moindres sommes, quelque sacrifice, quelques efforts que nous fissions.

La seconde proposition consistait en ce que, attendu cette impossibilité, il serait utile à l'Espagne et même indispensable que j'entrasse en conférence avec M. Ouvrard; et, lui faisant connaître, par les documens originaux existant en nos bureaux, la légitimité de la première réponse, je l'engageasse à quelque arrangement que nous pussions supporter, au prix même de suspendre les plus graves obligations de la monarchie, afin d'éprouver si, par ce dernier et douloureux sacrifice, nous pourrions toucher l'esprit de l'empereur et de ses ministres, et les porter, non à une réduction plus grande que celle accordée, mais à suspendre le paiement de ce qui reste jusqu'à ce qu'il plût à la Providence d'alléger notre situation. En conséquence de la décision affirmative, S. M. m'autorisa à agir, et je commençai les conférences

avec M. Ouvrard, et les continuai avec une telle constance, que nous ne nous arrêtâmes qu'après l'entière conclusion de l'affaire.

Comme lui-même pourra vous informer, et le gouvernement, de ma condescendance à ses désirs, et de ma sincérité et bonne foi, je dois dire que j'ai trouvé dans mes relations avec M. Ouvrard la correspondance la plus exacte, et que ses efforts ont obtenu à la France les plus grands avantages compatibles avec notre situation.

Nous conclûmes, enfin, et les conditions étant approuvées par S. M., nous signâmes le 21 de ce mois. Je n'envoie pas la copie réservée à M. l'ambassadeur et à vous, parce que M. Ouvrard ayant passé à Madrid, pour liquider les intérêts avec Espinosa, et devant repasser ici pour m'instruire de tout et prendre congé, je pense que je dois l'attendre; le courrier extraordinaire qui va partir ne me laisse pas le temps de vous dire que le subside de tout l'an XII est entièrement couvert, et que l'Espagne est obligée à payer à Ouvrard deux millions de livres chaque mois, à compte sur les échéances subséquentes; cette concession est uniquement due à la confiance qu'a inspirée la grandeur de nos sacrifices pour satis-

faire à ce qui est dû, et à l'absolue impossibilité de continuer à payer les quatre millions, quand même l'Espagne jouirait pleinement de ses revenus, et serait exempte de toute calamité. Sans doute l'empereur, instruit par M. Ouvrard de notre véritable situation, concédera la réduction effective du subside aux deux millions convenus, car, sans cela, nous ne pourrions payer ni ceux-là ni les autres.

Comparez, mon ami, notre conduite avec ce que je vous ai exposé dans ma lettre du 4 courant; et surtout depuis qu'une épidémie s'est déclarée à Cadix, et que la fermeture du port nous met à la dernière extrémité, les choses les plus nécessaires à la vie nous manquent. On reconnaîtra facilement que les efforts que nous avons faits, et ceux qui nous restent à faire pour effectuer la réduction indiquée, sont au-dessus des hommes.

Le temps ne m'a permis que de dicter la présente, et d'en envoyer la copie à M. Frederico Gravina, espérant que tous concourront à réaliser ce dont nous avons besoin, et ne doutant pas que M. Ouvrard n'y travaille de la manière la plus efficace.

Je vous offre la continuation de mon amitié, comme plus affectionné, etc.

SOLER.

San-Lorenzo, 29 octobre 1804.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

